RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

VOLUME V

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/8723/Rev.1)

NATIONS UNIES

RAPPORT
DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

VOLUME V

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SEPTIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 23 (A/8723/Rev.1)

NATIONS UNIES

New York, 1975

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Le rapport du Comité spécial comprend cinq volumes. Le présent volume contient les chapitres XXII à XXVII*; le volume I, les chapitres I à IV; le volume II, les chapitres V à VII; le volume III, les chapitres VIII à X; et le volume IV, les chapitres XI à XXI; chaque volume contient une table des matières complète.

---

* La présente version des chapitres XXII à XXVII est une compilation de documents parus sous forme provisoire, à savoir : A/8723/Ad '.6 (première et deuxième partie) du 15 septembre 1972 et A/8723/Add.7 du 22 septembre 1972.

/Original : anglais/espagnol/français/

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

(Chapitres I à IV)

		Paragraphes
LETTRE D'ENVOI		
Chapitres		
I.	CREATION, ORGANISATION ET ACTIVITES DU COMITE SPECIAL /A/8723 (Première partie)/	1 - 197
A.	CREATION DU COMITE SPECIAL	1 - 14
B.	OUVERTURE DE LA SESSION DE 1972	15 - 36
C.	ORGANISATION DES TRAVAUX	37 - 48
D.	REUNIONS DU COMITE SPECIAL, DE SON GROUPE DE TRAVAIL ET DE SES SOUS-COMITES	49 - 67
E.	EXAMEN DES TERRITOIRES	68 - 69
F.	QUESTION DE LA LISTE DES TERRITOIRES AUXQUELS LA DECLARATION EST APPLICABLE	70 - 86
G.	DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION .	87 - 98
H.	QUESTION DE LA PARTICIPATION DES MOUVEMENTS DE LIBERATION NATIONALE AUX TRAVAUX DU COMITE SPECIAL	99 - 103
I.	QUESTIONS RELATIVES AUX PETITS TERRITOIRES	104 - 106
J.	CONVENTION INTERNATIONALE SUR L'ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE	107 - 110
K.	EXAMEN D'AUTRES QUESTIONS	111 - 136
L.	RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES ET AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ASSOCIEES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ...	137 - 151
M.	RELATIONS AVEC L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE	152 - 155
N.	RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	156 - 166
O.	EXAMEN DES TRAVAUX	167 - 184
P.	TRAVAUX FUTURS	185 - 196
Q.	ADOPTION DU RAPPORT	197

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

I. LETTRE DATEE DU 8 MARS 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA CHINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

II. QUESTION DE LA LISTE DES TERRITOIRES AUXQUELS S'APPLIQUE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX : RAPPORT DU RAPPORTEUR

III. COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT DE CUBA

A. Lettre datée du 9 février 1972, adressée au Président du Comité spécial par le représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

B. Lettre datée du 25 mars 1972, adressée au Président du Comité spécial par le représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

C. Lettre datée du 7 juin 1972, adressée au Président du Comité spécial par le Chargé d'affaires a.i. de la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

IV. COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

A. Lettre datée du 28 février 1972, adressée au Président du Comité spécial par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

B. Lettre datée du 8 août 1972, adressée au Président du Comité spécial par le représentant permanent adjoint des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

V. LETTRE DATEE DU 23 AOUT 1972, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE SPECIAL PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU CHILI AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

VI. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LA DECOLONISATION

A. Rapport du Service de l'information sur l'application de la résolution 2879 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1971

B. Rapport du Président du Comité spécial sur ses consultations avec les organisations non gouvernementales

VII. LISTE DES REPRESENTANTS AU COMITE SPECIAL (1972)

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes
II.	REUNIONS TENUES HORS DU SIEGE EN 1972 /A/8723 (Deuxième partie)/	1 - 20

ANNEXES

I. RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

II. LISTE DES REPRESENTANTS QUI ONT PARTICIPE AUX REUNIONS DU COMITE SPECIAL TENUES HORS DU SIEGE

III.	APPLICATION PAR LES ETATS MEMBRES DE LA DECLARATION ET DES AUTRES RESOLUTIONS PERTINENTES SUR LA DECOLONISATION, EN PARTICULIER CELLES QUI CONCERNENT LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE, LA NAMIBIE ET LA RHODESIE DU SUD /A/8723 (Deuxième partie)/	1 - 6
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6

ANNEXE

RAPPORT DU RAPPORTEUR

IV.	QUESTION DE L'ENVOI DE MISSIONS DE VISITE DANS LES TERRITOIRES /A/8723 (Deuxième partie)/	1 - 12
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 11
	B. DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SPECIAL	12

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT

VOLUME II

(Chapitres V à VII)

V.	ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES, QUI FONT OBSTACLES A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX EN RHODESIE DU SUD, EN NAMIBIE ET DANS LES TERRITOIRES SOUS DOMINATION PORTUGAISE, AINSI QUE DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE /A/8723 (Troisième partie)/	1 - 7

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes
	A. EXAMEN PAR LE CCMITE SPECIAL	1 - 5
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6 - 7
	ANNEXE	
	RAPPORT DU SOUS-COMITE I	
VI.	ACTIVITES MILITAIRES ET DISPOSITIONS DE CARACTERE MILITAIRE PRISES PAR LES PUISSANCES COLONIALES DANS LES TERRITOIRES SOUS LEUR ADMINISTRATION ET QUI POURRAIENT ENTRAVER L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX /A/8723 (Quatrième partie)/	1 - 7
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5
	B. DECISION PRISE PAR LE COMITE SPECIAL	6 - 7
	ANNEXE	
	RAPPORT DU SOUS-COMITE I	
VII.	APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES ASSOCIEES A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES /A/8723 (Cinquième partie)/	1 - 16
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 15
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	16
	ANNEXE	
	RAPPORT DU PRESIDENT	
	VOLUME III	
	(Chapitres VIII à X)	
VIII.	RHODESIE DU SUD (A/8723/Add.1)	1 - 25
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 22
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	23 - 25
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes
IX.	NAMIBIE (A/8723/Add.2)	1 - 19
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 18
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	19

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. RAPPORT DE LA DELEGATION D'OBSERVATEURS DU COMITE SPECIAL A LA CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LA NAMIBIE TENUE A BRUXELLES DU 26 AU 28 MAI 1972

X.	TERRITOIRES ADMINISTRES PAR LE PORTUGAL (A/8723/Add.3)	1 - 36
	A. EXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 33
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	34 - 36

ANNEXES

I. RAPPORT DE LA MISSION SPECIALE CREEE PAR LE COMITE SPECIAL A SA 840ème SEANCE, LE 14 MARS 1972

II. DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT

III. LETTRE DATEE DU 25 MARS 1972 ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU PORTUGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

VOLUME IV

(Chapitres XI à XXI)

XI.	SEYCHELLES ET SAINTE-HELENE /A/8723/Add.4 (Première partie)/	1 - 20
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 18
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	19 - 20

ANNEXES

I. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

II. NOTE DU PRESIDENT PAR INTERIM

Best Hard Copy Available

Chapitres		Paragraphes
XII.	SAHARA ESPAGNOL [A/8723/Add.4 (Deuxième partie)]	1 - 5
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XIII.	GIBRALTAR [A/8723/Add.4 (Deuxième partie)]	1 - 5
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XIV.	COTE FRANCAISE DES SOMALIS [A/8723/Add.4 (Deuxième partie)]	1 - 8
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 7
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	8
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XV.	NOUVELLES-HEBRIDES (A/8723/Add.5)	1 - 9
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XVI.	NIOUE ET LES ILES TOKELAOU (A/8723/Add.5)	1 - 13
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 11
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	12 - 13
	ANNEXES	
	I. RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE DE L'ONU A NIOUE (1972)	
	II. DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes
XVII.	ILES GILBERT ET ELLICE, PITCAIRN ET LES ILES SALOMON (A/8723/Add.5)	1 - 9
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XVIII.	SAMOA AMERICAINES ET GUAM (A/8723/Add.5)	1 - 11
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 10
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	11
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XIX.	TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE (A/8723/Add.5)	1 - 9
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XX.	ILES DES COCOS (KEELING) ET PAPUA-NOUVELLE-GUINEE (A/8723/Add.5)	1 - 11
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 10
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	11
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	
XXI.	BRUNEI (A/8723/Add.5)	1 - 6
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6
	ANNEXE	
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT	

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes	Pages
	VOLUME V		
	(Chapitres XXII à XXVII)		
XXII.	BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES /A/8723/Add.6 (Première partie)/	1 - 9	2
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	2
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	9	3
	ANNEXE		
	DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT ..		6
XXIII.	ILES VIERGES AMERICAINES /A/8723/Add.6 (Première partie)/	1 - 9	107
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	107
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	108
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		110
XXIV.	ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT /A/8723/Add.6 (Deuxième partie)/	1 - 6	131
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5	131
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6	131
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		132
XXV.	ILES FALKLAND (MALVINAS) /A/8723/Add.6 (Deuxième partie)/	1 - 5	173
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	173
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	173
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		174

TABLE DES MATIERES (suite)

Chapitres		Paragraphes	Pages
XXVI.	HONDURAS BRITANNIQUE /A/8723/Add.6 (Deuxième partie)/	1 - 5	181
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	181
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	181
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		182
XXVII.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES, COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES (A/8723/Add.7)	1 - 7	194
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 6	194
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	7	195
	ANNEXE		
	RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		198

CHAPITRE XXII ET XXIII

/A 8723/Add.6 (Première partie)/

BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT, ILES TURQUES ET CAIQUES ET ILES VIERGES AMERICAINES

TABLE DES MATIERES

Chapitres		Paragraphes	Pages
XXII.	BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	2
	B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL	9	3
	ANNEXE		
	DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT		6
XXIII.	ILES VIERGES AMERICAINES		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 8	107
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	9	108
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT		110

CHAPITRE XXII*

BAHAMAS, BERMUDES, ILES VIERGES BRITANNIQUES, ILES CAIMANES, MONTSERRAT ET ILES TURQUES ET CAIQUES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 841ème séance, le 16 mars 1972, le Comité spécial a approuvé le soixante-cinquième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.763) et, ce faisant, a décidé entre autres de renvoyer la question des Bahamas, des Bermudes, des îles Vierges britanniques, des îles Caïmanes, de Montserrat et des îles Turques et Caïques au Sous-Comité III pour examen et rapport.

2. Le Comité spécial a examiné la situation dans les territoires à ses 875ème et 876ème séances tenues les 31 juillet et 1er août 1972.

3. En examinant la situation dans les territoires, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, y compris en particulier la résolution 2878 (XXVI) du 20 décembre 1971 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 10 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-septième session". Le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 2869 (XXVI) du 20 décembre 1971 relative à 17 territoires, dont les Bahamas, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, Montserrat et les îles Turques et Caïques, au paragraphe 8 de laquelle l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à accorder sa pleine attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires...".

4. Lors de l'examen de la situation dans ces territoires, le Comité spécial était saisi de documents de travail établis par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenaient des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial ainsi que par l'Assemblée générale et sur les derniers faits nouveaux concernant les territoires.

5. La Puissance administrante n'a pas participé aux travaux du Comité spécial lors de son examen de la question.

6. A la 875ème séance, le 31 juillet, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.875), le Président du Sous-Comité III, a présenté un rapport (A/AC.109/L.808) par lequel le Sous-Comité rendait compte de son examen de la situation dans les territoires (A/AC.109/SC.4/SR.176 à 179).

---

* Les chapitres suivants se rapportent également au présent chapitre : chapitres III et IV /A/8723 (Deuxième partie)/; chapitre V /A/8723 (Troisième partie)/ et chapitre VI /A/8723 (Quatrième partie)/.

7. A sa 876ème séance, le 1er août, après une déclaration faite par la représentante de la Suède (A/AC.109/PV.876), le Comité spécial a adopté sans opposition le rapport et fait siennes les conclusions et recommandations qui y étaient énoncées (voir le paragraphe 9 ci-après), étant entendu que la réserve exprimée par la représentante de la Suède serait consignée dans le compte rendu de la séance.

8. Le 2 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISIONS DU COMITE SPECIAL

9. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial lors de sa 876ème séance, le 1er août, et dont il est fait mention au paragraphe 7 ci-dessus, est reproduit ci-après :

Conclusions et recommandations générales

1) Le Comité spécial rappelle et réaffirme ses conclusions et recommandations relatives aux Bahamas, aux Bermudes, aux îles Caïmanes, aux îles Turques et Caïques, aux îles Vierges britanniques et à Montserrat, en particulier celles qu'il a adoptées à sa session de 1971 et que l'Assemblée générale a approuvées à sa vingt-sixième session.

2) Le Comité spécial réaffirme que la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, figurant dans la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1960, est pleinement applicable aux territoires mentionnés ci-dessus et réaffirme le droit inaliénable des peuples de ces territoires à l'autodétermination et à l'indépendance.

3) Pleinement conscient des circonstances particulières tenant à la situation géographique et aux conditions économiques, ainsi que d'autres facteurs spécifiques propres à ces territoires, le Comité spécial réaffirme l'opinion que les questions de dimension, de population limitée et de ressources restreintes ne devraient en aucune manière retarder l'application pleine et entière de la Déclaration dans les territoires considérés.

4) Le Comité spécial déplore que la Puissance administrante ait refusé jusqu'à présent, d'appliquer les dispositions de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives aux territoires.

5) Le Comité spécial demande une fois de plus à la Puissance administrante d'encourager les peuples des territoires à discuter ouvertement, librement et publiquement les diverses possibilités qui leur sont offertes pour réaliser les objectifs de la Déclaration et de faire en sorte que les peuples de ces territoires exercent leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance en toute liberté.

6) Le Comité spécial prie en outre la Puissance administrante de prendre toutes mesures nécessaires, conformément à la volonté et aux voeux librement exprimés des peuples des territoires, pour leur transférer tous pouvoirs, sans aucune condition ni réserve, afin de leur permettre de jouir d'une indépendance et d'une liberté complètes, comme le prévoit la résolution 1514 (XV).

7) Rappelant la résolution 2869 (XXVI), et en particulier le paragraphe 7, le Comité spécial réaffirme sa conviction qu'il est indispensable qu'il y ait présence et participation de l'Organisation des Nations Unies soit durant le processus d'exercice au droit à l'autodétermination, soit pendant la phase préalable, soit aux deux stades de l'opération, pour que les peuples des territoires puissent exercer leurs droits inaliénables en toute liberté et sans aucune condition ni réserve, conformément aux dispositions de la Déclaration.

8) Le Comité spécial, constatant avec inquiétude que les renseignements communiqués par la Puissance administrante ne sont ni à jour, ni suffisants, et ne lui permettent pas d'évaluer pleinement la situation réelle dans les territoires, réaffirme l'importance capitale et l'utilité extrême des missions de visite en tant que moyen de recueillir de première main les renseignements appropriés dont il a besoin concernant, notamment, la situation politique, économique et sociale dans les territoires, et il demande instamment à la Puissance administrante, une fois de plus, de suivre l'exemple d'autres puissances administrantes et de permettre aux missions de visite de se rendre dans les territoires et de leur offrir toute sa coopération et son assistance.

9) Estimant que des contacts directs entre le Comité spécial et les peuples de ces territoires permettent seuls de connaître les sentiments, les aspirations et les voeux véritables de ces peuples, ainsi que la situation réelle qui regne dans ces territoires, le Comité souligne également qu'il importe d'inviter les représentants des divers groupes qui reflètent les différentes nuances d'opinion de chaque territoire à participer à ses réunions et aux réunions de ses sous-comités, afin de fournir à ces organes des renseignements détaillés de première main sur les faits d'actualité et sur d'autres questions importantes dans ces territoires.

10) Le Comité spécial exprime une fois de plus l'inquiétude que lui inspire le fait qu'il continue d'exister, dans certains de ces territoires, des entités économiques et financières séparées qui ne sont pas soumises à un contrôle adéquat du gouvernement et prie la Puissance administrante de prendre sans plus attendre des mesures efficaces pour sauvegarder le droit des habitants des territoires à disposer de leurs ressources et à devenir et à rester à l'avenir maîtres de leur mise en valeur, comme nécessaire.

11) Le Comité spécial demande à la Puissance administrante d'intensifier ses efforts pour renforcer l'économie des territoires en encourageant la diversification des activités économiques afin qu'ils soient moins tributaires du tourisme et pour que la population autochtone puisse participer de plus en plus largement au développement économique.

12) Le Comité spécial constate que nombre de projets continuent d'être exécutés dans certains des territoires sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. Il affirme qu'une telle assistance est utile au développement économique et social de ces territoires et il espère qu'elle sera encore accrue.

Conclusions et recommandations particulières

12) Le Comité spécial regrette qu'aucun progrès sensible d'ordre constitutionnel en ce qui concerne la mise en oeuvre intégrale et rapide de la Déclaration n'a été accompli dans les territoires ci-dessus mentionnés par la Puissance administrante depuis la dernière fois que le Comité spécial et l'Assemblée générale ont examiné la question.

14) Le Comité spécial prend note de la déclaration faite le 14 juin 1971 par le Gouverneur des Bahamas selon laquelle le territoire demanderait son indépendance ultérieurement en 1973. Le Comité spécial demande à la Puissance administrante de prendre des mesures immédiates pour protéger l'unité et l'intégrité territoriale du territoire contre des mouvements sécessionistes.

15) Le Comité spécial s'inquiète des inégalités raciales et de la tension qui continuent de régner aux Bermudes et demande instamment à la Puissance administrante de prendre, sans plus tarder, des mesures efficaces pour faire en sorte que la population de ce territoire bénéficie sans distinction des mêmes possibilités. En outre, le Comité prie instamment la Puissance administrante de prendre sans tarder les mesures nécessaires pour que la Déclaration soit pleinement appliquée en ce qui concerne le territoire.

16) Le Comité spécial, ayant examiné les changements constitutionnels intervenus récemment dans les îles Vierges britanniques, constate avec regret qu'ils ne représentent pas de progrès constitutionnel appréciable qui ouvrirait la voie à une prompte application de la Déclaration en ce qui concerne le territoire.

17) Le Comité spécial espère que le processus actuel de consultation dans les îles Caïmanes entraînera des progrès constitutionnels qui permettront l'application intégrale des dispositions correspondantes de la Déclaration en ce qui concerne le territoire.

18) Le Comité spécial exprime, une fois de plus, l'espoir que les débats qui se sont déroulés en 1970 concernant la possibilité d'envoyer une mission de visite à Montserrat, comme il est signalé dans le paragraphe 11 (17) du rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale 1/, seront suivis, de la part de la Puissance administrante, de mesures pratiques qui aboutiront à l'envoi d'une mission de visite dans le territoire; à cet égard, le Comité spécial espère, une fois de plus, qu'en outre une telle mission favorisera notamment l'octroi d'une assistance de l'ONU au territoire.

19) Le Comité spécial s'inquiète de la situation économique et sociale difficile qui existe dans les îles Turques et Caïques, et fait appel à la Puissance administrante pour qu'elle prenne, dans les domaines politique, économique et social, des mesures positives et efficaces, qui permettront de réaliser pleinement les objectifs de la Déclaration en ce qui concerne le territoire.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No. 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11 (17).

ANNEXE

DOCUMENTS DE TRAVAIL ETABLIS PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Pages
A.	BAHAMAS	9
B.	BERMUDES	37
C.	ILES VIERGES BRITANNIQUES	55
D.	ILES CAIMANES	71
E.	MONTSERRAT	87
F.	ILES TURQUES ET CAIQUES	99

A. BAHAMAS*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 111
	1. GENERALITES	4
	2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE	5 - 46
	3. SITUATION ECONOMIQUE	47 - 95
	4. SITUATION SOCIALE	96 - 103
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	104 - 111

---

* Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/L.778 et Corr.1.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des Bahamas est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports adressés par cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, et de sa vingt et unième à sa vingt-sixième session a/.

2. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial en 1971 au sujet de ce territoire et approuvé ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, ainsi que celui de la résolution 2869 (XXVI) de l'Assemblée générale du 20 décembre 1971 concernant 17 territoires, dont les Bahamas, ont été communiqués au Comité spécial.

---

a/ Pour les plus récentes, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVI, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE[b/]

3. Des renseignements de base sur le territoire figurent dans le rapport que le Comité spécial a adressé à l'Assemblée générale lors de sa vingt-sixième session c/. On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

4. Les résultats du dernier recensement dans le territoire, qui a eu lieu en avril 1970, figurent dans le rapport mentionné ci-dessus d/. Selon des renseignements reçus depuis, 15,5 p. 100 des 168 838 habitants que comptent les Bahamas n'ont pas la nationalité bahamienne. En 1969, conformément à sa décision de "bahamianiser" les entreprises appartenant à des sociétés étrangères ayant des activités sur le territoire, le gouvernement a pris des mesures afin de contrôler l'immigration. En 1971, à la suite d'une enquête effectuée par une commission royale sur cette question, entre autres, le gouvernement a libéralisé sa politique d'immigration, particulièrement en vue de donner une nouvelle impulsion à l'économie du territoire et de la renforcer ainsi que de préparer la population à l'indépendance totale (voir par. 35 à 45 ci-dessous).

---

b/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de rapports publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 10 août 1971, conformément à l'Article 73 e de la Charte, renseignements qui concernent l'année se terminant le 31 décembre 1970.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I A.

d/ Ibid., par. 7.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

5. Aucune modification n'est intervenue dans les arrangements constitutionnels énoncés dans l'Ordonnance de 1969 relative à la Constitution des Bahamas (Bahama Islands (Constitution) Order, 1969) décrits en détail dans le rapport présenté par le Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session e/. En bref, l'appareil gouvernemental comprend un Gouverneur nommé par la Reine, un cabinet composé du Premier Ministre et d'au moins huit autres ministres et une législature à deux chambres, le Sénat et la Chambre d'assemblée. Les membres de la Chambre d'assemblée sont élus au suffrage universel des adultes. Sur les 16 membres du Sénat, neuf sont nommés par le Gouverneur sur l'avis du Premier Ministre, quatre sur l'avis du chef de l'opposition et trois après consultation du Premier Ministre et de toute autre personne que le Gouverneur juge bon de consulter.

6. Dans l'exercice de ses fonctions, le Gouverneur est constitutionnellement tenu "d'obtenir l'avis du Cabinet ou d'un ministre agissant en vertu d'une autorisation générale du Cabinet, et d'agir conformément à cet avis". Cette disposition ne s'applique pas à l'exercice par le Gouverneur de responsabilités touchant les affaires étrangères, la défense et la sécurité intérieure, ou d'autres fonctions dont il est chargé en vertu de la Constitution. Le Cabinet a la direction générale et l'exercice du gouvernement et il est collectivement responsable devant la législature.

7. En mai 1969, le Gouverneur a délégué des pouvoirs au Gouvernement des Bahamas pour la conduite des relations extérieures, au nom du Gouvernement du Royaume-Uni, dans un certain nombre de domaines spécifiques. En décembre 1970, le Gouverneur a confié au Gouvernement des Bahamas la responsabilité de la sécurité intérieure et de toutes les questions relatives aux forces de police dont il était responsable aux termes de la présente Constitution.

Statut futur du territoire

8. Comme on l'a déjà indiqué, le Gouvernement du Royaume-Uni estime que la Constitution de 1969 représente "en fait la dernière étape avant la pleine autonomie ou l'indépendance". M. Lynden O. Pindling, premier ministre des Bahamas, a déclaré en février 1971 qu'il restait beaucoup à faire mais qu'il ne doutait pas que le territoire serait tout à fait prêt pour l'indépendance dans deux ans.

9. Pendant une visite aux Bahamas en janvier 1971, M. Joseph Godber, ministre d'Etat du Royaume-Uni pour les affaires étrangères et les affaires du Commonwealth, a déclaré que son gouvernement considérait l'accession des Bahamas à l'indépendance comme "parfaitement logique". Il a également déclaré que "si les Bahamas en sont

---

e/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.A., par. 8 à 41.

arrivées au point où elles désirent être indépendantes, nous n'y voyons pas de difficultés particulières; mais si cette question ne fait pas l'unanimité dans le territoire, il importe alors que la Grande-Bretagne soit clairement informée des voeux du peuple des Bahamas" f/.

10. Pendant la visite de M. Godber, M. John Purkiss, fondateur du Commonwealth People's Party (CPP) qui s'était uni au Labour Party (LP) pour former le Commonwealth Labour Party (CLP) pendant le deuxième semestre de 1970, lui a dit que si l'indépendance était accordée aux Bahamas, des îles telles que Abaco, Eleuthera et Long Island se sépareraient du gouvernement central du territoire (voir par. 16 à 20 ci-dessous). Le 12 juin 1971, M. Purkiss aurait envoyé à M. Godber, une pétition contre l'indépendance comportant 7 000 signatures. A peu près à la même époque, M. Cecil Wallace Whitfield, chef du Free Progressive Liberal Party (PLP), ultérieurement rebaptisé Free National Movement (FNM), a admis l'existence d'une campagne contre l'indépendance dans les Bahamas et critiqué le Progressive Liberal Party (PLP), parti au pouvoir, pour la hâte excessive avec laquelle il veut faire accéder le territoire à l'indépendance. Il a donc lancé un appel au gouvernement pour qu'il prépare le peuple à l'indépendance en évitant le démembrement des Bahamas.

11. Le 14 juin, à l'issue d'un entretien entre les Premiers Ministres des Bahamas et du Royaume-Uni au sujet du statut futur du territoire, le Gouverneur a annoncé dans un discours à la Chambre d'assemblée, que le gouvernement avait réellement l'intention d'achever son mandat (qui expire en avril 1973), et que les Bahamas demanderaient l'indépendance ultérieurement en 1973.

12. Après cette annonce, le Free PLP, dont M. Geoffrey Johnstone, chef du United Bahamaian Party (UBP) alors parti d'opposition (voir par. 19 et 23 à 25 ci-dessous), partageait généralement les vues, a fait une déclaration de politique générale dans laquelle il reprenait l'argumentation de M. Whitfield, rejetant le calendrier du gouvernement qui prévoyait l'accession à l'indépendance dans les deux ans et demandant que la date fixée soit repoussée jusqu'après les deux prochaines élections générales. Plus tard, M. Audley Humes, chef du National Democratic Party (NDP) a regretté que, malgré les difficultés financières du territoire, le gouvernement ait fixé à 1973 la date limite pour l'octroi de l'indépendance.

13. Dans un discours sur "l'état de la Nation" prononcé à la convention du PLP en octobre 1971, le Premier Ministre, M. Pindling, chef du PLP, parti au pouvoir, a rappelé que son gouvernement avait annoncé en 1968 qu'il ne demanderait pas l'indépendance sans consulter le peuple des Bahamas et qu'il avait depuis soulevé la question d'un référendum sur l'indépendance auprès du Gouvernement du Royaume-Uni. Suivant l'avis de ce dernier, on s'abstiendrait d'organiser un référendum dans le territoire. Au lieu de cela, le Gouvernement des Bahamas avait décidé de publier un livre blanc sur la question de l'indépendance et de lancer également en 1972

---

f/ Ibid , vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.A., par. 23.

une campagne massive d'information et d'éducation portant sur tous les aspects de la question. En outre, le territoire demanderait l'indépendance après les prochaines élections générales mais pas plus tard qu'en 1973. M. Pindling a également annoncé que son parti était prêt à conduire les Bahamas à l'indépendance et que le territoire resterait dans le Commonwealth et dirigerait ses propres affaires étrangères.

14. M. Pindling a critiqué le Free PLP, parti d'opposition, et l'UBP qu'il a accusés d'induire en erreur le peuple des Bahamas et de ne pas préparer sa clientèle électorale à l'accession à l'indépendance totale. Il a également critiqué ceux qui avaient prédit l'effondrement politique et économique pour les Bahamas et a déclaré qu'actuellement, le territoire était encore plein de dynamisme et de vigueur et prospère. Les déclarations faites en décembre par M. Pindling et par les chefs de l'opposition n'attestaient aucun changement dans les positions des partis majoritaires quant à la question de l'indépendance.

15. Dans un discours récent, le Gouverneur a précisé les vues du Gouvernement du Royaume-Uni au sujet du statut futur du territoire. Il a déclaré que le gouvernement du Royaume-Uni avait l'intention d'agir conformément aux voeux du peuple des Bahamas. Il a estimé que les élections générales constituaient, pour un pays démocratique, le moyen le plus pratique de trancher une question importante. Par conséquent, si les élections assuraient une nette majorité au Gouvernement actuel des Bahamas, le Royaume-Uni y verrait la preuve que le peuple des Bahamas approuve les propositions de son gouvernement actuel, en ce qui concerne l'indépendance, et préparerait une législation appropriée pour cette indépendance à l'issue de la conférence constitutionnelle nécessaire. Toutefois, si les résultats des élections ne faisaient pas apparaître le désir du peuple d'accéder rapidement à l'indépendance, le Royaume-Uni ne l'y contraindrait pas. Il a appelé l'attention à cet égard sur la déclaration faite en janvier 1971 par le Ministre d'Etat pour les affaires étrangères et les affaires du Commonwealth (voir par. 9 ci-dessus).

Question de la sécession

16. Au début de 1971, on a signalé que la population en majorité blanche d'Abaco (deuxième île des Bahamas par la superficie), qui était opposée à la politique du gouvernement, cherchait à se séparer des Bahamas. Deux autres îles, Grand Bahama et Long Island envisageraient également la sécession.

17. Le 7 juillet, après avoir pris connaissance de l'annonce faite peu de temps auparavant par le Gouverneur en ce qui concerne le statut futur du territoire, le capitaine Leonard Thompson, représentant parlementaire de l'UBP (essentiellement appuyé par la population d'origine européenne), a présenté à la Reine, au nom d'un groupe d'Abaconiens, par l'intermédiaire du Gouverneur, une pétition en faveur de la sécession. La pétition, au sujet de laquelle M. Johnstone, chef de l'UBP, avait formulé des objections, aurait recueilli 2 000 signatures, ce qui représentait 75 p. 100 de l'électorat d'Abaco. Dans un communiqué de presse, les pétitionnaires ont déclaré que la majorité des Abaconiens voulaient maintenir leurs liens avec la Couronne au cas où les Bahamas accèderaient prochainement à l'indépendance.

18. Le 8 juillet, un autre groupe d'Abaconiens, prétendant représenter 16 des 20 agglomérations de l'île, a eu une entrevue avec le Gouverneur afin de contester la validité de la pétition susmentionnée et de manifester sa détermination de maintenir Abaco au sein des Bahamas. Lors d'une conférence de presse qui a eu lieu le lendemain, et à laquelle participait un représentant du PLP, le groupe a publié une déclaration dans laquelle il disait avoir pleinement confiance dans l'aptitude du gouvernement actuel à conduire les Bahamas à l'indépendance sans heurts et indiquait qu'un renforcement de l'unité était nécessaire au territoire, et non une sécession. Le Gouverneur avait promis d'informer le gouvernement de la réception et de la teneur de la pétition demandant la sécession ainsi que de la transmettre au Gouvernement du Royaume-Uni avec la déclaration de protestation.

19. Le 14 juillet, commentant la pétition pour la sécession d'Abaco, à la Chambre d'assemblée, le Premier Ministre, M. Pindling, dont le parti est appuyé essentiellement par la majorité des personnes d'origine africaine, a déclaré que quelques-uns des signataires de cette pétition n'étaient pas Bahamiens et qu'ils n'avaient aucun droit de s'ingérer dans les affaires intérieures du territoire. Il a également reproché à l'UBP de garder le silence au sujet de l'action d'un groupe, dont un de ses représentants faisait partie, qui demandait le démembrement des Bahamas. Cette accusation a été rejetée par M. Johnstone, chef de l'UBP.

20. Le 10 août, M. L. M. Davies, gouverneur par intérim, a informé les pétitionnaires d'Abaco de la décision du Gouvernement du Royaume-Uni selon laquelle toute proposition tendant à modifier la Constitution devrait être formulée par l'intermédiaire des représentants élus de la population du territoire et examinée par le Commonwealth des Bahamas; le Gouvernement du Royaume-Uni n'était disposé à examiner la proposition contenue dans la pétition qu'à la demande du Gouvernement des Bahamas. Le Gouvernement des Bahamas a accueilli cette décision avec satisfaction et il a exprimé l'espoir qu'elle serait acceptée et respectée par les pétitionnaires. En septembre, un porte-parole des sécessionnistes d'Abaco a dit qu'au stade actuel, la réaction du Gouvernement du Royaume-Uni "ne pouvait être que réservée" mais que les Abaconiens étaient convaincus "qu'au moment crucial, le Gouvernement britannique ne les vendrait pas comme esclaves".

Autres faits nouveaux

21. On a annoncé le 26 octobre 1971 que la Reine avait approuvé la nomination de sir John Warburton Paul, actuellement Gouverneur du Honduras britannique pour succéder à lord Thurlow (qui prendra sa retraite en mars 1972) comme Gouverneur des Bahamas et des îles Turques et Caïques.

22. On sait que la Chambre d'assemblée se compose de 38 membres élus. Aux dernières élections qui ont eu lieu le 10 avril 1968, le PLP a remporté 29 sièges, l'UBP 7, le LP 1 et le siège restant est allé à un candidat indépendant. Un important changement est intervenu dans la situation des partis à la Chambre, en février 1971, 8 membres du PLP, qui avaient été rayés du parti pour une période de deux ans ayant annoncé qu'ils prendraient le nom de Free PLP g/. Les changements qui ont ultérieurement marqué les partis politiques du territoire sont décrits plus loin.

---

g/ Ibid., par. 24 à 27, et 33.

23. Le 1er juillet, la Chambre d'assemblée a adopté une motion présentée par le gouvernement dans laquelle celui-ci demandait que M. Johnstone (UBP) cède la place à M. Whitfield du Free PLP en tant que chef de l'opposition.

24. Au cours des débats, M. Johnstone a annoncé son intention de demeurer en fonction tant qu'il n'aurait pas été officiellement prié de se démettre. M. Whitfield a déclaré qu'il accepterait d'être chef de l'opposition à la condition qu'une solution soit apportée à la question constitutionnelle de la nomination des sénateurs. Il a fait remarquer que, conformément à la Constitution actuelle, les sénateurs de l'UBP pouvaient conserver leur siège jusqu'à ce que la Chambre d'assemblée soit dissoute et que si son parti devenait le parti officiel de l'opposition, il aurait droit à quatre sièges au Sénat au lieu d'un. Il a donc présenté une motion au Premier Ministre tendant à dissoudre la Chambre et à procéder à des élections générales.

25. Le 14 juillet, après que le Gouverneur l'eut nommé chef de l'opposition, M. Whitfield a redit devant la Chambre d'assemblée que c'était avec réticence qu'il avait accepté ces fonctions car la question constitutionnelle évoquée plus haut demeurait en suspens. Il a de nouveau présenté au Premier Ministre une motion de dissolution de la Chambre.

26. Le 10 septembre, une élection partielle a eu lieu afin de pourvoir un siège à la Chambre d'assemblée, siège qui a été gagné par le PLP.

27. A la convention que le PLP a tenue dernièrement en octobre 1971, M. Milo B. Butler, Jr., vice-président du Sénat, faisant allusion à la composition tripartite du Sénat établie par l'actuelle constitution (voir par. 5 ci-dessus), a déclaré que la situation au Sénat était anormale. L'opposition à la Chambre d'assemblée n'était pas constitutionnellement représentée au Sénat pas plus que ne l'était le troisième groupe; le seul membre du Sénat représentant le Free PLP avait été nommé non par le Gouverneur mais de manière indépendante. M. Butler a rappelé que ce parti qui jouissait à la Chambre d'assemblée d'une plus large majorité que l'UBP (alors parti de l'opposition), était devenu parti officiel de l'opposition. Il a également fait remarquer que tous les membres de l'ancien parti de l'opposition au Sénat conservaient leurs sièges à l'exception de l'un d'entre eux qui s'était déclaré indépendant. En conclusion, il fallait résoudre la situation actuelle des membres du Sénat. En novembre 1971, la fusion en un seul parti du FNM et de l'UBP a permis de normaliser la situation au Sénat (voir par. 33 ci-dessous). Le même mois, un autre sénateur UBP aurait annoncé qu'il conserverait son siège comme membre indépendant. En conséquence, le Sénat comprend à présent neuf membres du gouvernement, trois de l'opposition et quatre indépendants.

28. Au début de novembre 1971, le Premier Ministre, M. Pindling a annoncé que le Gouverneur avait nommé M. S. L. Bowe au poste de Ministre de l'administration locale (ministère nouvellement créé) et M. A. L. Roker à celui de Ministre de la santé et que les responsabilités ministérielles avaient été entièrement remaniées. M. Pindling a déclaré que la répartition des portefeuilles avait été effectuée de manière à accélérer la mise en place du programme du gouvernement visant à préparer les Bahamas à l'indépendance complète.

29. Le Premier Ministre a ... outre indiqué que ce remaniement se ferait sentir surtout au Ministère des transports étant donné que les questions relatives à la politique des transports aériens, à l'aviation civile et aux autorisations de transports aériens relevaient désormais du Ministère du tourisme. Le Ministère des transports devrait dorénavant s'attacher davantage à la mise en oeuvre d'une politique maritime. Il s'agissait aussi bien pour le gouvernement d'une flotte maritime que du transport des marchandises et des passagers d'une île à l'autre. Les télécommunications seraient désormais placées sous la responsabilité du Ministre des travaux publics.

30. Le Premier Ministre a également annoncé que M. C. Darling, actuellement Ministre d'Etat, avait été nommé Ministre du travail et de la prévoyance. Il serait désormais responsable également de la planification et de la mise en place d'un nouveau programme de sécurité sociale qui s'inspirerait d'un rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT), présenté devant la Chambre d'assemblée en juin 1971. On demanderait à M. Butler, Ministre de l'agriculture et des pêches, d'aider à développer une industrie de la pêche commerciale à grande échelle avec le concours d'un groupe d'experts des Nations Unies. Les essais sur les sols et les eaux qu'effectue actuellement aux Bahamas une équipe venue du Royaume-Uni étaient suffisamment avancés pour qu'on puisse mettre sur pied une industrie agricole viable.

31. Enfin, le Premier Ministre a dit que, dans le cadre du programme de réorganisation, il serait responsable de la radiodiffusion et de la télévision, notamment des rapports avec la Commission de radiodiffusion et de télévision des Bahamas. Il a ajouté que l'information officielle et les relations publiques relevant déjà de sa compétence, cette initiative lui permettrait de mieux coordonner les programmes en matière de communications à mesure que les Bahamas s'acheminaient vers l'indépendance.

32. Commentant le programme de réorganisation susmentionné, des membres du parti de l'opposition FNM ont déclaré que la seule innovation rationnelle était la création d'un ministère de la santé distinct et qu'à leur plus grande déception, le Ministère de l'éducation et de la culture continuait de fonctionner à temps partiel. Ces deux postes ministériels étaient vacants depuis qu'en octobre 1970 deux anciens membres du PLP avaient démissioné puis s'étaient joints en février 1971 à six autres pour former le Free PLP. Par conséquent, l'opposition estimait que le nouveau cabinet créé après plus d'une année de lutte, témoignait du désarroi et de la désorganisation du parti au pouvoir; en apprenant que la Commission de radiodiffusion et de télévision des Bahamas relevait désormais du Premier Ministre, le Président de l'UBP a dit que cette initiative marquait, à son avis, un pas vers l'établissement de la censure. Il a affirmé qu'au cours des quatre dernières années, les partis de l'opposition avaient toujours eu des problèmes pour exprimer leurs opinions sur les antennes de la radio nationale.

Partis politiques

33. A la convention qu'il a tenue en octobre 1971, le PLP a décidé d'exclure huit membres qui avaient voté pour une motion de censure, présentée à la Chambre d'assemblée en novembre 1970 contre le Premier Ministre, M. Pindling. A la suite de cette décision, le Free PLP s'est reconstitué sous le nom de FNM et a invité toutes les forces politiques hostiles au gouvernement actuel à fusionner sous le nom de FNM "d'union", avec pour objet de créer un gouvernement qui servirait les intérêts supérieurs des Bahamas et de tous ses habitants. Le 6 novembre 1971, les dirigeants de l'UBP se sont prononcés à l'unanimité en faveur de leur regroupement sous l'étendard du parti de l'opposition FNM pour "constituer une opposition forte et unie qui redonnera de l'espoir à un Commonwealth qui a perdu tout espoir". Le FNM ainsi fusionné est devenu le deuxième principal parti du territoire dont l'appellation devait être débattue lors d'une convention. Il fut convenu que la convention précéderait les élections si celles-ci se déroulaient au début de 1972. En l'absence d'élections, la convention aurait lieu en janvier. Dans l'intervalle, la nouvelle entité politique avait à sa tête M. Whitfield, chef du FNM.

34. En plus des deux principaux partis politiques (PLP et FNM fusionné), il y a cinq partis d'importance moindre : le CLP, dirigé par M. Randal Fawkes; le People's Advancement League (PAL), ancien bras politique du CPP, dirigé à présent par M. Kenneth R. Adderley; le National Democratic Party (NDP), dirigé par M. Andley Humes; le Socialist Democratic Party (SDP), dirigé par M. G. A. Simms; et le Vanguard Nationalist and Socialist Party (VNSP), constitué en juillet 1971, et ayant un bureau de cinq membres, dont M. John McCartney.

Politique d'immigration

35. En 1967, le gouvernement a adopté une politique d'immigration qui restreignait le nombre des permis de travail délivrés aux non-Bahamiens, prévoyait de remplacer les travailleurs étrangers qualifiés par des Bahamiens ayant reçu une formation et de favoriser l'accès des Bahamiens à la propriété d'entreprises et à leur exploitation. En 1969, le gouvernement a commencé à limiter le nombre des permis de travail délivrés aux employés étrangers de Freeport dans le cadre de la campagne menée par lui pour restituer la zone aux Bahamas. Compte tenu des critiques formulées par le public, le Gouverneur a annoncé que le gouvernement se proposait d'assouplir sa politique d'immigration. Il avait décidé d'accorder des permis de travail à des étrangers le temps nécessaire pour permettre aux employeurs de répondre de façon satisfaisante à leurs besoins en main-d'oeuvre et de remplacer les étrangers par des Bahamiens, chaque fois que ce serait possible.

36. A la fin de juillet 1971, le gouvernement a annoncé que dorénavant les permis de travail seraient accordés pour une période de trois ans au maximum et prolongés éventuellement jusqu'à cinq ans, si l'employeur se trouvait toujours dans l'impossibilité de recruter un Bahamien qualifié au poste en question. Les investisseurs et propriétaires d'entreprises étrangers exerçant ou désirant exercer leurs activités aux Bahamas, avec l'approbation du gouvernement, seraient autorisés à le faire aussi longtemps qu'ils se conformeraient aux lois et à la politique du territoire et qu'ils témoigneraient d'un esprit de bonne volonté envers le peuple bahamien.

37. Partout aux Bahamas, le nationalisme économique et les problèmes posés par les permis de travail auraient nui à l'activité des entreprises ayant besoin de main-d'oeuvre étrangère, ce qui a eu pour effet de réduire les investissements étrangers et de faire fuir les capitaux du territoire.

Accord de Hawksbill Creek

38. Comme on l'a déjà indiqué, au mois de septembre 1970, le gouvernement a créé une commission royale, dirigée par sir Hugh Wooding, ancien président de la Haute Cour (Chief Justice) de la Trinité-et-Tobago, qui a été chargée d'examiner le Hawksbill Creek, Grand Bahama (Deep Water Harbour and Industrial Area) Act, de 1955 et de recommander éventuellement des modifications à cette loi. Cette initiative a été inspirée au Premier Ministre, M. Pindling par le fait que "Freeport ne relève pas entièrement de l'autorité du gouvernement du pays" h/.

39. Dans son rapport, présenté devant la Chambre d'assemblée le 30 juin 1971, la Commission royale a déclaré que Freeport faisait partie des Bahamas et ne devait pas être isolée du reste de la communauté bahamienne. Elle a déclaré que la politique d'immigration suivie par le gouvernement était juste et justifiée et elle a invoqué l'obligation et la responsabilité qui incombent aux milieux d'affaires et de l'industrie, au Grand Bahama Port Authority et aux entreprises ayant obtenu des concessions, de former les Bahamiens à de nouveaux métiers et de les préparer à assumer des responsabilités accrues aux Bahamas. Mais elle a critiqué la manière dont la politique d'immigration était appliquée.

40. On trouvera ci-après un résumé des principales recommandations formulées par la Commission royale :

a) Les clauses de l'Accord conclu entre le gouvernement et le Port Authority par un échange de lettres, aux mois d'août et de septembre 1968, devraient être mises en application autrement qu'en modifiant l'Accord.

b) i) Un petit comité consultatif chargé de conseiller le ministre intéressé ou son secrétaire permanent sur les demandes de permis de travail devrait être constitué.

ii) Le public devrait être informé que l'Immigration Board aurait à connaître des appels formés en cas de refus de permis de travail.

iii) Un guide sur l'immigration devrait être publié à l'intention du grand public.

iv) Il y aurait lieu de simplifier les formules de demandes de permis de travail.

v) Les permis de travail devraient être normalement délivrés pour une durée de trois ans.

c) Le gouvernement devrait prendre rapidement des mesures afin de rencontrer les représentants des différents secteurs de la société afin de procéder à un échange de vues et de parvenir à une compréhension mutuelle des politiques.

---

h/ Ibid., par. 29 et 30.

41. En acceptant la recommandation a), le gouvernement a dit qu'il s'était rendu compte depuis longtemps que les seules dispositions qui devaient être appuyées par des dispositions législatives étaient celles qui concernaient l'immigration. Il a également accepté de maintenir les arrangements administratifs prévus dans l'échange de lettres de septembre 1968.

42. En ce qui concerne la recommandation b), le gouvernement a déclaré qu'il avait déjà commencé d'examiner dans le détail les procédures d'immigration et que des modifications leur seraient prochainement apportées.

43. Le gouvernement a indiqué que les plans visant à donner effet à la recommandation c) étaient déjà assez avancés. Mais il a estimé que cet idéal de compréhension mutuelle devait être réalisé dans le cadre de la personnalité bahamienne et supposait un renforcement de la sécurité des Bahamas et une amélioration de leur économie.

44. La Commission royale a également formulé des recommandations relatives à la sécurité intérieure, à l'établissement pénitentiaire, à l'agriculture, aux transports, au logement, à l'éducation, à la formation et aux spécialisations qui ont généralement été acceptées par le gouvernement.

45. A ce propos, le gouvernement a dû prendre une décision difficile concernant sa position à l'égard de l'avenir des casinos aux Bahamas. En août 1971, M. A. D. Hanna, premier ministre adjoint et ministre de l'intérieur, aurait dit qu'il était opposé d'une part aux jeux de hazard car ils attiraient des indésirables mais que d'autre part il leur était favorable dans la mesure où les casinos attiraient aussi les touristes. La Port Authority a la mainmise sur deux des trois casinos du territoire dont les licences expireront en janvier 1974. Selon certaines rumeurs, l'Etat pourrait prendre la direction des deux casinos de Freeport en 1974.

Installations militaires

46. Les Etats-Unis possèdent diverses installations militaires aux Bahamas, dont le Centre atlantique d'expérimentation et d'évaluation sous-marine (AUTEC) situé dans l'île Andros, deux stations de poursuite d'engins et plusieurs installations de la marine dans les îles périphériques. Evoquant le 10 août 1971, devant l'Association des étudiants bahamiens de l'Université des Caraïbes, les conséquences de l'indépendance, le Premier Ministre, M. Pindling, a déclaré qu'il serait souhaitable que les Bahamas examinent la question de la succession des traités signés par le Royaume-Uni dans un délai raisonnable après l'indépendance. Nombre de traités dont le territoire hériterait devraient probablement être renégociés. La série de traités relatifs à la défense conclus entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis en vertu desquels certaines parties du territoire sont utilisées par ces derniers à diverses fins, présenterait une importance immédiate. A l'heure actuelle, les Bahamas ne tirent de ces traités aucun avantage direct.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

47. Le tourisme est l'industrie la plus importante du territoire; en 1970, il représentait 70 p. 100 du produit national brut des Bahamas, contre 90 p. 100 en 1969 et 80 p. 100 en 1968. Grâce à la croissance rapide du tourisme, qui s'est accompagnée, à la fin des années 60, d'importants investissements dans le secteur de l'aménagement des terres, des progrès sensibles ont été réalisés sur la voie du plein emploi. Toutefois, ces deux activités ont diminué en 1970, en raison essentiellement du ralentissement économique aux Etats-Unis et de la tentative d'"indigéniser" les entreprises étrangères fonctionnant dans le territoire, surtout au moyen de la limitation du nombre de permis de travail accordés à des non-Bahamiens. En 1971, on prévoyait que le nombre de touristes qui se rendraient sur le territoire augmenterait sensiblement, mais que leurs dépenses totales resteraient pratiquement au même niveau. L'industrie de la construction a continué à connaître une récession. Vers la fin de l'année, on signalait un chômage appréciable.

48. Une communauté financière internationale s'est créée aux Bahamas en raison des exemptions fiscales qui y sont accordées ainsi que de l'emplacement et de la stabilité du territoire. Cette communauté comprend des banques commerciales et d'autres institutions financières qui offrent une large gamme de services aux clients internationaux et aux fonds de développement du territoire. Comme on l'a noté ailleurs i/, ce secteur vient maintenant au deuxième rang des secteurs d'activités du territoire, après le tourisme, du point de vue du nombre de personnes employées et du volume d'activités.

49. Bien qu'un certain nombre de petites entreprises du territoire produisent pour la consommation locale, les principales industries exportent leurs produits, les activités les plus importantes actuellement étant la production de ciment et le raffinage du pétrole. L'agriculture n'a apporté qu'une contribution marginale à l'économie, mais a certaines possibilités. La mer contient d'importants gisements minéraux et la pêche commence à être pratiquée à l'échelon commercial. L'exploitation des produits sylvicoles est encore limitée aux fôrêts de pins jaunes d'Abaco et d'Andros.

50. Presque tous les produits de consommation du territoire sont importés. Les importations ont été évaluées à 179 986 823 dollars bahamiens j/ en 1969 et à 343 205 760 dollars bahamiens en 1970; les exportations ont atteint respectivement 51 781 802 dollars bahamiens et 87 021 205 dollars bahamiens. En 1970, le déficit

---

i/ Ibid., par. 81.

j/ Le 2 février 1970, le dollar bahamien, qui valait 0,98 dollar des Etats-Unis, a été réévalué et vaut maintenant 1 dollar des Etats-Unis. Voir également par. 66 ci-dessous.

de la balance commerciale du territoire s'est donc aggravé. De même qu'autrefois, les échanges sont faits essentiellement avec les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada.

51. Du fait de l'inflation quasi-généralisée, le coût de la vie a continué d'augmenter en 1970. En mars 1971, la Chambre d'assemblée a adopté une loi prévoyant le contrôle et la réglementation des prix, mais elle ne semble pas avoir encore eu pour effet de réduire l'inflation. L'indice des prix de détail publié par le gouvernement a indiqué une augmentation de 7,1 p. 100 en 1971 par rapport à 1970.

52. Lorsque le Premier Ministre, M. Pindling, a pris la parole devant la Convention du PLP en septembre 1971, il a dit que le tourisme semblait être dans une phase de croissance, malgré certaines prévisions pessimistes. En août, le nombre de touristes qui se sont rendus sur le territoire a dépassé un million pour la première fois dans l'histoire de ce secteur.

53. Le Premier Ministre a reconnu que la situation de la balance des paiements des Bahamas n'était pas aussi bonne qu'avant; que l'inflation et le chômage étaient une réalité; et que l'économie devait être ranimée. Il pensait cependant que le territoire se trouvait en bien meilleure position que la plupart des pays avoisinants. A la mi-décembre, deux mois après qu'il ait fait son discours, un budget déficitaire a été soumis à la législature; il reflétait l'accélération anticipée de la tendance générale à un ralentissement de l'économie (voir par. 92-93 ci-dessous). Après avoir examiné la situation économique nationale et internationale, le Gouvernement bahamien a dévalué la monnaie du pays le 24 décembre (voir par. 63 ci-dessous). Le Premier Ministre, M. Pindling, a fait observer dans un discours radiodiffusé le 10 janvier 1972, que cette mesure améliorerait la position de l'industrie du tourisme vis-à-vis de ses concurrents et se traduirait donc par un net redressement de l'économie au cours de l'année.

Politiques et programmes

54. Le Gouverneur a déclaré récemment que le gouvernement pensait poursuivre deux grands objectifs, à savoir relancer et renforcer l'économie du territoire et préparer le peuple à l'indépendance totale. L'économie s'appuyant essentiellement sur le tourisme et l'investissement, les mesures prises par le gouvernement viseraient à maintenir des conditions propres à favoriser le développement de ces deux activités. Par exemple, on encouragerait le tourisme à se développer à un rythme régulier plutôt que spectaculaire, pour tenir compte des changements pouvant survenir dans la nature des aspirations des touristes (voir par. 59 ci-dessous). En même temps, des mesures seraient prises pour accélérer la diversification économique. Il a souligné que, tout en sachant que le territoire avait besoin d'assistance financière et technique de l'étranger pour mettre en valeur les ressources naturelles, le gouvernement encouragerait la participation la plus complète possible des Bahamiens, afin de favoriser le développement des ressources humaines et la stabilité économique et sociale. Il a également annoncé que la législature serait saisie d'un plan de développement quinquennal établissant des

principes directeurs qui favoriseraient le développement méthodique du territoire grâce à l'initiative privée ou à l'effort public. Certaines propositions spécifiques faites par le Gouverneur à propos de divers secteurs de l'économie figurent dans les rubriques pertinentes ci-dessous.

55. Prenant la parole devant la Convention du PLP en octobre 1971, M. Simeon L. Bowe, alors secrétaire parlementaire à l'administration locale (devenu plus tard Ministre de l'administration locale), a reconnu la nécessité de créer une communauté commerciale et industrielle viable et dynamique. Il pensait que le gouvernement devait exercer dans le secteur de l'économie un rôle plus actif et plus positif. Le secteur privé allait probablement continuer à se développer de façon dynamique et compléter les efforts du gouvernement tendant à créer et exploiter une vaste gamme d'entreprises productives, qui pourraient être des sociétés à part entière des entreprises mixtes.

56. Selon M. Bowe, le succès de tout plan de développement économique dépendait de la coopération et de l'appui enthousiaste du secteur privé. Il a souligné que les divers taxes et subventions, tarifs douaniers, programmes de promotion des importations et des exportations, ainsi que les arrangements en matière de financement, devaient influencer favorablement le niveau et la composition des activités du secteur privé.

57. M. Oscar N. Johnson, membre élu de la Chambre d'assemblée, a déclaré dans un discours devant la même Convention que la plus grande partie de l'économie bahamienne était entre les mains de l'étranger. Il jugeait donc que les Bahamiens devaient soit trouver les moyens de progresser par eux-mêmes dans le cadre de ce système, soit modifier celui-ci dans l'intérêt du territoire. Il fallait leur donner la possibilité de devenir actionnaires dans les diverses entreprises commerciales fonctionnant sur le territoire. Sinon ils s'apercevraient qu'après avoir rejeté une forme de colonisation afin de devenir indépendants, ils seraient recolonisés sur le plan économique.

Tourisme

58. Ces dernières années l'infrastructure du tourisme s'est rapidement développée aux Bahamas. Le nombre de chambres d'hôtel est passé de 2 500 en 1969 à 10 000 à la fin de 1970. Grâce à l'adoption récente du Hotel Encouragement Act (Loi d'encouragement à l'industrie hôtelière), de nouvelles chambres devraient être disponibles en 1971. Toutefois, comme on l'a noté ci-dessus, le tourisme a reculé en 1970. Bien que le nombre total de touristes qui se sont rendus aux Bahamas, (1,3 million), n'ait diminué que de 2,6 p. 100, leurs dépenses ont baissé plus sérieusement (15 p. 100) et sont tombées à 220 milliards de dollars bahamiens. Cette baisse a des conséquences d'autant plus graves que le potentiel de l'industrie a augmenté et qu'il en est résulté une réduction considérable des recettes provenant des droits de douane et des taxes de départ. Au total, 1,5 million de touristes se sont rendus aux Bahamas en 1971, soit une augmentation de 12,7 p. 100 par rapport à l'année précédente. De nombreux touristes seraient venus en groupes, bénéficiant de prix avantageux pour le voyage et dans les hôtels, si bien que, selon les estimations, les dépenses totales des touristes sont restées à peu près au même niveau qu'en 1970.

59. On pense que le tourisme de groupe s'installera sans doute en permanence à Nassau et à Freeport, les deux principales régions touristiques et que seules les îles périphériques (Out Islands) seront probablement susceptibles de voir augmenter le nombre de touristes plus fortunés.

Aménagement des terres

60. Entre 1966 et 1970, les investissements étrangers dans l'immobilier aux Bahamas ont été estimés à plus de 500 millions de dollars bahamiens. Toutefois, on a assisté en 1970, dans le secteur du bâtiment, à une baisse des activités par rapport à l'année précédente, qui a varié entre 11 p. 100 à New Providence et 80 p. 100 à Freeport. A la fin de l'année 1971, la tendance était encore à la baisse. Pendant l'année, la construction de logements à bon marché et à prix modérés a été très lente en raison de la pénurie et du taux très élevé (16 p. 100) des crédits hypothécaires à long terme. Toutefois, la construction de cinq grands ensembles était projetée ou entamée dans quatre îles périphériques, le principal étant un ensemble de villégiature, que doit construire à Grand Exuma la société Bahamia, Incorporated and Hyatt International.

61. Le Gouverneur a déclaré récemment que le gouvernement présenterait un projet de loi prévoyant l'établissement d'un nouveau code du bâtiment complet et détaillé et qu'il avait créé la Bahamas Development Corporation (qui avait pour fonction de participer au nom des Bahamiens à l'aménagement des terres de la Couronne, chaque fois qu'une initiative de ce genre était prise). Après sa création, cette société a signé un accord avec la North American Rockwell Corporation des Etats-Unis en vue de construire à Bimini un centre de tourisme coûtant plusieurs millions de dollars.

62. Dans un discours qu'il a prononcé récemment, M. Johnson (voir par. 57 ci-dessus) a souligné la nécessité de modifier, au fur et à mesure que le territoire s'acheminait vers l'indépendance, la situation existante dans le Crown Lands Department (Département des terres de la Couronne) depuis vingt ans, du fait que les postes supérieurs de ce département étaient occupés par des expatriés. Il s'est donc félicité de la création par le gouvernement de la Bahamas Development Corporation. Il a fait observer que le gouvernement n'ignorait pas les abus auxquels avaient donné lieu les terres de la Couronne par le passé, mais qu'un terme y avait été mis. Il a appelé particulièrement l'attention sur le fait que la valeur des terres appartenant autrefois à la Couronne à New Providence et à Freeport avait considérablement augmenté, essentiellement du fait de la demande accrue de ces terres par des étrangers, et que les terres que possédait encore la Couronne se trouvaient pour la plupart à Andros, Abaco, Acklin et Grande Bahama et représentaient une surface d'environ 1,5 million d'acres.

Evolution financière

63. En 1971, 300 banques commerciales et sociétés fiduciaires (253 en 1970) et un certain nombre de cabinets d'experts comptables, de compagnies d'assurance, de mutuelles d'investissement et d'associations d'épargne et de crédit étaient installés dans le pays, essentiellement à Nassau. En avril, le Securities Act

(Loi sur les valeurs) de 1971 a été adopté, obligeant toutes les mutuelles d'investissement exerçant aux Bahamas à se faire immatriculer et à fournir au gouvernement tous les renseignements nécessaires. Des dispositions ont également été prises pour empêcher la fraude dans les opérations d'investissement.

64. Le Gouverneur a déclaré récemment que, dans le but de faire des Bahamas un grand centre financier, le gouvernement se proposait de déposer un projet de loi tendant à créer des institutions financières (y compris une banque centrale, une banque de développement et peut-être une banque d'épargne nationale) de façon à doter le territoire de facilités perfectionnées de change, d'épargne et d'investissement.

65. On a signalé au début du mois de septembre que la Bank of England avait détaché deux experts pour aider la Bahamas Monetary Authority (BMA) à créer la banque centrale envisagée. La banque centrale, qui remplacerait la BMA, servirait notamment d'intermédiaire aux banques commerciales lorsque des problèmes de liquidité se poseraient et contrôlerait la vente et l'achat des actions, ainsi que les activités des associations d'épargne et de crédit. En outre, elle conseillerait le gouvernement sur la politique monétaire, surtout en ce qui concerne les fonds internationaux.

66. Toujours en septembre, la BMA a annoncé que les transactions en sterling seraient soumises au même contrôle des changes que les transactions en autres monnaies, jusqu'à ce que la situation monétaire internationale soit rétablie. Elle a pris cette décision, avec l'accord du Gouvernement du Royaume-Uni, en vue de décourager la spéculation nuisible au dollar bahamien. Le 24 décembre, une semaine après la conclusion d'un accord monétaire international, le Fonds monétaire international (FMI) de Washington, a approuvé la proposition du Gouvernement britannique tendant à dévaluer d'environ 5,5 p. 100 la monnaie du territoire par rapport à l'or fin. En conséquence, le dollar bahamien vaut maintenant environ 1,03 dollar des Etats-Unis.

67. Il y a eu en octobre deux autres événements importants : un nouvel élargissement de la Trust Corporation of the Bahamas (TCB), dont l'actif s'élèverait à plus de 53 milliards de dollars bahamiens, et la création d'une nouvelle banque commerciale, la Bahamas Commonwealth Bank (BCB). Les banques et sociétés financières ayant des intérêts dans la TCB sont les suivantes : National Westminster Bank de Londres, Royal Bank of Canada, Montreal Trust Company du Canada, Morgan Guaranty Trust de New York, Hong-Kong and Shanghai Banking de Hong-kong, Morgan Grenfill de Londres et la Australian United Corporation d'Australie. La BCB, qui est une filiale de la International Bancorp, Ltd., immatriculée aux Bahamas, a récemment acquis les banques suisse, luxembourgeoise et bahamienne qui appartenaient autrefois à la Société Investors Overseas Services, Ltd., dont le siège est à Genève. En décembre, on apprenait que la Virginia Commonwealth Bankshares, une société de holding bancaire des Etats-Unis, ayant un capital de 900 millions de dollars bahamiens, avait acheté 75 p. 100 du capital souscrit de la Bank of Nassau, Ltd. Celle-ci, qui faisait précédemment partie du Sassoon Group of Companies, avait un actif d'environ 10 millions de dollars bahamiens et était l'une des rares banques des Bahamas autorisées à faire des transactions en or et en devises étrangères.

Industrie

68. Dans le cadre de son programme de diversification, le gouvernement a encouragé le développement industriel. En 1970, les exportations des principaux produits industriels ont rapporté 48,9 millions de dollars bahamiens, soit 56 p. 100 de toutes les exportations du territoire. Ces exportations comprenaient les articles suivants : pétrole (28,7 millions de dollars bahamiens); ciment (11,1 millions de dollars bahamiens); pulpe de bois (3,5 millions de dollars bahamiens); sel (2,9 millions de dollars bahamiens); et rhum (2,7 millions de dollars bahamiens). Le territoire a continué de fabriquer quelques autres articles manufacturés mentionnés dans le rapport précédent du Comité spécial k/.

69. Le 24 août 1971, la Bahamas Oil Refining Company (BORCO), appartenant en commun à la New England Petroleum Corporation et à la Standard Oil Company of California, a annoncé qu'elle consacrerait 50 millions de dollars bahamiens au cours des dix-huit mois suivants à l'augmentation de sa capacité de production, en vue de la faire passer de 250 000 à 450 000 tonneaux par jour. La BORCO, le plus grand producteur mondial de pétrole à faible teneur en soufre est située à Freeport.

70. A la fin du mois d'octobre, on apprenait que la Todhunter Michell and Company avait acheté à la Grand Bahama Port Authority 21 623 acres de terre et deux bâtiments qu'elle utiliserait en vue de son expansion. La société (dont les ventes s'élèvent à 6 millions de dollars bahamiens par an, est une filiale de la Todhunter International Inc., importante entreprise de distillation et de production des Etats-Unis.

71. En 1969, la Ocean Industries, Inc., société dont toutes les actions appartiennent à la Dillingham Corporation d'Honolulu, s'est vu accorder un contrat à long terme lui permettant d'exploiter, de transformer et de vendre l'aragonite, substance tirée du lit de la mer et utilisée essentiellement pour la fabrication du ciment, de la chaux chimique, de l'acier, du verre, de la pulpe, du papier et des engrais agricoles. On a signalé en mai 1971 que le contrat avait été conclu pour une période de dix ans et pouvait être reconduit pour une nouvelle période de vingt ans. Avec des réserves estimées à environ 50 milliards de tonnes, la société deviendrait la plus grande entreprise d'exploitation du sous-sol marin du monde.

72. Six sociétés, possédant des concessions dans les îles mêmes et au large des côtes continuent de rechercher des gisements de pétrole. Selon une loi adoptée par la législature à la fin de 1971, les ressources pétrolières inexploitées dans les eaux bahamiennes continuent à appartenir au Gouvernement bahamien. Les sociétés de prospection pétrolière doivent alors négocier dans certaines limites les conditions dans lesquelles elles seront autorisées à extraire le pétrole, y compris les actions qu'elles céderont en échange de cette concession ou le prix qu'elle leur coûtera. Des mesures sont également prises en vue de la protection contre la pollution.

---

k/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.A, par. 62-63.

Freeport

73. A la fin des années 60, la Grand Bahama Port Authority a réussi à faire de Freeport un ensemble industriel, foncier et de villégiature presque indépendant. Ainsi qu'il est noté au paragraphe 35 ci-dessus, le gouvernement s'efforce depuis 1969 de réintégrer Freeport aux Bahamas, en limitant l'entrée des immigrants. La Wooding Commission a déclaré dans son rapport publié à la mi-1971 que "le différend en matière d'immigration et la tournure qu'il a pris ont nui à l'économie, non seulement de Freeport, mais de l'ensemble du Commonwealth des îles du Bahamas".

74. Les revenus de la Benguet Consolidated, Inc., la société mère de la Port Authority dont le siège est aux Philippines, sont tombés de 1,8 dollar des Etats-Unis par action en 1969 à 1 dollar des Etats-Unis en 1970. Pendant le premier semestre de 1971, les revenus de la société ont augmenté de 24 p. 100 et ont passé à 0,58 dollar des Etats-Unis par action, grâce à l'amélioration des activités de la Port Authority. Au premier trimestre, les revenus de chaque action de la société s'élévaient à 0,30 dollar des Etats-Unis, par rapport à 0,33 pendant la période correspondante en 1970.

75. En octobre 1971, un vice-président de la Port Authority a déclaré que pour l'essentiel l'économie de Freeport était saine et que l'industrie du bâtiment qui avait été durement touchée par la crise, était prête à répondre à l'essor de l'industrie lourde et du tourisme auquel on espérait assister au début de l'année 1972.

Agriculture et pêche

76. Dans un discours récent, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement encouragerait la modernisation des techniques agricoles et qu'il établirait des coopératives et des unions de crédit. On examine activement des mesures visant à remplacer les importations par des produits locaux et la possibilité d'établir des usines de conserve. On s'efforcera plus spécialement de développer rapidement les communautés de pêche et les pêcheries bahamiennes.

77. Dans un discours radiodiffusé à la fin de juin 1971, M. Claude Smith, Directeur de l'agriculture et de la pêche, a déclaré qu'en 1970, 15 millions de dollars bahamiens avaient été dépensés pour l'importation de viande et de légumes. Il a dit qu'il pensait qu'une grande partie de ces aliments pourraient être produits aux Bahamas. Il a signalé que les cultivateurs envisageaient de former une association d'élevage afin d'augmenter la production de viande et de développer l'industrie laitière et la production de légumes. L'introduction de techniques nouvelles et la diversification des cultures ont été couronnées de succès. Comme on l'a déjà indiqué plus haut, une enquête sur les ressources foncières doit fournir des indications en vue de l'accroissement futur de la production agricole du territoire.

78. En 1971, le développement agricole a subi un revers lorsqu'une plantation de succre de 19 000 acres, la plus grande du territoire, située dans l'île Abaco,

a cessé ses opérations. Cependant, le propriétaire de la plantation cherche un acheteur. On pense également que les Etats-Unis relèveront le contingent de sucre du territoire.

79. A la récente Convention du PLP, M. Hanna, Premier Ministre adjoint du territoire, a déclaré que le gouvernement venait d'acheter quatre vedettes afin de minimiser l'empiètement de pêcheurs étrangers sur les eaux bahamiennes et qu'il avait décidé de jouer un rôle positif dans le développement d'une industrie de pêche locale. Il a signalé que le gouvernement ne pouvait pas actuellement, soit par voie législative ou par d'autres moyens, modifier la position prise par le Royaume-Uni selon laquelle les droits de pêche du territoire étaient limités à une zone de trois milles au large des côtes. Il a estimé qu'une exploitation efficace de la mer qui entoure les Bahamas dépendrait dans une large mesure de la question de savoir si le peuple était libre de proclamer des limites territoriales raisonnables. En accédant à l'indépendance, les Bahamas devraient donc résoudre ce problème en promulguant les lois pertinentes essentielles au bien-être de la population.

80. Le 18 novembre il a été annoncé que le premier d'une série de dix bateaux de pêche construits aux Bahamas, à un prix total de 500 000 dollars bahamiens, pour la société Harbour Fisheries Limited, serait lancé à Freeport à la fin du mois. On pense que la flotte pourra être élargie par l'adjonction de 40 à 60 bateaux supplémentaires, dont chacun pourra transporter dix tonnes de poisson et de glace. Diverses coopératives de pêche aux Bahamas exploiteront les bateaux dans le cadre d'un arrangement de location-vente avec la société propriétaire. Celle-ci achètera aux coopératives la totalité de leurs prises et les écoulera sur les marchés intérieurs et d'exportation. On commencera par la pêche à la langouste et on passera ensuite à la pêche aux poissons afin de créer une industrie fonctionnant toute l'année. Si les résultats d'une enquête entreprise par une équipe d'experts de l'ONU sont favorables, il est également possible que l'on introduise la pêche à la nasse.

Approvisionnement en énergie et en eau

81. Dans son récent discours, le Gouverneur a déclaré que l'on présentera bientôt un projet de loi qui prévoit une participation plus active de la Bahamas Electricity Corporation (organisme public créé en 1965) au développement du réseau d'électricité des îles périphériques.

82. Dans un discours prononcé devant la récente Convention du PLP, M. Livingstone Coakley, ministre des travaux publics, a déclaré que le gouvernement a continué, en modernisant les installations exploitées par la Bahamas Electricity Corporation, d'améliorer l'approvisionnement en électricité (production en 1970 : 486 millions de kWh) et en eau (production en 1970 : 1,9 milliard de gallons britanniques) sur l'île de New Providence, qui comprend les deux-tiers de la population du territoire. Cette île est actuellement desservie par deux centrales situées à Clifton Pier et Blue Hills, ainsi que par trois centrales subsidiaires que

l'on s'apprête à fermer progressivement. On a installé à Blue Hills 14 turbines à gaz qui peuvent à elles seules répondre à la présente demande d'énergie.

83. On envisage également d'améliorer l'approvisionnement des îles Eleuthera, Bimini, Abaco, Exuma et Grande Bahama.

84. Au début de 1971, la Freeport Power Company a annoncé l'achèvement de sa nouvelle centrale thermique dont la puissance installée s'élève à 40 000 kW. Cette usine, qui a coûté 7 millions de dollars bahamiens et qui a porté la puissance installée de la société à 120 000 kW, fait partie d'un programme d'expansion conçu pour répondre à la demande croissante d'énergie de la Grande Bahama.

Transports et communications

85. En 1970, il existait environ 700 miles de routes carrossables aux Bahamas (environ autant qu'en 1969). Pendant cette période le nombre de véhicules à moteur immatriculés est tombé de 55 713 à 48 982. En mars 1971, on a ouvert à la circulation, à la Grande Bahama, une route en béton et en bitume longue de 21,5 miles. Le projet, dont le coût s'est élevé à un million de dollars bahamiens, a été financé conjointement par le gouvernement, la Grand Bahama Port Authority et la Grand Bahamas Development Company, Ltd.

86. Les principaux ports de mer sont Freeport (Grande Bahama), Matthew Town (Inagua) et Nassau (New Providence); le tonnage des bateaux qui ont fait escale aux Bahamas en 1970 s'est élevé à 10,7 millions de tonnes. Dans son récent discours, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement examine la possibilité de construire un deuxième port pour l'île de New Providence et qu'il améliorerait le service des bateaux-postes.

87. En 1970, le territoire était desservi par deux grands aéroports internationaux, l'un situé à Nassau, l'autre à Freeport. Il existait 53 petits aéroports et pistes d'atterrissage destinés principalement à assurer les liaisons entre les îles périphériques. Après la déconfiture de la Bahamas Airways, Ltd. (BAL) ces services ont été assurés par Out Island Airways (OIA). Les services aériens, non compris les services militaires et intérieurs, ont transporté vers les Bahamas 916 479 voyageurs, contre 970 000 en 1969. Huit grandes compagnies aériennes assurent des vols internationaux : Air Canada, Air Jamaïca, British Overseas Airways Corporation (BOAC), Eastern Airlines, International Air Bahama, Northeast Airlines, Pan American Airways (PAA) et Qantas.

88. En août 1971, la société Transmeridian Air Cargo, qui a son siège à Londres, a inauguré un service de fret entre l'Europe et Freeport, qui est relié à d'autres réseaux de distribution desservant les Caraïbes, l'Amérique du Sud et les Etats-Unis. Pendant le même mois, l'OIA est devenue la première compagnie aérienne des Bahamas (28 p. 100 de son capital appartient à des intérêts locaux) depuis la liquidation de BAL à assurer des vols quotidiens entre Nassau et Miami. Il a également été annoncé que l'OIA assurerait des liaisons entre Freeport et Miami vers la fin de 1971, et qu'elle examinait la possibilité d'organiser un nouveau

service reliant les Bahamas à l'Europe et à l'Amérique du Sud. Par la suite, on a appris que Mackey Airlines assurerait des vols quotidiens entre Great Harbour Cay et Miami à partir du 1er décembre.

89. Egalement en 1971, le service des postes comprenait deux postes centrales, l'une à Nassau et l'autre à Freeport, et 114 bureaux locaux. La construction à Nassau d'un bureau de poste central coûtant environ 4 millions de dollars bahamiens devait être achevée pendant la même année.

90. La Bahamas Telecommunications Corporation (BTC) a continué à assurer tous les types de services commerciaux télégraphiques et radiophoniques, y compris le Telex et l'ensemble des services téléphoniques. Le 2 novembre 1971, la BTC a annoncé qu'après l'ouverture, le 18 décembre, de son nouveau centre technique de Poinciana Drive, un service interurbain automatique serait organisé afin de permettre à tous les abonnés de New Providence d'appeler directement les Etats-Unis d'Amérique continentaux (à l'exception de l'Alaska) et Freeport. Ce système fait partie d'un programme de développement de la BTC qui coûtera 31 millions de dollars et qui couvrira en fin de compte toutes les îles périphériques et le Canada. On pense que l'American Telephone and Telegraph Company des Etats-Unis annoncera bientôt des services analogues à partir de l'Amérique du Nord.

Finances publiques

91. On a estimé qu'en 1971 les recettes du territoire s'élèveraient à 107,1 millions de dollars bahamiens (97,6 millions en 1970) et les dépenses à 106,5 millions (97 millions en 1970). Ces chiffres indiquent que la tendance à l'augmentation du budget, observée depuis le début des années 60, continue. Les droits de douane constituent la principale source de recettes; en 1971, ils ont été estimés à environ 60 millions de dollars bahamiens. Sur le total des dépenses prévues pour 1971, 19 millions de dollars devaient être consacrés à l'éducation, 12,7 millions à la santé publique, 11,2 millions au service de la dette publique, 8,9 millions aux travaux publics, 7 millions au tourisme et 6,9 millions à la police.

92. Comme on l'a déjà noté, le déclin du tourisme en 1970 a provoqué une baisse considérable des recettes publiques. Comme on ne prévoit qu'une faible augmentation des dépenses effectuées par les touristes en 1971, le Gouverneur a déclaré que des mesures seraient prises pour augmenter les recettes publiques, mais qu'il n'y aurait ni d'impôt sur le revenu ni de nationalisation. Entre juillet et novembre, on a adopté de nombreuses mesures en vue de relever sensiblement les impôts et les taxes indirects, ainsi que l'impôt sur les casinos.

93. Le 14 décembre, on a annoncé que la législature serait priée, le lendemain, d'approuver un budget déficitaire. Les dépenses du gouvernement dépasseraient de 3 millions de dollars bahamiens, le montant des recettes anticipées pour 1972, bien que l'on s'attende à un dépassement de crédit de 13,5 millions de dollars bahamiens pour 1971, malgré l'adoption des nouvelles mesures fiscales. D'après les estimations, le solde des recettes générales, qui s'était élevé à 4,2 millions de dollars bahamiens au début de 1970, aurait fait place à un déficit

de 0.5 million de dollars bahamiens à la fin de 1971. Le gouvernement anticipait des recettes de 110,5 millions de dollars bahamiens et envisageait de débourser 113,8 millions de dollars bahamiens, dont 19,6 millions pour des dépenses d'équipement.

94. Le projet de budget a été approuvé par la Chambre d'assemblée et le Sénat les 15 et 23 décembre respectivement, malgré les objections soulevées par les membres du parti d'opposition SNM, qui ont signalé que pour la première fois dans l'histoire du territoire on avait affaire à un déficit budgétaire dans une économie en perte de vitesse. D'après eux, les investisseurs étrangers et la population locale perdaient leur foi dans le gouvernement ce qui provoquait une fuite des capitaux des Bahamas ainsi qu'une baisse sensible de ses recettes. L'opposition a donc demandé que l'indépendance soit ajournée jusqu'à ce que l'économie soit placée sur une base solide. En réponse, le Premier Ministre, M. Pindling, a reconnu que les investissements étrangers s'étaient ralentis, mais a affirmé qu'il n'y avait pas eu de fuites de capitaux des Bahamas. Il a condamné des tentatives faites récemment par l'opposition pour effrayer le public et les investisseurs étrangers, mais s'est dit persuadé que la stabilité économique serait restaurée dans le territoire une fois la crise monétaire internationale réglée. Par conséquent, il a déclaré que les prévisions des recettes avaient été établies avec prudence et que le territoire ferait face à ses obligations sans pour autant recourir à de nombreux nouveaux impôts.

95. Jusqu'à la détérioration de sa situation économique en 1970, les Bahamas figuraient parmi les territoires les plus riches des Caraïbes, elles ne pouvaient donc pas bénéficier de l'aide financière que le Royaume-Uni fournit aux pays en voie de développement. Depuis 1965, le territoire obtient une assistance technique de l'ONU. Pour les années 1969 à 1972, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a approuvé comme objectif de l'assistance au territoire une somme équivalente à 50 000 dollars des Etats-Unis par an.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

96. Au moment du recensement effectué en avril 1970, il y avait 3 131 chômeurs sur une main-d'oeuvre de 69 791 personnes. Entre août et novembre, on a enregistré un millier de chômeurs de plus, la plupart d'anciens employés de la BAL (voir par. 88 ci-dessus). Vers la fin du mois d'octobre 1971, au moment où le ralentissement économique s'est aggravé, le chômage a été évalué à plus de 10 p. 100 de la main-d'oeuvre (près du double du taux enregistré vers la fin de 1970), la situation allait en empirant. Les travailleurs les moins bien payés des secteurs du bâtiment et des travaux publics ainsi que de l'hôtellerie, deux des plus grands employeurs aux Bahamas, étaient les plus sérieusement touchés. Cependant, en raison de la pénurie de Bahamiens qualifiés, les services techniques et de gestion continuent d'être assurés principalement par des etrangers.

97. Comme il a été noté dans les chapitres précédents, le gouvernement s'est efforcé d'élargir les possibilités d'emploi en adoptant une série de mesures visant à relancer et à renforcer l'économie. En outre, il préconise une politique visant à assurer et à perfectionner la formation industrielle des travailleurs locaux (voir par. 109 ci-dessous).

98. En août 1971, 15 des 17 syndicats immatriculés du territoire avaient quitté la Bahamas Federation of Trade Unions (BFTU) qui avait été formée en 1968 pour les représenter. Les trois principaux syndicats qui ont rompu avec la BFTU sont le Syndicat des travailleurs de l'hôtellerie et de l'alimentation (10 000 membres), le Syndicat de la fonction publique (8 000 membres) et le Syndicat des transports (4 000 membres).

99. En novembre, on a appris que le Syndicat des travailleurs de l'hôtellerie et de l'alimentation avait fait savoir au gouvernement l'existence d'un conflit du travail. Le Syndicat a déclaré que si les négociations au sujet d'un nouveau contrat qui devait remplacer l'ancien contrat qui avait expiré le 7 août n'aboutissait pas, les membres du Syndicat seraient prêts à faire grève pour appuyer leurs revendications tendant à obtenir une augmentation sensible de leurs salaires. En vertu du Bahamas Industrial Relations Act (loi des Bahamas relative aux relations du travail) qui est entrée en vigueur le 1er mars, ils ne pouvaient pas déclencher de grève avant l'expiration du délai de réflexion, le 14 décembre. En cas de grève, les 29 hôtels situés sur New Providence et sur Paradise Island auraient été pratiquement paralysés. En janvier 1972, on a appris qu'à la suite de l'intervention personnelle du Ministre du travail et de la protection sociale, les hôteliers et le Syndicat sont parvenus à un accord sur un nouveau contrat.

Santé publique

100. En 1970, les hôpitaux publics étaient dotés de 800 lits et ils employaient 80 médecins et dentistes, 475 infirmiers ou infirmières et 56 techniciens. Les cliniques privées disposaient de plus de 200 lits, d'environ 80 médecins et

dentistes et de plus de 70 techniciens et infirmiers ou infirmières travaillent pour la clientèle privée. Dans les îles périphériques, il y avait 8 médecins et 49 dispensaires où des médecins venant de New Providence effectuaient régulièrement des tournées. Cinq de ces îles disposent également de petits établissements hospitaliers gérés par le gouvernement.

101. A la récente convention du PLP, M. Maynard, qui était alors ministre de la santé, a déclaré que le gouvernement avait décidé d'avoir recours aux services d'un expert qui serait chargé d'étudier la situation des hôpitaux et de donner des conseils concernant des améliorations possibles. On envisage de construire un nouvel hôpital qui coûtera environ 30 millions de dollars bahamiens. Pour ce qui est des services médicaux dans les îles périphériques, le gouvernement espère affecter du personnel infirmier dans certaines zones et des médecins dans d'autres, suivant les besoins afin d'améliorer la qualité des services actuellement fournis. Il a annoncé que la préparation du personnel du ministère à des postes élevés se poursuivait à tous les niveaux. Pendant la seule année 1971, on a envoyé 16 infirmiers ou infirmières suivre des cours supérieurs à l'Université des Indes occidentales et ailleurs. Le Ministre a donné l'assurance que du point de vue de la santé le territoire était prêt pour l'indépendance. Il a signalé que les Bahamiens jouissent d'une bonne santé, et il a promis que les installations du territoire seraient dotés du personnel et de l'équipement nécessaires pour maintenir cette situation, et que le gouvernement était en train d'élaborer de nouveaux plans à cet égard.

102. On a également indiqué que le gouvernement envisageait d'installer à Nassau un système d'égouts qui coûterait 35 millions de dollars bahamiens.

103. On estime que les dépenses en matière de santé publique se sont élevées à 9,7 millions de dollars en 1970 et à 12,7 millions en 1971.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

104. L'enseignement est obligatoire pour les enfants âgés de 5 à 14 ans; il est gratuit dans les écoles publiques. On estime que le taux d'alphabétisation est de 90 p. 100. En 1970, il y avait 196 écoles primaires publiques, 62 écoles primaires privées et confessionnelles et 141 écoles secondaires publiques. Ces écoles étaient fréquentées par 54 996 élèves et comptaient 2 779 enseignants. Le gouvernement a accordé plus de 400 bourses d'études, ou bourses d'autres types, et Colonial Development and Welfare aids à des étudiants qui poursuivent des études supérieures à l'étranger.

105. En août 1971, M. Lou Morgan, directeur de l'enseignement, a dit au cours d'un entretien que le gouvernement continuait de renforcer les moyens d'enseignement en créant deux nouvelles écoles primaires et en élargissant une école primaire existante, en construisant des bâtiments supplémentaires pour trois écoles secondaires et en ouvrant une école "d'aptitude mixte".

106. M. Morgan escompte 3 000 nouvelles inscriptions dans les écoles primaires pour l'année scolaire 1971/1972, 7 p. 100 de plus que l'année précédente. Il estime que la proportion des enseignants qualifiés par rapport aux élèves est de 1 pour 36 dans le primaire et de 1 pour 31 lorsqu'on compte les enseignants non qualifiés.

107. M. Morgan a déclaré que pendant l'année scolaire 1971/1972 les écoles normales admettraient 200 étudiants, soit 80 de plus que d'ordinaire afin d'atténuer la pénurie d'enseignants qualifiés. Une centaine d'enseignants formés sur place seront affectés principalement aux écoles primaires des îles périphériques. D'autres enseignants seront recrutés à l'étranger. M. Morgan avait prévu une perte de 50 p. 100 du personnel étranger, mais seulement 23 p. 100 n'ont pas renouvelé leur contrat, ce qui a rendu la pénurie d'enseignants moins grave.

108. Enfin, M. Morgan a déclaré que son département était en train de réexaminer l'ensemble des programmes d'études des écoles du territoire afin de mieux les adapter aux besoins locaux. Les premières mesures en ce sens seraient prises pendant l'année scolaire suivante. Elles viseraient : a) à mettre en oeuvre intégralement les techniques d'enseignement par équipe dans deux écoles primaires comprenant plus de 2 500 élèves, b) à lancer un programme pour la formation d'enseignants du secondaire, avec l'assistance de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); et c) à organiser des cours sanctionnés par le diplôme "O-level" et des cours de formation commerciale ou technique s'adressant à des élèves ayant entre 14 et 16 ans à l'école "d'aptitude mixte" susmentionnée, qui pourra accueillir jusqu'à 700 élèves; et d) à développer l'enseignement de l'histoire et de la géographie.

109. En décembre 1971, le Nassau Technical College a été fusionné avec le Oakes Field Technical College et rebaptisé Claudius Walker Technical College. Cette institution offre des cours commerciaux et techniques ainsi qu'un enseignement hôtelier, et comptait 2 218 élèves en 1970, contre 243 au moment de sa fondation

en 1962. Son directeur, M. Flint, a déclaré que l'institution faisait face à une pénurie de personnel et de locaux, mais que les Bahamiens devaient prendre la relève dans l'enseignement technique, dans le territoire.

110. Dans son récent discours, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement envisageait de publier dans un livre blanc, ses plans concernant le système national d'enseignement et la creation d'un établissement d'études supérieures aux Bahamas.

111. On estime que les dépenses publiques en matière d'enseignement se sont élevées en 1971 à 19 millions de dollars bahamiens, soit à peu près la même somme que l'année précédente.

B. BERMUDES*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 52
	1. GENERALITES	4
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	5 - 22
	3. SITUATION ECONOMIQUE	23 - 40
	4. SITUATION SOCIALE	41 - 48
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	49 - 52

---

* Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/L.796 et Add.1.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des Bermudes est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le Territoire des Bermudes sont consignées dans les rapports présentés par cet organe à l'Assemblée générale, à ses dix-neuvième, vingt et unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième, vingt-cinquième et vingt-sixième sessions a/.

2. Le texte des conclusions et recommandations adoptées en 1971 par le Comité spécial au sujet de ce territoire et approuvées par la suite par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, ainsi que le texte de la résolution 2869 (XXVI) adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 1971 au sujet de 17 territoires, dont les Bermudes, ont été communiqués au Comité spécial.

---

a/ Pour les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVI, par. 11; Ibid. vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11 b), Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10.

Best Hard Copy Available

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

3. Le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale lors de sa vingt-sixième session contient des renseignements de base sur les Bermudes c/. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

1. GENERALITES

4. D'après le recensement officiel de 1970, la population civile résidant dans le territoire compte au total 53 000 personnes, soit 10 360 personnes de plus qu'en 1960 et, si le taux actuel d'accroissement se maintient, elle comptera 106 000 personnes dans environ 40 ans. Le nombre de militaires des Etats-Unis en garnison aux Bermudes est tombé de 10 650 à 3 000 au cours de la décennie 1960-1970. La densité de la population sur une superficie totale de 20,59 miles carrés (53,33 kilomètres carrés) a été estimée en 1970 à 3 061 habitants par mile carré (la quatrième du monde, par ordre d'importance). Les deux tiers environ de la population sont de souche africaine ou issus de métis, et le reste est de souche européenne. Le gouvernement a conscience du fait que l'accroissement rapide de la population constitue, pour le territoire, un problème important. Depuis de nombreuses années, les pouvoirs publics font porter leur effort sur la solution de ce problème.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

5. Les dispositions constitutionnelles énoncées dans le Bermuda Constitution Order de 1968, dont le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session d/ donne les détails, n'ont subi aucune modification.

---

b/ Les renseignements figurant dans la présente section sont tirés de rapports publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués, au Secrétaire général le 23 novembre 1971, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1970.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, Annexe I.B.

d/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, Annexe I.B, par. 6 à 15.

En résumé, le Gouvernement des Bermudes comprend un Gouverneur, une législature composée de deux chambres et un Conseil exécutif. Le Gouverneur, nommé par la Reine, est souverain pour les questions touchant les affaires extérieures, la défense, la sûreté intérieure et la police, mais dans les autres domaines il est normalement tenu d'agir selon l'avis du Conseil exécutif.

6. Sous réserve de l'assentiment du Gouverneur, la législature peut adopter des lois visant à assurer une saine administration du territoire dans la paix et l'ordre public. La législature comprend une chambre nommée, le Conseil législatif, et une chambre élue, la Chambre d'Assemblée. Le Conseil, qui a le pouvoir de différer l'adoption des lois et de présenter ou de modifier les projets de lois autres que les projets de lois des finances, comprend onze membres nommés par le Gouverneur (quatre sont nommés sur avis du Chef du gouvernement et deux sur avis du chef de l'opposition tandis que la nomination des cinq autres est laissée à la discrétion du Gouverneur). La Chambre d'Assemblée comprend 40 membres élus pour cinq ans au suffrage universel des adultes. Conformément à la Boundaries Commission Act de 1967, le territoire est divisé en 20 circonscriptions de 2 sièges fondées sur le recensement de la population effectué en 1960. Quatre de ces circonscriptions se trouvent dans la paroisse de Pembroke; les huit autres paroisses sont divisées chacune en deux circonscriptions. Aux élections générales qui ont eu lieu le 22 mai 1968, le United Bermuda Party (UBP) a obtenu 30 sièges et le Progressive Labour Party (PLP) 10 sièges.

7. Le Conseil exécutif, qui est collectivement responsable devant la législature, comprend le Gouverneur, qui en est le président, le Chef du gouvernement et un certain nombre d'autres membres (six au moins et 12 au plus). Le Gouverneur nomme Chef du gouvernement le membre de la Chambre d'Assemblée qui paraît être le mieux à même d'obtenir la confiance de la majorité. Il nomme les autres membres en prenant l'avis du Chef du gouvernement. Deux membres au plus sont choisis parmi les membres du Conseil législatif; les autres sont choisis parmi les membres de la Chambre d'Assemblée. Outre le Gouverneur et le Chef du gouvernement, le Conseil exécutif compte actuellement 12 membres, dont 11 sont chargés des départements ministériels ci-après : immigration et main d'oeuvre; finances; enseignement; commerce et tourisme; agriculture et travaux publics; santé et protection sociale; ports et aviation civile; planification; transports; organisation du gouvernement. Le douzième, sans portefeuille, s'occupe plus particulièrement des activités en faveur de la jeunesse.

8. Il existe une commission de la fonction publique et un pouvoir judiciaire indépendant, dont la Cour suprême constitue la plus haute autorité.

9. Vers la fin de 1971, trois faits importants ont eu des répercussions sur la structure du gouvernement. Le premier a été l'annonce en août que M. John Summerfield, alors Attorney-General, succéderait à sir Myles Abbott (qui devait prendre sa retraite en janvier 1972) en qualité de Chief Justice du territoire. Cette annonce a suscité les critiques du Progressive Labour Party, qui a fait observer que le départ de sir Myles offrait l'occasion idéale pour nommer un Bermudien à la tête de l'organisation judiciaire du territoire.

10. Le deuxième fait important a été la désignation par le Gouverneur d'une commission chargée d'examiner le découpage actuel du territoire en circonscr... en tenant compte du recensement de population effectué en 1970, préalablement aux prochaines élections générales qui doivent en principe avoir lieu avant mai 1973. La décision concernant la désignation de la Commission a été annoncée au début de décembre 1971, après que le Gouverneur eut consulté sir Henry Tucker, alors Chef du gouvernement, et Mme Lois Browne-Evans, chef de l'opposition. La Commission se composait de cinq membres et avait pour président M. J. S. Duncan, ancien industriel canadien. Dans son rapport, qui a été publié le 7 janvier 1972, la Commission préconisait des réaménagements dans les limites des circonscriptions dans toutes les paroisses, à l'exception de deux, et un profond remaniement du découpage électoral dans la paroisse de Pembroke, qui a une forte densité de population. Dans une lettre adressée au Gouverneur, la Commission recommandait que l'on envisage de modifier la constitution de manière à habiliter les commissions futures à ne tenir compte que des adultes qui remplissent les conditions voulues pour être électeurs et non du nombre total des adultes de chaque circonscription. Le 14 janvier, au cours des débats que la Chambre d'Assemblée a consacrés au rapport, Mme Browne-Evans a déclaré que le Progressive Labour Party appuyait cette recommandation, ainsi qu'une suggestion faite par deux membres du United Bermuda Party sur la nécessité de créer des circonscriptions à un seul siège. Elle a demandé également l'égalité de représentation et la réduction de 40 à 30 du nombre des sièges à la Chambre d'Assemblée. A l'issue du débat, la Chambre a adopté le rapport à l'unanimité, s'accordant à considérer que modifier la constitution actuelle exigerait une nouvelle conférence constitutionnelle.

11. Le troisième fait important s'est produit le 29 décembre 1971, lorsque le Gouverneur a nommé comme chef du gouvernement, en remplacement de sir Henry Tucker qui avait pris sa retraite, sir Edward Richards, premier non Blanc à être chef du gouvernement. Sir Edward a en conséquence renoncé à ses fonctions de chef adjoint du gouvernement et de membre chargé de l'émigration et de la main-d'oeuvre. Ces fonctions sont à présent exercées respectivement par M. J. H. Sharpe, membre chargé des finances, et par M. C. V. Woolridge, président adjoint du Conseil du tourisme.

Administration locale

12. Ainsi qu'on l'a signalé antérieurement e/, il a été créé aux Bermudes deux municipalités (la ville Hamilton et celle de Saint George) et neuf unités de moindre importance appelées paroisses. Chacune des deux municipalités est gouvernée par un conseil municipal (Corporation) composé d'un maire élu, des aldermen et des conseillers. Antérieurement au 1er janvier 1972, les unités de moindre importance avaient un conseil d'administration élu. Depuis lors, est entrée en vigueur une loi sur les conseils de paroisse (The Parish Councils Acts) qui prévoit le remplacement des anciens organes par des conseils nommés. Le

---

e/ Ibid., par. 16.

projet de loi avait été adopté par la Chambre d'Assemblée en novembre 1970, mais avait été repoussé par le Conseil législatif. Un projet de loi identique a été adopté par la Chambre vers la fin de novembre 1971, les voix pour l'ayant emporté sur les voix contre de l'Opposition. Celle-ci était pour la suppression des conseils d'administration des paroisses si ceux-ci avaient cessé d'être utiles, mais contre leur remplacement par des conseils nommés et pour leur maintien en tant qu'organes élus, s'ils étaient utiles. Le Gouvernement quant à lui considérait que les conseils d'administration des paroisses ne devraient pas être élus, parce qu'ils n'avaient plus le pouvoir de lever des impôts. Le projet de loi supprimerait donc les conseils d'administration des paroisses, comme le suggérait l'Opposition, et les remplacerait par des conseils essentiellement consultatifs dont les membres, grâce à leur connaissance des circonstances locales, seraient à même d'exercer des activités utiles financées par le gouvernement central. La Chambre a approuvé également un message au Conseil législatif, où figuraient quatre amendements au projet de loi proposé par sir Henry Tucker alors chef du gouvernement. L'un des amendements visait à porter de sept à 12 le nombre des membres des conseils. Les autres amendements concernaient des questions de procédure et la suppression de la double imposition frappant les biens privés sis sur le territoire d'une municipalité. Au début de décembre, le Conseil législatif a adopté le projet de loi avec les amendements précités. A la fin du mois, ont été annoncées les nominations de 108 membres des nouveaux conseils de paroisse.

Partis politiques et élections

13. Le territoire compte deux grands partis politiques. Le Progressive Labour Party (PLP), premier parti des Bermudes, a été formé peu de temps avant les élections générales de mai 1963, mais la majorité des sièges de la Chambre d'Assemblée ont été obtenus par des candidats indépendants. L'année suivante, toutefois, la plupart des membres indépendants ont fondé un deuxième parti, le United Bermuda Party (UBP). Ainsi qu'il a été indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, les élections générales visant à élire les membres de la nouvelle chambre prévue par la constitution actuelle ont eu lieu en mai 1968. A l'issue de ces élections l'UBP a constitué un nouveau gouvernement tandis que le PLP devenait officiellement le parti de l'Opposition. La campagne électorale a été troublée en avril par deux journées de désordres civils, qui ont fait prendre conscience aux chefs politiques locaux des problèmes raciaux qui se posaient encore aux Bermudes. Les émeutes ont conduit de nombreux non-Blancs à donner leur soutien à l'UBP, parti multiracial, ce qui a permis à celui-ci de l'emporter aux élections.

14. En vue des prochaines élections générales, le PLP a ouvert sa campagne électorale en demandant : i) La réforme du système électoral comme première étape vers l'accession des Bermudes à l'indépendance (voir par. 12 ci-dessus); ii) L'instauration de l'égalité raciale; iii) L'accélération de la bermudisation de la fonction publique; iv) Une diversification plus poussée de l'économie; v) L'adoption d'une fiscalité directe; vi) La lutte contre l'inflation; vii) L'augmentation des constructions de logements. Dans les commentaires qu'il a consacrés à ces demandes, l'UBP insiste sur la nécessité d'examiner la question de l'indépendance de la manière la plus attentive et la plus critique, il admet que la bermudisation, les rapports entre les races, le développement économique, l'inflation et le logement soulèvent un certain nombre de problèmes. Les mesures adoptées par le gouvernement pour résoudre ces problèmes sont examinées plus loin.

15. Aux élections qui ont eu lieu le 7 juin 1972, l'UBP a obtenu 30 sièges à la Chambre, le reste étant emporté par le PLP. Soixante-dix-sept pour cent de l'électorat a participé au scrutin et l'UBP a reçu 61,3 p. 100 des votes valables.

Bermudisation de la fonction publique

16. Dans plusieurs déclarations faites entre mars et octobre 1971, Mme Lois Browne-Evans, chef de l'opposition, faisait remarquer que les Bermudes continuaient de recruter des policiers étrangers; elle insistait sur la nécessité d'intensifier les efforts pour former les autochtones et les encourager à s'engager dans la police. Dans le discours du trône qu'il a prononcé devant la législature à la fin du mois d'octobre, le Gouverneur a déclaré que l'on avait élaboré des projets spéciaux pour encourager les Bermudiens à s'engager dans la police, et que l'un de ces projets prévoyait qu'il serait possible de nommer les candidats directement à un grade d'officier après un stage de formation à l'étranger.

17. Au début de janvier 1972, le Chef du gouvernement, sir Edward Richards, répondant à des questions à la Chambre d'Assemblée déclarait qu'il n'existait pas, en droit, de distinction entre les Bermudiens de naissance et ceux qui étaient devenus Bermudiens en vertu d'une décision juridique, sauf que les personnes appartenant à cette dernière catégorie pouvaient perdre leur qualité de Bermudiens si elles restaient absentes du territoire pour une durée prolongée. La Commission de la fonction publique donnait la préférence aux Bermudiens qualifiés, qu'il s'agisse de ceux qui appartiennent déjà à la fonction publique et qui sont désireux d'obtenir une mutation ou une promotion ou de ceux qui posent pour la première fois leur candidature à un poste dans la fonction publique. Sir Edward a encore déclaré que, en dehors des policiers et des enseignants, qui entrent dans une autre catégorie, et aussi des ouvriers travaillant dans des industries publiques, 79 p. 100 des fonctionnaires étaient Bermudiens, chiffre qui tombait à 66 p. 100 si l'on tenait compte des fonctionnaires de police.

18. Le 1er mars 1972, M. J. R. Plowman, membre du Conseil exécutif, chargé de l'organisation des services gouvernementaux, déclarait que le chiffre total des salariés actuellement employés par le gouvernement était de 2 046 (dont 701 enseignants et 365 policiers), ce qui représentait une augmentation de 263 fonctionnaires depuis 1968. Les traitements et salaires des employés du gouvernement ayant augmenté de manière appréciable ces dernières années, on avait décidé de freiner l'expansion de la fonction publique. Néanmoins, on avait entrepris des efforts vigoureux pour former des Bermudiens capables d'occuper des postes dans la fonction publique, puisque l'on disposait actuellement de 710 469 dollars f/ des Bermudes pour accorder des bourses d'études et de perfectionnement, contre 178 224 dollars des Bermudes en 1968. Le nombre des Bermudiens qui bénéficiaient d'une aide du gouvernement pour faire des études à l'étranger était de 177.

---

f/ Une livre sterling (1 £) vaut 2,40 dollars des Bermudes ($ B).

Immigration

19. En janvier 1971, on a adopté une nouvelle réglementation en ce qui concerne la délivrance des permis de travail à des non Bermudiens. Dans le discours du trône qu'il a prononcé au mois d'octobre, le Gouverneur a déclaré que le montant des amendes infligées à ceux qui font appel à des travailleurs étrangers sans y avoir été autorisés serait augmenté de manière très sensible, que les travailleurs qui prolongeraient leur séjour au-delà de la durée permise feraient l'objet de sanctions et que les restrictions continueraient de s'appliquer aux catégories d'emplois pour lesquelles il existe suffisamment d'autochtones qualifiés. En mars 1972, la Chambre d'Assemblée a été saisie d'un projet de loi visant à donner force de loi aux deux premières propositions susmentionnées.

Installations militaires

20. Ainsi qu'on l'a signalé antérieurement g/, l'Accord du 27 mars 1941 entre les Gouvernements des Etats-Unis et du Royaume-Uni prévoit que les Etats-Unis installeront deux bases militaires aux Bermudes. Cet Accord a été ensuite modifié entre 1948 et 1968. Aux termes de l'Accord modifié les deux bases - la base aéronavale (qui s'appelait officiellement Kindley Air Force Base et qui a été transférée à la marine des Etats-Unis le 1er décembre 1970) et King's Point Naval Station - occupent 2,297 miles carrés (5,95 kilomètres carrés environ) soit environ un dixième de la superficie totale du territoire. Aux termes de l'Accord l'aérodrome militaire de Kindley a été ouvert aux appareils civils à partir de 1948.

21. Un nouvel Accord a été conclu entre les deux gouvernements sur un projet de construction d'une route passant par la base aéronavale. L'Accord a consisté en un échange de notes entre le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth et l'Ambassadeur des Etats-Unis à Londres. Ces notes ont été publiées en avril 1971 comme document officiel (command paper) h/ du Gouvernement britannique; elles sont datées du 28 janvier 1971, date d'entrée en vigueur de l'Accord.

22. L'Accord faisait suite aux échanges de vues qui avaient eu lieu auparavant entre les représentants du Gouvernement des Bermudes et les représentants du Gouvernement américain sur le projet de construction de route mentionné plus haut. Il réserve une zone déterminée à l'intérieur de la base aéronavale pour cette route qui sera construite aux frais du Gouvernement des Bermudes et qui servira à la circulation des véhicules et des piétons ainsi qu'aux autorités militaires des Etats-Unis. Sauf dispositions expresses dans l'Accord actuel, ces arrangements ne dérogent en aucune manière aux dispositions de l'Accord de 1941, modifié entre 1948 et 1968, et doivent rester applicables jusqu'à l'expiration du bail relatif à la base en l'année 2040.

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23, (A/8023/Rev.1) (Deuxième partie), chap. II, Annexe, appendice V, par. 18 à 23.

h/ Recueil des traités No 22 (1971) : Echange de notes entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant un projet de construction d'une route passant à travers la base aéronavale des Etats-Unis aux Bermudes, Londres, 28 janvier 1971. Cmnd. 4634, HMSO, Avril 1971.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

23. Au cours des dernières années, l'économie du Territoire a progressé de façon satisfaisante. S'adressant à la Chambre d'assemblée le 3 mars 1972, M. John Stubb, membre de l'UBP, a indiqué que le service de statistique du gouvernement effectuait une étude des revenus dans le Territoire. Il a cité pour le produit intérieur brut actuel des Bermudes le chiffre de 180 millions de dollars des Bermudes par an, faisant observer que le revenu moyen par habitant, qui s'élève à 3 250 dollars des Bermudes, était parmi les plus élevés du monde. La prospérité récente du Territoire est due en grande partie au tourisme et, à un degré moindre, au développement des activités faisant intervenir des capitaux internationaux. L'agriculture et les industries de transformation y ont contribué relativement peu.

24. L'exiguïté de la superficie des terres arables, le manque de main-d'oeuvre et la faible envergure des exploitations ont entravé le développement de l'agriculture. En 1970 il y avait 310,40 hectares de terres réservées à l'agriculture (soit une augmentation de 14,40 hectares par rapport à 1969). De ce total, 120 hectares étaient consacrés aux cultures maraîchères et fourragères, 92,8 hectares aux cultures fruitières et 20 hectares aux cultures de fleurs (les lys blancs) (Easter lillies) sont le seul produit agricole d'exportation, les 77,65 hectares restants servant essentiellement de patûrages. On estimait la valeur totale de la production agricole à 2,9 millions de dollars des Bermudes (soit une augmentation de 0,6 million de dollars des Bermudes par rapport à 1969), dont 1,3 million de dollars des Bermudes correspondent à la production d'oeufs, qui sont le produit principal (soit une augmentation de 0,2 million de dollars des Bermudes par rapport à 1969). La pêche industrielle n'a pas réussi à satisfaire les besoins locaux : la prise pour 1970 a été évaluée à 1,15 million de dollars des Bermudes (soit une augmentation de 0,4 million de dollars des Bermudes par rapport à 1969). Le Directeur de l'agriculture a déclaré en janvier 1971 qu'une étude d'ensemble de l'agriculture était en cours; le but de cette étude était d'aider les agriculteurs à faire meilleur usage des terres et du matériel disponibles. Dans son discours du trône, le Gouverneur a déclaré que cette étude était terminée et qu'un rapport, dont l'établissement était en cours, indiquerait la politique envisagée pour l'avenir. Il a aussi déclaré que l'on essayait de repousser la limite des eaux territoriales des Bermudes. En mars 1972, la zone de pêche exclusive du Territoire est passée de trois à douze milles et la Chambre d'assemblée a été saisie d'un nouveau projet de loi sur les pêches ayant pour but le développement et la protection de la pêche locale. Il n'y a pas à proprement parler de forêts aux Bermudes.

25. Dans son programme de diversification de l'économie, le gouvernement a pris des mesures tendant à stimuler la croissance des industries légères aux Bermudes, en particulier dans l'ancienne zone des docks. Il faut citer notamment l'établissement d'un droit à l'importation et certaines autres concessions ainsi que des mesures qui auront pour effet de faire un jour de cette zone un port franc. Ces mesures ont provoqué l'apparition dans le Territoire de toute une série de petites et moyennes entreprises de réparation de bateau, de constructions navales et de production de

matériaux de construction, etc. pour le marché intérieur. Deux des trois principales sociétés du Territoire (Canada Dry (Bermuda) Ltd. et Pepsi Cola (Bermuda) Ltd.) ont récemment cessé leurs activités à Freeport, sur l'île Ireland. Cette désion est essentiellement due au fait que les deux sociétés ont vu que la zone des docks pouvait un jour devenir port franc. Cependant, la Pepsi Cola (Bermuda) Ltd. n'a pas complètement quitté le Territoire. La troisième société de l'île, Merck, Sharp and Dohme (International) Ltd., filiale de Merck and Company (Etats-Unis), a annoncé en février 1972 qu'elle avait décidé de réduire ses activités à Freeport et d'ouvrir de nouveaux bureaux ailleurs aux Bermudes. Les deux sociétés qui restent productrices, l'une d'eau minérale, l'autre de produits pharmaceutiques, en sont les principaux exportateurs du Territoire. Le même mois a vu un autre fait nouveau important : la société John Barrit and Son Ltd. (société étrangère qui met en bouteilles le Coca Cola, le Canada Dry et le Seven Up) a annoncé que les travaux d'installation de l'usine moderne qu'elle se faisait construire (valeur de 2 millions de dollars des Bermudes) étaient bien avancés et devaient en principe être terminés en septembre.

26. Ces dernières années, il y a eu un accroissement régulier du commerce extérieur du Territoire, dont une bonne partie s'est faite avec le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Les Bermudes ont dû importer beaucoup de denrées alimentaires et autres articles. La valeur des importations a toujours dépassé celle des exportations. Mais la balance des paiements du Territoire a été favorable, parce que les recettes nettes au titre des invisibles ont été supérieures aux mises de fonds consacrées à l'importation de marchandises. Les principaux apports au titre des invisibles ont été les sommes dépensées par les touristes et l'afflux de capitaux étrangers d'investissement. Les statistiques du commerce pour 1970, bien qu'incomplètes, ne font apparaître aucun changement dans les éléments décrits ci-dessus.

27. L'essor enregistré par l'économie a permis de réaliser le plein emploi et favorisé la persistance des tendances inflationnistes. Dans son récent discours, le Gouverneur a de nouveau fait part de l'inquiétude du gouvernement devant l'augmentation continue du coût de la vie. Mais il a déclaré que le gouvernement jugeait que, sauf exceptions, le revenu moyen augmentait dans les mêmes proportions et que le contrôle des loyers récemment instauré serait utile. Tout en jugeant impossible d'empêcher la hausse des prix à cause, surtout, de l'absence de contrôle sur les fournisseurs étrangers, le gouvernement allait néanmoins s'efforcer de limiter les hausses sur les denrées alimentaires de base. Le 30 décembre 1971, à la suite de sa désignation comme chef du gouvernement, sir Edward Richards a déclaré que l'une de ses tâches principales serait d'empêcher le coût de la vie d'augmenter tout en assurant une prospérité ininterrompue. Ce qui fit dire au PLP, parti de l'opposition, que le gouvernement pouvait exercer un contrôle effectif sur le prix des denrées arrivant sur le marché local et que la distribution du revenu du Territoire devenait plus inégale.

Tourisme

28. La promotion du tourisme incombe au département chargé du développement du tourisme et du commerce sous la direction du membre du Conseil exécutif chargé du commerce et du tourisme, M. David E. Wilkinson, auquel le Conseil du tourisme donne des avis. Entre 1967 et 1970, le tourisme, qui est le pilier de l'économie bermudienne, a progressé au taux annuel moyen de 10 p. 100 environ.

Témoins l'accroissement des apports correspondant aux dépenses des touristes qui sont passées de 18,4 millions à 30,3 millions de livres sterling et celui du nombre de visiteurs qui est passé de 281 000 à 390 000. En 1971, 413 000 personnes en tout se sont rendues dans le Territoire, ce qui représente une augmentation de plus de 6 p. 100 par rapport à 1970, mais on pense qu'il y a eu une légère diminution de l'apport en dépenses du fait d'un certain fléchissement de la conjoncture aux Etats-Unis et au Canada, d'où étaient venus 94 p. 100 des touristes.

29. Les cinq dernières années ont vu l'expansion régulière de l'équipement touristique, notamment de la capacité hôtelière. Afin de protéger cette industrie, le gouvernement a décidé d'en échelonner et d'en contrôler le développement futur pour lui assurer une croissance rationnelle et lui conserver les qualités qui ont valu au Territoire tant de touristes. En janvier et mars 1972, M. Wilkinson a déclaré que les limites imposées à la création de nouveaux hôtels étaient maintenues et que le nombre de lits dont on aurait besoin passerait de 7 846 à 10 258 entre 1971 et 1975. La capacité des hôtels devant augmenter sous peu, ainsi que le nombre des bateaux de croisière attendus, M. Wilkinson pensait que le Territoire pourrait avoir 500 000 visiteurs en 1972. Cependant, il a manifesté quelque inquiétude au sujet de l'augmentation de 10 à 11 p. 100 dans le prix d'un séjour aux Bermudes par suite de la dévaluation récente du dollar américain. Il a par ailleurs fait observer qu'il y avait dans une famille bermudienne sur deux une personne dont le travail était directement ou indirectement lié au tourisme, qui représente 70 p. 100 du revenu du Territoire. Sur les 3 875 personnes employées par l'industrie hôtelière en 1971, 61 p. 100 étaient des Bermudiens.

Institutions financières

30. Les Bermudes, qui sont un des principaux refuges fiscaux de la zone sterling, sont récemment devenus un centre important de la finance internationale, qui représente actuellement plus de 25 p. 100 du produit intérieur brut. Ainsi qu'il a déjà été noté i/, quatre banques, ayant leur siège à Hamilton, la capitale, ont été créées pour fournir la gamme complète de services bancaires et fiduciaires. En 1971, leurs ressources combinées s'élevaient à 607 millions de dollars des Bermudes, dont 319 millions pour la Bank of Bermuda Ltd. (contre 137 millions en 1967), 222 millions pour la Bank of N. T. Butterfield and Son Ltd. (contre 115 millions en 1967), 35 millions pour la Bermuda Provident Bank, Ltd. et 31 millions pour la Bermuda National Bank Ltd. On signale que ces deux dernières ont augmenté rapidement leur capital depuis leur création en 1969. La forte expansion enregistrée récemment par les quatre banques a été attribuée principalement à une augmentation sensible du nombre de sociétés étrangères enregistrées dans le Territoire (nombre qui est passé de 758 en 1967 à environ 2 000 en 1971), en particulier de sociétés exonérées d'impôt (au nombre de 1 606 à la fin de 1970). Un autre facteur qui a contribué à cette expansion a été l'apparition de compagnies d'assurances offshore (au nombre de 40 au moins en 1971).

---

i/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.B, par. 62-64.

31. A la suite d'une réunion avec ses conseillers et des représentants des banques, le 23 août 1971, M. J. H. Sharpe, membre du Conseil exécutif chargé des finances, a annoncé que le Conseil avait décidé de faire flotter le dollar des Bermudes conjointement avec la livre sterling par rapport au dollar des Etats-Unis. Le principal avantage de cette méthode était que le prix en dollars des Bermudes des produits importés des Etats-Unis, qui représentent 45 p. 100 de la totalité des importations, serait moins élevé, ce qui contribuerait à réduire le taux d'inflation. Fin décembre, après la dévaluation du dollar des Etats-Unis, M. Sharpe a annoncé que le dollar des Bermudes resterait lié à la livre sterling.

Communications et autres services essentiels

32. Il y a 132 miles de routes publiques empierrées ou goudronnées et environ 250 miles de routes privées, dont certaines ont un revêtement. Les véhicules immatriculés étaient au nombre de 36 474 en 1969 et de 35 805 en 1970. En avril 1971, le gouvernement a annoncé le lancement d'un plan de 18 ans, d'un montant de 16,5 millions de dollars des Bermudes, en vue de l'amélioration du réseau routier du Territoire. Dans un discours qu'il a prononcé récemment, le Gouverneur a déclaré que les éléments de ce plan qui nécessitent des modifications du plan de développement des Bermudes ne seraient pas exécutés tant que le plan révisé n'aurait pas été approuvé par la législature, et que l'on poursuivrait les travaux d'amélioration des routes secondaires. Etant donné l'aggravation incessante des conditions de la circulation, un comité avait été créé, a-t-il dit, avec pour tâche d'envisager de limiter encore la taille, le nombre et la vitesse de certains véhicules.

33. Ainsi qu'il a déjà été noté j/, les Bermudes ont trois ports : Hamilton, qui est le plus grand, Saint-George et Freeport. Dix compagnies de navigation assurent des services de transport réguliers. En 1970, 873 bateaux ont fait escale dans les ports du Territoire, déplaçant 5 995 371 tonnes fortes, contre 762 bateaux et 5 952 035 tonnes en 1969. Fin janvier 1972, on signalait que les travaux d'agrandissement des docks de Hamilton, d'un montant de 2,7 millions de dollars des Bermudes, commenceraient en mars. Ces agrandissements doivent s'étendre sur 1,16 hectare, ce qui portera à 2,28 hectares la superficie totale de la zone de manutention des conteneurs.

34. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 20 ci-dessus, le seul terrain d'aviation est la base aéronavale américaine. Les compagnies aériennes desservant les Bermudes sont Air Canada, British Overseas Airways Corporation, Eastern Airlines et Northeast Airlines, Pan American World Airways et Qantas Airways. En 1970, il y a eu 5 687 arrivées d'avions (contre 6 175 en 1969), ce qui représentait 867 475 passagers (contre 847 260 en 1969) et 8 365 214 kilos de fret (contre 8 238 109 kilos en 1969).

---

j/ Ibid., par. 50.

Best Hard Copy Available

35. La Bermuda Telephone Company Ltd., société locale, assure le service de 350 postes téléphoniques publics dans le Territoire. Elle assure également les communications téléphoniques internationales en association avec la Cable and Wireless, Ltd. En outre, cette dernière assure les services internationaux de télégraphe, de télex, de circuits loués et de phototélégraphie. Des cables téléphoniques coaxiaux, propriété commune de l'American Telephone and Telegraph Company et de la Cable and Wireless, Ltd., qui relient les Bermudes aux Etats-Unis et à Tortola dans les îles Vierges britanniques, assurent la jonction avec les réseaux internationaux de télécommunication. L'existence de moyens de communication perfectionnés avec l'extérieur a grandement contribué à l'augmentation rapide du nombre des sociétés internationales établies aux Bermudes.

36. La Bermuda Electric Light Company Ltd. alimente en électricité l'ensemble du Territoire. La capacité totale des installations productrices d'électricité est passée de 51 740 kW en 1969 à 66 340 kW en 1970. L'approvisionnement en eau courante dans cinq communes y compris la ville d'Hamilton est assuré par la société Watlington Waterworks, dont les réservoirs ont une capacité de 572 000 gallons. La société exploite aussi trois unités de distillation situées dans trois grands hôtels. En 1970, une autre unité, exploitée par le gouvernement, a produit plus de 26 millions de gallons (comme en 1969). On a entrepris d'augmenter la capacité de cette unité et commencé la construction d'un réservoir supplémentaire d'une contenance d'un million de gallons. En juin 1971, les propriétaires du Princess Hotel à Hamilton ont décidé de construire une usine de dessalement pour le nouvel hôtel dont ils ont fait l'acquisition près de Southampton, en plus de celle qui est déjà installée dans leur hôtel d'Hamilton, laquelle est de loin la plus importante du Territoire.

Finances publiques

37. Le précédent rapport du Comité spécial contient un bref aperçu des recettes et dépenses du Territoire pour la période allant de 1969 à 1971/1972 k/. Le projet de budget pour 1971/1972 prévoyait des dépenses d'un montant de 40,9 millions de dollars des Bermudes (contre 38,8 millions de dollars des Bermudes l'année précédente), dont 33 millions de dollars des Bermudes au titre des dépenses renouvelables et 8 millions au titre des dépenses d'équipement. On estime que les recettes, provenant essentiellement des droits de douane, sont passées, au cours de cette période, de 30,5 millions à 39,6 millions de dollars des Bermudes. Ces chiffres budgétaires montrent que la tendance ascendante enregistrée depuis le début des années 60 s'est maintenue.

38. Le 25 février 1972, la Chambre d'assemblée a été saisie, pour l'exercice en cours, d'un budget record de 48,4 millions de dollars des Bermudes qui prévoit un excédent d'environ 2 millions de dollars des Bermudes. Sur le total des prévisions de dépenses pour l'année, 20,3 p. 100 doivent être consacrés à l'enseignement, 16,3 p. 100 à la santé, 15,3 p. 100 à l'agriculture et aux travaux publics, 9,7 p. 100 aux services de sécurité, 7,7 p. 100 au tourisme et 5,9 p. 100 aux transports.

---

k/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423), chap. XXIV, annexe I.B, par. 25 à 27.

39. En présentant son projet de budget à la Chambre, M. J. H. Sharpe, membre du Conseil exécutif chargé des finances, a dit que les recettes de l'Etat commencaient à ne plus suffire, étant donné l'augmentation des dépenses de fonctionnement. La difficulté consistait à présenter pour l'exercice en cours un budget qui tienne compte des responsabilités financières du gouvernement tout en respectant la structure fiscale existante, en attendant que les recherches en cours aient permis de mettre au point de nouvelles formules viables en matière fiscale. Les modifications proposées pour les impôts et les droits existants devaient, selon les prévisions, permettre d'accroître les recettes d'environ 4,5 millions de dollars des Bermudes et leurs effets seraient très largement répartis sur les divers secteurs de l'économie et de la population. M. Sharpe s'est déclaré convaincu que le projet de budget à l'étude permettrait cette année encore à l'économie du Territoire d'enregistrer des progrès records. En appelant l'attention sur divers projets d'équipement, il a insisté sur la nécessité pressante d'accélérer la construction de logements.

40. Au cours du débat budgétaire, le PLP, parti de l'opposition, a reconnu qu'il fallait effectivement faire des efforts accrus pour remédier à la pénurie de logements, en faisant observer que le problème le plus urgent et le plus important pour les Bermudiens était de pouvoir se nourrir, se vêtir et se loger dans la situation actuelle des salaires et du coût de la vie. L'opposition estimait par ailleurs que le budget proposé ferait supporter à la majorité de la population des Bermudes les dépenses du gouvernement, que le système d'imposition actuel n'était pas seulement rétrograde mais inflationniste et que le gouvernement devrait moins compter sur les droits de douane comme source de revenus. Pour clore le débat, M. Sharpe a déclaré que les critiques faites par l'opposition "manquaient de poids" et que le PLP n'avait proposé aucune solution constructive aux problèmes économiques du Territoire.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

41. A la fin de 1970, on estimait qu'un total de 24 700 personnes (le même chiffre qu'en 1969) occupaient un emploi, ce chiffre ne comprenant pas les ressortissants des Etats-Unis employés dans les bases militaires de ce pays. Sur ce total, on comptait 2 499 non-Bermudiens, dont 1 629 du Royaume-Uni et du Commonwealth, 260 des Açores (Portugal), 233 des Etats-Unis et 377 d'autres pays (principalement européens). Sur ces non-Bermudiens, 649 étaient employés dans les hôtels et les pensions de famille. Les emplois dans les principales branches d'activité étaient les suivants : emplois domestiques chez des particuliers ou dans des hôtels : 5 799; commerces de gros et de détail : 4 452; fonction publique : 3 743; communications et transports : 2 147; affaires : 1 853; construction : 1 774; institutions financières (y compris les banques et les compagnies d'assurance) : 1 493. En ce qui concerne les salaires, on enregistre une tendance continue à la hausse. Comme noté au paragraphe 27 ci-dessus, le gouvernement pense que, à quelques exceptions près, le revenu personnel moyen augmente dans les mêmes proportions que le coût de la vie. La longueur de la semaine de travail varie toujours considérableme t selon l'emploi occupé; les travailleurs manuels ont un plus grand nombre d'heures de travail que les travailleurs non manuels. Il existe huit syndicats, à savoir trois associations d'employés du secteur privé, deux d'employeurs, deux d'employés du gouvernement et une d'enseignants. Ces syndicats comptent un total de 4 946 membres, dont 3 494 inscrits à la Bermuda Industrial Union. Certains métiers ont des programmes d'apprentissage et l'Institut technique offre également des possibilités de spécialisation. L'école hôtelière a des cours à plein temps et des cours à temps partiel pour ses élèves et apprentis, respectivement.

42. Dans son récent discours, le Gouverneur a déclaré que l'on était en train de revoir la législation du travail en vue de trouver aux problèmes posés par les conflits du travail, des solutions qui seraient justes tant pour l'employeur que pour l'employé. On envisage également d'introduire des textes de loi pour établir des normes pour la sécurité et la santé des employés et pour prévenir les accidents du travail. Le nouveau Conseil pour l'apprentissage et la formation est en train de constituer des comités dans les principales branches d'activité pour développer les programmes de formation. Le 30 décembre 1971, sir Edward Richards, qui venait d'être nommé chef du gouvernement, a dit que l'une de ses principales tâches serait de veiller à maintenir l'entente entre employeurs et employés.

43. Le 21 février 1972, M. C. V. Woolridge, membre du Conseil exécutif chargé des questions relatives à l'immigration et au travail a dit qu'il fallait accorder une attention immédiate aux perspectives d'emploi de nombreux étudiants qui faisaient des études à l'étranger et des 14 000 élèves des écoles locales. Le gouvernement étudie des rapports faisant état de signes de chômage dans certaines catégories de main-d'oeuvre bermudienne afin de s'assurer que les expatriés n'occupent pas des emplois aux dépens des travailleurs locaux.

Habitation

44. Comme noté précédemment 1/, le gouvernement a pris en 1970 des mesures pour remédier au manque de logements et a inauguré à cet effet un vaste programme de construction. Le 3 décembre 1971, une loi sur le contrôle des loyers des logements familiaux (The Rent Increases (Domestic Premises) Control Act, 1971) a été présentée à la Chambre d'assemblée par M. J. H. Sharpe, membre du Conseil exécutif chargé des finances. Le projet de loi prévoit que toute augmentation de loyer des logements familiaux ferait l'objet d'une évaluation indépendante, garantit aux locataires le droit d'occuper ces logements et contient des dispositions relatives à des fins connexes. Cette évaluation pourrait être faite par un commissaire et d'autres fonctionnaires nommés à cet effet par le Gouverneur. Le commissaire serait assisté d'un groupe consultatif sur les augmentations de loyers, composé de cinq membres, qui sera constitué par le membre du Conseil exécutif chargé des finances. A certaines exceptions près, la loi doit s'appliquer à chaque logement familial en existence au 15 septembre 1971 ou construit depuis cette date. Elle expirera à la fin de 1972, à moins que la législature ne décide de la reconduire. Le 10 décembre, après un débat, la Chambre d'assemblée a adopté le projet de loi après y avoir apporté certaines modifications. La loi amendée devait entrer en vigueur le 1er janvier 1972.

45. Dans une déclaration qu'il a faite à la Chambre en février, M. Sharpe a fait observer que malgré l'adoption de cette loi et l'établissement d'un programme de logement par le gouvernement, il restait encore à faire. Il a promis que dans les deux mois à venir, le gouvernement ferait connaître les plans et mesures qu'il envisageait pour donner l'élan nécessaire et souhaitable au secteur du logement, précisant que l'on s'attacherait spécialement à stimuler la construction privée de logements à coût modéré.

Santé publique

46. Dans son récent discours, le Gouverneur a déclaré que les services sociaux et les services de protection sociale seraient disjoints du Département de la santé pour former un département des services sociaux qui dépendra également du membre du Conseil exécutif chargé de la santé et de la protection sociale et qui entretiendra des rapports étroits avec le Département de la santé. Il a ajouté que dans le cadre du développement des services sociaux, seraient prévus les soins aux personnes âgées, l'amélioration des services de santé mentale et la création, grandement nécessaire, de centres résidentiels divers répondant aux besoins des personnes âgées et des jeunes. En janvier 1972, la Chambre d'assemblée a adopté une loi sur la santé et la protection sociale (The Health and Social Welfare Act), pour donner effet à la proposition relative à l'établissement de deux départements distincts.

47. En 1970 et 1971, on comptait trois hôpitaux dans le territoire : l'Hôpital général, King Edward VII Memorial Hospital avec 230 lits, un service gériatrique avec 36 lits, le Prospect Hospital, et un hôpital psychiatrique, le St. Bredan's Psychiatric Hospital avec 240 lits. Conformément à un texte de loi adopté en 1970, tous ces hôpitaux ont été placés le 1er janvier 1971 sous la direction d'un conseil des hôpitaux. Comme par le passé, le financement de tous les hôpitaux est assuré grâce aux sommes versées par les malades en règlement de

---

1/ Ibid., par. 34-36.

leurs frais hospitaliers, à des contributions volontaires et à des subventions du gouvernement. Dans une récente déclaration concernant le budget faite devant la Chambre d'Assemblée, le membre du Conseil exécutif chargé des finances a dit qu'en 1972-1973, une subvention d'environ 1,2 millions de dollars bermudes serait de nouveau versée au King Edward VII Memorial Hospital où vient d'être achevée l'installation d'un service gériatrique de 90 lits, et que des plans avaient été préparés pour convertir le Prospect Hospital en un centre de soins plus vastes pour personnes âgées. Le manque de médecins pose un important problème dans le territoire. Dans un rapport publié en mars 1971, la branche bermudienne de l'Association britannique des médecins a recommandé que le nombre des médecins généralistes soit porté de 16 à 19 au cours des 12 mois à venir. Selon la Puissance administrante, les habitants de l'île sont dans l'ensemble en bonne santé.

Question de la discrimination raciale

48. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, les désordres civils qui se sont produits en avril 1968 ont fait prendre conscience aux chefs politiques locaux des problèmes raciaux qui se posaient encore aux Bermudes. En 1970, la législature a adopté une loi sur les relations raciales (Race Relations Council Act) qui prévoit l'institution d'un conseil des relations raciales par le Gouverneur. Ce conseil est chargé de passer en revue l'état des relations raciales aux Bermudes et de conseiller le chef du gouvernement à ce sujet, et, d'une façon générale, de veiller à ce que s'instaurent des relations raciales harmonieuses. Il est par ailleurs habilité à enquêter sur toute plainte concernant un traitement discriminatoire et, si la plainte est justifiée, à rechercher un règlement. Lorsqu'aucun règlement n'est possible ou lorsqu'un acte est commis en violation d'une garantie énoncée dans la loi concernant la discrimination le Conseil a le droit d'entamer une action judiciaire en vertu du Race Relations Act de 1969, dont le Comité spécial a pris note m/. Le 30 décembre 1971, sir Edward Richards, récemment nommé chef du gouvernement, a dit qu'il considérait que sa tâche principale consistait à maintenir la paix et le calme aux Bermudes. A la même époque, le Procureur général, M. John Summerfield, a déclaré que le gouvernement oeuvrait en faveur de l'intégration raciale, mais que le manque de communication entre les races restait un problème majeur dans le territoire.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

49. En 1965, l'enseignement était obligatoire de 5 à 14 ans. En 1967, la limite supérieure a été portée à 15 ans et, en 1969, à 16 ans. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement ont été sensiblement accrues depuis 1965 et sont estimées actuellement à environ 10 millions de dollars des Bermudes, soit 20,3 p. 100 du budget du territoire pour 1972-1973, ce qui représente le poste

---

m/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.B., par. 83-84.

de dépenses le plus important. Ces mesures s'expliquent par la décision prise par le gouvernement en 1965 de raffermir la structure politique, économique et sociale en accélérant le développement de l'enseignement.

50. L'enseignement est gratuit dans les écoles "partiellement subventionnées" et dans les écoles "totalement subventionnées", qui sont gérées par des conseils d'administration locaux et par le Département de l'enseignement respectivement. Ces écoles bénéficient de subventions de l'Etat, tandis que les écoles privées n'en reçoivent pas. En 1970, il existait 7 écoles partiellement subventionnées 35 écoles totalement subventionnées (dont une école pour enfants physiquement diminués, une école pour enfants inadaptés et huit écoles maternelles) et 3 écoles privées. Sur ce total, 28 étaient des écoles primaires (dont 3 subventionnées par des organisations privées) et 11 des écoles secondaires. Les études post-secondaires peuvent être faites à l'Academic Six Form Center, à l'Institut technique et à l'école hôtelière. Un total de 13 674 élèves fréquentaient tous ces établissements. Une moyenne de 11 161 élèves étaient inscrits dans les écoles partiellement ou totalement subventionnées où l'on comptait 652 enseignants (dont 90,7 p. 100 étaient qualifiés).

51. Un événement important, qui s'est produit au début de 1971, a été l'annonce que le gouvernement avait décidé d'un plan visant à accélérer l'intégration au niveau des écoles primaires. Cette décision a été prise après une étude approfondie de la situation et se fonde sur l'idée qu'une accélération de l'intégration dans le système scolaire des Bermudes est la condition nécessaire à l'avènement d'une société intégrée, heureuse et prospère. Selon ce plan qui devait entrer en vigueur en septembre 1971, toutes les écoles primaires où les élèves de première année sont inscrits dans une seule classe (à une exception près due à des raisons géographiques), seraient fusionnées pour devenir des écoles où les nouvelles inscriptions pourront se faire dans deux ou trois classes différentes. De ce fait, les 25 écoles primaires existant actuellement seront réduites, dans cinq ans, au nombre de 17.

52. Il n'existe pas d'établissement d'enseignement supérieur dans le territoire, mais la Queens University du Canada et la Maryland University des Etats-Unis offrent des cours extra-muros. Par ailleurs, le gouvernement et des organisations privées offrent chaque année à une quarantaine d'étudiants la possibilité de poursuivre des cours dans des universités à l'étranger (sur la quarantaine de bourses offertes, il y en a un certain nombre pour la formation d'enseignants).

C. ILES VIERGES BRITANNIQUES*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 55
	1. GENERALITES	4 - 5
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	6 - 13
	3. CONDITIONS ECONOMIQUES	14 - 47
	4. SITUATION SOCIALE	48 - 52
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	53 - 55

---

* Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/L.783.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question du territoire des îles Vierges britanniques est étudiée par le Comité spécial depuis 1964, et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant ce territoire figurent dans ses rapports à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, et de sa vingt et unième à sa vingt-sixième session a/.

2. Le texte des conclusions et des recommandations relatives au territoire adoptées par le Comité spécial en 1971 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session ainsi que le texte de la résolution 2869 (XXVI) de l'Assemblée générale, datée du 20 décembre 1971, concernant 17 territoires, dont les îles Vierges britanniques, ont été communiqués au Comité spécial.

---

a/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXX, par. 10; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XXVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

3. Des renseignements de base sur le territoire figurent dans le rapport présenté par le Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session. On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

4. D'après les résultats officiels du recensement effectué en 1970, la population totale du territoire s'élevait à 10 484 habitants, dont la majorité était d'ascendance africaine. Sur ce nombre, 8 939 personnes vivaient à Tortola, l'île la plus étendue, et le reste dans six autres îles habitées. La capitale est Road Town, qui est située dans la partie sud-est de Tortola et compte environ 2 000 habitants.

5. Si l'on compare les chiffres du recensement de 1970 à ceux du recensement précédent qui a eu lieu en 1960, la population totale a augmenté de 3 144 personnes, soit près de 45 p. 100, pendant la décennie.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

6. Aucune modification fondamentale n'a été apportée aux dispositions constitutionnelles contenues dans le Virgin Islands (Constitution) Order de 1967, qui sont examinées en détail dans le rapport présenté par le Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session c/. En résumé, le Gouverneur (autrefois l'Administrateur, et dont le titre a été changé en vertu d'un amendement constitutionnel du 5 août 1971) d/ est responsable de la défense, de la sécurité intérieure, des affaires extérieures, de la fonction publique, ainsi que de l'administration judiciaire et des finances et il dispose des pouvoirs législatifs réservés nécessaires à l'exercice de ses attributions spéciales. Toutefois pour d'autres questions il est normalement tenu d'agir conformément

---

b/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 25 juin 1971, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, pour l'année se terminant le 31 décembre 1971.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.C., par. 6-9.

d/ On trouvera des renseignements sur deux amendements antérieurs concernant les conditions de résidence requises des candidats au Conseil législatif de même que celles exigées des électeurs dans ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.C., par. 9-11.

à l'avis du Conseil exécutif. Le Conseil exécutif se compose du Gouverneur, qui préside à ses travaux, de deux membres ès-qualités (l'Attorney general et le Trésorier) et de trois ministres dont l'un est le Ministre principal.
Le Gouverneur nomme comme Ministre principal le membre élu du Conseil législatif qui semble le mieux à même d'obtenir l'appui de la majorité. Les deux autres ministres sont nommés par le Gouverneur sur l'avis du Ministre principal.
Le Conseil législatif se compose d'un Président (Speaker), qui est choisi hors du Conseil, de deux membres ès-qualités (l'Attorney general et le Trésorier), d'un membre nommé par le Gouverneur après consultation du Ministre principal et de sept membres élus (un pour chacune des sept circonscriptions électorales).

Elections générales

7. Au début de 1971, les partis étaient représentés comme suit au premier Conseil législatif créé en vertu de la Constitution actuellement en vigueur : le United Party (UP) dont le chef est M. H. Labitty Stoutt, détenait quatre sièges; le Democratic Party, deux et le People's Own Party (POP), un. Des remaniements politiques ont eu lieu par la suite de sorte qu'au milieu de 1971 il y avait dans le territoire les partis suivants : le Virgin Islands Party (VIP) constitué par un groupe d'anciens membres de l'UP et dirigé par M. Stoutt; le Democratic Party (DP) dont le chef est M. Q. William Osborne; et le United Party (UP) dirigé par M. Conrad Maduro. Tous ces partis ont présenté des candidats aux élections générales pour le deuxième Conseil législatif, qui se sont tenues le 2 juin, et quatre personnes se sont présentées comme candidats indépendants.

8. Pendant la campagne électorale, M. Stoutt a dit que le VIP préconisait de nouveaux progrès dans les domaines économique, social et de l'enseignement. Il a souligné en particulier la nécessité de protéger la population locale en lui fournissant une assistance en vue de la mise en valeur de ses terres ainsi que celle d'une stricte application des lois d'immigration en vigueur e/.

9. Le Democratic Party serait vivement opposé au programme électoral du VIP. Sa campagne électorale consistait essentiellement à préconiser l'établissement de relations plus étroites entre le territoire et ses voisins en mettant l'accent sur l'assouplissement des lois relatives à l'immigration et l'adoption de mesures en vue d'attirer des touristes et des investisseurs étrangers dans le territoire. Des points de vue analogues ont été exprimés par M. Willard Wheatley, candidat indépendant appuyé par le DP. Il a préconisé en outre des mesures visant à encourager de nouveaux investissements de source extérieure afin de créer de plus vastes possibilités d'emploi et d'enseignement et a demandé que l'on protège les propriétaires fonciers contre les risques résultant de titres de propriété sujets à contestation.

10. D'après les résultats définitifs des élections, le DP a remporté trois sièges, le VIP deux, le UP un et le siège restant a été obtenu par M. Wheatley. Le 7 juin, M. Wheatley a été invité à s'unir au DP et il est devenu ministre principal. Les deux autres ministres nommés au Conseil exécutif ont été choisis parmi les membres du DP. Il s'agissait de M. A. William Osborne, ministre des ressources naturelles et de la santé publique et de M. Oliver Cills, ministre des communications, des travaux publics et de l'industrie.

---

e/ Pour les principales dispositions de la loi, voir ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.C., par. 19-20.

11. Lors d'un discours prononcé à la première séance du nouveau Conseil législatif qui a eu lieu le 8 juillet, l'Administrateur (qui a pris par la suite le titre de Gouverneur, voir plus haut) a décrit l'évolution politique qui a conduit à la formation d'un gouvernement de coalition. Il a ensuite passé en revue la situation dans les îles Vierges britanniques et a précisé la politique que le nouveau gouvernement entendait suivre afin d'améliorer les conditions de vie et les perspectives d'avenir du territoire. La politique et les programmes actuels du gouvernement dans les divers domaines d'activité seront décrits plus loin.

Immigration

12. Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture du Conseil législatif, l'Administrateur a déclaré que le gouvernement avait l'intention d'assurer des services d'immigration adéquats en vue de réglementer et de contrôler l'entrée dans le territoire de personnes venant de l'étranger grâce à l'application judicieuse et avisée de la Immigration and Passport Ordinance de 1969. Le gouvernement n'ignore pas que les îles Vierges britanniques sont largement tributaires des investissements étrangers pour stimuler l'économie et que l'afflux de capitaux étrangers se traduira par la venue d'étrangers dans le territoire. Des mesures seront donc prises pour assurer que le territoire, tout en accueillant les investisseurs bona fide et d'autres personnes à même de contribuer à son bien-être et à fournir des services dont le besoin se fait sentir, veille à ce que la population locale continue à disposer des moyens d'améliorer sa condition et de participer aux projets de développement.

13. L'Administrateur a indiqué également que le gouvernement radierait le terme "non-ressortissant" du code de lois au moment opportun, l'objectif visé étant d'assurer que l'immigrant qui remplit toutes les conditions requises pour devenir résident et qui a prouvé qu'il était disposé à respecter la législation locale et à fournir un apport à la vie de la communauté soit traité avec dignité et sur un pied d'égalité.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

14. L'économie des îles Vierges britanniques a connu une expansion rapide vers la fin des années 60, pendant lesquelles le produit national brut du territoire s'est accru à un rythme annuel moyen d'environ 31 p. 100. Cette croissance était due principalement aux activités liées au tourisme, aux travaux de construction, à la mise en valeur des terres et, à un degré moindre, au développement des opérations de finance internationale. En conséquence, le revenu local et le niveau de vie de la population se sont considérablement élevés. Cependant, sous l'influence de la recession dans certains pays développés, l'essor de l'économie a été suivi d'un recul en 1970 et 1971. L'agriculture, l'industrie légère et l'industrie extractive sont restées relativement sous-développées. Le territoire est un exportateur de poisson, de bétail et de produits agricoles, mais il reste manifestement tributaire des importations de certains produits alimentaires (riz, farine, produits laitiers, viande, fruits et légumes) et de certaines autres marchandises.

15. La valeur des importations dépasse en général celle des exportations, mais le déséquilibre de la balance des paiements est normalement compensé par l'assistance financière du Royaume-Uni, les dépenses des touristes, l'achat de biens fonciers par des étrangers, les apports de capitaux et les envois de fonds provenant de l'étranger. La valeur des importations a augmenté, passant de 8 099 208 dollars des Etats-Unis f/ en 1969 à 10 223 574 dollars en 1970, alors que la valeur des exportations diminuait, passant de 49 754 dollars à 42 608 dollars pendant la même période. La plupart des exportations du territoire ont été dirigées vers les Etats-Unis d'Amérique, Porto Rico et les îles Vierges américaines, d'où proviennent par ailleurs la plupart des importations du territoire.

16. Dans son discours au Conseil législatif, l'Administrateur a appelé l'attention sur la tendance de l'économie à la régression et a proposé une série de mesures de nature à stimuler un redressement, qui sont décrites plus loin dans les paragraphes pertinents.

Tourisme

17. En 1970, l'industrie du tourisme a subi un recul causé principalement par la récession économique aux Etats-Unis. Toutefois, on a pensé que l'industrie reprendrait sa croissance rapide à la fin de 1971, époque à laquelle on devait ouvrir à l'exploitation le port en eau profonde de Road Town et achever la première étape des travaux de construction sur les terres asséchées de Wickham's Cay. En 1970, le territoire disposait d'environ 20 hôtels, cottages et pensions de famille offrant un total de 500 lits.

18. Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture du Conseil législatif, l'Administrateur a déclaré que le gouvernement avait l'intention de développer le tourisme pour en faire le pivot de l'économie. Il a dit qu'il fallait mettre l'accent sur des activités nautiques telles que la voile et la pêche sportive, auxquelles le territoire se prêtait admirablement. On encouragerait le

---

f/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

fonctionnement de l'industrie touristique en toute saison. En appliquant cette politique, le gouvernement aurait présents à l'esprit deux éléments qui ont, à son avis, une importance primordiale : a) le besoin d'assurer que le développement du tourisme se fasse conformément aux intérêts et aux aspirations de la population du territoire tout en répondant aux voeux des visiteurs; b) le besoin d'encourager les investisseurs éventuels en leur faisant bon accueil, en évitant les retards superflus dans la délivrance des permis et des licenses et en maintenant autant que possible la stabilité et la continuité dans les lois et les règlements.

19. L'Administrateur a déclaré en outre que pour atteindre ces objectifs, le gouvernement se proposait notamment : a) de renforcer le Conseil du tourisme des îles Vierges britanniques (British Virgin Islands Tourist Board), organisme public créé en 1969, et de collaborer étroitement avec l'Association hôtelière et touristique des îles Vierges britanniques (British Virgin Islands Hotel and Tourist Association), qui a été formée en 1970 afin de représenter tous les types d'activités liées à cette industrie; b) de poursuivre l'aménagement de l'infrastructure, y compris les installations à l'intention des touristes, et de s'efforcer de mettre à la disposition de ces derniers les produits et les services dont ils ont besoin; c) d'organiser des programmes publicitaires à l'intention de la population locale et des visiteurs; d) de promouvoir les excursions et le tourisme culturel.

Mise en valeur des terres

20. Vers la fin des années 60, des investissements considérables ont été consacrés à la mise en valeur des terres. Cette tendance s'est renversée en 1970, lorsque l'activité de l'industrie du bâtiment a diminué de son côté, principalement par suite du resserrement du crédit. A la fin de l'année, les banques commerciales ont considérablement réduit les taux d'intérêt des prêts qu'elles accordaient, ce qui a permis de lancer deux chantiers de construction importants à Peter Island et à Virgin Gorda. Cependant, l'industrie du bâtiment a peu progressé en 1971.

21. La superficie totale du territoire est estimée à 15 260 hectares environ, dont 9 150 hectares appartiennent à des particuliers et 6 110 hectares à la Couronne. Parmi les propriétées privées, 6 860 hectares appartiennent à la population locale, 600 hectares à des citoyens non autochtones du Commonwealth et 1 690 hectares à des étrangers. Le gouvernement utilise 185 hectares des terres de la Couronne et loue ou accorde dans d'autres conditions l'occupation d'environ 1 910 hectares à des autochtones, 107 hectares à des citoyens non autochtones du Commonwealth et 308 hectares à des étrangers; les 3 600 hectares restants ne sont pas utilisés. Les propriétés privées ne sont pas faciles à acquérir, par suite de la répugnance naturelle des propriétaires à les vendre, et aussi à cause des difficultés liées aux titres de propriété à la délimitation. Les terres de la Couronne sont normalement cédées à bail à long terme.

22. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil législatif, l'Administrateur a déclaré que la plupart des gens du pays possédaient des terres, mais que dans bien des cas les titres de propriété qui en assuraient la possession étaient incertains et sujets à contestation. C'est pourquoi le gouvernement avait l'intention de faciliter dans la mesure du possible la délivrance de titres de propriété en bonne et due forme aux propriétaires fonciers désireux de les obtenir. Il appuierait l'exécution d'un levé cadastral (entrepris récemment par une équipe organisée par le Gouvernement du Royaume-Uni) pour qu'une fois ce levé achevé, chaque

propriétaire ait un titre de propriété non contestable sur sa terre. Le Service topographique local devait notamment : a) prendre des dispositions pour dresser un registre foncier précis et sûr; b) tenir à jour et compléter de façon suivie les plans et le cadastre établis par l'équipe du levé cadastral; c) effectuer pour le gouvernement des levés pour établir les titres de propriété et à d'autres fins; d) accorder des licences aux arpenteurs privés et les contrôler.

23. L'Administrateur a dit aussi que le gouvernement avait l'intention de prendre les mesures suivantes : a) établir une commission qui serait chargée d'administrer les terres de la Couronne; b) introduire une législation tendant à éliminer les impôts fonciers élevés que versent actuellement certains étrangers et à élargir les possibilités d'emploi en exigeant des acheteurs des terres qu'ils les mettent en valeur; c) ramener à un minimum la durée de l'examen des demandes (faites par des étrangers et des citoyens du Commonwealth) de permis d'acquisition de terres en vertu du Aliens Land Holding Regulation Act.

24. Enfin, l'Administrateur a déclaré que les plans d'utilisation des ressources matérielles du territoire, particulièrement des terres, qui devaient être achevés avant septembre 1971, comprendraient un plan intérimaire territorial et un plan directeur pour Tortola, Virgin Gorda et Road Town.

Institutions financières

25. A la fin des années 1960, les investisseurs étrangers ont manifesté un intérêt accru pour le territoire. Ils ont profité des dégrèvements fiscaux consentis par le gouvernement g/ et de l'emploi du dollar des Etats-Unis comme seule monnaie ayant un cours légal, sans limitation des transferts de fonds. Afin de satisfaire les besoins en services financiers de ces investisseurs et d'autres personnes, quatre banques internationales se sont établies sur le territoire des Îles Vierges : la National Bank, une filiale d'une banque dont le siège se trouve en Pennsylvanie (Etats-Unis), la Barclays Bank International, Ltd., la Bank of Nova Scotia (Canada) et la Chase Manhattan Bank, de New York (Etats-Unis). Ces banques se sont rapidement développées entre la fin de 1966 et le début de 1970, époque à laquelle le total de leurs encaissements est passé de 3 millions de dollars des Etats-Unis à 20 millions de dollars, et le total des prêts qu'elles ont consentis de 2,9 millions de dollars à 17,5 millions de dollars. Depuis 1970, deux sociétés de gestion portefeuille fonctionnent dans le territoire : la Provident Trust Company (Tortola) Ltd., filiale de la Provident Trust Company Ltd., de Hamilton (Bermudes) et une filiale de la Bank of Nova Scotia (Canada). En octobre 1971, cette dernière a emménagé dans de nouveaux locaux situés dans le Nova Scotia Bank Building qui vient d'être achevé à Wickham's Cay. C'est le premier bâtiment à usage commercial de la région.

---

g/ Pour les renseignements sur le système fiscal du territoire, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.C., par. 52.

26. D'après la Puissance administrante, le volume des crédits accordés à long terme par les banques commerciales a progressivement baissé en 1970. Le montant des sommes en sterling effectivement converties par des ressortissants du Royaume-Uni en dollars des Etats-Unis pour être investies dans le territoire a également diminué, passant de 4,1 millions à 2,6 millions de dollars des Etats-Unis.

27. A la fin de juin 1971, on a annoncé que le Gouvernement britannique avait dénoncé l'accord conclu avec le Gouvernement des îles Vierges britanniques en vue d'éviter la double imposition. Certaines des dispositions dudit accord devaient cesser d'avoir effet à compter du 1er janvier 1972, tandis que d'autres devaient expirer en 1972 ou 1973. Il a également été annoncé que les deux gouvernements s'étaient déclarés disposés à poursuivre les négociations en vue de conclure un nouvel accord.

28. Dans son discours au Conseil législatif, l'Administrateur a annoncé que le gouvernement présenterait un projet de loi en vue de réglementer les institutions bancaires et les compagnies d'assurances.

Agriculture

29. Le territoire a une superficie totale d'environ 15 083 hectares, dont quelque 9 034 hectares sont des terres arables appartenant à de petits agriculteurs qui les cultivent, la surface moyenne des exploitations étant de 7,2 hectares environ. Le reste des terres (soit environ 6 048 hectares) qui comprennent surtout de petites îles et des zones marginales appartiennent à la Couronne. La plupart des terres arables se trouvent dans les îles de Tortola, de Jost Van Dyke et de Virgin Gorda. Actuellement les principaux produits agricoles sont la canne à sucre, les limes, les noix de coco, les bananes, les légumes et les cultures vivrières. La topographie et le climat du territoire conviennent très bien à l'élevage. Diverses espèces de poissons abondent dans les eaux côtières. Au cours de ces dernières années, des efforts ont surtout été déployés en vue d'accroître la production de la pêche et de l'élevage qui représentent les exportations les plus importantes du territoire. Bien que les agriculteurs aient pris davantage conscience de la nécessité d'accroître la production alimentaire, le territoire dépend toujours de l'extérieur pour certaines denrées alimentaires nécessaires.

30. Dans le discours qu'il a prononcé récemment devant le Conseil législatif, l'Administrateur a dit que le gouvernement avait l'intention d'entreprendre un projet en vue de réduire les importations de produits alimentaires à un minimum. Le gouvernement estimait qu'il fallait mettre l'accent sur l'accroissement de la production locale de denrées alimentaires parallèlement au développement du tourisme. L'Administrateur a également dit qu'aucun effort ne serait ménagé pour développer le secteur de l'élevage, principalement : a) en veillant à ce que les bains parasiticides pour bestiaux qui se détérioraient soient remis en état; b) en recrutant un fonctionnaire qualifié en matière d'élevage; c) en encourageant la culture intensive; et d) en améliorant les abattoirs. L'Administrateur a également déclaré que le gouvernement avait l'intention d'apporter son soutien au secteur de la pêche : a) en alimentant le Fisheries Credit Scheme; b) en améliorant les méthodes de production et les réseaux de commercialisation; c) en établissant des industries secondaires au profit des pêcheurs; et d) en adoptant une législation pour protéger cette industrie.

Industrie

31. Les activités industrielles du territoire sont peu nombreuses; on compte une distillerie de rhum, 15 usines de fabrication de blocs creux de béton, une usine d'eau minérale, trois entreprises de concassage de pierres, une usine de peinture, deux imprimeries et un atelier de menuiserie. Une usine de mise en sac du ciment doit ouvrir ses portes au début de 1971. Il faut également mentionner certaines formes d'artisanat et notamment la fabrication d'articles de paille et de paniers. Le gouvernement a annoncé qu'il avait pour politique d'encourager le développement de l'artisanat, des industries artisanales et, si possible, de l'industrie légère qui représente une haute proportion des importations.

Communications et autres équipement essentiels

32. Des efforts ont été déployés pour élargir l'infrastructure nécessaire à la poursuite du développement. Dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil législatif, l'Administrateur a déclaré qu'il y avait environ 68 kilomètres de routes carrossables dans le territoire. Nombre d'entre elles avaient été sévèrement endommagées par les inondations qui s'étaient produites à la fin de 1971 et le Gouvernement britannique avait fourni une aide financière pour la reconstruction de la West End Road à partir de Road Town. L'Administrateur a ajouté que le gouvernement avait pour politique de mettre à exécution des programmes suivis de construction routière jusqu'à ce que des routes à revêtement sillonnent tout le territoire.

33. L'Administrateur a signalé qu'on avait entrepris une étude de faisabilité concernant les ressources hydrauliques, les systèmes d'adduction d'eau et d'évacuation des eaux usées pour Road Town et East End. Le gouvernement a également l'intention de construire un réseau d'évacuation des eaux usées dans d'autres zones.

34. Le principal aéroport qui se trouve à Beef Island a récemment été agrandi. Le territoire est également desservi par un autre aéroport, plus petit, à Anegada et une piste d'atterrissage à Virgin Gorda. Grâce à deux services aériens réguliers assurés par Prinair et Leeward Islands Air Transport (LIAT), le territoire est relié quotidiennement à Porto Rico et aux Antilles orientales. Pour ce qui est de développer les liaisons aériennes, l'Administrateur a déclaré, dans son discours devant le Conseil législatif, que le gouvernement avait l'intention d'améliorer dans la mesure du possible les installations des aéroports, notamment celles de l'aéroport principal de Beef Island, où la construction d'une aérogare financée par le Royaume-Uni devait être bientôt être mise en chantier.

35. En ce qui concerne l'aménagement portuaire, l'Administrateur a dit que la construction d'un port en eau profonde dans la zone de Purcell à Road Town qui pourrait recevoir des cargos au long cours et autres navires de charge serait menée à bien par le gouvernement, en association avec un entrepreneur local. Sous réserve de conseils techniques, on a proposé de prévoir la création par un texte de loi d'une administration portuaire qui serait chargée de diriger l'entreprise. A l'heure actuelle, six compagnies maritimes desservent régulièrement le territoire.

36. A la fin de 1970, le programme d'électrification était près d'être achevé. Pendant l'année, la production totale d'électricité a augmenté de 44 p. 100, tandis que la consommation croissait de 22 p. 100.

37. La société Cable and Wireless Ltd. continue d'assurer les communications téléphoniques et télégraphiques dans le territoire. En 1971, il y avait environ 1 200 téléphones en usage dans l'ensemble du territoire, et la société exploitait également un service de télex.

38. Dans son discours devant le Conseil législatif, l'Administrateur a dit que l'on se proposait d'établir un conseil pour les services publics qui serait chargé d'examiner les tarifs demandés pour les services fournis ou réglementés par le gouvernement, avant qu'ils n'entrent en vigueur.

Les contrats concernant Anegada et Wickham's Cay

39. Des renseignements allant jusqu'à mai 1971 ont été donnés sur cette question dans les rapports du Comité spécial à l'Assemblée générale lors de ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions h/. On se souviendra qu'en septembre 1969 l'Administrateur a désigné une commission d'enquête pour étudier les clauses des contrats que le gouvernement du territoire avait conclus avec la Development Corporation of Anegada, Ltd. et la Wickham's Cay Co., Ltd. et faire des recommandations sur la façon dont les propriétés de ces deux sociétés étrangères seraient mises en valeur à l'avenir. Les recommandations faites par la Commission dans son rapport publié en décembre 1969 visaient pour la plupart à modifier les contrats mentionnés ci-dessus. Des mesures ont été prises par la suite, sur la base du rapport de cette commission.

40. Dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture du Conseil législatif, l'Administrateur a déclaré qu'avec l'aide du Royaume-Uni, le gouvernement serait très prochainement en mesure d'acheter les propriétés actuellement sous le contrôle des deux sociétés. Il cherchait à s'assurer par l'intermédiaire du Gouvernement britannique, les services de personnes compétentes qui pourraient donner des conseils quant à l'aménagement de ces propriétés à l'avenir.

41. D'après une déclaration publiée ultérieurement par M. W. Wheatley, ministre principal, les transactions relatives à Anegada et Wickham's Cay se sont terminées à Londres le 22 juillet 1971. Le Gouvernement des îles Vierges britanniques a conclu un contrat avec les sociétés intéressées en vue d'acquérir leurs avoirs et leurs intérêts. Aux termes dudit contrat, le montant total des indemnités versées à ces deux sociétés devait être de 5,8 millions de dollars des Etats-Unis, somme qui serait avancés par le Gouvernement britannique. Le secrétaire d'Etat du Royaume-Uni aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth a fait savoir à M. Wheatley que les modalités de cet emprunt seraient fixées très prochainement, à l'issue de consultations entre les deux gouvernements, et qu'un bureau d'études en

---

h/ Ibid., par. 25-33; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.C., par. 20-23.

matière de développement mettrait ses services à la disposition du territoire, dans le cadre des arrangements pris par le Royaume-Uni en matière d'assistance technique, pour donner des conseils sur l'utilisation optimale des avoirs de ces sociétés au profit de l'ensemble des habitants des îles Vierges britanniques.

42. En septembre, le Cabinet du Ministre principal a annoncé que le bureau d'études Shankland Cox and Associates, en collaboration avec des experts appartenant à trois autres bureaux, établirait des plans pour l'aménagement d'Anegada et de Wickham's Cay, plans qui seraient rendus publics en 1972.

Finances publiques

43. En 1970, un accroissement de l'activité économique a renforcé la situation financière du territoire. Cette année-là, les recettes courantes se sont élevées à 3 141 277 dollars des Etats-Unis et les dépenses courantes à 3 450 285 dollars des Etats-Unis, contre 2 145 926 dollars et 2 542 314 dollars, respectivement, en 1969. Lors de la même période, les recettes d'investissement sont passées de 786 001 à 3 211 165 dollars des Etats-Unis et les dépenses d'investissement de 1 130 044 à 3 335 954 dollars des Etats-Unis.

44. Grâce à l'accroissement marqué des recettes locales, tirées principalement des droits d'importation, le territoire n'a reçu en 1970 aucune subvention du Royaume-Uni. Cependant, les dépenses d'investissement de l'exercice ont été financées en partie grâce à l'aide du Royaume-Uni au développement dont le montant a été de 1 247 366 dollars des Etats-Unis et en partie grâce à des emprunts locaux dont le montant s'est élevé à 1 963 799 dollars. On se rappellera que le plan de développement du territoire, portant sur la période 1966-1971, a prévu une dépense totale de l'ordre de 18 millions de dollars des Etats-Unis et qu'il visait à développer le tourisme et à attirer des investissements dans le secteur privé.

45. En 1971, par suite d'un ralentissement de l'activité économique, le budget du territoire a de nouveau été déficitaire et il a donc fallu revenir au système d'aide sous forme de subventions. Faisant ressortir cela dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session du Conseil législatif, l'Administrateur a indiqué que le gouvernement voulait parvenir à être moins tributaire de l'aide budgétaire ou à s'en libérer complètement et à améliorer suffisamment la situation financière du territoire pour qu'une partie des ressources locales puisse être consacrée au développement. Pour réaliser cet objectif, le gouvernement se rendait compte qu'il devait promouvoir les investissements et revoir sa politique en matière de recouvrement des impôts tout en maintenant un contrôle strict sur les dépenses.

46. Parlant du rôle des fonds extérieurs dans le financement des dépenses d'investissement, l'Administrateur a dit que la principale source d'aide au développement du territoire avait été jusqu'à présent le Royaume-Uni. Le gouvernement avait maintenant l'intention de solliciter aussi une telle aide d'autres sources, notamment le Canada, la Banque de développement des Caraïbes et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il estimait que l'obtention d'un appui financier pour tout projet intéressant le secteur public, rentable et techniquement réalisable ne poserait en général aucun problème. Aussi a-t-il été proposé d'établir dès que possible un plan complet de développement pour le territoire.

47. Dans une allocution radiodiffusée le 6 ocotbre 1971, l'Administrateur a dit que le gouvernement avait récemment décidé de prendre des mesures pour se ménager certaines recettes supplémentaires grâce à des impôts locaux pour faire en sorte que l'écart entre les recettes et les dépenses courantes ne soit pas supérieur pour 1971 à 659 000 dollars des Etats-Unis, montant de la subvention accordée par le Royaume-Uni. Le budget ordinaire du territoire étant encore déficitaire, il n'était pas possible de consacrer des fonds de cette source aux dépenses d'investissement. La plupart des projets de développement étaient financés grâce à des fonds extérieurs et les montants mis ainsi à la disposition du territoire étaient considérablement plus élevés qu'auparavant.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

48. Sur le plan de la main-d'oeuvre, la situation s'est détériorée en 1970 par suite, principalement, du déclin de l'industrie du bâtiment. A la fin de l'année, de nombreux travailleurs étrangers ont quitté le territoire. Le Département de la main-d'oeuvre, récemment créé en tant que service distinct de l'administration, a enregistré 141 chômeurs. Les salaires minima des travailleurs rémunérés à la journée par le gouvernement se sont accrus sensiblement, ce qui les a portés, en général, au niveau de ceux versés dans l'industrie du bâtiment. On a compté 70 différends du travail.

49. En examinant les problèmes de mair-d'oeuvre du territoire, l'Administrateur a indiqué, dans le discours qu'il a prononcé lors de l'ouverture de la session du Conseil législatif, que le gouvernement examine la possibilité de prendre de nouvelles dispositions législatives pour protéger les droits fondamentaux des travailleurs; ces dispositions comprendraient une loi prévoyant la création d'un système d'assurances sociales. Le gouvernement continuerait néanmoins à respecter le principe général suivant lequel des permis de travail ne doivent être délivrés à des immigrants que pour des emplois ne faisant pas l'objet d'une demande locale ou ne pouvant être occupés par des ressortissants qualifiés. Il a indiqué ensuite que l'on aurait tendance à mettre l'accent sur des projets de développement de nature à contribuer à maintenir un bon niveau d'emploi dans l'industrie du bâtiment.

Santé publique

50. Les dépenses du gouvernement en matière de santé publique se sont élevées au total à 444 894 dollars des Etats-Unis en 1970, soit une hausse de 182 162 dollars des Etats-Unis par rapport à l'exercice précédent. Les centres médicaux du secteur public comprenaient l'hôpital Peebles, à Road Town (avec 38 lits) et six dispensaires. La santé de la population a généralement été bonne.

51. Dans son allocution au Conseil législatif, l'Administrateur a indiqué qu'au cours des mois précédents, les services médicaux, en particulier dans les domaines de la médecine générale et préventive, s'étaient considérablement accrus. Trois nouveaux dispensaires avaient été ouverts et l'on envisageait d'en créer d'autres. Des consultations spéciales étaient offertes aux immigrants et à d'autres personnes au Centre de santé publique de Road Town. Les plans d'un nouvel hôpital avaient été établis. Un personnel infirmier plus nombreux avait été recruté pour doter les dispensaires de district d'effectifs qualifiés.

52. L'Administrateur a dit aussi que des progrès considérables avaient été réalisés dans l'exécution du programme intégré en matière de santé entrepris sous les auspices du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) et que des crédits seraient ouverts pour de nouveaux projets : la construction de latrines et l'élimination des moustiques. Le gouvernement cherchait à améliorer encore la collecte et l'évacuation des détritus et le contrôle du bétail errant.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

53. L'enseignement relève du Ministre principal, qui est conseillé par le Board of Education (Conseil de l'enseignement) et par deux autres organes chargés respectivement des questions relatives à l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement est gratuit et obligatoire jusqu'à 15 ans.

54. En 1970, les dépenses courantes au titre de l'enseignement se sont élevées à 615 411 dollars des Etats-Unis contre 524 460 dollars l'année précédente. Le gouvernement a continué à aider les missions à faire fonctionner 12 écoles primaires. En outre, il s'est occupé directement de deux écoles primaires et d'une école secondaire. Pour l'ensemble des écoles, le nombre des élèves inscrits s'est élevé au total à 2 723, contre 2 900 en 1969. Le nombre des enseignants a lui aussi été légèrement inférieur à celui de 124 enregistré en 1969. Le Gouvernement du Royeume-Uni a accordé 10 bourses d'étude dans des établissements d'enseignement supérieur des pays du Commonwealth situés dans les Antilles.

55. L'Administrateur a indiqué, dans son allocution au Conseil législatif, que d'énormes investissements dans des installations d'enseignement et de formation restaient nécessaires. Le gouvernement comptait établir un plan bien conçu de développement de l'enseignement fondé sur les avis de ses organes consultatifs, qui seraient élargis à cette fin. On insisterait particulièrement sur l'amélioration de l'enseignement dispensé aux tout jeunes enfants et dans les écoles primaires ainsi que sur l'accroissement des compétences des enseignants à tous les niveaux. L'Administrateur a aussi appelé l'attention sur les points suivants : a) des subventions avaient été accordées, surtout par le Royaume-Uni, pour la création de neuf nouvelles écoles primaires ainsi que l'agrandissement et l'amélioration de plusieurs autres écoles de ce type et pour l'expansion de l'école secondaire; b) on pensait que l'école secondaire publique offrirait en septembre 1971 un nombre accru de cours de formation préprofessionnelle; c) un examen des programmes d'étude des écoles du territoire était entrepris; d) il avait été proposé d'établir un plan d'octroi de prêts à des étudiants qualifiés pour leur permettre de suivre à l'étranger des cours d'enseignements supérieur; e) les besoins de Virgin Gorda en matière d'établissements secondaires seraient réexaminés; f) la possibilité de rendre l'enseignement payant dans certains établissements serait explorée; g) des programmes de développement de l'éducation des adultes étaient en cours d'élaboration; h) des mesures étaient en voie d'être prises pour promouvoir une coopération plus étroite en matière d'enseignement avec les îles Vierges américaines et certains autres pays des Antilles orientales.

D. ILES CAIMANES*

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 46
1. GENERALITES	4 - 6
2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	7 - 23
3. SITUATION ECONOMIQUE	24 - 39
4. SITUATION SOCIALE	40 - 42
5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	43 - 46

* Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/L.782.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLE GENERALE

1. La question des îles Caïmanes est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports présentés par cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième session à sa vingt-sixième session a/.

2. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial en 1971 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, ainsi que le texte de la résolution 2896 (XXVI) de l'Assemblée générale datée du 20 décembre 1971, concernant 17 territoires, dont les îles Caïmanes, ont été communiqués au Comité.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

3. Les rapports présentés par le Comité spécial à l'Assemblée générale à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions (voir ci-dessus, note a/) contiennent des renseignements de base sur le territoire. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

1. GENERALITES

4. Le groupe des Caïmanes comprend trois îles : la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane (ces deux dernières également connues sous le nom de Petites Caïmanes). La superficie totale du territoire est de 259 kilomètres carrés (environ 100 miles carrés). La Grande Caïmane, qui est l'île principale, est située à 300 kilomètres environ à l'ouest nord-ouest de la pointe occidentale de la Jamaïque et à 250 kilomètres au sud de Cuba; Cayman Brac se trouve à 150 kilomètres à l'est nord-est de la Grande Caïmane et la Petite Caïmane à 8 kilomètres à l'ouest de Cayman Brac.

---

a/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVIII, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10.

b/ La présente section a été établie à partir de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général le 24 juin 1971, conformément à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, pour l'année 1970.

5. Lors du recensement de 1960, la population du territoire s'élevait à 7 622 habitants qui se répartissaient comme suit : Grande Caïmane : 6 359; Cayman Brac : 1 240; Petite Caïmane : 23. Cette population comprenait 60 p. 100 de métis, 20 p. 100 d'éléments d'origine africaine et 20 p. 100 d'éléments d'origine européenne. Au cours des dix années qui ont suivi le recensement, la population du territoire s'est accrue de 36 p. 100 environ. D'après les résultats provisoires du dernier recensement, qui a eu lieu en 1970, le territoire compterait au total 10 423 habitants, dont 9 084 dans la Grande Caïmane, 1 323 dans la Cayman Brac et 16 dans la Petite Caïmane. On ne dispose pas encore de renseignements précis quant à la répartition de cette population entre les différents groupes ethniques. La ville principale, George Town, qui se trouve dans la Grande Caïmane, comptait environ 4 000 habitants en 1970.

6. Sont exclus des recensements les insulaires qui ont émigré pour aller travailler à l'étranger. En 1960, ils étaient 1 187, et travaillaient pour la plupart comme marins sur des unités étrangères. Depuis la fin des années 1960, le territoire connaît une croissance économique accélérée, du fait de la soudaine expansion du tourisme et de la réputation qu'ont les îles Caïmanes d'être un paradis fiscal. Ce développement rapide n'est pas allé sans soulever certains problèmes; en particulier, il s'est avéré nécessaire de doter d'urgence le territoire d'une administration beaucoup plus perfectionnée. Par ailleurs, l'afflux massif d'étrangers n'a pas ralenti l'exode des autochtones. En 1971, un millier d'émigrés travaillaient à l'étranger dans la marine marchande, et beaucoup plus nombreux encore sont ceux qui se sont établis en Amérique centrale ou aux Etats-Unis. En 1971 également, on estimait que 2 000 étrangers environ, dont 700 Jamaïquains, résidaient dans le territoire.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

7. Les institutions politiques du territoire, qui sont étudiées en détail dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session c/, n'ont pas subi de modifications profondes. Qu'il suffise de rappeler que le territoire est placé sous l'autorité d'un administrateur (qui, en vertu d'un amendement à la Constitution en date du 3 novembre 1971, porte désormais le titre de gouverneur), assisté d'une assemblée législative et d'un conseil exécutif. Le Gouverneur a le droit de légiférer, avec l'accord de l'Assemblée législative dont il doit prendre l'avis, étant entendu que la reine conserve le droit d'invalider ou de ne pas entériner les décisions qu'il prend. Le Gouverneur préside l'Assemblée législative, qui comprend deux ou trois membres de plein droit, deux ou trois membres désignés par le Gouverneur et 12 membres élus au suffrage universel des adultes. Les dernières élections générales ont eu lieu le 7 novembre 1968 et les partis politiques n'ont pas participé activement à la campagne électorale. De nouvelles élections générales devaient avoir lieu en avril 1972, mais le mandat

---

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I. D, par. 7-16.

de l'actuelle Assemblée a été prorogé pour une durée maximum d'un an, afin que la Constitution révisée puisse entrer en vigueur avant les élections. Le Conseil exécutif, principal organe exécutif du territoire, comprend deux membres élus, qui sont choisis par l'Assemblée législative parmi ses membres élus, deux membres de plein droit et un membre désigné par le Gouverneur. C'est le Gouverneur qui assume la présidence du Conseil exécutif, dont il est tenu de prendre l'avis, sauf dispositions contraires.

Evolution constitutionnelle récente

8. Comme il a été indiqué précédemment d/ lord Oxford and Asquith, ancien gouverneur des îles Seychelles, a été envoyé aux îles Caïmane vers janvier ou février 1971 par le Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni; nommé commissaire constitutionnel, il a été chargé d'étudier les différentes formes que pourrait revêtir l'évolution constitutionnelle du territoire, compte tenu des recommandations formulées le 23 juin 1970 par la Commission constitutionnelle de l'Assemblée législative, des voeux de la population et des réalités de la situation locale. Le rapport établi par le Commissaire constitutionnel et la lettre d'envoi adressée par le Secrétaire d'Etat à l'Administrateur des îles Caïmanes, ont été publiés en octobre 1971 e/. On trouvera ci-après le résumé des principales observations et recommandations du Commissaire constitutionnel.

Aménagement des institutions

9. Le Commissaire constitutionnel indique dans son rapport que les habitants des îles Caïmanes sont foncièrement conservateurs; par tradition, ils sont farouchement individualistes; ils constituent une société homogène, qui tient beaucoup au maintien des liens avec le Royaume-Uni; ils souhaitent un gouvernement qui, tout en assurant leur protection, leur laisse une large autonomie. Le Commissaire constitutionnel fait toutefois observer que dans un monde où l'on met l'accent sur l'interdépendance des différents pays, les exigences d'une saine administration excluent le plus souvent toute politique de laissez-faire. On conçoit que l'aménagement des institutions du territoire ne soit pas chose aisée : il s'agit de doter les îles Caïmanes de l'administration efficace dont elles ont besoin et que réclament leurs habitants, tout en tenant compte des susceptibilités de la population et des traditions qui sont les siennes, et sans que le Royaume-Uni abdique ses responsabilités à l'égard du territoire.

---

d/ Ibid., Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I. D, par. 9-10.

e/ Royaume-Uni, Cayman Islands, Proposals for Constitutional Advance : Report by the Constitutional Commissioner, the Earl of Oxford and Asquith, Foreign and Commonwealth Office, Londres, 1971; ibid., Cayman Islands, Despatch from the Secretary of State on Proposals for Constitutional Advance, Londres, 1971.

L'opinion face au problème de l'évolution constitutionnelle

10. Le Commissaire rappelle que, dès 1966, l'Assemblée législative du territoire avait commencé à étudier la question des modifications à apporter à la Constitution. En juin 1970, une Commission constitutionnelle désignée par l'Assemblée présentait deux rapports, l'un majoritaire et l'autre minoritaire, qui préconisaient l'un et l'autre un élargissement de la composition du Conseil exécutif, la nomination d'un président chargé de diriger les débats de l'Assemblée, la suppression au Conseil et à l'Assemblée des sièges pourvus par voie de nomination et la modification des dispositions relatives au droit de vote et à l'éligibilité dans un sens qui favorise les autochtones. Les principales divergences entre les deux rapports avaient trait aux attributions et à l'étendue des pouvoirs du Conseil exécutif et de ses membres. Les auteurs du rapport minoritaire penchaient pour une réduction des pouvoirs du Conseil, alors que les auteurs du rapport majoritaire estimaient que le Conseil élargi devrait comporter une majorité de membres élus qui seraient expressément associés à la gestion des affaires publiques dans des domaines déterminés. Le 23 juin 1970, l'Assemblée décidait à l'unanimité de transmettre les rapports de la Commission constitutionnelle au Secrétaire d'Etat, par l'intermédiaire de l'Administrateur, et de demander l'envoi aux îles Caïmanes d'un expert qui examinerait, avec les membres de la Commission, les difficultés qui subsistaient et les modalités d'application des recommandations.

11. Avant d'établir son rapport, le Commissaire constitutionnel a passé un mois aux îles Caïmanes, et a eu de très nombreux entretiens avec des dirigeants locaux de toutes tendances et avec l'Administrateur. Ses interlocuteurs se sont, pour la plupart, prononcés en faveur de réformes prudentes, d'une portée assez limitée, et ils ont d'une manière générale repris à leur compte les opinions exprimées dans le rapport majoritaire de la Commission constitutionnelle.

Propositions d'amendements à la Constitution

a) Gouverneur

12. Le Commissaire constitutionnel estime que, selon la pratique suivie dans des cas semblables, la Constitution du territoire devrait exclure expressément du domaine dans lequel le Gouverneur est tenu de consulter le Conseil exécutif, les questions intéressant la défense, les affaires étrangères ainsi que la sécurité intérieure et la police du territoire. Le Commissaire recommande donc que la Constitution soit révisée de manière à exclure ces questions du domaine de compétence du Conseil et à sauvegarder le droit du Gouverneur à exercer certains pouvoirs discrétionnaires.

13. Le Commissaire estime en outre que le Gouverneur, dans les cas où il est tenu de consulter le Conseil exécutif, devrait être lié par l'avis rendu par ce dernier, à moins que le maintien de l'ordre public, le respect des engagements pris officiellement ou les principes d'une saine gestion des affaires publiques n'exigent qu'il en soit autrement. Le Commissaire considère que l'expression "le maintien de l'ordre public, le respect des engagements pris officiellement ou les principes d'une saine gestion des affaires publiques" devrait notamment viser le respect des engagements légalement contractés par le Gouvernement des îles Caïmanes.

b) Conseil exécutif

14. En ce qui concerne le Conseil exécutif, le Commissaire constitutionnel préconise les réformes suivantes :

i) Le Conseil devrait être composé dorénavant de trois membres de plein droit (le Gouverneur adjoint, l'Attorney general et le Trésorier-payeur général) et de quatre membres choisis parmi eux par les membres élus de l'Assemblée législative;

ii) L'Assemblée législative devrait pouvoir révoquer, par un vote à la majorité des trois quarts, le mandat de tout membre élu du Conseil; et le Gouverneur devrait être habilité à exercer le même pouvoir, à sa discrétion;

iii) Le Gouverneur devrait avoir toute latitude pour confier à des membres du Conseil la responsabilité de certaines tâches ou de certains services, relevant de la gestion des affaires publiques (sauf dans les domaines pour lesquels il n'est pas tenu de consulter le Conseil);

iv) Les membres du Conseil chargés de telles responsabilités devraient s'acquitter de leurs fonctions conformément à la politique du Gouvernement des îles Caimanes et aux directives qui pourraient leur être données par le Gouverneur;

v) Leur mandat devrait spécifier qu'ils doivent s'acquitter de leurs fonctions conformément à l'intérêt général du territoire tout entier;

vi) Enfin, la Constitution devrait prévoir que le Conseil peut recourir au vote avant de se prononcer.

c) Assemblée législative

15. En ce qui concerne l'Assemblée législative, le Commissaire constitutionnel propose les réformes suivantes :

i) L'Assemblée devrait désormais se composer du Gouverneur (en sa qualité de président), de 12 membres élus et de 3 membres de plein droit (le Gouverneur adjoint, l'Attorney general et le Trésorier-payeur général);

ii) Le Gouverneur devrait pouvoir, à sa discrétion, créer au sein de l'Assemblée des commissions consultatives composées d'un président choisi parmi les membres du Conseil exécutif et d'autant de membres qu'il le jugerait utile, étant entendu que toute commission devrait comporter une majorité de membres élus de l'Assemblée;

iii) Les séances de l'Assemblée devraient être présidées soit par le Gouverneur, soit par une personne désignée par lui;

iv) La durée normale du mandat de l'Assemblée devrait être fixée à quatre ans.

d) Système électoral

16. En ce qui concerne la réforme électorale, le Commissaire constitutionnel recommande notamment :

i) Pendant le mandat de la prochaine Assemblée d'abolir la pratique selon laquelle une même circonscription peut avoir plusieurs représentants, ou alors d'instituer la représentation proportionnelle;

ii) De modifier comme suit les conditions d'éligibilité à l'Assemblée : à l'exclusion des personnes ayant passé un marché avec le gouvernement, serait éligible toute personne qui, remplissant les conditions requises quant à l'âge et au domicile, serait née dans le territoire ou issue de parents qui, au moment de sa naissance, résidaient aux îles Caïmanes ou y avaient leur domicile habituel et qui aurait résidé dans le territoire pendant au moins cinq des sept années précédant le scrutin; enfin

iii) De restreindre le droit de vote aux personnes qui, remplissant les conditions requises quant à l'âge et au domicile, auraient résidé dans le territoire pendant au moins cinq des sept années précédant un scrutin donné.

Observations du Gouvernement du Royaume-Uni

17. Dans une dépêche adressée le 22 septembre 1971 à l'Administrateur des îles Caïmanes, le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, sir Alec Douglas-Home, déclarait que, d'une manière générale, son gouvernement acceptait les recommandations figurant dans le rapport du Commissaire constitutionnel, n'ayant à formuler que des réserves de détail. Il ajoutait que, compte tenu de ces réserves et à condition que les recommandations du Commissaire constitutionnel rencontrent une large adhésion dans le territoire, il était disposé à conseiller à son gouvernement d'apporter à la Constitution actuelle les modifications proposées. Certaines des réserves formulées par le Secrétaire d'Etat sont exposées ci-après.

18. En ce qui concerne le Conseil exécutif, le Secrétaire d'Etat ne croit pas qu'il y ait avantage à stipuler dans la Constitution que le Conseil peut recourir au vote avant de se prononcer /voir ci-dessus, par. 14 vi)/. Au vu de l'expérience acquise par son pays en d'autres circonstances, il estime que c'est dans le cadre d'une constitution s'inspirant du "modèle de Westminster" et exigeant que les décisions correspondent à un consensus, que le Conseil pourrait le mieux s'acquitter des responsabilités qu'il assume collectivement pour déterminer la politique du territoire.

19. Pour ce qui est du système électoral et du découpage des circonscriptions (voir ci-dessus, par. 16), le Secrétaire d'Etat pense qu'il serait prématuré de trancher dès maintenant cette importante question, étant donné les controverses qu'elle continue de susciter. Le Gouvernement du Royaume-Uni est disposé à accepter une révision du système électoral si, après les prochaines élections

générales, le Gouvernement des îles Caïmanes en fait la demande; mais il se gardera de préjuger en aucune façon les réformes qui pourraient résulter de cette révision.

20. Quant aux propositions du Commissaire constitutionnel touchant les conditions d'éligibilité à l'Assemblée législative /voir ci-dessus, par. 16 ii)/, elles semblent aller un peu au-delà de ce que le Royaume-Uni est disposé à accepter dans les autres territoires de la région des Antilles. Le Secrétaire d'Etat indique néanmoins que, compte tenu de certaines particularités de la situation dans les îles Caïmanes, le Gouvernement du Royaume-Uni ne s'opposera pas à la réforme préconisée si le Conseil exécutif et l'Assemblée législative la jugent souhaitable.

21. Pour ce qui est des conditions touchant le lieu de naissance, le Secrétaire d'Etat estime qu'il suffirait d'exiger que, lors de la naissance de l'intéressé, l'un seulement de ses parents ait été résident du territoire ou y ait eu son domicile habituel. Quant au droit de vote, le Secrétaire d'Etat précise qu'il n'appuiera le projet de réforme que s'il fixe à trois ans seulement la durée pendant laquelle un électeur sera tenu d'avoir résidé habituellement dans le territoire pour pouvoir participer à un scrutin donné.

Autres faits nouveaux

22. On se rappellera qu'en septembre 1967 f/, l'Assemblée législative avait nommé une commission d'enquête chargée d'étudier la réglementation de l'immigration et de faire rapport à ce sujet. L'on avait pris cette mesure en raison du courant d'immigration enregistré ces dernières années aux îles Caïmanes et de la crainte manifestée par les habitants devant l'éventualité d'une prise de contrôle du territoire par les étrangers. En mai 1968, l'Assemblée adoptait la recommandation de la commission d'enquête tendant à ce que des mesures législatives plus sévères soient adoptées en matière d'immigration. Prenant la parole devant l'Assemblée en mars 1971, l'Administrateur a annoncé que celle-ci serait saisie de projets de loi tendant à confier au Caymanian Protection Board la responsabilité de se prononcer en ce qui concerne l'octroi de la citoyenneté, le contrôle de l'immigration et la délivrance des permis de travail et des patentes industrielles ou commerciales. On apprenait par la suite qu'un système de quotas destiné à réglementer l'immigration selon le pays d'origine et la profession avait été instauré et qu'il fonctionnait sans difficulté. Un quota annuel de 100 personnes était attribué à la Jamaïque; il s'établissait à 75 personnes pour les autres pays, notamment le Canada, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Le gouvernement envisageait d'exempter certains spécialistes pour ne pas gêner le développement des activités liées au rôle du territoire en tant que havre fiscal.

23. En 1970, la fonction publique comptait 341 postes, dont 77 étaient occupés par des fonctionnaires étrangers contractuels et le reste par des fonctionnaires locaux et autres (dont 247 autochtones). Dans son dernier discours, l'Administrateur a déclaré que l'on était en train d'élargir, de réorganiser et de renforcer la fonction publique pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités plus lourdes qui lui incombaient en raison de l'expansion rapide de l'économie du territoire au cours de ces dernières années. On signale que le gouvernement a relevé de 12 p. 100 l'indemnité de cherté de vie accordée aux fonctionnaires et qu'il a instamment demandé au secteur privé de ne pas attirer les fonctionnaires en leur offrant des traitements plus élevés. Néanmoins, le gouvernement continue d'éprouver des difficultés pour recruter à l'étranger des fonctionnaires contractuels capables de pourvoir les postes pour lesquels on ne trouve pas d'autochtones qualifiés.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

24. Ainsi qu'il est dit au paragraphe 6 ci-dessus, un grand nombre d'autochtones travaillent pour des compagnies de navigation étrangères. Jusqu'à une époque récente, leurs envois de fonds alimentaient largement l'économie, ce qui permettait au terrritoire de subsister à l'abri de la pauvreté et de la misère mais ne lui

---

f/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1, chap. XVIII, annexe I.D, par. 19).

donnait que des possibilités négligeables ou inexistantes en matière de développement. La fin des années 60 a vu le début d'une révolution économique engendrée par des progrès spectaculaires dans les secteurs des finances, de la construction et du tourisme. Depuis 1967, l'ensemble de l'économie a enregistré une croissance annuelle d'environ 20 p. 100 en valeur réelle. Cette croissance phénoménale s'est traduite par une augmentation substantielle et continue du niveau des revenus et du niveau de vie de la population locale. Le revenu moyen par habitant (qui, selon les estimations, serait passé de 800 dollars jamaïquains en 1969 à 1 000 dollars jamaïquains en 1971 g/) est l'un des plus élevés de toutes les Antilles. On prévoit qu'entre 1972 et 1976, le produit intérieur brut doublera pour passer à 24 millions de dollars jamaïquains. Dans son rapport, le Commissaire constitutionnel a déclaré que la récente prospérité des îles Caïmanes s'expliquait par des facteurs externes, à savoir l'attrait du havre fiscal pour les hommes d'affaires étrangers et le tourisme. Cette prospérité se poursuivrait dans la mesure où les entreprises étrangères auraient confiance dans la stabilité politique des îles et dans la bonne foi du gouvernement du territoire lorsqu'il s'agit d'honorer ses engagements commerciaux.

25. En dehors des activités économiques décrites ci-dessus, le territoire possède peu de ressources et n'est pas en mesure de répondre à ses propres besoins en denrées alimentaires. La production alimentaire est limitée en raison de la nature rocailleuse et marécageuse des terres ainsi que par la pénurie de main-d'oeuvre agricole qualifiée. L'élevage est limité aux bovins, aux porcins et à la volaille. La production commerciale de lait et de volaille a diminué en raison des difficultés de commercialisation. Les produits forestiers ont une importance négligeable. La pêche de la tortue, à laquelle les autochtones se livraient traditionnellement dans les eaux nicaraguayennes, a cessé en 1970, mais la société Mariculture Limited, fondée en 1969 par un groupe d'investisseurs étrangers, a installé près de George Town une ferme d'élevage de la tortue, qui pourrait devenir un important fournisseur mondial de produits dérivés de la tortue. Le gouvernement encourage la création de petites industries. A George Town, il existe deux usines pour la fabrication de dalles en béton et une tuilerie. L'Assemblée législative a approuvé récemment les demandes de certains fabricants de vêtements, de meubles et de produits en matière plastique dans le cadre de l'implantation d'industries pilotes. Ces fabricants sont autorisés, de ce fait, à importer en franchise des matériaux et du matériel de construction.

26. La valeur des importations dépasse celle des exportations, mais le déficit de la balance commerciale est normalement compensé par des entrées sur les comptes de capital, les achats de biens immobiliers par les étrangers, les recettes du tourisme et les envois de fonds en provenance de l'étranger. Les importations sont passées de 5 733 001 dollars jamaïquains en 1969 à 7 766 578 dollars jamaïquains en 1970, tandis que les exportations retombaient de 11 115 dollars jamaïquains à 9 276 dollars jamaïquains pendant la même période. Les principales exportations ont porté sur les produits alimentaires, les carburants et les textiles, et les seules exportations ont été la viande et l'écaille de tortue. Comme dans le passé, le commerce avec les Etats-Unis a représenté environ deux tiers du volume du commerce extérieur du territoire.

---

g/ Un dollar jamaïquain équivaut à 1,18 dollar des Etats-Unis.

Institutions financières

27. Au cours de ces dernières années le territoire est devenu un important centre financier international, du fait de son accès facile, de sa stabilité et des avantages qu'il offre en tant que havre fiscal. Il ressort d'une enquête que le secteur des finances et des assurances a fait augmenter le produit intérieur brut de 75,4 p. 100 entre 1967 et 1969. Plus de la moitié des recettes brutes de ce secteur provenaient de transactions extérieures liées à la situation de havre fiscal des îles Caïmanes.

28. A la fin de 1970, plus de 2 000 entreprises internationales (contre environ 900 en 1969) et plus de 300 sociétés de placement (environ le même nombre qu'en 1969) étaient installées à George Town à la Grande Caïmane. En 1971, deux autres sociétés de placement ont ouvert des bureaux à George Town, à savoir la Butterfields Bank et la Trust Company Ltd., qui est une filiale de la Bank of N. T. Butterfield and Son, Ltd. des Bermudes, et l'Arawak Trust Company Ltd. de Nassau (Bahamas). Cette dernière appartient aux sociétés suivantes : Canadian Imperial Bank of Commerce, Brown Brothers Harriman and Company, Goldman Sachs Company et Marine Midland Banks. Une autre société qui a son siège aux Bahamas, à savoir la Mercantile Bank and Trust Company Ltd., a transféré une partie de ses activités à une société soeur nouvellement installée à George Town. En 1971, il existait donc sept grandes sociétés de placement à la Grande Caïmane. Trois banques internationales sont venues s'ajouter à la communauté bancaire de George Town, ce qui porte à huit le nombre total des banques. Ces trois banques sont la First National City Bank des Etats-Unis, la Banque de Montréal, d'origine canadienne, et la Banque nationale de Paris - World Banking Corporation, qui est une filiale de la Bank of America des Etats-Unis h/.

Tourisme

29. C'est le Cayman Islands Tourist Board, organisme public créé en 1965, qui est chargé de favoriser le développement du tourisme. Grâce surtout à l'amélioration des transports aériens, le secteur touristique a connu une poussée en flèche entre 1964 et 1970, représentant en moyenne plus de 40 p. 100 par an. A la fin de cette période, le territoire comptait 15 hôtels ou clubs résidentiels (soit environ 300 chambres au total) et 76 maisons pouvant être louées aux touristes. Cependant, au cours des neuf premiers mois de 1971, il n'y a eu que 18 343 visiteurs, ce qui représente une augmentation de 3 p. 100 seulement par rapport à la période correspondante de 1970. Ce phénomène peut s'expliquer en majeure partie pour les raisons suivantes : a) la concurrence active des autres régions, et surtout l'Europe; b) la récession aux Etats-Unis, d'où viennent environ 80 p. 100 des touristes; et c) l'insuffisance du système de communications et des autres installations de base, y compris celles qui sont destinées aux touristes.

---

h/ Pour les renseignements relatifs aux institutions financières établies antérieurement dans le territoire, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.D, par. 38 à 40.

30. Parmi les mesures prises en 1971 pour résoudre ces problèmes, on peut citer notamment : a) l'intensification de l'effort publicitaire visant à attirer les touristes (avec, en particulier, l'existence d'un bureau principal pour le tourisme à Miami, en Floride (Etats-Unis), l'ouverture d'un nouveau bureau à New York et l'octroi d'une autorisation au West India Committee pour représenter le Cayman Islands Tourist Board à Londres); b) l'exécution de programmes portant sur le développement de l'infrastructure économique (voir ci-après, par. 40), la construction d'un hôtel de luxe de 125 chambres, coûtant 2,5 millions de dollars jamaïquains, sur une plage des environs de George Town, grâce au concours de l'Holiday Inns, Inc. des Etats-Unis; enfin, d) l'élaboration de plans en vue de doter le territoire de chambres d'hôtel supplémentaires.

Promotion immobilière

31. Tous les terrains appartiennent à des particuliers et ne font l'objet d'aucune restriction en cas de vente à des étrangers. A la fin des années 60, des capitaux importants ont été investis dans la promotion immobilière ce qui a entraîné une montée en flèche du prix des terrains. Depuis 1970, on enregistre un certain plafonnement des prix qui, d'ailleurs, restent encore très élevés, particulièrement en ce qui concerne les parcelles situées à Seven-Mile Beach dans la Grande Caïmane. Le caractère excessif de la spéculation foncière et le développement inconsidéré de la construction dans certaines régions ont incité le gouvernement à mettre de l'ordre dans le secteur immobilier. A la suite de l'adoption en 1969 de la Land Development (Interim Control) Law /loi sur la mise en valeur des terres (contrôle intérimaire)/, et avec l'aide d'un expert de l'ONU, on a créé en mai 1970 un département de la planification qui est chargé notamment de formuler un texte de loi réglementant la planification de manière détaillée. Le gouvernement a également déposé devant l'Assemblée législative un projet de loi visant à protéger les propriétaires fonciers contre d'éventuelles contestations de leur titre de propriété. Ce projet est étudié par une commission d'enquête. En septembre 1971, l'Administrateur aurait déclaré que, contrairement à ce qui avait été le cas, le gouvernement n'avait plus besoin de solliciter des promoteurs et des investisseurs, mais qu'il continuait à rechercher des personnes compétentes et s'intéressant véritablement au bien-être futur du territoire et de sa population.

32. La spéculation immobilière s'est un peu calmée au cours de la période considérée, mais le secteur de la construction a continué d'être en plein essor, grâce surtout à une demande élevée pour des bureaux et des chambres d'hôtel. En novembre 1971, le Royal Bank Building a été inauguré. Les travaux se poursuivent dans le cas de trois grands projets de construction (dont deux sont financés par le gouvernement) et quatre autres projets ont déjà été entrepris ou sont prévus. Le nombre des logements reste toutefois insuffisant en raison du retard de la construction dans ce secteur. Parmi les problèmes qui se posent aux promoteurs figure le coût élevé de la main-d'oeuvre et des matériaux de construction importés. Il existe de bons débouchés pour les maisons particulières et les villas dans certaines stations touristiques, mais l'on n'a pas tiré tout le parti possible de ce marché.

Moyens de communication et autres éléments d'infrastructure

33. En 1970, la Grande Caïmane et Cayman Brac possédaient respectivement 80 miles et 25 miles de routes, dont la moitié environ sont des routes asphaltées. Il existait une piste carrossable sur la Petite Caïmane et les travaux avaient commencé pour la construction d'une nouvelle route côtière. Le chiffre total des véhicules automobiles était supérieur à 2 500, contre 2 000 l'année précédente.

34. Au cours de l'année 1970, l'aéroport Owen Roberts situé sur la Grande Caïmane a été desservi par la British West Indian Airways (BWIA), les Lineas Aéreas Costarricenses, S.A. (LACSA) et les Cayman Airways Ltd. ligne aérienne locale dans laquelle le gouvernement est actionnaire majoritaire (51 p. 100). La BWIA a assuré des vols à destination de Miami, aux Etats-Unis et de Kingston, à la Jamaïque; la LACSA a desservi Miami et San José de Costa Rica, et la Cayman Airways Ltd., les plus petites îles ainsi que Kingston et Miami. On a enregistré 2 519 mouvements d'appareils (6 186 en 1969) pour un total de 70 606 passagers (65 687 en 1969). En avril 1971, la BWIA a interrompu ses vols réguliers parce que la piste n'était pas suffisamment importante pour permettre l'atterrissage et le décollage des Boeing 707. Par la suite, la LACSA a repris les vols assurés auparavant par la BWIA. En plus de l'aéroport principal qui se trouve sur la Grande Caïmane, Cayman Brac et la Petite Caïmane possèdent chacune une piste pouvant accueillir de petits appareils. Dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée législative en mars 1971, l'Administrateur a déclaré que le gouvernement recherchait un financement pour les travaux d'agrandissement de l'aéroport.

35. A l'heure actuelle, les installations de George Town, le port principal, ne permettent pas de recevoir de gros navires. C'est pourquoi les transports maritimes sont assurés par plusieurs bateaux à moteur qui font régulièrement le trajet entre les ports de Tampa et de Miami aux Etats-Unis et les îles Caïmanes et, de là, jusqu'à la Jamaïque. Il existe également des transports maritimes avec le Honduras, mais ils sont irréguliers. L'on a procédé à des études de faisabilité en vue de la construction d'un port en eau profonde, le gouvernement estimant que ce genre d'installation était essentiel pour le développement du territoire.

36. La Cable and Wireless (West Indies) Ltd. est propriétaire du réseau téléphonique et télégraphique dont elle assure le fonctionnement. En février 1972, cette société a mené à bien deux projets de télécommunications pour un montant de 9 millions de dollars jamaïquains : une station terrestre de communications par satellites à la Jamaïque et un nouveau câble coaxial de 350 miles de longueur pour relier les îles Caïmanes aux autres pays du monde via la Jamaïque. La société a prévu également d'investir, avant la fin de 1973, un montant supplémentaire de 1,8 million de livres jamaïquaines pour le développement des services téléphoniques à l'intérieur du territoire.

37. L'énergie électrique est fournie par deux compagnies : la Cayman Brac Power and Light Company Ltd. et la Caribbean Utilities Company Ltd. Cette dernière alimente en courant électrique la partie occidentale de la Grande Caïmane qui compte une forte densité de population; et l'on a commencé les travaux en vue de prolonger les lignes électriques jusqu'à la partie orientale de l'île. A l'heure actuelle, l'approvisionnement en eau est assuré principalement par des puits et par l'eau captée dans les gouttières des maisons.

Finances publiques

38. Les estimations budgétaires pour 1970 prévoyaient des dépenses pour un montant de 1,8 million de livres (1,1 million de livres en 1969), dont 1,2 million de livres (0,7 million de livres en 1969) au titre des dépenses courantes et 0,6 millions de livres (0,4 million de livres en 1969) au titre des dépenses d'équipement. L'on estime que, pour cette période, les recettes courantes, provenant principalement des droits d'importation et de la vente des timbres-poste, sont passées de 800 000 livres à 1,3 million de livres. Ces chiffres budgétaires indiquent que la tendance ascendante de ces dernières années, spécialement depuis 1964, s'est poursuivie.

39. Les dépenses d'équipement ont été financées par des dons du Colonial Development and Welfare Fund et par des prêts et des contributions provenant du marché financier local. Le montant total des fonds mis à la disposition du territoire par le Royaume-Uni au titre des dons du Colonial Development and Welfare Fund s'est élevé à 220 000 livres pour la période allant du mois d'avril 1968 au mois de mars 1970. Ces fonds ont contribué à financer des projets d'aménagement portuaire et routier, la construction d'édifices publics et l'expansion des services sociaux. L'on ne dispose pas encore de la totalité des chiffres pour le budget de 1971. Dans une déclaration récente, l'Administrateur a indiqué que les finances du territoire étaient exceptionnellement saines, puisque l'équilibre du budget ordinaire a toujours été assuré, et que le gouvernement avait entrepris un vaste programme de travaux d'infrastructure (à savoir, entre autres, la construction d'un nouvel ensemble de bâtiments publics, l'aménagement et l'agrandissement de l'aéroport, la construction d'un nouveau port, l'amélioration des routes et de l'approvisionnement en eau, la construction d'un nouvel hôpital et d'une nouvelle école secondaire). Le gouvernement aurait décidé d'affecter 2,75 millions de livres à ce programme, soit plus de trois fois le montant des affectations de dépenses pour 1970. Pour la période allant de 1969 à 1972, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement a approuvé en faveur du territoire un objectif d'assistance représentant la contrevaleur d'environ 25 000 dollars des Etats-Unis par an (le montant approuvé pour 1970 était de 30 000 dollars des Etats-Unis).

4. SITUATION SOCIALE

Emploi

40. Selon la Puissance administrante, aucun service administratif n'est spécialement chargé des problèmes de l'emploi, ce qui fait que l'on ne dispose pas de statistiques complètes sur l'emploi. En dehors du métier de marin qui occupe chaque année environ 900 habitants des îles sur le chiffre total de la main-d'oeuvre locale, le territoire n'offrait, ces dernières années, qu'un nombre limité de possibilités d'emploi. L'apport d'investissements étrangers qui s'est produit à la fin des années 60 a entraîné rapidement une pénurie aiguë de main-d'oeuvre locale et l'arrivée de travailleurs, notamment de travailleurs qualifiés venus d'autres pays; le mouvement s'est poursuivi malgré l'instauration de quotas d'immigration en 1971. La brusque augmentation des salaires et la hausse des prix qui en est résultée se sont conjuguées pour entraîner de fortes pressions inflationnistes.

Santé publique

41. En 1970, le Medical Department (Service de santé) disposait d'un hôpital public et d'une clinique dentaire à George Town, et de six dispensaires, dont quatre sont situés dans des districts éloignés de la Grande Caïmane et deux se trouvent sur Cayman Brac. En 1971, il était prévu d'ouvrir un nouvel hôpital sur Cayman Brac. Le service de santé de l'île comptait 4 médecins et 1 dentiste fonctionnaires, et la santé des habitants était généralement bonne. L'un des problèmes les plus préoccupants dans le territoire est celui que pose la présence de moustiques. Le Mosquito Research and Control Unit (Centre de recherche et de lutte contre les moustiques) a été créé par le gouvernement sur la Grande Caïmane en 1966; il poursuit ses activités en assurant l'exécution d'un programme d'éradication de l'Aedes aegypti sur Cayman Brac et la Petite Caïmane. A George Town, le Centre est parvenu à rendre dix fois moins important le nombre des moustiques, depuis qu'il a commencé de fonctionner en 1966. Un an après le démarrage de la campagne contre l'Aedes aegypti, les cas d'impaludation ont été ramenés de 33 à 0,2 p. 100. Au cours de l'année 1970, les recettes totales du Centre se sont élevées à 193 538 dollars jamaïquains (y compris un montant de 25 600 dollars jamaïquains représentant le chiffre total de l'aide au développement accordée par le Royaume-Uni).

42. Pour 1969, les dépenses consacrées à la santé publique ont été de 153 955 dollars jamaïquains. L'on ne dispose pas encore des chiffres pour 1970.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

43. L'Education Council, organisme officiel créé en 1968, est chargé d'élaborer la politique d'enseignement et de fixer les règles de gestion des écoles publiques. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 15 ans. Il est gratuit dans neuf écoles primaires et trois écoles secondaires publiques (une école secondaire classique et deux écoles secondaires modernes). Il existe en outre quatre écoles privées, dont deux assurent un enseignement secondaire. En 1969, le chiffre total des élèves inscrits dans toutes les écoles s'élevait à 2 181. L'on ne possède pas les chiffres correspondants pour 1970, mais le nombre des élèves inscrits dans les écoles publiques était de 1 789.

44. Le gouvernement a décidé : a) de construire un nouveau bâtiment sur l'emplacement de l'école secondaire classique; b) de fermer progressivement l'une des écoles secondaires modernes; c) d'assurer uniquement un enseignement secondaire du premier cycle dans l'autre école secondaire moderne; et d) d'ouvrir une nouvelle école secondaire à enseignement non spécialisé.

45. Le territoire n'étant pas en mesure de fournir tous les enseignants qualifiés dont il a besoin, certains d'entre eux sont donc recrutés au Canada, à la Jamaïque et au Royaume-Uni. La majorité des enseignants originaires du pays ont fait leurs études à la Jamaïque. Le gouvernement verse une contribution à l'Université des Antilles, et les fonds d'assistance fournis par le Royaume-Uni permettent d'accorder des bourses d'études supérieures à un certain nombre d'étudiants originaires des îles Caïmanes.

46. En 1970, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement ont représenté un montant total de 438 438 dollars jamaïquains (y compris les dons accordés au titre du développement). Il semble que les dépenses courantes pour ce secteur soient passées de 204 548 dollars jamaïquains en 1969 à 235 786 dollars jamaïquains en 1970.

E. MONTSERRAT*

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 36
	1. GENERALITES	4
	2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE	5 - 10
	3. SITUATION ECONOMIQUE	11 - 29
	4. SITUATION SOCIALE	30 - 32
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	33 - 36

---

* Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/L.776.

A. MESURES PRISES ANTERIEUSEMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question du territoire de Montserrat est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième à sa vingt-sixième session a/.

2. Le texte des conclusions et recommandations relatives à ce territoire que le Comité spécial a adoptées en 1971 et que l'Assemblée générale a approuvées ultérieurement à sa vingt-sixième session ainsi que le texte de la résolution 2869 (XXVI) du 20 décembre 1971 concernant 17 territoires, y compris Montserrat, ont été communiqués au Comité spécial.

---

a/ Pour les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXIX, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE[b/]

3. Des données de base sur le territoire figurent dans le rapport du Comité spécial aux vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de l'Assemblée générale c/. On trouvera ci-dessous des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

4. Les résultats préliminaires du recensement effectué en avril 1970 montrent que la population totale du territoire comptait alors 12 300 habitants (essentiellement d'ascendance africaine), soit un accroissement de 192 habitants seulement par rapport au recensement de 1960, en raison de l'émigration massive du début des années 60. Contrairement à l'accroissement négligeable de la population totale, le nombre des habitants de Plymouth, la capitale, s'est élevé considérablement au cours de la décennie 1960-1970, passant de 1 911 à plus de 3 000 habitants à la suite des migrations en provenance des zones rurales.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

5. Les dispositions constitutionnelles décrites dans le rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale sont restées inchangées pour l'essentiel d/. En bref, en vertu de la Constitution actuelle qui est en vigueur depuis 1960, un Administrateur (appelé maintenant Gouverneur à la suite de l'amendement constitutionnel du 3 novembre 1971) est le chef administratif du territoire; il existe d'autre part un Conseil exécutif et un Conseil législatif. Le Conseil exécutif est responsable du contrôle et de la direction générale du gouvernement. Il est présidé par le Gouverneur et se compose de deux membres de droit, l'Officier de paix principal et le Secrétaire aux finances, et de quatre membres non officiels, le Ministre principal, deux autres ministres et un membre sans portefeuille qui, en vertu de l'amendement constitutionnel du 25 mai 1971, peut être nommé ministre sur instructions du Gouverneur. Ce dernier nomme Ministre principal le membre du Conseil législatif qui, selon lui, est le plus susceptible d'être soutenu par une majorité. Les autres membres non officiels sont nommés sur la recommandation du Ministre principal. Les ministres sont responsables de toutes les affaires publiques à l'exception des actions en justice, de la sécurité intérieure, de la fonction publique ainsi que de la vérification des comptes publics dont est maintenant chargé un comité

---

b/ Les renseignements contenus dans la présente section proviennent de rapports déjà publiés et de renseignements communiqués au Secrétaire général par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conformément à l'Article 73 e) de la Charte, le 2 décembre 1971 pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1970.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII; ibid., vingt-sixième session Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.E.

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), vol. IV, chap. XVIII, annexe I, par. 6 à 9.

récemment créé. Le Conseil législatif se compose du Gouverneur qui en est le Président, de deux membres de droit (l'Officier de paix principal et le Secrétaire aux finances), d'un membre nommé et de sept autres membres élus au collège uniquement sur la base du suffrage universel des adultes. Un vice-président adjoint est élu parmi les membres du Conseil.

Le nouveau gouvernement et ses objectifs fondamentaux

6. Lors des dernières élections générales qui ont eu lieu le 15 décembre 1970, le Progressive Democratic Party (PDP) a remporté une victoire totale sur le Montserrat Labour Party (MLP) qui était au pouvoir depuis plus de 15 ans. Son parti ayant obtenu la totalité des sept sièges électifs du Conseil législatif, le dirigeant du PDP, M. P. Austin Bramble, a été nommé ministre principal. Les résultats de ces élections seraient dus au fait que l'électorat était mécontent de la direction du MLP.

7. Le 2 juillet 1971, la Reine a nommé au poste d'administrateur de Montserrat M. W. H. Thompson, ancien Commissaire à Anguilla. Comme on l'a dit plus haut au paragraphe 5, ce titre a été remplacé le 3 novembre par celui de Gouverneur.

8. Dans un discours de bienvenue prononcé en l'honneur de M. Thompson à son arrivée à Montserrat, le Ministre principal, M. Bramble, a souligné que le Gouvernement britannique devrait rendre compte directement aux habitants, par l'intermédiaire de son représentant dans le territoire, "des décisions qu'il impose souvent". M. Bramble a dit que les fonctionnaires du Royaume-Uni qui contrôlent les affaires de Montserrat devraient également considérer que l'aide au territoire ne pourrait assurer une source régulière de revenus suffisants que si la population bénéficiait d'un enseignement, d'une formation et d'un équipement lui permettant d'utiliser au maximum les ressources limitées de l'île. Il a ajouté qu'il considérait Montserrat comme "l'île des Antilles qui offrait les meilleures conditions de stabilité, de tranquillité et de sécurité". M. Thompson a répondu qu'il s'engageait à faire tout son possible pour assurer le développement continu de Montserrat. Il a déclaré que tout en étant le représentant de la Reine, il se considérait comme le serviteur du peuple du territoire.

Statut futur du territoire

9. Au cours d'une conférence de presse tenue en septembre 1971, le Ministre principal, M. Bramble, a dit "qu'il est toujours opportun de réviser une constitution". Il entendait par révision un examen "en vue de s'assurer que la Constitution alors en vigueur est aussi bonne que nécessaire et désirable". Mais il a ajouté que cet examen "ne consisterait nullement à adopter le statut des anciennes colonies britanniques des îles Leeward et Windward", parce qu'il ne voyait aucun avantage au statut d'Etat associé au Royaume-Uni. Le précédent Gouvernement de Montserrat avait pris la même décision à ce sujet à la suite de négociations avec le Gouvernement britannique en 1966.

10. Dans une lettre publiée en octobre par le Montserrat Mirror, seul journal du territoire, le Ministre principal a déclaré que les pouvoirs d'intervention et de veto détenus par le Royaume-Uni offraient des "garanties pour notre peuple contre un abus de pouvoir de la part du gouvernement et du peuple". Il a ajouté qu'à son avis, le statut actuel de Montserrat avait des avantages sur celui d'Etat associé, étant donné que le Royaume-Uni assumait des responsabilités juridiques "à notre égard, bien supérieures à toute obligation morale envers ses anciennes colonies". Vers la même époque, le Ministre principal aurait dit dans une interview qu'un changement du statut constitutionnel du territoire était improbable dans un avenir prévisible.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

11. L'économie du territoire a continué à se développer très rapidement, comme l'indiquent les estimations officielles du produit intérieur brut, qui s'est accru considérablement, passant de 5,6 millions de dollars des Antilles orientales e/ en 1965 à 11,5 millions en 1970, soit une augmentation de plus de 100 p. 100. Au cours de la même période, les contributions du tourisme et de la construction ont augmenté davantage (passant de 1,8 million de dollars des Antilles orientales à 3,7 millions) que celles du secteur public (de 1,4 million de dollars des Antilles orientales à 2,3 millions), de l'agriculture (de 1,4 million de dollars des Antilles orientales à 1,8 million) et du commerce de détail (de 756 000 dollars des Antilles orientales à 1,8 million). Les autres secteurs de l'économie, y compris les activités manufacturières et les transports, ont également fait des progrès encourageants, mais leurs contributions respectives ont été peu importantes. Comme on l'a indiqué plus haut, l'augmentation de la population totale du territoire a été négligeable. De ce fait, le revenu monétaire par habitant a plus que doublé au cours de la même période. On estime que les prix ont accusé une hausse annuelle de 4 à 5 p. 100, ce qui n'a pas empêché un accroissement considérable du revenu réel par habitant. Bien que les statistiques sur la répartition du revenu national par secteurs de consommation ne soient pas disponibles, le Ministre principal a signalé dans une déclaration récente que les revenus de la plupart des habitants étaient encore insuffisants. A la fin d'octobre 1971, il s'est rendu à Londres en vue surtout de discuter avec le Gouvernement britannique des moyens de promouvoir le développement économique de la population, en particulier en améliorant l'agriculture et l'infrastructure.

12. Comme on l'a noté précédemment f/, le territoire, spécialisé dans la production de quelques produits agricoles destinés à l'exportation, est largement tributaire d'importations (notamment de certains produits alimentaires) pour satisfaire les besoins locaux. La valeur des importations dépasse habituellement celle des exportations, mais ce déséquilibre est normalement compensé par l'aide du Royaume-Uni, les dépenses des touristes, l'achat de propriétés par des étrangers et l'argent envoyé par les émigrants. Les importations ont été évaluées en

---

e/ Un dollar des Antilles orientales vaut 0,50 dollar des Etats-Unis. Pour les statistiques du revenu national des années 1965-1969, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.E, par. 21.

f/ Ibid., par. 27, 28, 45 et 46.

à 5,8 millions de dollars des Antilles orientales, mais les chiffres pour 1969 et 1970 ne sont pas encore disponibles. Les exportations ont baissé, passant de 117 891 dollars des Antilles orientales en 1968 à 100 010 dollars en 1969, mais elles sont remontées en 1970 à 231 303 dollars des Antilles orientales. Les échanges du territoire se sont faits pour l'essentiel avec le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique, ainsi qu'avec d'autres pays et territoires de la région des Antilles.

Terres, propriété foncière et tourisme

13. La superficie totale du territoire est de 25 280 acres (environ 10 100 hectares) dont 17 259 sont classés comme terres cultivables, 3 170 comme forêts, 2 393 comme zones urbaines et terrains à bâtir et 2 458 comme terres diverses, ghâuts et falaises.

14. Conformément à sa politique foncière, le gouvernement n'a pas l'intention d'aliéner de bonnes terres arables aux agences immobilières. Tous ceux qui ne sont pas de Montserrat doivent obtenir une licence du gouvernement avant de pouvoir participer à des opérations foncières dans le territoire. Entre 1965 et 1970, ils ont acheté environ 2 000 acres de terres pour en faire des terrains à bâtir et ils les ont découpés en parcelles à l'intention des touristes qui préfèrent Montserrat et qui désirent y prendre leur retraite. Près de 3 000 parcelles ont été vendues à des personnes originaires du Canada, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. En 1970, le gouvernement était en train de subdiviser les terres dans trois zones de terrains à construire et a mis en vente publique plus de 400 terrains pour la construction de résidences. Le nombre d'habitations (à l'exclusion des locaux utilisés par le gouvernement et des constructions non résidentielles) bâties dans sept autres zones est passé de 257 en 1969 à 278 en 1970. Beaucoup de propriétaires de maisons de luxe (d'une valeur de 30 000 à 175 000 dollars des Antilles orientales) ne les habitent que quelques mois par an et passent le reste du temps à l'étranger. Les propriétaires louent leurs maisons à des prix qui peuvent atteindre 800 dollars des Antilles orientales par mois aux touristes qui viennent visiter le territoire et perçoivent généralement à l'avance leurs loyers, qui sont exonérés d'impôts. Certains critiquent ce type de tourisme et déclarent que trop de terres sont vendues à des personnes qui ne sont pas de Montserrat et qui ne contribuent guère au progrès économique de ses habitants. Au titre du système fiscal en vigueur, l'impôt sur le revenu est peu élevé (20 p. 100 au maximum, tant pour les sociétés que pour les particuliers) et les impôts fonciers (0,75 p. 100) sont calculés en fonction de la valeur marchande de la propriété. De plus, il n'y a pas de droits de succession ni d'impôts sur les gains en capital.

15. En 1971, il n'existait à Montserrat que quatre petits hôtels disposant d'un total de 80 chambres. On a élaboré les plans d'un ensemble de 200 appartements en condominium. Bien que le gouvernement n'ait pas encouragé la construction d'hôtels de luxe, la propriété foncière et le tourisme jouent un rôle très important dans la vie économique du territoire (voir par. 11).

Agriculture, élevage et sylviculture

16. En 1967, 2 272 acres de terres cultivables du territoire étaient consacrés à la culture, 3 195 acres aux pâturages, 300 acres à l'exploitation forestière et 11 492 acres étaient inutilisés. Depuis lors, on n'a enregistré aucun

changement appréciable dans l'utilisation des terres cultivables. Les grandes exploitations agricoles sont pratiquement inconnues et la plupart des agriculteurs sont des fermiers et des paysans. On a estimé que ces fermiers louent quelque 10 500 acres aux propriétaires à des fins diverses.

17. Les sols sont riches, les précipitations généralement suffisantes et le climat est idéal pour la culture de presque toutes les espèces tropicales. En 1970, les principales exportations étaient le coton égrené (192 956 dollars des Antilles orientales); les tomates (14 240 dollars des Antilles orientales) et d'autres légumes, y compris les carottes et les poivrons (10 718 dollars des Antilles orientales), ainsi que les mangues (12 546 dollars des Antilles orientales). Bien que le coton, qui constitue la principale source de revenus des cultivateurs, soit toujours la principale culture d'exportation, sa production a continué à décliner par suite de divers facteurs économiques, agronomiques et climatiques. Entre 1968/69 et 1970/71, le tonnage du coton récolté a décru, passant de 113 063 livres à 22 292 livres.

18. Le gouvernement est conscient du fait que parmi les principaux facteurs qui ont nui au développement de l'agriculture figurent a) le morcellement perpétué par le régime foncier actuel (52 p. 100 des terres des cultivateurs sont des lopins de moins d'un acre); b) les achats récents de terres arables, surtout par les agences immobilières; c) les mauvaises conditions de climat, la culture forcée et l'érosion qui en a résulté pendant un bon nombre d'années; d) la pénurie de crédits et de moyens de commercialisation. On s'est efforcé de diversifier et d'accroître la production agricole ainsi que d'obtenir de nouveaux marchés à l'étranger pour les produits du territoire.

19. A la suite d'une étude effectuée en 1970, un expert britannique en matière d'utilisation des terres a recommandé de redistribuer des terres de la Couronne afin que les petits cultivateurs puissent disposer de terres viables et de réduire le nombre de cultivateurs à temps partiel employés par l'industrie touristique. Sur la base de cette recommandation, le gouvernement a annoncé à la fin de 1971 un plan de formulation d'un programme d'utilisation des terres qui sera exécuté au nom du gouvernement par un organisme public. Les activités de cet organisme auront un but lucratif et il s'efforcera de retirer des bénéfices de l'utilisation des terres à des fins non agricoles. Ces bénéfices seraient alors réinvestis dans l'agriculture. Le gouvernement a également envisagé de créer un autre organisme public, la Development Finance and Marketing Corporation avec l'assistance financière et technique de la Carribean Development Bank. Cette société octroierait des crédits à des conditions plus favorables que celles consenties précédemment et serait également responsable de la commercialisation (y compris le traitement et l'emballage) des produits tant dans le territoire qu'à l'étranger.

20. Selon les estimations le cheptel comptait en 1970, 10 000 bovins, 7 000 ovins et caprins et 4 000 porcins; il y avait également 18 900 volailles. L'élevage de volailles a été considérablement intensifié et la production d'oeufs suffit maintenant à alimenter le territoire. En 1970, le poids total des poissons pêchés a été de 106 576 livres, contre 186 722 livres en 1969. Le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture ont donné une formation aux pêcheurs locaux dans le cadre du projet commun PNUD/FAO de développement de la pêche aux Antilles; ces pêcheurs ont aussi reçu une assistance au titre d'un programme financé par la Campagne contre la faim et le Colonial Development and Welfare Fund. La pêche est limitée aux eaux côtières et s'effectue à l'aide de petites embarcations.

21. En 1970 on n'a pas enregistré de changement en matière de sylviculture.

Industrie

22. Le gouvernement encourage le développement de l'industrie légère. La plupart des industries, qui sont généralement des entreprises privées, sont caractérisées par une production à petite échelle. Parmi ces entreprises, on compte notamment des usines d'égrenage du coton, de traitement de jus de limette, de distillation de rhum et de liqueurs, de mise en bouteilles d'eaux gazeuses, de rechapage de pneus, d'assemblage de montres et de pendules et de fabrication de matériel de construction pour la consommation locale. La croissance de ces industries est surtout associée au progrès du tourisme et de la construction.

Banques

23. Comme par le passé, on trouvait trois banques dans le territoire en 1970 : la Barclays Bank D.C.O., la Banque royale du Canada et la Government Savings Bank qui se trouvent toutes à Plymouth. Elles ont continué à intensifier leurs activités : entre 1969 et 1970, le montant des sommes en dépôt est passé de 9,4 à 11,1 millions de dollars des Antilles orientales, alors que le montant des prêts est passé de 5 à 5,8 millions. La Chase Manhattan Bank, de New York, dont les locaux étaient en construction à Plymouth à la fin de 1971, va bientôt commencé à exercer ses activités à Plymouth.

Communications et autres installations de base

24. Il y a environ 240 km de routes ouverts à la circulation, dont 145 km utilisables par tous les temps. Le nombre de véhicules immatriculés était de 1 031 en 1970, contre 901 en 1969. L'aéroport de Blackburne, à une quinzaine de kilomètres de Plymouth, dispose d'une piste en dur de 1 000 mètres environ ainsi que d'une aérogare moderne. La Société Leeward Islands Air Transport (LIAT) assure deux fois par jour le service entre Montserrat et Antigua et cinq jours par semaine un service entre Montserrat et Saint-Christophe-et-Nièvres et Saint-Martin. En 1970, il y a eu 1 645 atterrissages (2 060 en 1969); le nombre des arrivées de passagers s'est élevé à 14 912 (12 503 en 1969) et celui des départs à 13 414 (12 238 en 1969).

25. Le seul port est celui de Plymouth. En 1970, 304 navires y ont fait escale, y ont déchargé 27 704 tonnes de marchandises et en ont embarqué 370 tonnes. En 1969, les chiffres correspondants étaient : 445 navires, 23 199 tonnes débarquées et 301 tonnes embarquées. En 1970, des ingénieurs consultants du Royaume-Uni ont terminé une étude sur la possibilité de construire un port en eau profonde, un port de plaisance et des entrepôts plus modernes à Plymouth. Une demande a été présentée à la Caribbean Development Bank en vue du financement de ce projet, le coût de la première tranche des travaux ayant été estimé à 1,7 million de dollars des Antilles orientales.

26. Le nombre total de postes téléphoniques mis en place dans le territoire par la Société Cable and Wireless (West Indies), Ltd., est passé de 825 en 1969 à 860 en 1970. Cette société assure également les liaisons téléphoniques et télégraphiques internationales et les liaisons par télex.

27. On a terminé un programme d'expansion du réseau électrique dans toute l'île, au coût de 1,27 million de dollars des Antilles orientales. La fourniture d'électricité est maintenant assurée par la Montserrat Electricity Supplies, qui est une société appartenant en commun au gouvernement et à la Commonwealth Development Corporation. Le Gouvernement canadien a accordé une subvention de 3,6 millions de dollars des Antilles orientales pour l'amélioration du système d'adduction d'eau dans le territoire.

Finances publiques

28. En 1970, le montant total des recettes de base du territoire a été de 4,05 millions de dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Royaume-Uni d'un million de dollars des Antilles orientales) et celui des dépenses a été de 3,9 millions de dollars des Antilles orientales, contre 3,9 millions (y compris une subvention du Royaume-Uni de 720 000 dollars des Antilles orientales) et 3,7 millions de dollars des Antilles orientales en 1969. Les sources principales de recettes locales sont les impôts directs et indirects, qui ont rapporté en 1970 2 millions de dollars des Antilles orientales. Sur le montant total des dépenses renouvelables pour la même année, les principales dépenses ont été les services sociaux (1,1 million de dollars des Antilles orientales), les communications et les travaux publics (730 000 dollars des Antilles orientales) et l'agriculture et les terres (230 000 dollars des Antilles orientales). Pendant la période 1969/70, les recettes au titre du budget d'équipement sont passées de 720 000 dollars des Antilles orientales (somme fournie par le Colonial Development and Welfare Fund) à 1,9 million de dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Colonial Development and Welfare Fund de 1,5 million de dollars des Antilles orientales) et les dépenses au titre du budget d'équipement sont passées de 790 000 dollars des Antilles orientales à 1,8 million de dollars des Antilles orientales. Sur cette dernière somme, 980 000 dollars des Antilles orientales ont été alloués aux communications et aux travaux publics et 130 000 dollars des Antilles orientales à l'agriculture et aux terres. Les statistiques budgétaires pour la période considérée indiquent que la tendance à l'augmentation que l'on a constatée ces dernières années, et en particulier depuis 1967, se poursuit.

29. En 1970/71, le Gouvernement du Royaume-Uni a mis à la disposition du territoire des fonds se montant au total à 2,02 millions de dollars des Antilles orientales pour financer certains projets intéressant l'économie et l'enseignement. Parmi ces projets figurent a) la construction de routes desservant les zones rurales et les stations touristiques; b) un nouvel agrandissement des installations de l'aéroport de Blackburne; c) la fourniture de véhicules et d'immeubles pour la commercialisation des produits agricoles et d) la construction d'un nouveau collège technique et d'une nouvelle école secondaire du premier cycle. Le Gouvernement du Royaume-Uni a également fourni au territoire une assistance technique pour un développement plus poussé de l'agriculture et l'amélioration des installations portuaires et du système d'adduction d'eau. Pour la période 1969-1972, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a fixé à l'équivalent de 35 000 dollars des Etats-Unis par an l'objectif à atteindre en matière d'assistance au territoire.

4. SITUATION SOCIALE

Travail

30. Selon la Puissance administrante, on n'a enregistré aucun changement significatif dans le domaine de la main-d'oeuvre et de l'emploi depuis 1969. L'expansion rapide qu'a récemment connue l'économie a eu pour effet d'augmenter sensiblement le volume de l'emploi (5 251 en 1969). Cette amélioration des conditions économiques, notamment à Plymouth, a encouragé les villageois à s'installer dans cette ville plutôt qu'à émigrer pour travailler à l'étranger, comme c'était le cas au début des années 60. L'agriculture (y compris les travailleurs à temps partiel) demeure le secteur principal d'emploi. Les diverses industries (la construction, les usines et industries manufacturières et les transports et communications), qui sont le deuxième employeur par ordre d'importance, ont utilisé relativement plus de travailleurs que le commerce de détail et les services. Pour ses services, le gouvernement a employé une proportion réduite (de 7 à 10 p. 100 environ) des salariés. Les fonctionnaires reçoivent le même salaire que les travailleurs du secteur privé. Le mouvement syndical en est encore à ses débuts. Trois syndicats qui ne groupent qu'environ 440 membres, ont été enregistrés. Comme on l'a noté plus haut, le Royaume-Uni finance la construction d'un nouveau collège technique qui devrait s'ouvrir en septembre 1972.

Santé publique

31. En ce qui concerne la santé publique et l'hygiène, les services du gouvernement sont dirigés par un médecin principal assisté de deux médecins de district, d'un chirurgien spécialiste et d'un dentiste. Il y a également quelques médecins ayant une clientèle privée. Le territoire dispose d'un hôpital général (60 lits), de trois centres de santé et de huit dispensaires dans les districts ruraux ainsi que d'une infirmerie (35 lits). Au cours des déclarations qu'il a faites à la Chambre des communes du Royaume-Uni en juillet et en décembre 1971, M. Richard Wood, ministre du développement des territoires d'outre-mer, a dit que le Royaume-Uni fournirait une assistance au Gouvernement de Montserrat pour la construction d'un nouvel hôpital (69 lits), qui devrait être entreprise vers la fin de 1972.

32. En 1970, le taux de natalité était de 24,55 p. 1000 (contre 18,7 p. 1000 en 1969) et le taux de mortalité de 9,48 p. 1000 (contre 9,43 p. 1000 en 1969). Pendant cette période, le montant total des dépenses des services médicaux et des services de santé publics est passé de 132 749 dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Colonial Development and Welfare Fund de 3 364 dollars des Antilles orientales) à 164 081 dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Colonial Development and Welfare Fund de 18 917 dollars des Antilles orientales).

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

33. L'enseignement primaire est gratuit pour tous les enfants de 5 à 15 ans. Pendant la période 1969/70, on comptait dans le territoire 13 écoles publiques, une école subventionnée, une école non subventionnée et deux écoles privées. L'effectif scolaire total est passé de 2 542 à 2 641 élèves. Pendant la même période, le

nombre d'étudiants inscrits à l'école secondaire de l'Etat est passé de 218 à 222. En 1970, l'école commerciale, qui donne des cours gratuits d'une durée de deux ans portant surtout sur la sténo-dactylographie et la comptabilité, comptait 14 élèves; on ne dispose pas du chiffre correspondant pour 1969.

34. En 1970, les écoles primaires comptaient 120 instituteurs (soit sept de plus que l'année précédente), dont 50 bien qualifiés. On ne dispose pas encore de statistiques sur le nombre de professeurs employés dans les autres écoles. Il n'existe pas d'école normale à Montserrat, mais la formation des professeurs se fait aux deux écoles normales situées à Antigua et à la Barbade, où six stagiaires originaires de Montserrat se trouvaient en 1970.

35. On est en train de prendre des mesures pour développer encore le système d'enseignement en construisant a) une école primaire avec 15 salles de classe, à Plymouth, qui est fournie par le Gouvernement canadien; b) une école secondaire du premier cycle à Salem, construite grâce à des subventions du Gouvernement du Royaume-Uni, pour desservir tout le nord du territoire; c) un centre en plein air d'un coût de 134 000 dollars des Antilles orientales, dont la construction est financée en commun par le Gouvernement canadien et le Gouvernement de Montserrat ainsi que par la Fondation Ford (Etats-Unis); et d) un collège technique, dont on estime le coût à 404 000 dollars des Antilles orientales et qui sera construit à Plymouth grâce à des fonds fournis par le Gouvernement du Royaume-Uni. Un expert britannique de l'enseignement technique a été nommé premier président de ce collège; celui-ci devrait commencer à dispenser une formation commerciale de base ainsi que des cours commerciaux, techniques et autres en septembre 1972. On a également formulé des plans pour la création d'écoles secondaires du premier cycle à Plymouth et à Harris.

36. Les dépenses renouvelables consacrées à l'enseignement primaire et secondaire en 1970 se sont montées respectivement à 262 771 et à 91 179 dollars des Antilles orientales, contre 307 000 et 96 521 dollars des Antilles orientales en 1969. En 1970, les dépenses d'équipement ont atteint 45 230 dollars des Antilles orientales, contre 124 333 dollars en 1969.

Best Hard Copy Available

F. ILES TURQUES ET CAIQUES

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 42
	1. GENERALITES	4 - 8
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	9 - 15
	3. SITUATION ECONOMIQUE	16 - 34
	4. SITUATION SOCIALE	35 - 37
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	38 - 42

x Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/L.779.

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Turques et Caïques est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le Territoire sont consignées dans les rapports présentés par cet organe à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session, et de sa vingt et unième à sa vingt-sixième session a/.

2. Le texte des conclusions et des recommandations relatives au Territoire adoptées par le Comité spécial en 1971 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session, ainsi que le texte de la résolution 2896 (XXVI) de l'Assemblée générale datée du 20 décembre 1971 concernant 17 territoires, dont les îles Turques et Caïques, ont été communiqués au Comité spécial.

---

a/ Pour les rapports les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXVII, par. 9; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, par. 10.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE[b/]

3. Des renseignements de base sur le Territoire figurent dans le rapport présenté par le Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session c/. On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

Population

4. Lors du recensement de 1960, la population totale du Territoire s'élevait à 5 668 habitants dont 5 316 étaient de souche africaine, le reste se composant de métis ou de personnes de souche européenne. Le siège du gouvernement se trouve à Grand Turk, qui, en 1960, avait une population de 2 180 habitants. Depuis lors, le nombre d'habitants des îles Turques et Caïques n'a pratiquement pas changé car l'émigration et un taux de mortalité infantile relativement élevé compensent un taux d'accroissement naturel assez rapide. En 1970, on évaluait la population totale à 5 680 habitants, auxquels s'ajouteraient de 6 000 à 8 000 personnes originaires de ces îles et vivant ailleurs, aux Bahamas principalement.

Développement futur du Territoire

5. Comme on l'a signalé précédemment, l'Administrateur et des représentants du Gouvernement des îles Turques et Caïques se sont rendus à Londres en novembre 1969 pour s'entretenir avec le Secrétaire d'Etat britannique d'alors, lors Shepherd, et d'autres fonctionnaires du Foreign Office et du Secrétariat aux affaires du Commonwealth de certains problèmes qui avaient surgi au sujet des propositions concernant le développement économique et touristique du Territoire. A la suite de cette visite, le Gouvernement britannique a créé une équipe de travail qu'il a placée sous la direction de l'ancien Gouverneur des Fidji, sir Derek Jakeway et qu'il a chargée d'examiner les possibilités de développement futur du Territoire. Pour préparer le travail que devait accomplir cette équipe, le Ministère du développement d'outre-mer a chargé une entreprise commerciale, la société Transport and Tourism Technicians, Ltd. (TTT) d'étudier les possibilités de mise en valeur du Territoire et d'établir un rapport à ce sujet. Le résumé du rapport de la TTT a été communiqué à l'équipe vers la fin de février 1970. Le rapport de l'équipe de travail, connu sous le nom de "Rapport Jakeway", a été publié en mars 1970.

---

b/ Les renseignements figurant dans cette section sont tirés de documents publiés antérieurement et des renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétaire général, le 23 juillet 1971, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, pour l'année se terminant le 31 décembre 1970.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.F.

6. Les recommandations de l'équipe ont été acceptées en principe par le Gouvernement britannique et le Conseil d'Etat du Territoire. Ces recommandations sont résumées dans les parties suivantes du présent document et figurent sous les diverses rubriques auxquelles elles ont trait.

7. Dans l'introduction à son rapport, l'équipe a indiqué qu'elle avait rencontré des représentants du Gouvernement des îles Turques et Caïques et avait organisé des réunions auxquelles avaient participé un grand nombre d'habitants du Territoire. L'équipe a également déclaré que, dans l'ensemble, elle était d'accord avec les conclusions de la TTT. Les deux groupes ont tous deux conclu que le développement futur du Territoire devrait être axé sur le tourisme et les activités immobilières.

8. Lorsqu'il s'est rendu aux îles Turques et Caïques au début de l'année 1970, le Secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni, M. Joseph Godber, a déclaré que son gouvernement voulait de façon générale que les territoires dépendants soient en mesure de se suffire à eux-mêmes du point de vue financier, de façon à ce qu'ils puissent obtenir une indépendance véritable dans l'avenir s'ils le désiraient. Il a ajouté qu'il était surpris que l'on ait pu douter de l'intention du Gouvernement britannique de s'occuper de l'aménagement du Territoire et du développement du tourisme dans les îles.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

9. Il n'y a pas eu de changements dans les dispositions constitutionnelles qui figurent dans le Turks and Caicos Islands (Constitution) Order de 1969, dont on trouve le détail dans le rapport que le Comité spécial a présenté à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session d/. En bref, le gouvernement se compose d'un gouverneur, d'un administrateur et d'un conseil d'Etat. C'est le Gouverneur des Bahamas qui continue à administrer le Territoire. Il est désigné par la Reine et réside à Nassau, capitale des Bahamas. Lorsqu'il se trouve dans les îles Turques et Caïques, il peut exercer toutes les fonctions dévolues à l'Administrateur, principal fonctionnaire administratif du Territoire, qui réside à Grand Turk. Le Conseil d'Etat, qui remplace l'ancien Conseil exécutif et l'ancienne Assemblée législative, exerce les fonctions de ces deux organes. Le Conseil d'Etat se compose d'un président (Speaker), de trois membres choisis parmi les personnes qui exercent des fonctions publiques, de deux ou trois membres nommés et de neuf membres élus. L'Administrateur, qui est nommé par le Gouverneur, est habilité à légiférer sur l'avis du Conseil d'Etat et avec son approbation, sous réserve du pouvoir que conserve la Couronne de refuser son approbation. Sauf dans des cas exceptionnels, l'Administrateur est tenu de consulter le Conseil d'Etat lorsqu'il définit la politique du gouvernement et lorsqu'il exerce les fonctions qui lui ont été confiées, mais il peut passer outre, lorsqu'il le juge opportun, à l'avis donné par le Conseil.

10. On prévoit la création de comités du Conseil d'Etat. L'Administrateur a le droit de charger un comité de s'occuper de certaines questions, à l'exception de questions "réservées" qui touchent à la défense, aux affaires extérieures, à la sécurité intérieure, à la police et à la fonction publique, dont il demeure responsable. Il a également certains pouvoirs en matière de contrôle financier afin de veiller à ce que soient respectées les conditions dont est assortie l'assistance financière fournie par le Gouvernement du Royaume-Uni au gouvernement du Territoire, à ce que le budget annuel soit en équilibre, etc.

11. A la fin d'octobre 1970, plusieurs membres du Conseil d'Etat auraient, dit-on, exprimé leur mécontentement au sujet des pouvoirs exécutifs que la constitution actuelle confère à l'Administrateur. A la fin d'avril 1971, il a été annoncé que M. A. G. Mitchell remplacerait M. R. E. Wainwright (dont le départ à la retraite était imminent) au poste d'Administrateur du Territoire.

Système électoral

12. Les neuf membres élus du Conseil d'Etat sont élus par circonscription électorale, au suffrage universel des adultes, pour une période de cinq ans au plus. L'Administrateur, agissant à sa discrétion, mais avec l'assentiment préalable

---

d/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.F., par. 7 à 14.

du Gouverneur, peut fixer la date des élections générales des membres du Conseil plus tôt que prévu. Les dernières élections ont eu lieu le 2 septembre 1967. Jusqu'à maintenant, il n'y a pas encore eu de gouvernement de parti dans le Territoire.

13. Dans son rapport, l'équipe Jakeway a attiré l'attention sur le fait que la population acceptait de façon générale l'idée qu'un développement touristique et foncier à grande échelle amènerait dans le Territoire des milliers d'étrangers, qui viendraient soit comme visiteurs soit comme résidents et qu'il était vraisemblable qu'au bout d'un certain temps le nombre des étrangers dépasserait celui des autochtones. De l'avis de l'équipe, cela ne poserait pas de problème grave à condition que l'on n'accorde le droit de vote aux étrangers que lorsque ceux-ci auraient résidé dans les îles pendant une période prolongée, par exemple dix ans. L'équipe a proposé d'apporter à la Constitution un amendement aux termes duquel aucun sujet britannique autre qu'une personne "faisant partie de la population des îles" (à savoir une personne naturalisée ou née dans les îles Turques et Caïques ou née de parents eux-mêmes nés dans les îles) ne pourrait se présenter aux élections au Conseil d'Etat ou n'aurait le droit de vote qu'après avoir résidé dans le Territoire pendant dix ans. L'amendement proposé aurait pour effet d'augmenter de trois ans le nombre d'années de résidence requis des personnes "ne faisant pas partie de la population des îles" pour pouvoir être membres du Conseil et de neuf ans le nombre d'années de résidence requis pour avoir le droit de vote.

Immigration

14. L'équipe Jakeway a déclaré dans son rapport qu'il n'y avait à l'heure actuelle aucun signe de tension raciale dans le Territoire mais qu'il était improbable qu'il continuât d'en être ainsi s'il y avait un afflux rapide et non contrôlé d'étrangers, surtout si ces derniers prenaient tous les emplois les mieux rémunérés. Estimant qu'il fallait contrôler l'immigration avec soin mais de façon judicieuse, l'équipe a signalé qu'on était en train d'élaborer une nouvelle ordonnance concernant l'immigration, qui prévoyait la délivrance de permis de résidence ou de permis d'exercer une activité rémunérée.

Bases militaires

15. Les Etats-Unis ont une base d'engins téléguidés et une station navale à Grand Turk. Il y a également dans la Caïque du Sud une station des garde-côte des Etats-Unis. Comme on l'a signalé précédemment e/, en 1970, 80 habitants des îles environ étaient employés dans ces bases. Un autre fait important, que le Comité spécial a également noté dans son rapport précédent, est que l'accord entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique concernant les îles Turques et Caïques fait depuis 1967 l'objet d'un nouvel examen entrepris par des représentants des deux pays. On ne dispose pas de renseignement concernant les résultats de cet examen.

---

e/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIV, annexe I.F., par. 14 à 16.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

16. En raison de l'exiguïté des terres cultivables et de l'insuffisance des ressources naturelles, le Territoire importe la plus grande partie des denrées alimentaires dont il a besoin, ainsi que d'autres marchandises. Les possibilités de l'agriculture sont très limitées en raison de la pauvreté générale du sol, de l'irrégularité des précipitations et des cyclones auxquels le Territoire est exposé. On y pratique principalement une agriculture de subsistance. Les haricots, le maïs et les autres cultures vivrières sont surtout produits dans la Caïque du Nord. L'élevage se limite aux bovins, aux porcins et à la volaille. Il y a peu de bois utilisable. Les auteurs du rapport Jakeway ont fait observer qu'il faudrait sans doute assez longtemps pour augmenter de façon sensible la production agricole et que cela dépendrait à la fois de la quantité d'eau que l'on pourrait se procurer à un coût raisonnable, du volume de la demande et de la possibilité d'approvisionner de façon assez régulière en produits de qualité acceptable les marchés qui se créeraient sans doute.

17. S'il existe une industrie artisanale très limitée, il n'y a pour ainsi dire pas d'industrie de transformation. Etant donné que le marché local, très réduit, ne s'accroîtra pas dans un avenir prévisible, même en tenant compte d'un rythme de développement accru, les auteurs du rapport Jakeway ont estimé qu'on ne pourrait guère développer l'industrie de transformation des matières premières importées. Ils ont cependant envisagé la possibilité de développer certaines industries telles que la boulangerie, la fabrication de boissons non alcoolisées et de glaces, la confection pour hommes et pour femmes, la fabrication de matériaux de construction, et l'artisanat.

18. Pendant de nombreuses années, l'industrie du sel a constitué la principale source de recettes extérieures et d'emplois. Mais en raison de la restriction des débouchés et de l'augmentation des coûts d'exploitation, les salines de la Grande Turque et de la Caïque du Sud ont été fermées à la fin de 1964. Celles de Salt Cay continuent à être exploitées mais leur production a été réduite. En 1970, les exportations de sel se sont chiffrées à 8 721 dollars jamaïquains f/. La proportion de la main-d'oeuvre disponible employée dans les centres de production de sel a diminué brutalement.

19. A présent, les principaux produits d'exportation sont les produits de la pêche avec, par ordre d'importance, les langoustes, la chair de conques séchée et les poissons à écailles. A la fin de 1970, il existait trois usines de traitement de la langouste dont les exportations atteignaient, au total, 152 495 dollars jamaïquains. Les auteurs du rapport Jakeway ont approuvé l'opinion exprimée par le responsable des pêcheries, selon laquelle il serait possible, moyennant un type d'organisation convenable, de développer l'industrie de la langouste sans courir le risque d'une surexploitation, de faire de la conque une spécialité culinaire locale et d'intensifier la pêche au poisson à écailles de façon à pouvoir satisfaire les besoins d'un marché local beaucoup plus développé.

---

f/ Deux dollars jamaïquains équivalent à une livre sterling, soit 2,63 dollars des Etats-Unis.

20. La valeur des importations dépasse celle des exportations, mais ce déséquilibre est habituellement compensé par l'aide fournie par le Royaume-Uni, l'achat de terrains par les étrangers, les dépenses effectuées par le personnel de l'armée de l'air et de la marine des Etats-Unis stationné sur le Territoire et les fonds envoyés par les émigrants. En 1969, dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, on a estimé que les importations se chiffreraient à un million de dollars jamaïquains et les exportations à 187 000 dollars jamaïquains. Selon certains rapports, le coût de la vie a continué à monter du fait de l'augmentation du prix des marchandises importées.

21. En 1970, les recettes et les dépenses estimatives du gouvernement atteignaient, respectivement, 1 100 000 dollars jamaïquains (y compris une subvention du Royaume-Uni d'un montant de 596 000 dollars jamaïquains) et 1 200 000 dollars jamaïquains. La majeure partie des recettes locales provient des droits de douane, que l'on a estimés à 250 500 dollars jamaïquains pour l'année. En outre, le Gouvernement du Royaume-Uni a fourni au Territoire une aide au développement s'élevant au total à 227 176 dollars jamaïquains. On ne dispose pas encore pour 1971 des chiffres budgétaires complets. Selon une déclaration récente du gouvernement, pour 1971, les droits de douane devraient être inférieurs de 45 000 dollars jamaïquains à la somme de 401 000 dollars jamaïquains initialement prévue.

22. Les auteurs du rapport Jakeway ont formulé un certain nombre de recommandations concernant le développement du tourisme et le développement foncier, la planification du développement économique, l'extension et l'amélioration du système de communications et d'autres installations indispensables, ainsi que la transformation du Territoire en un refuge fiscal. On trouvera ci-après un résumé de ces recommandations et d'autres renseignements connexes.

Développement du tourisme et développement foncier

23. Comme on l'a noté plus haut au paragraphe 7, les auteurs du rapport Jakeway ont conclu que le développement ultérieur du Territoire dépendrait nécessairement du tourisme et des activités immobilières. Ils ont noté que le gouvernement territorial avait déjà conclu des accords avec des entreprises privées (appartenant, pour la plupart, à des intérêts étrangers) pour la mise en valeur de 11 670 acres de terrains appartenant à la Couronne. Ils ont également noté que d'autres accords relatifs à la mise en valeur de 16 340 acres supplémentaires étaient en cours de négociation ou en suspens en attendant la publication de leur rapport, ce qui portait à 28 010 acres le total des terres visées par lesdits accords, soit 35 p. 100 de toutes les terres appartenant à la Couronne dans les huit îles.

24. Les auteurs du rapport Jakeway ont déclaré que leur évaluation d'un rythme possible de développement n'était valable que pour la période 1970-1975. Ils estimaient qu'à la fin de cette période, le Territoire verrait un afflux de 15 000 touristes chaque année (contre un nombre négligeable en 1970) et la construction de 570 chambres d'hôtel supplémentaires (contre 40 en 1970) et de 1 300 nouvelles unités résidentielles (alors qu'il en existait moins de 10 en 1970). A leur avis, les autochtones ne profiteraient au maximum d'un développement de l'ordre de celui qui était envisagé que s'il se réalisait dans le cadre d'une politique globale de développement national comprenant l'expansion planifiée de l'infrastructure et des services sociaux (et en particulier de l'enseignement).

Ils pensaient en outre qu'il y avait de sérieux inconvénients et de gros risques à s'en remettre excessivement au secteur privé. C'est pourquoi les auteurs du rapport recommandaient de fournir au gouvernement territorial une assistance immédiate pour créer un service du développement chargé d'élaborer un plan global et de poursuivre les négociations avec les sociétés de développement immobilier à partir de positions plus fortes. Ils recommandaient également la constitution d'une société de développement dont la principale raison d'être serait de procéder à des investissements susceptibles de produire des revenus raisonnables, soit par ses propres moyens soit en coopération avec des entreprises privées.

Planification du développement

25. Les auteurs du rapport ont estimé qu'au cours de la période 1970-1975 l'accélération du développement économique renforcerait la situation financière du Territoire. Les recettes locales passeraient de 254 000 livres à 1 380 000 livres et les dépenses renouvelables (exception faite du service de la nouvelle dette publique) de 540 000 livres à 1 340 000 livres. D'autre part, les subventions du Royaume-Uni diminueraient, passant de 296 000 livres à 50 000 livres. Les auteurs du rapport ont déclaré qu'à leur avis, 4 600 000 livres seraient nécessaires pour exécuter le programme d'infrastructure recommandé pour la même période (voir par. 31 ci-après). En supposant que l'aide au développement et l'assistance technique fournies par le Royaume-Uni s'élèvent au total à 1 600 000 livres (non comprises les contributions qui pourraient être versées à la société de développement envisagée), le financement pourrait, selon les auteurs du rapport, être équilibré grâce à une combinaison de prêts, de ventes de terrains et d'accords contractuels avec les sociétés de développement immobilier.

26. A ce propos, il est bon de noter que le 26 avril 1971, M. Richard Wood, ministre du développement d'outre-mer, a déclaré, en réponse à une question qui lui avait été posée à la Chambre des communes du Royaume-Uni, qu'une société d'ingénieurs-conseils était en train de préparer un avant-projet de plan de développement pour le Territoire conformément aux mesures d'assistance technique décidées par le Royaume-Uni. Le Ministre a ajouté également que les conclusions auxquelles aboutiraient ces experts conditionneraient en partie le volume de l'aide au développement que recevrait ultérieurement le Territoire, volume qui serait sans doute augmenté. La société d'ingénieurs-conseils n'a pas encore publié son rapport, mais le gouvernement territorial doit être saisi de l'avant-projet de plan de développement avant mars 1972.

Communications et autres équipements essentiels

27. Selon la Puissance administrante, de nouvelles routes et de nouvelles pistes d'atterrissage ont été achevées en 1970 dans toutes les îles habitées du Territoire. Out Islands Airways (OIA) assure deux liaisons aériennes par jour entre les îles tandis que Mackey International, Inc. assure deux liaisons aériennes par semaine entre le Territoire et Miami, Floride (Etats-Unis).

28. Les principaux ports de Grand Turk, Salt Cay et Cockburn Harbour ne peuvent recevoir que de petits bateaux. Des navires en provenance de la Jamaïque, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis y font escale.

29. En 1970, la compagnie Cable and Wireless (West Indies), Ltd. s'est mise en devoir d'améliorer les communications tant sur le plan intérieur que sur le plan international. Elle a créé un service de télex et projette maintenant d'installer un central téléphonique automatique sur la Grande Turque et d'établir une liaison radiotéléphonique entre cette dernière et les îles habitées.

30. La distribution d'électricité est assurée sur un réseau limité par le gouvernement sur la Grande Turque et par une société privée sur la Caïque du Sud. L'approvisionnement en eau potable est presque entièrement assuré par captage d'eau de pluie.

31. En ce qui concerne le développement de l'infrastructure économique, les auteurs du rapport Jakeway ont recommandé notamment : a) le raccordement de tous les tronçons de route isolés dans le groupe des Caïques; b) l'élaboration d'un programme de constructions routières futures qui sera ensuite soumis au service du développement prévu; c) la construction d'un aéroport pouvant recevoir des moyens courriers, soit sur Providenciales, soit sur la Caïque du Sud, l'autre île étant dotée d'un aéroport secondaire dont la piste pourrait être légèrement allongée pour recevoir des appareils plus puissants; d) l'amélioration d'un service aérien régulier desservant la région au sud du Territoire; e) la construction, à Providenciales et dans la Caïque du Sud, de wharfs susceptibles de recevoir des bâtiments dont le tirant d'eau atteindrait 16 pieds; f) l'extension en eau profonde de la jetée de la base américaine de Grand Turk; g) l'autorisation pour toutes les sociétés de développement immobilier de produire leur propre courant électrique et finalement le rattachement de ces petits réseaux sur Providenciales et dans le groupe des Caïques à la centrale électrique exploitée par la société de développement prévue; h) la fourniture de courant électrique aux diverses agglomérations; et i) le captage de l'eau de pluie à partir des toits et des surfaces imperméables afin de recueillir autant d'eau que possible, et, en plus, lorsque cela est nécessaire, l'utilisation d'eau provenant de sources souterraines et d'usines de dessalement.

Création d'un refuge fiscal

32. Les auteurs du rapport Jakeway ont indiqué qu'il n'existait pas d'impôts directs (c'est-à-dire autre que les impôts fonciers) dans les îles Turques et Caïques et que l'on n'envisageait pas d'en créer dans un avenir prévisible. Ils ont ajouté que, moyennant l'établissement d'une législation moderne concernant les sociétés et les trusts, le Territoire avait d'ores et déjà la possibilité de devenir un refuge fiscal. A leur avis, pour concurrencer plus efficacement les autres territoires francs des Caraïbes, il fallait que le Gouvernement des îles Turques et Caïques déclare son intention de ne pas créer d'impôts directs, en donnant en même temps des garanties à long terme. Il fallait que le gouvernement garantisse aux entreprises autres que les trusts une exonération fiscale, sous une forme ou une autre, pourvu que cette exonération soit limitée dans le temps à 15 ou 20 ans. Quant aux trusts étrangers, il conviendrait de leur garantir une exemption d'impôts pour une période maximum de 50 ans, à compter d'une certaine année prise comme point de départ.

33. Les auteurs du rapport ont noté qu'au projet de transformation du Territoire en refuge fiscal, on pouvait opposer les arguments suivants : a) les trusts étrangers étaient extrêmement inconstants en affaires et suivaient les fluctuations

de la mode; b) le gros des activités commerciales risquait de quitter le Territoire d'un jour à l'autre; et c) le Gouvernement du Royaume-Uni voyait d'un mauvais oeil la création d'un refuge fiscal supplémentaire avec tout ce que cela impliquait, non point tant à cause des pertes de recettes fiscales qui s'en suivraient que des brèches que cela risquerait d'ouvrir dans la zone sterling. Malgré tout, les auteurs du rapport ont pensé que le statut de refuge fiscal pouvait apporter certains avantages économiques au Territoire et que si l'on refusait à ses habitants le droit de créer des conditions qui puissent leur assurer ces avantages, droit dont jouissaient maintenant les habitants d'autres territoires des Caraïbes, il fallait leur offrir certaines compensations.

34. Plus tard dans le courant de l'année 1970, le gouvernement du Territoire a décrété la Company Ordinance, déclarant qu'il n'y aurait dans le Territoire ni impôt sur les sociétés, ni impôt sur les personnes, ni impôt sur le revenu prélevé à la source, pendant au moins 20 ans et a, paraît-il, entamé des négociations avec le Gouvernement du Royaume-Uni en vue de l'obtention du statut de refuge fiscal. En juin 1971, la First Federal Trust Company (Turks and Caicos) Ltd., société ayant un capital versé de 120 000 dollars jamaïquains, a été enregistrée conformément au décret susmentionné et a entrepris des activités bancaires ainsi que des opérations de prêt et d'investissement.

Best Hard Copy Available

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

35. Comme on l'a noté plus haut au paragraphe 4, les possibilités d'emploi limitées qu'offre le Territoire ont obligé entre 6 000 et 8 000 habitants à émigrer aux Bahamas pour la plupart. Selon les auteurs du rapport Jakeway, il se pourrait qu'un développement aussi important et aussi rapide que celui qui est prévu pour les cinq années à venir nécessite d'ici à 1975 un accroissement de la main-d'oeuvre existante de près de 4 000 personnes, dont 1 500 pourraient être trouvées sur place. Sur ce total de 1 500 personnes, 650 environ pourraient être employées dans l'industrie de la construction, ce qui laisserait environ 1 500 emplois à pourvoir dans cette industrie et 1 000 dans d'autres branches d'activité, emplois qui pourraient être offerts à des immigrants en provenance, surtout, d'Haïti et de la République Dominicaine. Les auteurs du rapport ont estimé qu'il faudrait pendant longtemps importer de la main-d'oeuvre qualifiée étant donné, par exemple, que les ouvriers de la construction qui forment la majorité de la main-d'oeuvre immigrante ne faisaient souvent qu'un séjour temporaire dans le Territoire. De l'avis des auteurs du rapport, cet état de choses pourrait changer très nettement en 1980, date à laquelle la main-d'oeuvre actuelle se sera sans doute accrue de plus de 12 000 personnes. A ce moment-là, il se pourrait que les habitants des îles Turques et Caïques forment environ le tiers de la main-d'oeuvre totale. Conscients du fait que cette main-d'oeuvre était susceptible de s'accroître notablement au cours de la période 1971-1980, les auteurs du rapport ont souligné la nécessité pour le gouvernement de créer un service de l'emploi et un registre du travail, et de réviser la législation du travail actuelle.

Santé publique

36. En 1970, l'équipement médical comprenait un hôpital de 22 lits situé sur la Grande Turque, des dispensaires possédant des infirmières diplômées dans trois agglomérations et des aides-infirmières dans la plupart des autres. En 1970, des difficultés de recrutement ont fait que pendant une période de cinq mois la Grande Turque et les Caïques ont été privées de médecins. Pendant cette période, ce sont des médecins volontaires venant d'ailleurs qui ont visité régulièrement le Territoire. Pendant plusieurs mois l'hôpital a également connu une grave pénurie de personnel, ne disposant pour son fonctionnement que de l'infirmière en chef et de deux infirmières diplômées. L'unique inspecteur de la santé publique du Territoire a pris sa retraite et n'a pas été remplacé. En 1971, cependant, le gouvernement a réussi à recruter un médecin pour le Territoire et s'efforce actuellement d'en recruter un deuxième. Les auteurs du rapport Jakeway se sont déclarés convaincus qu'un développement de l'ordre de celui qui était envisagé s'accompagnerait d'une amélioration des services médicaux.

37. On estime qu'en 1970 le gouvernement a dépensé 87 432 dollars jamaïquains pour les services médicaux.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

38. Le Board of Education (Conseil de l'enseignement) contrôle le système d'enseignement et se compose de l'Administrateur, qui en est le président, et de membres nommés par lui. L'enseignement primaire est obligatoire et gratuit dans tout le Territoire pour les enfants de 6 à 14 ans. L'analphabétisme y est pratiquement inconnu. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'écoles, d'enseignants et d'élèves en 1970 :

	Ecoles	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants
Enseignement primaire	16 a/	1.660	85
Enseignement secondaire	1 b/	225	12
Enseignement supérieur	-	24	-

a/ Y compris 14 écoles publiques et deux écoles privées.

b/ Etablissement public.

39. Dans le cadre des mesures destinées à améliorer les services d'enseignement, on a en 1970 : a) nommé, conformément à la recommandation des auteurs du rapport Jakeway (voir ci-dessous), un administrateur de l'enseignement à plein temps, dont les fonctions avaient été, jusqu'alors, assurées par le principal de l'école secondaire publique en plus des siennes propres; b) recruté un directeur pour une école de la Caïque du Sud; c) mis un terme à la pénurie de professeurs qualifiés que connaissait l'école secondaire; d) engagé des professeurs qualifiés volontaires pour cinq projets éducatifs; e) mis à exécution un programme de formation d'enseignants; f) augmenté considérablement le nombre des étudiants envoyés à l'étranger pour recevoir une formation pédagogique ou une formation technique ou supérieure (six d'entre eux ont été envoyés à l'école normale de San Salvador aux Bahamas pour y recevoir une formation pédagogique), conformément aux recommandations contenues dans le rapport Jakeway (voir ci-dessous); et g) ouvert deux nouvelles écoles primaires publiques et élaboré des plans en vue de l'agrandissement d'autres écoles primaires et de l'école secondaire.

40. Concernant le développement de l'enseignement, les auteurs du rapport Jakeway ont noté que bon nombre des difficultés que connaît actuellement le système d'enseignement proviennent de restrictions budgétaires nécessaires. Partant de la seule hypothèse que le développement envisagé du Territoire, et peut-être les sociétés de développement immobilier elles-mêmes, permettraient d'augmenter les fonds destinés à l'enseignement, les auteurs du rapport ont formulé les recommandations suivantes :

a) Il conviendrait de nommer un administrateur de l'enseignement capable et qualifié pour donner un avis éclairé sur la réorganisation indispensable du système. Cette réorganisation pourrait par exemple consister à créer trois écoles secondaires du premier cycle qui dispenseraient un programme d'enseignement général de trois ans. Les élèves qui manifesteraient une nette aptitude pour les études entreraient ensuite à l'école secondaire publique pour y suivre un enseignement supplémentaire de deux ans conduisant au G.C.E. - O Level (certificat général

d'éducation, niveau ordinaire). Ceux à qui deux années supplémentaires d'études n'apporteraient aucun avantage pourraient soit entrer dans la vie active, soit s'inscrire à un centre de formation professionnelle. Etant donné que l'école secondaire ne dispenserait plus un enseignement de quatre ans, comme c'est le cas à l'heure actuelle, le temps ainsi libéré pourrait alors être utilisé pour instaurer un enseignement menant au G.C.E. - A Level (certificat général d'éducation, niveau supérieur). Du fait de l'amélioration récente des communications routières, il importe de fermer les écoles à un seul maître qui existent dans les agglomérations isolées et de transporter les enfants dans des centres plus importants.

b) Afin de développer le programme actuel de formation pédagogique, il faudrait envisager la nomination, pour une courte période, d'un conseiller pédagogique itinérant. Les enfants qui auraient quitté l'école et qui voudraient devenir enseignants sans toutefois avoir obtenu le G.C.E. - O Level dans les matières indispensables pour entrer dans les écoles normales de type plus classique, pourraient éventuellement être envoyés à l'école normale de San Salvador, aux Bahamas, pour y recevoir une formation pédagogique.

c) Il serait également bon de nommer un directeur de l'artisanat afin de développer l'enseignement des techniques artisanales dans toutes les écoles de façon à pouvoir, par la suite, créer avec succès un enseignement professionnel.

d) Il conviendrait de créer un centre de formation professionnelle qui dispenserait un enseignement portant sur la construction, l'installation électrique, la réparation et l'entretien des véhicules à moteur, l'hôtellerie et le commerce. Ce centre pourrait également dispenser un enseignement à l'usage des personnes non qualifiées plus âgées qui voudraient se perfectionner dans certaines professions. L'enseignement dispensé dans ce centre devrait sans doute être un enseignement à plein temps et d'une durée de deux ans. Le centre aurait également pour tâche d'organiser pour la population locale des cours d'orientation professionnelle à différents niveaux. La création de ce centre nécessiterait l'emploi d'un directeur de la formation auquel seraient adjoints six ou sept moniteurs.

e) Il faudrait enfin s'efforcer de moderniser les bâtiments scolaires existants et d'agrandir les autres installations d'enseignement, comme le besoin s'en fait sentir.

41. Depuis la publication du rapport Jakeway, un conseiller en matière de formation professionnelle a été nommé, en vertu des dispositions régissant l'assistance technique du Royaume-Uni et se trouve maintenant dans le Territoire.

42. On ne dispose pas de statistiques récentes concernant les dépenses dans le domaine de l'enseignement.

CHAPITRE XXIII*

ILES VIERGES AMERICAINES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 841ème séance, le 16 mars 1972, le Comité spécial a approuvé le soixante-cinquième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.763) et, ce faisant, a décidé entre autres de renvoyer la question des îles Vierges américaines au Sous-Comité III pour examen et rapport.

2. Le Comité spécial a examiné la situation dans le territoire à ses 887ème et 889ème séances tenues les 25 et 28 août 1972.

3. En examinant la situation dans le territoire, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2878 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1971 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 10 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-septième session". Le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions de l'Assemblée générale, en particulier la résolution 2869 (XXVI) du 20 décembre 1971 relative à 17 territoires, dont les îles Vierges américaines, au paragraphe 8 de laquelle l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à accorder sa pleine attention à cette question, notamment à l'envoi de missions de visite dans ces territoires...".

4. Lors de l'examen de la situation dans le territoire, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial ainsi que par l'Assemblée générale et sur les derniers faits nouveaux concernant le territoire.

5. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique, Puissance administrante, a participé aux travaux du Comité spécial lors de son examen de la question.

6. A la 887ème séance, le 25 août, dans une déclaration au Comité spécial (A/AC.109/PV.887), le Président du Sous-Comité III a présenté un rapport (A/AC.109/L.834) par lequel le Sous-Comité rendait compte de son examen de la situation dans le territoire (A/AC.109/SC.4/SR.180 à 184). Des déclarations ont également été faites par les représentants de la Suède et des Etats-Unis d'Amérique (A/AC.109/PV.887).

---

* Les chapitres suivants se rapportent également au présent chapitre : chapitres III et IV /A/8723 (deuxième partie)/ et chapitre VI /A/8723 (quatrième partie)/.

7. A sa 889ème séance, le 28 août, le Comité spécial a adopté le rapport sans opposition et fait siennes les conclusions et recommandations qui y étaient énoncées (voir le paragraphe 9 ci-après), étant entendu que les réserves exprimées par le représentant de la Puissance administrante et par la représentante de la Suède seraient consignées dans les comptes rendus des séances pertinentes.

8. Le 31 août, le texte des conclusions et recommandations a été communiqué au représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il le porte à l'attention de son gouvernement.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

9. Le texte des conclusions et recommandations adoptées par le Comité spécial lors de sa 889ème séance, le 28 août, et dont il est fait mention au paragraphe 7 ci-dessus, est reproduit ci-après.

1) Le Comité spécial rappelle et réaffirme ses conclusions et recommandations relatives aux îles Vierges américaines, en particulier celles qu'il a adoptées à sa session de 1971 et que l'Assemblée générale a approuvées à sa vingt-sixième session.

2) Le Comité spécial réaffirme le droit inaliénable du peuple du territoire à l'autodétermination et à l'indépendance conformément à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui est pleinement applicable au territoire.

3) Parfaitement conscient des caractéristiques particulières tenant à la situation géographique, aux conditions économiques et à certains autres facteurs propres au territoire, le Comité spécial émet à nouveau l'opinion que la question de la dimension, de la population peu importante et des ressources limitées du territoire ne saurait retarder en aucune façon, en ce qui le concerne, l'application intégrale de la Déclaration.

4) Le Comité spécial exprime le regret que la Puissance administrante n'ait jusqu'à présent pas appliqué les dispositions de la Déclaration et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale relatives au territoire. Le Comité invite à nouveau la Puissance administrante à prendre immédiatement toutes les mesures nécessaires pour le transfert des pouvoirs à la population du territoire.

5) Le Comité spécial prend note de la déclaration du représentant de la Puissance administrante, concernant l'adoption de diverses mesures politiques telles que l'octroi du droit de vote à un plus grand nombre d'autochtones, la promulgation par le Congrès des Etats-Unis d'une législation prévoyant la nomination d'un délégué du territoire à la Chambre des représentants des Etats-Unis, sans droit de vote, ainsi que la réunion d'une assemblée constitutionnelle.

6) Le Comité spécial a été informé que l'on mettait la dernière main aux propositions touchant l'Assemblée constitutionnelle et que celles-ci seraient ensuite soumises à l'approbation des électeurs des îles Vierges lors d'un référendum général

prévu pour le 7 novembre 1972. Tout en espérant que ces propositions contribueraient à préparer la population du territoire à un rôle plus actif dans ses affaires politiques, il se déclare néanmoins profondément préoccupé de constater qu'elles tendent à perpétuer l'association du territoire aux Etats-Unis et que la Puissance administrante n'a pas fait part à la population locale de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance énoncé dans la Déclaration. En conséquence, il prie instamment la Puissance administrante de ne pas préjuger ni compromettre l'avenir du territoire.

7) Vu le stade actuel du développement constitutionnel du territoire, le Comité spécial prie instamment la Puissance administrante de prendre des mesures concrètes pour encourager la population à commencer à examiner toutes les possibilités qu'elle a de réaliser ses aspirations quant à l'avenir politique de son territoire, en vue d'appliquer la Déclaration intégralement et sans délai.

8) Notant avec préoccupation que, particulièrement en ce qui concerne l'évolution constitutionnelle et politique, les renseignements communiqués par la Puissance administrante sont insuffisants, le Comité spécial espère que des renseignements plus détaillés seront fournis de façon à permettre une évaluation plus complète des progrès accomplis sur la voie d'une application intégrale et rapide de la Déclaration dans le territoire, et que ces renseignements comprendront une description des tâches à accomplir par le délégué non votant du territoire en vue d'assurer une représentation efficace de son peuple à la Chambre des représentants des Etats-Unis.

9) Le Comité spécial souligne une fois de plus l'importance qu'il attache à l'envoi d'une mission de visite dans le territoire. Notant que le représentant de la Puissance administrante a déclaré qu'il appartient aux habitants des îles de déterminer le rythme et l'orientation de leur évolution politique et rappelant les dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Comité spécial prie à nouveau instamment la Puissance administrante de revenir sur sa position en la matière et de suivre l'exemple d'autres puissances administrantes en autorisant une mission de visite à se rendre dans le territoire et en lui accordant une coopération et une assistance sans réserve.

10) Le Comité spécial souligne également qu'il importe d'inviter des représentants des divers groupes locaux représentatifs de toutes les nuances de l'opinion à participer aux travaux du Comité et de ses sous-comités, étant donné que ce n'est que par le contact direct qu'on peut se rendre compte de l'attitude, des aspirations et des désirs véritables de la population du territoire, ainsi que de sa situation réelle.

11) Le Comité spécial exprime l'espoir que le gouvernement territorial continuera à intensifier ses efforts en vue d'assurer la diversification économique et qu'il prendra des mesures concrètes en vue de rendre le territoire moins tributaire de l'économie des Etats-Unis et de faire en sorte que la population du territoire prenne une part de plus en plus active à son développement économique.

12) Le Comité spécial note qu'une politique visant à limiter l'immigration a été instituée en mai 1970 pour faire face aux graves problèmes économiques et sociaux dus à l'afflux d'étrangers non résidents ou non immigrants qui s'est produit dans le territoire au cours des dernières années. A cet égard, il souligne qu'il est toujours nécessaire d'améliorer les relations avec la main-d'oeuvre dans le territoire.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 2
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	3 - 73
	1. GENERALITES	4 - 6
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	7 - 29
	3. SITUATION ECONOMIQUE	30 - 59
	4. SITUATION SOCIALE	60 - 69
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	70 - 73

* Publié antérieurement sous la cote A/AC.109/L.800.

A. DECISIONS PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question des îles Vierges américaines est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant le territoire sont consignées dans les rapports qu'il a adressés à l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session et de sa vingt et unième à sa vingt-sixième session a/.

2. Le texte des conclusions et des recommandations relatives au territoire adoptées par le Comité spécial en 1971 et approuvées ultérieurement par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session ainsi que le texte de la résolution 2869 (XXVI) de l'Assemblée générale datée du 20 décembre 1971, concernant 17 territoires, dont les îles Vierges américaines, ont été communiqués au Comité spécial.

---

a/ Pour les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session. Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXIV, par. 9; Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 11; Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIII, par. 10.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE[b/]

3. Des données de base sur le Territoire figurent dans le rapport du Comité spécial à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale c/. On trouvera ci-après des renseignements supplémentaires.

1. GENERALITES

4. Les îles Vierges américaines, situées à environ 40 miles (64 kilomètres) à l'est de Porto Rico, comptent environ 50 îles et îlots dont les plus importants sont Saint-Thomas, Saint-John et Sainte-Croix. La superficie totale des trois îles principales est de 132 miles carrés (341,9 kilomètres carrés).

5. Le Territoire est en pleine explosion démographique. Selon des chiffres officieux rassemblés par le Gouvernement des Etats-Unis en 1970, la population totale était alors de 85 000 habitants, dont 43 000 vivaient à Saint-Thomas, 40 000 à Sainte-Croix et 2 000 à Saint-John. Si l'on compare les chiffres de 1970 avec ceux du dernier recensement, effectué en 1960, on note que la population totale a augmenté de 52 901 habitants, soit de 165 p. 100 en 10 ans.

6. En outre, selon les calculs effectués par le Gouvernement du Territoire, on estime que la population est passée de 85 600 en 1970 à 90 000 à 100 000 habitants au début de 1972. En attirant l'attention sur ces chiffres, M. Melvin H. Evans, gouverneur du Territoire, a déclaré en mars 1972 que les îles devenaient rapidement l'une des régions les plus peuplées du monde et qu'il fallait mettre un frein à leur croissance future et notamment contrôler l'immigration et l'expansion économique.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

7. Le système administratif, législatif et judiciaire du Territoire est fondé sur la Revised Organic Act de 1954, qui a été modifiée plusieurs fois par le Congrès des Etats-Unis. La disposition législative la plus récente, adoptée en octobre 1970, a autorisé le Parlement du Territoire à abaisser l'âge électoral, avec l'approbation de la majorité du corps électoral des îles Vierges consulté en référendum général (voir par. 13 ci-après).

---

b/ Les renseignements contenus dans la présente section sont tirés de rapports publiés et de renseignements communiqués au Secrétaire général par les Etats-Unis d'Amérique en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte, le 7 juin 1972, pour l'année se terminant le 30 juin 1971.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIII.

8. Comme on l'a déjà noté[d/], le Parlement a adopté, au début de 1971, une loi relative à la tenue, en septembre 1971, d'une assemblée constituante qui serait chargée de revoir la Revised Organic Act de 1954 et de lui donner un nouveau titre (le titre proposé est Virgin Islands Federal Relations Act). L'Assemblée a commencé ses travaux le 7 septembre 1971 et continuait ses réunions au début de 1972 et elle a déjà adopté plusieurs propositions (voir par. 15 à 22 ci-après). Pour faciliter la comparaison, les principales caractéristiques des dispositions constitutionnelles en vigueur sont exposées ci-après e/.

Administration

9. Le pouvoir exécutif du gouvernement territorial est confié à un gouverneur. Il y a également un lieutenant-gouverneur, qui exerce les fonctions de gouverneur par intérim en l'absence du Gouverneur. L'un et l'autre sont élus pour une période de quatre ans, à la majorité des suffrages exprimés par les citoyens ayant qualité pour élire les membres du Parlement du Territoire. Le Gouverneur et le Lieutenant-Gouverneur sont choisis ensemble, au scrutin unique. Les premières élections au poste de gouverneur ont eu lieu le 3 novembre 1970. Trois partis politiques y ont pris part - le Democratic Party of the Virgin Islands (DPVI), le Progressive Republican Party of the Virgin Islands (PRPVI) et l'Independent Citizens Movement (ICM). Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, un deuxième tour de scrutin a eu lieu le 17 novembre 1970. M. Melvin H. Evans et M. David G. Maas ont été élus gouverneur et lieutenant-gouverneur, les deux candidats s'étant présentés sous l'étiquette du parti républicain. Le Gouverneur peut être destitué de ses fonctions par voie de référendum à condition que le nombre des suffrages exprimés en faveur de sa révocation représente les deux tiers au moins des suffrages exprimés en sa faveur aux dernières élections générales et que ces derniers représentent la majorité de tous les électeurs ayant participé au référendum.

10. Le Gouverneur est responsable de la gestion de toutes les activités de l'exécutif, de la nomination et du licenciement de tous les fonctionnaires et agents de l'administration et de l'application des lois fédérales et locales (y compris l'application, aux Îles Vierges, de la Constitution des Etats-Unis et de tous ses amendements, dans la mesure où elle n'est pas incompatible avec le statut de territoire des Etats-Unis non doté de la personne morale de droit public qui est celui du Territoire). Le Gouverneur peut recommander des projets de loi au Parlement et opposer son veto à tout texte législatif, comme prévu par la loi modifiée. Il soumet au Ministre de l'intérieur des Etats-Unis, pour qu'il le transmette au Congrès des Etats-Unis, un rapport annuel sur le statut du Territoire.

11. Le Ministre de l'intérieur nomme le contrôleur gouvernemental pour le Territoire, qui n'est membre d'aucun département ministériel du gouvernement et ses fonctions visent notamment à améliorer l'efficacité et la rentabilité des programmes publics et à surveiller l'utilisation des ressources fédérales et vérifier les comptes.

---

d/ Ibid., par. 11.

e/ Pour plus de détails, voir ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23, (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, annexe I.G, par. 6-24.

Best Hard Copy Available

Pouvoir législatif

12. Le Parlement à chambre unique se compose de 15 sénateurs élus pour deux ans au suffrage universel des adultes : cinq sénateurs représentent Sainte-Croix, cinq représentent Saint-Thomas, un représente Saint-John et quatre sénateurs sont élus par l'ensemble des électeurs de toutes les îles. Peut être élu membre du Parlement tout citoyen des Etats-Unis âgé de 25 ans ou plus et résidant dans le Territoire depuis trois ans au moins. Tout projet de loi adopté doit être signé par le Gouverneur pour acquérir force de loi. Les membres du Parlement peuvent, par un vote à la majorité des deux tiers, annuler un veto opposé par le Gouverneur à un projet de loi. Dans ce cas, le Gouverneur est tenu d'approuver ledit projet de loi ou de le soumettre au Président des Etats-Unis pour qu'il tranche.

13. Les trois partis politiques du Territoire ont tous participé aux élections générales tenues le 3 novembre 1970, dont les résultats sont donnés au paragraphe 23 ci-après. En même temps, un référendum à la suite duquel l'âge électoral a été abaissé de 21 à 18 ans, a été organisé. Un projet de loi visant à donner le droit de vote aux jeunes gens âgés de 18 ans a été adopté par le Parlement le 14 mai 1971 et signé par le Gouverneur 14 jours plus tard.

Pouvoir judiciaire

14. Le pouvoir judiciaire appartient à un tribunal de district et à un tribunal municipal. Le Président du tribunal de district des Îles Vierges et le District Attorney des Etats-Unis sont nommés par le Président des Etats-Unis. Les magistrats du tribunal municipal sont nommés par le Gouverneur et confirmés dans leurs fonctions par le Parlement. Le tribunal de district connaît en appel les décisions rendues par le tribunal municipal en matière civile et pénale. La Cour d'appel des Etats-Unis, troisième circonscription (Philadelphie) et la Cour suprême des Etats-Unis jugent en appel les arrêts rendus par le tribunal de district des Îles Vierges.

Assemblée constituante

15. Comme il a été dit plus haut, une assemblée constituante, qui a tenu sa première séance en septembre 1971, a été réunie en vue de revoir la Revised Organic Act de 1954 et de lui donner un nouveau titre. Elle est habilitée à rédiger et approuver une constitution pour le Territoire (y compris une déclaration des droits) ainsi qu'une Federal Relations Act qui remplacerait la Revised Organic Act. Des 33 délégués, 15 étaient les membres du Parlement et les autres ont été choisis en nombre égal par les comités territoriaux des trois partis politiques. L'Assemblée a établi sept comités spéciaux chargés d'étudier respectivement le pouvoir exécutif et ses fonctions; le pouvoir législatif; le gouvernement local; le pouvoir judiciaire; la déclaration des droits, les droits économiques et sociaux; les impôts, les finances et les relations fédérales; et la rédaction, la présentation et l'information. En formulant leurs propositions à l'Assemblée, les divers comités ont tenu plusieurs séances publiques. L'Assemblée elle-même s'est réunie par intermittence entre septembre 1971 et avril 1972 et elle a décidé de suspendre ses séances jusqu'au 31 juillet, date à laquelle elle pourra se prononcer sur le texte définitif de la Constitution et de la Federal Relations Act proposées. Un référendum sur les propositions de l'Assemblée aura lieu le

7 novembre en même temps que de nouvelles élections générales au Parlement. Si elles sont approuvées par les habitants des îles Vierges, la Constitution et la Federal Relations Act seront présentées au Congrès et au Président des Etats-Unis.

16. On trouvera ci-après le résumé des propositions déjà approuvées par la Convention.

17. Le projet de constitution s'intitulerait "Constitution des îles Vierges américaines". La Convention a fait cette recommandation après avoir rejeté des expressions comme "Territoire associé" ou "Commonwealth" des îles Vierges américaines, surtout parce que l'introduction d'une nouvelle terminologie ne modifierait pas réellement les relations entre les îles Vierges et les Etats-Unis et n'offrirait aucun avantage particulier.

18. Selon cette constitution, les îles Vierges s'appelleraient "le Territoire des îles Vierges". Le gouvernement serait de forme républicaine et comprendrait les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, sous réserve de la souveraineté du peuple et son autorité politique s'étendrait à tout le territoire cédé par le Danemark aux Etats-Unis en vertu du Traité de 1916. La capitale et le siège du gouvernement resteraient à Charlotte Amalie, à Saint-Thomas.

19. Lors des élections, le Gouverneur devrait recevoir au moins 40 p. 100 des suffrages valides exprimés, au lieu des 50 p. 100 plus un. Un second tour de scrutin aurait lieu avant deux semaines le cas échéant. Le Gouverneur et le Lieutenant-Gouverneur pourraient être destitués par voie de référendum. Le Gouverneur aurait le droit d'opposer son veto aux mesures législatives pendant les dix jours qui suivent leur adoption mais il ne pourrait pas réduire les crédits affectés à chaque poste. Avec une majorité de deux tiers, le Parlement pourrait passer outre à un veto mais il n'aurait pas le droit de revenir sur les postes ayant fait l'objet d'un veto. En convoquant une session spéciale, le Gouverneur devrait donner un préavis de 10 jours, sauf en cas d'urgence. Il devrait en outre faire rapport tous les ans sur l'état du Territoire au Parlement, et non au Secrétaire à l'intérieur des Etats-Unis. Dès qu'il recevrait ce rapport, le Parlement procéderait à une réévaluation des organismes et bureaux gouvernementaux.

20. Un contrôleur, responsable seulement devant le Gouvernement des îles Vierges, serait nommé pour cinq ans par le Gouverneur, sur l'avis et avec l'assentiment des deux tiers du Parlement. Une équipe de vérification des comptes de l'administration des services généraux du Territoire reprendrait les fonctions du contrôleur actuel, qui est nommé au niveau fédéral, en ce qui concerne la surveillance de l'utilisation des ressources fédérales et la vérification des comptes.

21. Le Parlement à chambre unique serait maintenu et se composerait de 15 sénateurs élus pour quatre ans à partir de 1976. Peut être élu membre du Parlement tout citoyen des Etats-Unis âgé de 21 ans ou plus et remplissant les conditions de résidence requises. Une étude des circonscriptions électorales aurait lieu tous les dix ans à partir de 1980, étant entendu que le découpage serait modifié après chaque étude. Les élections législatives n'auraient pas lieu la même année que les élections du Gouverneur. Des dispositions seraient prises pour permettre aux membres du Parlement absents de voter.

22. Une cour suprême du Territoire serait créée en vertu de la Constitution envisagée, qui contiendrait des dispositions relatives à la mise en accusation de membres des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire du gouvernement territorial, une déclaration des droits et une procédure d'amendement de la Constitution. La déclaration des droits serait sensiblement la même que celle qui est contenue dans la Revised Organic Act de 1954, telle qu'elle a été modifiée et comporterait notamment toutes les principales garanties constitutionnelles que l'on trouve dans la Constitution des Etats-Unis et dans celles de la plupart des 50 Etats ainsi que des garanties relatives à des droits de l'homme nouvellement définis, notamment ceux qui ont été établis par des décisions récentes de la Cour suprême.

Partis politiques et élections

23. La représentation des partis au Parlement à la suite des élections générales de 1970 s'établit comme suit (les chiffres entre parenthèses représentent les sièges obtenus par les partis aux élections de 1968) : DPVI, 6 (15); PRPVI, 3 (0); ICM, 6 (0). Le DPVI (Parti démocrate des Îles Vierges) est le parti le plus important, suivi par le PRPVI (Parti républicain progressiste des Îles Vierges) et l'ICM (Independent Citizens Movement). Au 30 novembre 1970, il y avait 18 790 électeurs inscrits sur les listes électorales du siège du Board of Elections (Conseil électoral). Le 17 février 1972 on annonçait que 108 nouveaux électeurs étaient inscrits sur les listes électorales portant ainsi le total des électeurs à 18 898. Treize mille trois cent vingt-huit d'entre eux appartenaient au DPVI; 1 708 d'entre eux au PRPVI; 1 483 à l'ICM; 2 349 électeurs inscrits n'étaient affiliés à aucun parti. La campagne électorale en vue des prochaines élections législatives qui auront lieu le 7 novembre commençait à peine. D'après Mme Henrita Todman, chargée de l'organisation des élections, le nombre d'électeurs inscrits a été plus faible que prévu mais augmentera peut-être lorsque les activités électorales auront créé plus d'enthousiasme.

Législation nouvelle

24. Au cours d'une visite effectuée dans le Territoire du 9 au 18 avril 1972, le Sub-Committee on Territorial and Insular Affairs of the Committee on Interior and Insular Affairs (Sous-Comité des affaires territoriales et insulaires du Comité des affaires intérieures et insulaires de la Chambre des représentants des Etats-Unis) s'est entretenu avec divers dirigeants locaux et nombre de ressortissants des Îles. Lors d'une réunion tenue le 13 avril, les membres du Parlement ont appelé l'attention du Sous-Comité sur certaines questions importantes, notamment sur celle de l'octroi aux habitants des Îles Vierges du droit de vote aux élections présidentielles des Etats-Unis et celle de l'envoi au Congrès des Etats-Unis d'un représentant du Territoire qui siégerait sans droit de vote. Actuellement, M. Ronald de Lugo est le représentant des Îles Vierges à Washington D.C. Il a été réélu à ce poste lors des élections générales de 1970. Son rôle est d'aider à mieux faire comprendre les problèmes locaux aux Etats-Unis. Un projet de loi visant à permettre aux Îles Vierges d'envoyer un représentant qui n'aurait pas le droit de vote au Congrès des Etats-Unis a été adopté par la Chambre des représentants des Etats-Unis le 13 juin 1972 et par le Sénat le 28 mars. Le projet a ensuite été envoyé au président Nixon pour approbation.

25. Le 6 mars, la Chambre des représentants a adopté un autre projet de loi autorisant le Parlement des îles Vierges à fixer l'âge minimum requis des candidats à la législature. Au début de mai, toutefois, le Sénat a adopté un projet de loi quelque peu différent d'après lequel l'âge minimum serait abaissé de 25 à 21 ans. Le Sénat aurait estimé que le projet de loi proposé par la Chambre des représentants aurait eu pour effet d'abaisser automatiquement l'âge minimum des candidats à 18 ans, âge électoral, jusqu'à ce que le Parlement décide de fixer un nouvel âge minimum. La version du projet de loi adoptée par le Sénat devait être soumise à la Chambre des représentants pour examen.

26. A ce jour, le Sénat n'a pas examiné un troisième projet de loi adopté par la Chambre des représentants le 1er novembre 1971. D'après ce projet de loi, une garde nationale de 450 membres serait créée aux îles Vierges et relèverait directement du Gouverneur.

27. Le 7 mai, le Parlement du Territoire a adopté un projet de loi accordant sept sièges aux circonscriptions de Sainte-Croix et de Saint-Thomas-Saint-John respectivement et un siège supplémentaire à un résident de Saint-John qui serait élu par l'ensemble des électeurs. Si le Gouverneur signe le projet de loi, la nouvelle répartition des sièges proposée prendra effet lors des prochaines élections législatives.

Activités militaires

28. Les habitants du sexe masculin des îles Vierges américaines ont continué d'être soumis au Military Selective Service Act de 1967 au cours de la période examinée f/. Le nombre total de jeunes gens susceptibles d'être incorporés enregistrés dans les deux bureaux locaux est passé de 11 597 en 1969-1970 à 12 594 en 1970-1971. Au cours de la même période, le nombre de jeunes gens pouvant être appelés sous les drapeaux dans le Territoire a été abaissé de 97 à 58 et le nombre total de ceux qui ont effectivement été incorporés est passé de 87 à 63. Le 1er janvier 1970, une nouvelle méthode de sélection a été établie. En application de cette méthode, une loterie nationale a été organisée le 1er juillet pour les jeunes gens nés en 1951, en vue de fixer l'ordre suivant lequel les jeunes gens de ce groupe d'âge seraient incorporés à partir du mois de janvier suivant. Le 28 septembre 1971, le Congrès des Etats-Unis a adopté une Selective Service Law révisée, reposant davantage sur le système de loterie en ce sens que les sursis accordés aux étudiants et aux jeunes gens occupant certains emplois étaient supprimés et que l'on se dirigeait vers la constitution d'une force armée composée uniquement de volontaires.

29. Comme on l'a noté précédemment g/, le Gouvernement des Etats-Unis a transféré son ancienne base navale de Saint-Thomas au Gouvernement du Territoire au début de l'année 1967 mais a conservé le droit d'occuper à nouveau les installations de la base. Au début de 1972, cinq navires appartenant respectivement au Gouvernement du Canada, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des Etats-Unis ont fait escale à Saint-Thomas. Ces navires constituaient un groupement tactique de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) et ont effectué des exercices dans la mer des Antilles et l'Atlantique sud.

---

f/ Pour plus amples détails relatifs à l'application de l'Act de 1967 dans le Territoire au cours des années précédentes, voir ibid., par 36; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXIII, annexe, par. 24-25.

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 34.

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

30. L'économie du Territoire était autrefois fondée uniquement sur la production du sucre. A la fin des années 50, toutefois, le gouvernement du Territoire a lancé un programme de développement économique qui a permis à l'économie de connaître une croissance et une diversification importantes. Entre 1960 et 1970, le Territoire a connu une période d'expansion spectaculaire du tourisme; on a également enregistré une forte croissance dans les autres secteurs des affaires et de l'industrie manufacturière. En 1970, toutefois, sous l'effet de la récession qui sévissait aux Etats-Unis, le taux annuel moyen de croissance du produit intérieur brut est tombé de 24 p. 100 environ à 19 p. 100. En 1970, le produit intérieur net a été évalué à 332,2 millions de dollars des Etats-Unis h/, et on a estimé que le revenu moyen par habitant a été de 3 880 dollars des Etats-Unis, parmi les revenus les plus élevés du monde. Il ressort de l'indice du coût de la vie publié par le Gouvernement des Etats-Unis qu'en 1969 et 1970, les prix dans le Territoire ont été comparativement stables mais supérieurs de 3 p. 100 environ aux prix à Washington D.C. La tendance à la récession a continué à se manifester en 1971 ainsi qu'il ressort des rapports indiquant que le taux de croissance des recettes publiques pour 1970-1971 a diminué de 14 p. 100 et que le nombre de personnes en chômage augmentait régulièrement. En mars 1971, le Gouverneur du Territoire, M. Evans, a estimé qu'environ 2 p. 100 de la main-d'oeuvre étaient en chômage. La récession économique que le Territoire a connue au cours des deux dernières années a été causée essentiellement par un ralentissement du tourisme.

31. Le Territoire a un certain nombre d'entreprises industrielles. Les activités industrielles les plus importantes sont le raffinage du pétrole, la production de l'aluminium, l'assemblage de pièces détachées d'horlogerie, le traitement de lainages de fabrication étrangère et la distillerie du rhum. A l'exception d'une petite quantité de rhum produit pour la consommation locale, les produits sont exportés. Depuis qu'il a été mis fin à la culture commerciale du sucre, la contribution de l'agriculture à l'économie n'a été que marginale, mais on s'est efforcé d'élargir la base de l'agriculture. A l'exception de quelques matériaux de construction produits pour le marché local, il n'y a pas de produits minéraux d'une importance commerciale.

32. Le Territoire ne disposant pas de ressources naturelles, presque tout ce dont il a besoin dans ce domaine est importé. La valeur des importations a atteint 327,2 millions de dollars des Etats-Unis en 1969 et 400,6 millions de dollars en 1970; les exportations se sont élevées à 199,9 millions de dollars et 260,6 millions de dollars respectivement. Le déficit de la balance commerciale du Territoire a donc continué à s'accroître en 1970 mais, comme dans les années passées, il a été compensé par l'afflux de capitaux et les dépenses des touristes.

33. Actuellement plus de 2 000 sociétés exercent des activités commerciales dans les îles (2 184 à la fin du mois de juin 1970), 80 p. 100 d'entre elles sont des sociétés locales. Sept banques commerciales sont installées dans le Territoire :

---

h/ La monnaie locale est le dollar des Etats-Unis.

Bank of America, Bank of Nova Scotia, Barclays Bank D.C.O., Chase Manhattan Bank, First National City Corporation, Royal Bank of Canada et Virgin Islands National Bank. En outre, la First Federal Savings and Loan Association a également une filiale.

34. Dans les observations générales sur le développement économique des îles Vierges qu'il a formulées, le Sous-Comité du Congrès mentionné au paragraphe 24 ci-dessus a déclaré que a) le gouvernement du territoire avait été soumis à de "fortes pressions" en vue de fournir les services publics nécessaires pour répondre aux exigences d'une forte croissance économique et d'une importante augmentation de la population; b) le développement de l'économie semblait avoir "ignoré" les traditions sociales et historiques des îles, les limites que leur imposait l'écologie, et la mise sur pied des services gouvernementaux nécessaires pour appuyer l'expansion de l'économie; c) le gouvernement avait des difficultés à équilibrer ses comptes et à établir ses statistiques et d) il fallait améliorer les relations avec les travailleurs.

35. A l'occasion de la présentation du budget au Parlement le 7 avril 1972, M. Evans, gouverneur, a examiné la situation économique du Territoire et déclaré qu'avec le redressement de l'économie attendu aux Etats-Unis, il prévoyait une expansion considérable du tourisme qui exercerait à son tour une influence stimulante, en particulier sur les secteurs du commerce et des services de l'économie en 1972/73. Il escomptait également que des progrès seraient enregistrés dans l'industrie manufacturière et la construction. Il a également déclaré qu'au cours des années précédentes, le gouvernement n'avait pas répondu de façon positive et suffisante aux demandes sans cesse croissantes de création de services publics. Le retard pris en conséquence dans ce domaine était si grand qu'il ne pouvait être comblé dans un proche avenir.

Tourisme

36. Les recettes de l'industrie touristique, qui forme la fondation de l'économie, se sont accrues à un taux moyen de 20 p. 100 par an entre 1964/65 et 1968/69. Comme on l'a noté plus haut, un recul a été enregistré en 1969/70 et 1970/71, avec une baisse du nombre des touristes et des montants dépensés par eux dans le Territoire, lesquels ont diminué de 14 p. 100, ce qui les a ramenés à 91 millions de dollars des Etats-Unis en 1970/71.

37. La signature par le gouverneur Evans, le 8 juin 1970, d'une loi portant création du Virgin Islands Tourist Development Council constitue un fait marquant pour l'évolution de cette industrie. Les fonctions du Conseil ont trait, notamment, a) à la formulation d'une politique globale du tourisme; b) à la réalisation d'une étude des incidences à long terme du tourisme sur la culture et sur les ressources économiques du Territoire; c) à l'établissement d'un plan directeur pour le développement concerté et contrôlé du tourisme. Autre fait marquant : l'American Motor Inns des Etats-Unis a commencé en octobre 1971 à construire à Saint-Thomas un hôtel de 300 chambres dont le coût sera de 12 millions de dollars des Etats-Unis. Avec la construction de cet hôtel, que

l'on compte achever d'ici le milieu de 1973, le nombre total de chambres d'hôtel sera porté à 4 753. Troisième fait marquant : il a été décidé de restreindre les dépenses du gouvernement pendant l'exercice 1973 en diminuant, entre autres, le crédit alloué au Département du commerce, dont une Division est chargée de la régulation et du développement du tourisme. Le Département recevra 3,9 millions de dollars (soit 600 000 dollars de moins que l'année précédente) et il en résultera qu'une somme plus faible sera consacrée à la promotion du tourisme.

Industrie

38. Comme on l'a noté précédemment i/, parmi les mesures prises au cours des dernières années par les Gouvernements des Etats-Unis et des îles Vierges en vue de stimuler le développement industriel du Territoire ont figuré des exonérations de droits d'importation ainsi que d'autres concessions et mesures d'encouragement d'ordre fiscal tendant à stimuler l'industrie et le commerce. En vertu d'un programme d'encouragement à l'industrie, le gouvernement du Territoire a accordé des exemptions d'impôts à des entreprises privées et leur a remboursé le montant d'impôts fédéraux. Au cours de l'exercice 1971, le montant total des subventions versées au titre de ce programme a été supérieur à 41 millions de dollars des Etats-Unis. A la fin de 1971, 104 entreprises (contre 81 en 1970) bénéficiaient d'exonérations d'impôts et de subventions; la plupart d'entre elles étaient de petites entreprises.

39. Les mesures énoncées ci-dessus ont facilité la mise en place et le fonctionnement de certaines installations industrielles importantes et notamment a) une usine de traitement de l'alumine appartenant à la Harvey Aluminium Corporation, filiale de la Martin Marietta Corporation des Etats-Unis; b) une raffinerie de pétrole (avec une capacité initiale de 50 000 barils par jour) contrôlée par la Hess Oil Corporation, filiale de l'Amerada Hess Corporation des Etats-Unis; c) des usines d'assemblage de montres et de traitement de produits lainiers.

40. Il a été indiqué au Sous-Comité du Congrès mentionné ci-dessus que l'on avait accordé à la Harvey Aluminium Corporation des terrains assez étendus et des dégrèvements fiscaux pour l'inciter à implanter son usine de traitement de l'alumine à Sainte-Croix. Le Sous-Comité a également appris que la Hess Oil Corporation agrandissait sa raffinerie et d'autres installations à Sainte-Croix. Dans un an, la dimension de la raffinerie serait six ou sept fois celle initialement prévue. En vertu des arrangements en vigueur, cette société exportait un contingent de 15 000 barils de pétrole par jour aux Etats-Unis et devait, sur ce contingent, 50 cents par baril au Gouvernement des îles Vierges; aucun versement n'était requis, toutefois, pour tout pétrole supplémentaire éventuellement exporté. Le Sous-Comité a estimé que ces arrangements devaient être examinés en détail car l'existence de la raffinerie semblait se traduire pour la collectivité par des avantages minimes. Il a aussi noté que la société considérait qu'elle était fondée à revendiquer une exonération totale des droits de douane versés aux Etats-Unis sur les exportations de pétrole du Territoire, en dépit du fait que le Gouvernement des îles Vierges ne recevait que 90 p. 100 de ces droits. Cela lui

---

i/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVIII, par. 57 à 60.

ayant été refusé, la société avait cessé de verser sa redevance au Gouvernement du Territoire. En août 1971, postérieurement au voyage effectué par le Sous-Comité dans le Territoire, la société a été avisée que l'on envisageait de lui retirer le contingent qui lui avait été alloué. Vers la fin de l'année, toutefois, le Gouverneur a dit que le Gouvernement des Etats-Unis avait accepté de renoncer aux 10 p. 100 des droits prélevés par la douane pour frais de manutention et avait indiqué qu'il voulait espérer que le contingent de la société serait "épargné".

41. En 1970/71, une récession tenant à une baisse de la demande et à une vive concurrence des industries suisse et japonaise a frappé l'industrie horlogère. La valeur des mouvements et des pièces d'horlogerie exportés aux Etats-Unis a été de 20 millions de dollars des Etats-Unis, soit 4 millions de dollars de moins que l'année précédente. Dans le cadre d'un échange de vues intervenu en janvier 1972, des représentants de 10 des 15 sociétés horlogères du Territoire ont indiqué à des fonctionnaires du Département du commerce que par suite de la dévaluation du dollar des Etats-Unis, le coût de la plupart des matières premières importées par l'industrie s'était accru de 8 à 15 p. 100 et que les montres assemblées localement soutenaient d'autant moins bien la concurrence des montres produites à l'étranger. L'industrie se heurtait à d'autres problèmes tenant aux délais qui s'écoulaient avant que le Gouvernement des Etats-Unis libère les contingents d'importation et les alloue à nouveau. Il a été dit à ces représentants qu'un contingent d'importation avait été fixé à titre transitoire pour la période allant de janvier à avril 1972, ce qui permettrait d'expédier au total 1 252 513 mouvements et pièces d'horlogerie à destination du territoire couvert par la douane des Etats-Unis et que le Département tiendrait prochainement une réunion avec toutes les autres parties concernées en vue d'améliorer le fonctionnement du système des contingents.

42. La limitation de la quantité d'étoffes de laine produites à l'étranger qui sont importées dans le Territoire pour traitement et réexportation aux Etats-Unis est réalisée grâce à un système de contingentement. Le contrôle est assuré en frappant d'un droit d'importation de 1 cent chaque yard courant d'étoffe entrant dans le cadre du contingent et d'un droit de 65 cents chaque yard courant d'étoffe importée en sus du contingent. En 1970, un contingent (y compris le solde des années précédentes) de 5,4 millions de yards courants (3 millions en 1968) a été alloué au Territoire mais la quantité effectivement traitée et expédiée s'est élevée au total à 3,8 millions de yards courants.

43. La promotion des ventes de rhum, produit apprécié depuis longtemps, est assurée par le Virgin Islands Rum Council, financé conjointement par les distillateurs et le Gouvernement du Territoire. En 1971, le Territoire a expédié 1,9 million de gallons titrés de rhum aux Etats-Unis, soit une augmentation de 18,4 p. 100 par rapport à l'année précédente.

44. En mai 1972, on apprenait qu'une entreprise des Etats-Unis envisageait de construire une nouvelle raffinerie de pétrole à Sainte-Croix.

Assistance aux entrepreneurs autochtones

45. A la fin de 1969, la Small Business Development Agency (SBDA) a été créée pour encourager la population des îles Vierges à participer davantage au développement économique et commercial du Territoire. Le 3 février 1972, le Parlement a adopté une loi assouplissant les conditions à remplir par les entreprises pour avoir droit à des prêts de la SBDA. Le 25 mai, M. Victor Schneider, directeur de la SBDA, a dit que celle-ci avait obtenu deux crédits de 500 000 dollars chacun en 1969 et 1970. Un nouveau crédit de 500 000 dollars avait été ouvert au début de 1971 mais les fonds correspondants n'avaient pas encore été libérés. Grâce au million de dollars des Etats-Unis reçu, la SBDA avait déposé 600 000 dollars pour garantir le remboursement de prêts bancaires par les emprunteurs et avait accordé directement des prêts s'élevant à 400 000 dollars. Environ 200 000 dollars empruntés contre garantie n'avaient pas été remboursés. M. Schneider a dit aussi que compte tenu de sa situation financière, la SBDA avait décidé de ne plus accepter de demandes de prêts dans l'avenir immédiat et de faire porter essentiellement ses efforts sur l'assistance technique et l'assistance en matière de gestion et sur le recouvrement des dettes non réglées.

Agriculture et pêche

46. Le terrain étant accidenté et le sol médiocre, les superficies cultivables sont très réduites à Saint-Thomas et à Saint-John. Cependant, on élève sur ces deux îles beaucoup de bétail destiné principalement à la consommation locale. Sainte-Croix se prête bien à l'agriculture. Parmi les cultures actuelles figurent des cultures vivrières, notamment des légumes et tous les fruits semi-tropicaux. Le gouvernement procède à l'exécution d'un plan global de développement de l'agriculture sur lequel des détails sont donnés dans le rapport du Comité spécial à la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale k/.

47. Des membres du Parlement ont indiqué au Sous-Comité du Congrès mentionné plus haut, au cours de la visite qu'il a effectuée dans le Territoire, qu'il était nécessaire et urgent de développer l'agriculture, particulièrement à Sainte-Croix, où une société, Harv Land, avait laissé en friche de vastes terres cultivables récemment achetées au Gouvernement des Etats-Unis. Ils ont suggéré que ces terres pourraient être utilisées pour la culture des tomates.

48. Se rendant compte que les eaux qui entourent le Territoire peuvent contenir une quantité suffisante de poisson comestible pour justifier la création d'une industrie de la pêche restreinte mais viable, le gouvernement encourage le développement de la pêche commerciale. En conséquence, deux associations de pêcheurs commerciaux ont été constituées en 1970.

Communications et autres éléments de l'infrastructure

49. En 1970, le Gouvernement des îles Vierges a déployé des efforts vigoureux pour étendre le réseau routier du Territoire. Le Sous-Comité du Congrès mentionné plus haut a noté, toutefois, que les routes de Saint-John et de Saint-Thomas devaient encore être améliorées.

---

k/ Ibid., par. 51 et 52.

50. Les navires de haute mer utilisent le port de Charlotte Amalie à Saint-Thomas ou celui de Frederiksted à Sainte-Croix. Un troisième port de mer, Christiansted, également situé à Sainte-Croix, ne peut accueillir que de petits navires. Actuellement, 11 compagnies de navigation desservent régulièrement le Territoire. La capacité des navires entrés aux Îles Vierges en 1969/70 a atteint au total 26,9 millions de tonneaux. Il a été indiqué au Sous-Comité du Congrès, au cours de sa visite du Territoire, que de nouvelles installations portuaires étaient nécessaires à Sainte-Croix, qu'aucun des ports actuels ne se prêtait apparemment à un agrandissement et qu'une proposition tendant à construire des installations portuaires dans une zone adjacente aux installations mises en place par la Hess Oil Corporation avait été faite.

51. Il y a deux aéroports principaux : l'aéroport Harry S. Truman à Saint-Thomas et l'aéroport Alexander Hamilton à Sainte-Croix. Le Territoire est desservi par six transporteurs aériens brevetés, deux "taxis" aériens réguliers et 13 "taxis" aériens et services affrétés sans horaire fixe. En 1970/71, 659 118 passagers et 4 050 000 kg de marchandises sont arrivés, au total, par la voie aérienne. Le gouverneur Evans a indiqué au Sous-Comité du Congrès que l'aéroport Harry S. Truman était insuffisant et qu'en dépit du fait que l'aéroport Alexander Hamilton avait une piste de 2 133 m, une autre piste était nécessaire pour les avions privés. Il a noté que l'on avait examiné la possibilité d'agrandir l'aéroport de Sainte-Croix pour résoudre le problème des transports aériens. Il estimait, toutefois, qu'il ne convenait pas que le gouvernement donne suite à cette proposition parce que cela pourrait éventuellement porter préjudice à l'industrie touristique. Il a dit qu'il y avait deux autres options possibles : a) réagencement et agrandissement de l'aéroport Harry S. Truman, ce qui reviendrait à environ 15 millions de dollars des Etats-Unis; b) construction à Saint-Thomas d'un nouvel aéroport doté d'une piste d'au moins 2 430 m, dont le coût estimatif serait de l'ordre de 30 à 100 millions de dollars. En mars 1972, on a appris que le Gouverneur avait dit que le Département des transports des Etats-Unis n'était disposé à fournir une assistance que pour améliorer l'aéroport Harry S. Truman mais que le Gouvernement du Territoire n'avait pas abandonné son plan relatif à la construction d'un nouvel aéroport à Saint-Thomas.

52. La Virgin Islands Telephone Corporation exploite dans les trois îles principales des réseaux téléphoniques automatiques. Le 30 juin 1971, il y avait, d'après elle, 24 644 postes téléphoniques en service, soit une augmentation nette de 4 446 postes par rapport à l'année précédente. La société dont elle est la filiale, l'International Telephone and Telegraph Corporation, et la Cable and Wireless/Western Union International exploitent ensemble les services de télécommunications avec l'extérieur.

53. Le Gouvernement du Territoire s'efforce de procurer aux habitants suffisamment d'eau et d'électricité. En 1970/71, la Virgin Islands Water and Power Authority, organisme public créé en 1965, exploitait quatre usines de distillation d'eau de mer (trois à Saint-Thomas et une à Sainte-Croix) capables de produire quotidiennement 21 565 000 litres d'eau. Cet organisme ne disposait d'aucune installation de production d'eau à Saint-John, qui était tributaire des pluies, des zones de retenue et de l'eau transportée par péniche de Saint-Thomas. Les ventes d'eau ont atteint au total le chiffre de 1,65 million de dollars, contre 1,04 million de dollars l'année précédente. L'Authority a également exploité

11 centrales électriques (6 à Sainte-Croix et 5 à Saint-Thomas), ayant une capacité brute totale de 99 000 kW. L'électricité ainsi produite a été distribuée par des câbles sous-marins à trois autres îles (dont Saint-John). Le produit brut des ventes d'énergie électrique s'est élevé à 9,16 millions de dollars, contre 7,71 millions l'année précédente.

54. Le 5 octobre 1971, la Chambre des représentants des Etats-Unis a approuvé un projet de loi portant création dans le Territoire d'un Institut de ressources hydrauliques (Water Resources Institute). L'ouverture de crédit autorisée pour la première année serait de 100 000 dollars des Etats-Unis, de 200 000 dollars la deuxième année et de 250 000 les années suivantes. Le Sénat des Etats-Unis doit procéder à une audition de personnes intéressées par ce projet de loi, le 13 octobre.

55. Dans son récent message sur le budget, le Gouverneur a souligné la nécessité de déployer de nouveaux efforts en vue de satisfaire, en matière de services publics, des besoins qui ne cessent d'augmenter (voir par. 35 ci-dessus). Il a noté en particulier que les routes du Territoire avaient longtemps été laissées en très mauvais état et que très peu de mesures avaient été prises pour assurer aux quartiers résidentiels l'eau, l'électricité et les autres services dont ils avaient absolument besoin.

Finances publiques

56. En 1970/71, les recettes totales nettes du Territoire s'élevaient à 118,5 millions de dollars (soit un accroissement de 16 millions par rapport à l'année précédente) et les dépenses totales à 104,5 millions de dollars (soit une augmentation de 20 millions par rapport à l'année précédente). Les dépenses d'équipement pendant l'année se sont élevées à 20,7 millions de dollars (soit une augmentation de 10 millions par rapport à l'année précédente).

57. Le 7 avril 1972, le Gouverneur a présenté au Parlement, pour approbation, un budget pour l'exercice financier commençant le 1er juillet. Les recettes devaient totaliser 122,2 millions de dollars (soit environ 15 p. 100 de plus qu'en 1971/72) et les dépenses 121,1 millions de dollars (soit 13 p. 100 de plus qu'en 1971/72). Le montant estimatif total des recettes devait provenir des sources suivantes : impôts sur le revenu, 69,1 p. 100; impôts sur les recettes brutes, 10,8 p. 100; impôts indirects, 6,1 p. 100; taxes immobilières et autres 5 p. 100; et licences, droits, amendes et redevances douanières, 6,7 p. 100. Quant aux dépenses, leur montant estimatif total se répartirait comme suit : l'enseignement absorberait 26,4 millions de dollars; la santé, 17,9 millions; les travaux publics, 11,4 millions; la sécurité publique, 7,5 millions; la protection sociale, 6 millions; le commerce, 3,9 millions; la conservation et les affaires culturelles, 2,7 millions.

58. En passant en revue la situation financière du gouvernement, le Gouverneur a fait observer qu'au cours de la dernière décennie les recettes avaient augmenté à un taux annuel moyen de 24,7 p. 100. Cette forte tendance à la hausse s'était

ralentie pendant l'exercice financier 1971, exercice où les recettes n'avaient dépassé le niveau atteint l'année précédente que de 11 p. 100, reflétant ainsi l'effet du ralentissement économique sur les recettes fiscales. Le ralentissement du taux de croissance s'était poursuivi en 1971/72. Néanmoins, le Gouverneur a prédit que les recettes augmenteraient plus rapidement en 1972/73 puisque l'économie lui semblait en bonne voie, et qu'un plus grand nombre de secteurs du gouvernement seraient en mesure d'élargir leur champ d'opérations.

59. Le Gouverneur a également proposé d'affecter 17,5 millions de dollars à l'infrastructure, 25 p. 100 étant consacrés à la construction et à l'amélioration des routes.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

60. Le nombre estimatif total de travailleurs dans le territoire était au premier semestre de 1971 d'environ 33 000, dont près de la moitié étaient employés dans le tourisme et les industries connexes et 10 p. 100 dans les industries manufacturières. Comme noté au paragraphe 30 ci-dessus, le chômage a augmenté régulièrement, par suite du ralentissement économique enregistré en 1970 et 1971. Pour faire face à ce problème, une nouvelle loi sur les prestations de chômage a été promulguée en avril 1971. Les prestations accordées en application de cette nouvelle loi sont calculées suivant une échelle mobile, chaque chômeur devant recevoir une somme égale aux deux tiers du traitement hebdomadaire moyen dans sa spécialité. Ceux dont les salaires étaient inférieurs à cette moyenne reçoivent des prestations proportionnellement réduites. Entre mars et décembre, le chômage est passé, selon les estimations, de 2 à 3,4 p. 100 de la main-d'oeuvre. Le nombre hebdomadaire moyen de chômeurs en décembre était d'environ 1 100.

61. Dans une déclaration générale sur la situation de la main-d'oeuvre dans le territoire, le Sous-Comité du Congrès mentionné ci-dessus a fait observer que : a) la plupart des travailleurs autochtones sont employés par le gouvernement territorial b) des étrangers sont employés et parfois "exploités" pour faire les travaux manuels et domestiques c) bien que le gouvernement ait supprimé le système par lequel un travailleur étranger est lié à un employeur, et qu'il ait permis aux étrangers de bénéficier des services sociaux, en particulier de l'enseignement, des mesures supplémentaires semblent nécessaires pour empêcher l'"exploitation" de ces travailleurs d) une grande partie des postes de direction, sauf dans l'administration, sont occupés par des ressortissants des Etats-Unis, e) les industries récemment implantées, telles que les hôtels, la Harvey Aluminium Corporation et la Hess Oil Corporation, dont on espérait qu'elles attireraient les travailleurs indigènes, ont déçu les espérances, f) il existe des tensions sociales entre les étrangers, les immigrants des Etats-Unis et les autochtones des îles Vierges; et g) l'Immigration and Naturalization Service des Etats-Unis sur le territoire a récemment déporté quelque 7 000 étrangers qui vivaient illégalement sur le territoire.

Travailleurs étrangers

62. Entre mai 1970, au moment où l'Alien Certification Office (Bureau d'immatriculation des étrangers) du Département du travail des Etats-Unis a été créé à Saint-Thomas, et avril 1971, 10 511 travailleurs étrangers sur le territoire ont reçu des permis de travail. En octobre, le nombre de travailleurs étrangers enregistré était de 12 538, dont plus de 80 p. 100 étaient des hommes. Les principaux secteurs d'activités employaient les pourcentages suivants de travailleurs étrangers : services commerciaux (y compris hôtels et restaurants) 42 p. 100, travail de maison 14 p. 100 et commerce de détail 10 p. 100. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent de tous les étrangers enregistrés à l'Office venaient d'autres pays des Antilles, à savoir de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla (32 p. 100), d'Antigua (20 p. 100), de Sainte-Lucie (16 p. 100), de la Trinité-et-Tobago (10 p. 100) et de Dominique (10 p. 100).

63. Le Sous-Comité du Congrès a relevé parmi les principales caractéristiques de la nouvelle politique du Ministère du travail des Etats-Unis que : a) les étranger sont enregistrés en tant que travailleurs migrants; b) ils sont autorisés à rechercher un nouvel emploi pendant une période de deux mois avant de pouvoir être expulsés, c) ils sont autorisés à amener leur famille avec eux; et d) leurs enfants, âgés de 16 ans au moins, sont autorisés à chercher du travail. Le Sous-Comité du Congrès estimant que les étrangers n'étaient pas bien informés de leurs droits en vertu de la politique mentionnée ci-dessus a recommandé la préparation d'un dépliant contenant des informations de ce genre. Il considérait également que l'on avait utilisé des méthodes "rudes et impitoyables" pour expulser environ 1 400 des ressortissants étrangers résidant illégalement dans le territoire, et que les étrangers devaient bénéficier de services juridiques qui veillent à la sauvegarde de leurs droits en matière civile et pénale. Enfin, il a fait observer qu'il n'y avait qu'un minimum de coopération entre le Département du travail des Etats-Unis, le Service de l'immigration et de la naturalisation des Etats-Unis et le Département des îles Vierges en ce qui concerne l'application des lois et l'échange de renseignements concernant les travailleurs étrangers.

Logement

64. Le logement d'une population qui croît rapidement constitue un problème auquel le gouvernement accorde un niveau de priorité élevé. Le Department of Housing and Community Renewal administre certains programmes, en particulier ceux qui concernent les logements destinés aux familles à revenu modéré, les prêts pour l'achat d'exploitations rurales et de logis, les logements de secours, les prêts aux anciens combattants, le développement des communautés et le contrôle des loyers. En outre, le Commissioner of Housing and Community Renewal est également le Président de la Virgin Island Housing Authority, société d'Etat créée en application de la version modifiée du Housing Act (loi sur l'habitation) des Etats-Unis en vue de promouvoir la construction d'ensembles immobiliers destinés à des personnes à revenu faible, ainsi que du Virgin Island Urban Renewal Board.

65. Selon les informations transmises par la Puissance administrante, 1 110 nouveaux logements ont été achevés et 1 977 autres étaient en cours de construction en 1970-71. Néanmoins, les objectifs fixés n'ont pas été atteints. Ces objectifs ont été calculés compte tenu des projections de la population, de la démolition des taudis et de l'accroissement des revenus des familles. Actuellement, le développement de l'habitation est retardé par le blocage des crédits fédéraux consacrés à la construction de logements destinés à des familles à faible revenu et par le coût élevé des terrains, de la main-d'oeuvre et du matériel.

Santé publique

66. Les dépenses dans le domaine de la santé publique en 1970-71 se sont élevées à 18,4 millions de dollars contre 14,5 millions en 1969-70. Selon la Puissance administrante, les programmes et services sanitaires ont continué d'être élargis afin de faire face à l'augmentation des besoins d'une population qui ne cesse de croître.

67. Actuellement, les établissements de soins médicaux du territoire comprennent deux hôpitaux généraux (l'un à Saint-Thomas avec 157 lits et l'autre à Sainte-Croix avec 120 lits) et deux dispensaires (un à Sainte-Croix et un à Saint-John) avec un total de 20 lits. Il y a un médecin pour 1 000 habitants.

68. Le taux de natalité en 1970 était de 38,9 p. 1 000 (36,3 en 1969). Le taux de mortalité était de 6,2 p. 1 000 (6,8 en 1969), tandis que le taux de mortalité des nourrissons était de 26,4 p. 1 000 (27,7 en 1969).

69. Dans un rapport publié en avril 1972, le Bureau de la planification globale du Département de la santé (Department of Health Bureau of Comprehensive Health Planning) a déclaré que l'approvisionnement en eau potable et le traitement et l'élimination des eaux usées aux îles Vierges étaient parfaitement insuffisants et dangereux pour la santé publique". Durant le même mois, le Gouverneur, M. Evans, a dit dans sa déclaration sur le budget qu'en dehors de l'examen de plans éventuels aucune mesure pratique n'avait été prise ou amorcée pour résoudre les problèmes toujours croissants de la pollution, de l'assainissement et de la santé. Par suite de l'insuffisance des fonds nécessaires le gouvernement envisageait de ne consacrer que 17,9 millions de dollars à la santé publique qui venait ainsi en deuxième place dans le budget pour l'exercice financier 1973.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

70. L'enseignement est obligatoire entre 5 ans 1/2 et 16 ans. Il existe des écoles publiques et non publiques (privées et confessionnelles), qui dispensent un enseignement primaire, moyen et secondaire, ainsi que des jardins d'enfants, à Saint-Thomas et Sainte-Croix. A Saint-John, l'enseignement public ne comprend que des jardins d'enfants et des écoles primaires et secondaires du premier cycle. En 1970-71, le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques était de 17 362 (contre 15 101 l'année précédente) et dans les écoles non publiques de 5 705 (contre 5 032 l'année précédente). L'importance croissante des écoles publiques tenait en partie à une décision du tribunal de district des îles Vierges selon laquelle tous les enfants étrangers habitant légalement dans le territoire sont autorisés à fréquenter ces écoles. Les projets menés à bien en 1970-71 comprenaient un programme bilingue à Sainte-Croix, l'expansion de l'enseignement professionnel/ technique et spécial; l'extension de l'enseignement de la lecture, la mise en route d'un programme d'études sur l'environnement et d'un programme de mise en garde contre les drogues. En outre, les installations scolaires ont été élargies grâce à la création de deux nouvelles écoles secondaires, la construction de quatre autres écoles (y compris une école secondaire) a été amorcée. Trois cent quarante et une bourses d'études ont également été approuvées pour des candidats étudiant dans le territoire, à Porto Rico et aux Etats-Unis.

71. Des cours d'enseignement supérieur et de préparation à un grade universitaire sont dispensés au Collège des îles Vierges à Saint-Thomas, qui a une annexe à Sainte-Croix. Les cours actuellement inscrits au programme des quatre années d'études supérieures portent notamment sur les sujets suivants : administration des entreprises, anglais, sciences naturelles et sociales, service social, lettres et enseignement pédagogique. Dans le cadre du programme de formation professionnelle,

d'une durée de deux ans, on prépare au diplôme d'associate in arts dans les domaines suivants : comptabilité, gestion des entreprises, techniques de la construction, secrétariat de direction, administration hôtelière, soins infirmiers et techniques et administration policières. Des cours de base sont également dispensés dans le domaine du génie, de la technique médicale et de la pharmacie. En 1970-71, le nombre d'étudiants inscrits au Collège était de 416 pour les étudiants à plein temps (420 en 1969-70) et de 1 500 pour les étudiants à temps partiel (1 000 en 1969-70). Pour faire face à la croissance régulière des programmes d'enseignement et au nombre d'élèves inscrits, les installations du Collège ont encore été agrandies. On a entrepris ou achevé la construction des bâtiments suivants : un bâtiment pour l'enseignement des sciences, une résidence pour le personnel de supervision, six nouvelles résidences pour les étudiants et 12 appartements pour le personnel enseignant.

72. Les dépenses d'enseignement sont passées de 17,8 millions de dollars des Etats-Unis (y compris une subvention de 2,1 millions de dollars du gouvernement territorial au Collège des îles Vierges) en 1969-70 à 22 millions (y compris une subvention de 3,2 millions de dollars au Collège des îles Vierges) en 1970-71.

73. En présentant au Parlement le budget pour l'exercice financier 1973, le Gouverneur, M. Evans, a expliqué que le gouvernement avait conscience de la nécessité de créer de nouvelles installations scolaires et il se proposait de consacrer 30,4 millions de dollars à l'enseignement (y compris une subvention de 4 millions au Collège des îles Vierges) ce qui représentait le poste le plus important du budget.

CHAPITRES XXIV-XXVI

/A/8723/Add.6 (Deuxième partie)/

ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE, SAINT-VINCENT, ILES FALKLAND (MALVINAS) ET HONDURAS BRITANNIQUE

TABLE DES MATIERES

Chapitres		Paragraphes	Pages
XXIV.	ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 5	131
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	6	131
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ...		132
XXV.	ILES FALKLAND (MALVINAS)		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	173
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	173
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ...		174
XXVI.	HONDURAS BRITANNIQUE		
	A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 4	181
	B. DECISION DU COMITE SPECIAL	5	181
	ANNEXE		
	DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT ...		182

CHAPITRE XXIV

ANTIGUA, DOMINIQUE, GRENADE, SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA, SAINTE-LUCIE ET SAINT-VINCENT

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 841ème séance, le 16 mars 1972, le Comité spécial, en approuvant le soixante-cinquième rapport de son groupe de travail (A/AC.109/L.763), a décidé, notamment, d'étudier Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent en tant que question distincte au cours de ses séances plénières.

2. Le Comité spécial a examiné la question à sa 887ème séance, le 25 août.

3. Lors de l'examen de cette question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et en particulier de la résolution 2878 (XXVI) du 20 décembre 1971 relative à la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 10 de cette résolution, l'Assemblée générale a prié le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-septième session". Le Comité spécial a également tenu compte des dispositions de la résolution 2867 (XXV) de l'Assemblée générale du 20 décembre 1971 relative à Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

4. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial et l'Assemblée générale, ainsi que sur les faits nouveaux concernant les territoires en question.

5. Le Comité spécial était également saisi d'une pétition écrite datée du 23 novembre 1971, émanant de M. Frank Rojas, représentant du People's Political Party (PPP) de Saint-Vincent portant sur la question (A/AC.109/PET.1196).

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

6. A sa 887ème séance le 25 août 1972, après avoir entendu des déclarations du représentant de la Trinité-et-Tobago et de son président (A/AC.109/PV.887), le Comité spécial a décidé sans opposition de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait lui donner à cet égard lors de sa vingt-septième session, d'examiner la question à sa prochaine session.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE	1 - 3
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES	4 - 162
1.	LES ETATS ASSOCIES EN GENERAL	5 - 19
	Evolution politique	5 - 19
2.	ANTIGUA	20 - 43
	Evolution politique	20 - 27
	Situation économique	28 - 41
	Situation sociale	42
	Situation de l'enseignement	43
3.	DOMINIQUE	44 - 66
	Généralit s	44
	Evolution politique	45 - 46
	Situation économique	47 - 64
	Situation de l'enseignement	65 - 66

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.830.

TABLE DES MATIERES (suite)

		Paragraphes
4.	GRENADE	67 - 90
	Généralités	67
	Evolution politique	68 - 71
	Situation économique	72 - 86
	Situation sociale	87 - 88
	Situation de l'enseignement	89 - 90
5.	SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA	91 - 114
	Généralités	91
	Evolution constitutionnelle et politique	92 - 100
	Situation économique	101 - 112
	Situation sociale	113
	Situation de l'enseignement	114
6.	SAINTE-LUCIE	115 - 135
	Généralités	115
	Evolution politique	116 - 117
	Situation économique	118 - 132
	Situation sociale	133 - 134
	Situation de l'enseignement	135
7.	SAINT-VINCENT	136 - 162
	Généralités	136 - 137
	Evolution politique	138 - 144
	Situation économique	145 - 155
	Situation sociale	156 - 159
	Situation de l'enseignement	160 - 162

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. La question d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent est examinée par le Comité spécial depuis 1964 et par l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial concernant les territoires sont consignées dans les rapports de cet organe à l'Assemblée générale à ses dix-neuvième et vingt et unième à vingt-sixième sessions a/.

2. Sur la proposition de son président, le Comité spécial, à sa 828ème séance, le 6 octobre 1971, a décidé de présenter à l'Assemblée générale les documents de travail concernant Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, en vue de permettre à la Quatrième Commission d'examiner la question de ces territoires et au Comité de l'étudier à sa session de 1972, sous réserve des directives que pourrait donner l'Assemblée générale à cet égard.

3. Le texte de la résolution 2867 (XXVI), adoptée par l'Assemblée générale le 20 décembre 1971, au sujet d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent a été mis à la disposition du Comité spécial.

---

a/ Pour les documents les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23, chap. XXIII, par. 17 et 18; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23, chap. XVII, par. 7; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXII, par. 6.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LES TERRITOIRES[b/]

4. Les renseignements de base sur les territoires figurent dans les rapports dont le Comité spécial a saisi l'Assemblée lors de ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions. Des renseignements supplémentaires sont fournis ci-après.

1. LES ETATS ASSOCIES EN GENERAL

Evolution politique

Introduction

5. A la suite de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, en 1962, et des négociations qui ont suivi concernant le statut de chacun des territoires antillais, le Gouvernement du Royaume-Uni a proposé, en 1965, un nouveau statut constitutionnel pour les six territoires d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent. En vertu de ces propositions, qui ont été concrétisées ultérieurement, en 1967 (pour Antigua, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Sainte-Lucie) et en 1969 (pour Saint-Vincent), chaque territoire est devenu "un Etat associé au Royaume-Uni", ayant la direction de ses affaires intérieures et le droit d'amender sa propre constitution, y compris le pouvoir de mettre fin à cette association et de se déclarer indépendant; le Gouvernement du Royaume-Uni a conservé la responsabilité des affaires extérieures et de la défense des territoires.

6. Le Royaume-Uni soutient que l'une des principales caractéristiques du statut d'Etat associé est le fait que les populations intéressées "s'administrent complètement elles-mêmes", selon les termes de la Charte des Nations Unies. Il estime donc qu'il s'est acquitté "de façon complète et définitive" des responsabilités qui lui incombaient aux termes du Chapitre XI de la Charte et a cessé de communiquer au Secrétaire général les renseignements prévus à l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte.

7. Par la résolution 2701 (XXV) du 14 décembre 1970, l'Assemblée générale a jugé "que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant que les territoires d'Antigua, de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent s'administrent complètement eux-mêmes selon les termes du Chapitre XI de la Charte, le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e) de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ces territoires".

---

b/ Les renseignements figurant dans la présente section ont été tirés de rapports publiés.

Déclaration de la Grenade de 1971

8. Près de deux ans après la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, constituée sous l'égide du Royaume-Uni, de nouvelles propositions tendant à l'unification politique des territoires ont été présentées en 1971 lors d'une réunion spéciale tenue par les chefs de gouvernement à Grand Anse (Grenade) le 25 juillet 1971. Les chefs de gouvernement (ou leurs représentants) de cinq des Etats associés, Dominique, Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla c/, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, et des observateurs représentant la Guyane, Antigua et Trinité-et-Tobago ont assisté à la réunion qui avait été, à l'origine, convoquée pour examiner l'évolution d'Anguilla.

9. Au cours de la réunion, un accord est intervenu sur les dispositions à prendre pour créer une nouvelle union politique. L'accord, connu sous le nom de Déclaration de la Grenade, a été signé le 25 juillet par les Premiers Ministres de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent et par le Premier Ministre de la Guyane, mais n'a été rendu public que le 1er novembre 1971, de façon à permettre aux autres pays du Commonwealth située dans les Caraïbes, notamment aux autres ex-membres de la Fédération des Indes occidentales, d'étudier la position qu'ils devraient adopter sur cette question.

10. Aux termes de la Déclaration, les gouvernements signataires ont déclaré qu'ils avaient l'intention de créer, aux Caraïbes, un nouvel Etat formé de leurs territoires respectifs et ont décidé des mesures à prendre pour réaliser cet objectif. Ils ont convenu de la création, le 30 novembre 1971, d'une commission préparatoire. La Commission aurait à sa tête un président, choisi d'un commun accord entre les gouvernements participants, et serait composée de membres désignés par leurs gouvernements respectifs. Elle aurait le rôle d'un organe technique, et les questions de principe ayant une incidence sur ses travaux seraient soumises à la décision d'un conseil de ministres qui se réunirait périodiquement à cette fin.

11. Ensuite, il serait créé, avant le 1er janvier 1972, une assemblée constituante composée de trois membres au maximum de chacun des territoires participants, désignés par leur gouvernement. L'Assemblée siégerait 16 mois au maximum et serait chargée de rédiger le projet de constitution du nouvel Etat. L'Assemblée, dont le service serait assuré par la Commission préparatoire, siégerait successivement dans tous les territoires participants, tenant au moins une session publique dans chaque territoire. Son objectif serait d'achever la rédaction du projet de constitution le 31 décembre 1972 au plus tard, et les gouvernements participants essaieraient d'obtenir l'approbation parlementaire pour la fondation du nouvel Etat et de prendre, avant le 31 mars 1973, les mesures constitutionnelles nécessaires en vue de sa fondation.

---

c/ Aux termes de la loi relative à Anguilla (Anguilla Act) de 1971, le Gouvernement du Royaume-Uni assume à nouveau une responsabilité directe à l'égard d'Anguilla (voir par. 96).

12. La nouvelle Constitution serait promulguée le 22 avril 1973 et des élections auraient lieu sur tout le territoire du nouvel Etat avant le 30 juin, à supposer que tel soit l'arrangement prévu par la Constitution pour la formation du premier gouvernement de l'Etat. Si les parlements respectifs approuvaient la création du nouvel Etat, les Etats associés participant à l'accord mettraient fin à leur statut d'association avec le Royaume-Uni à partir du 22 avril 1973. Les autres pays du Commonwealth situés dans les Caraïbes étaient invités à s'associer à la Déclaration.

Evolution ultérieure

13. Lors de la publication de la Déclaration, le 1er novembre, on s'est aperçu immédiatement que les efforts déployés pour convaincre les six autres gouvernements du Commonwealth des Caraïbes, membres de la zone de libre-échange des Caraïbes, d'adhérer à la Déclaration n'avaient pas encore abouti. Le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a révélé sa position le 1er novembre. Il a indiqué qu'il souscrivait à l'idée de l'unité économique et politique des Caraïbes et se félicitait des efforts faits par les signataires pour réaliser cet objectif, mais qu'il ne pouvait pas participer au plan énoncé dans la Déclaration. Il a ajouté qu'il ne pouvait y participer sans consulter la population de la Trinité-et-Tobago dans toute la mesure du possible. Néanmoins, comme il était en faveur de l'unité des Indes occidentales, il avait décidé d'apporter une contribution technique et financière pour aider la Commission préparatoire dans ses travaux. Les autres gouvernements intéressés n'ont fait aucune déclaration officielle.

14. La déclaration du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago a été suivie, deux jours plus tard, de déclarations des Premiers Ministres de la Grenade et de Sainte-Lucie, deux des signataires de la Déclaration, indiquant qu'ils examineraient à nouveau leur position compte tenu de la non-participation de la Trinité-et-Tobago. M. Gairy, premier ministre de la Grenade, a dit qu'une entité politique régionale serait "dénuée de sens et d'efficacité" si la Trinité-et-Tobago et la Barbade n'y participaient pas.

15. C'est à la lumière de ces faits qu'une réunion des chefs de gouvernement des Etats signataires de la Déclaration s'est tenue à Georgetown (Guyane) du 8 au 10 novembre. Quatre chefs de gouvernement y assistaient; Sainte-Lucie n'a pas envoyé de représentant et la Grenade était représentée par son Ministre de la santé, en qualité d'observateur. Un communiqué, publié à la fin de la réunion, a indiqué que les quatre gouvernements (Dominique, Guyane, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Saint-Vincent) avaient décidé de ne pas renoncer au plan énoncé dans la Déclaration, tout en révisant le calendrier de façon à pouvoir consulter les autres gouvernements du Commonwealth des Caraïbes. Dans le communiqué, les quatre gouvernements ont exprimé l'espoir que "l'esprit de fraternité qui anime la Déclaration pourra encore se manifester dans la création d'une nation des Indes occidentales dont la grande majorité, sinon l'ensemble, des peuples des Indes occidentales, ferait partie dès sa naissance".

16. Dans l'intervalle, un certain nombre de partis d'opposition, dans les pays dont les gouvernements avaient signé la Déclaration, avaient déjà fait part de leur désaccord au sujet du plan envisagé, et ceci pour diverses raisons, y compris l'absence de consultations préalables adéquates. Les chefs de six partis d'opposition de la Dominique, de la Grenade, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent se sont réunis du 12 au 14 novembre à Roseau (Dominique) pour discuter des incidences de la Déclaration. Dans une déclaration commune, publiée à la fin de la réunion (voir A/AC.109/PET.1196), ils ont exprimé leur désapprobation devant l'absence de consultation préalable et l'exclusion des partis de l'opposition des discussions qui ont abouti à la signature de la Déclaration. Ils se disaient néanmoins favorables à la création éventuelle d'une nation indépendante et viable comprenant l'ensemble des Caraïbes et recommandaient l'adoption des mesures ci-après pour réaliser cet objectif : a) qu'une campagne intensive d'éducation soit lancée sans que soient limitées la liberté d'information et la participation de la population aux affaires nationales, une fois l'âge de la majorité électorale ramené à 18 ans, en vue de préparer les peuples des cinq Etats associés à participer pleinement à l'édification des structures nationales; b) que la question d'une union politique plus large dans les Caraïbes soit discutée seulement après un examen approfondi des résultats d'une étude sur l'intégration politique des Etats associés, effectuée par des experts des Caraïbes; et c) que les partis d'opposition aient la possibilité de se faire représenter convenablement dans tous les débats sur les questions régionales. Ils ont également présenté certaines recommandations touchant la nécessité de renforcer la coopération économique régionale et de réviser les lois d'immigration des cinq Etats associés, afin d'autoriser la libre circulation de leurs ressortissants entre les divers pays.

17. Le 17 novembre, répondant à des questions posées au Parlement britannique, un porte-parole du gouvernement, M. Ferrers, a dit qu'il appartenait aux peuples intéressés de décider de la création d'une entité politique plus vaste comprenant des pays du Commonwealth situés dans les Caraïbes. S'ils en décidaient ainsi, le Gouvernement britannique regarderait cette nouvelle entité avec sympathie et prendrait les décisions qui pourraient être nécessaires, notamment en ce qui concerne le maintien du programme d'aide à certains pays du Commonwealth et la promotion de l'intégration économique dans la zone. Il a ajouté que c'était aux signataires de la Déclaration de persuader leurs voisins, comme Antigua, la Barbade, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago, de s'associer à la nouvelle union politique envisagée, si lesdits signataires l'estimaient opportun. Au cas où un Etat associé désirerait participer à cette union, il pourrait mettre fin à son association actuelle avec le Royaume-Uni.

Accord entre la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent

18. Le 17 juin 1972, lors d'une réunion qui s'est tenue dans l'île de Petit Saint-Vincent, et à laquelle ont assisté leurs premiers ministres respectifs, les Gouvernements de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent ont signé un accord relatif aux mesures à prendre pour unir leurs territoires. Aux termes de cet accord, qui devait entrer en vigueur le 1er août, les ressortissants et

les résidents permanents des territoires, ainsi que les visiteurs, peuvent circuler librement dans les trois territoires. En outre, les ressortissants ont le droit de travailler et de posséder des terrains sans aucune restriction dans n'importe lequel des territoires considérés.

19. Les trois premiers ministres ont également décidé de se réunir à nouveau en septembre 1972, afin d'étudier les progrès réalisés et d'examiner quelles nouvelles mesures ils devraient prendre pour harmoniser davantage les conditions dans leurs territoires.

2. ANTIGUA

Evolution politique

Partis politiques

20. Il y a trois partis politiques dans le territoire : le Progressive Labour Movement (PLM), l'Antigua Labour Party (ALP) et l'Antigua People's Party (APP). Le PLM, qui est dirigé par le premier ministre, M. George Walter, a été constitué en 1967 à la suite de la fusion de l'Antigua-Barbuda Democratic Movement (ABDM) et de l'Antigua Progressive Movement (APM). L'ALP, qui est le principal parti d'opposition, est dirigé par M. V. L. Bird. Le troisième parti, l'APP, a été constitué en 1969 par M. Rowan Henry, avocat et propriétaire d'hôtels. Le PLM est activement soutenu par l'Antigua Workers' Union (AWU) et l'ALP est appuyé par l'Antigua Trades and Labour Union (ATLU). L'APP est le seul groupe politique sans aide syndicale.

Elections générales

21. Avant les dernières élections générales, organisées le 11 février 1971, le parti majoritaire était l'ALP qui, en 1968, avait remporté 10 des 14 sièges qui étaient alors à pourvoir au total à la Chambre des représentants, les quatre autres sièges revenant au PLM, parti d'opposition. Pour les élections de 1971, le nombre des sièges de la Chambre a été porté à 17 (16 pour Antigua et un pour la Barboude), les deux principaux partis ont présenté des candidats, tandis que l'APP n'en présentait que 14.

22. Après une campagne électorale qui a surtout été menée sur des questions concernant le développement économique et social, les élections générales de 1971 se sont traduites par la défaite de l'ALP. A l'issue des élections, la répartition des sièges entre les partis était la suivante (les chiffres pour 1968 sont indiqués entre parenthèses) : PLM, 13 (4); et ALP, 4 (10). L'ancien Premier Ministre et chef de l'ALP, M. Bird, a été battu dans son propre district. L'APP n'a remporté aucun des 14 sièges qu'il disputait.

23. Après les élections, M. George Walter, chef du PLM, a été nommé premier ministre, et M. Ernest Williams (ALP) chef de l'opposition. Tel qu'il est actuellement constitué, le cabinet est formé de huit ministres et de trois secrétaires parlementaires. Le PLM serait favorable à la politique que traduit le slogan "Antigua aux Antiguais", et qui a apparemment gagné l'appui de la majorité des électeurs. Les politiques et programmes que le gouvernement actuel suit dans divers domaines sont exposés ci-après.

Statut futur du territoire

24. En juillet 1971, le premier ministre. M. George Walter, aurait indiqué qu'Antigua désirait contribuer à la construction de l'unité des Antilles mais se garderait de toute action précipitée car "la misère et le chômage sévissaient"

dans de nombreuses îles de la région. Avant d'entamer les discussions avec d'éventuels participants sur toute fusion politique, son gouvernement voulait réaliser l'unité au sein du territoire et régler les problèmes que posaient la misère et le chômage. Par la suite, dans un message du nouvel an, le Premier Ministre, dont le gouvernement élaborait un plan de développement pour la Barboude selon la promesse qu'il avait faite antérieurement, a invité les Barboudais et les autres habitants à unir leurs efforts pour assurer, quelles que soient leurs affiliations politiques, le progrès du territoire. En février 1972, le Premier Ministre aurait mentionné l'éventualité pour Antigua de rompre officiellement les liens l'unissant encore au Royaume-Uni et de proclamer son entière indépendance. Il aurait également annoncé que le projet avait été formé de recruter et de former des Antiguais qui serviraient comme diplomates à l'étranger, et que le territoire ouvrirait prochainement des bureaux au Canada, à Francfort, à Londres et à New York.

Liberté de la presse

25. En dépit des violentes protestations élevées par le parti ALP de l'opposition et par d'autres dans la région des Antilles, la Chambre des représentants a adopté, le 15 octobre 1971, deux lois portant modification de la Newspaper Registration Act et de la Newspaper Surety Ordinance. Aux termes de ces modifications, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 1972 tout journal est tenu de verser une redevance annuelle de 600 dollars des Antilles orientales d/ et de déposer au Trésor une somme de 10 000 dollars des Antilles orientales pour cautionner les dommages et intérêts en cas de diffamation, ou d'obtenir d'une banque ou d'une compagnie d'assurance qu'elle garantisse cette somme. A la suite de ces mesures législatives, deux journaux, le Workers' Voice et l'Antigua Times, qui appuyaient l'ALP et l'APP respectivement, ont arrêté leur publication et seul l'Antigua Star organe du PLM, parti au pouvoir, a continué d'être publié.

26. Dans un communiqué publié le 7 janvier, le gouvernement a affirmé que la législation qu'il avait fait récemment adopter à l'égard des journaux n'abolissait pas la liberté de la presse mais qu'elle astreignait simplement celle-ci à avoir un sens plus grand de ses responsabilités, et que la redevance n'était pas considérée comme excessive. Toutefois, une mission d'information composée de quatre journalistes antillais bien connus, qui avait été envoyée dans le territoire sur l'invitation du Premier Ministre, par l'Association interaméricaine de la presse (IAPA), a jugé préoccupante l'adoption de la nouvelle législation. La mission a déclaré : "Nous vous demandons instamment de reconsidérer le point de savoir s'il est opportun d'attenter à la liberté de publication qui, dans tous les pays libres démocratiques, constitue un des droits de la presse et concerne également le droit fondamental de la population d'être entièrement et librement informée. Nous espérons donc que vous rétablirez ce droit fondamental de la presse et du peuple antillais".

---

d/ Une livre sterling équivaut à 4,80 dollars des Antilles orientales.

27. Le 19 février, le Workers' Voice a repris sa publication gratuitement; il ne tombait pas dès lors sous le coup de la législation récemment modifiée telle qu'elle définit la presse. Cinq jours plus tard, le gouvernement a annoncé que cette législation serait à nouveau changée pour tenir compte de cette nouvelle situation. Le 13 mars, il a été annoncé que l'Antigua Times ne reprendrait pas sa publication comme prévu, en attendant qu'un tribunal ait statué sur l'action intentée par ces deux journaux contre la législation en question. L'audience avait été prévue à l'origine pour le 4 avril mais elle a été repoussée à une date qui doit être fixée par les avocats représentant le gouvernement et les deux journaux.

Situation économique

Généralités

28. Depuis des années, l'économie du territoire est fondée sur l'agriculture, les principales cultures étant la canne à sucre et le coton à longue soie. Entre 1953 et 1967, des progrès considérables ont été réalités dans le domaine économique comme en atteste le fait que le produit national brut d'Antigua est passé de 32,6 millions de dollars à 46,1 millions des Antilles orientales, soit une augmentation de 40 p. 100 sur une période de 15 ans. Cette croissance économique récente a surtout tenu aux activités connexes du tourisme et de la construction, et à un degré moindre au développement des industries manufacturières. En conséquence, le montant des revenus et le niveau de vie de la population ont augmenté sensiblement. Toutefois, du fait de la récession dans certains pays développés, la croissance de l'économie a été suivie d'un ralentissement en 1971, date à laquelle le produit national brut a été de 38,9 millions de dollars des Antilles orientales.

29. Bien que le territoire exporte du sucre et du coton, il est fortement tributaire des importations, notamment de certains produits alimentaires. Antigua a une balance commerciale déficitaire, mais l'accroissement des exportations d'invisibles ainsi que des capitaux qui affluent pour le développement de l'industrie et du tourisme a contribué à réduire sensiblement le déficit global de la balance des paiements.

30. Dans une interview accordée en juillet 1971, le premier ministre, M. Walter, s'est déclaré préoccupé des problèmes que posaient la dette publique, le chômage et l'inflation, et a proposé de stimuler la reprise de l'économie en diversifiant la production agricole, en facilitant l'expansion industrielle, en exploitant de manière réaliste les possibilités touristiques et en créant un secteur public de l'énergie et d'autres services. Par la suite, le gouverneur a déclaré, dans son discours d'ouverture de la législature, qu'on s'efforcerait surtout d'accélérer le développement économique, d'attirer les investisseurs étrangers et d'encourager la participation locale à leurs entreprises.

Tourisme

31. Grâce à l'amélioration des communications aériennes, l'industrie touristique a accompli des progrès rapides ces dernières années. Pour les voyageurs en provenance de l'Europe et de l'Amérique du Nord, Antigua est la plus accessible de

toutes les îles des Antilles orientales. Toutefois, l'industrie a connu des difficultés en 1970. Bien que le nombre des touristes soit passé de 4 107 à 65 369, la durée moyenne de leur séjour dans les hôtels a été raccourcie d'une demi-journée et le taux d'occupation a été très inférieur au tiers de ce qu'il était. En 1971, le nombre des hôtels fermés hors saison a été plus élevé que d'habitude. Les revenus annuels de l'industrie, qui s'élèvent à environ 4,5 millions de livres sterling, n'ont pas suffi à couvrir les frais élevés d'exploitation. En vue de remédier à cette situation, le gouvernement a pris des mesures pour encourager l'hôtellerie à exploiter ses installations pendant toute l'année et pour fournir des fonds, se montant au total à 65 000 livres sterling (soit une augmentation de 45 000 livres sterling par rapport à l'année précédente), à l'Antigua Tourist Board (organisme public), de manière à financer des programmes publicitaires à l'intention des visiteurs. Les perspectives immédiates seraient encourageantes, à en juger par l'importance des réservations annoncées pour la prochaine saison.

Adductions d'eau

32. Le dernier et le plus grand des 19 barrages prévus, avec une retenue de 378 500 000 m3, a été ouvert en mai 1970. En mars 1972, il a été annoncé que le Gouvernement du Royaume-Uni accorderait une subvention de trois millions de dollars des Antilles orientales, étalée sur une période de dix ans, pour la construction d'un réseau reliant les barrages aux centres de distribution existant sur toute l'étendue du territoire.

Agriculture

33. Ainsi qu'il a été noté ci-dessus, Antigua se spécialise dans la production de sucre et de coton à longue soie destinés à l'exportation. Divers fruits et légumes sont également cultivés, mais le territoire ne suffit pas à ses propres besoins pour les produits alimentaires de première nécessité. Les approvisionnements de viande de boeuf localement produite sont suffisants et la production d'oeufs et de volaille est en augmentation. La pêche côtière se pratique surtout dans les eaux situées entre Antigua et la Barboude, tandis que la pêche hauturière est pratiquée dans les zones situées à l'ouest et au sud du territoire. La plupart des prises sont consommées localement.

34. Ces dernières années, les industries tant sucrière que cotonnière ont connu des difficultés imputables en grande partie à l'augmentation des coûts, à la sécheresse et au faible niveau des prix. Si on la compare aux moyennes annuelles qui, dans les années 50, étaient de 30 000 tonnes de sucre et de plus d'un million de livres de fibre de coton, la production en 1970 n'a été que de 10 000 tonnes et 11 000 livres respectivement. Depuis 1966, date à laquelle le gouvernement est devenu propriétaire des plantations sucrières, des efforts ont été accomplis pour revitaliser l'industrie sucrière et ils ont permis un relèvement progressif de la production, qui a atteint 12 000 tonnes en 1971. En avril 1972, le Ministre de l'intérieur et du travail a informé la Chambre des représentants qu'étant donné l'importance de l'industrie pour le bien-être du territoire, le gouvernement poursuivrait ses efforts et chercherait à obtenir les fonds nécessaires (notamment une subvention du Royaume-Uni).

35. Du fait du déclin de ces deux cultures de base, le gouvernement s'est efforcé de diversifier la production agricole et de renforcer ce secteur en prévoyant : a) l'amélioration du crédit et des installations de commercialisation pour les exploitants agricoles; b) des réformes du régime foncier; c) l'établissement d'un programme pour l'accroissement du cheptel; et d) l'expansion du réseau d'adduction d'eau, pour faciliter l'augmentation de la production maraîchère.

Industries

36. Dans ce secteur, les activités sont limitées en grande partie au traitement des produits agricoles locaux et à certaines industries légères comme la poterie, la fabrication de cigarettes, de matelas, de lingerie, de mobilier, de peinture, la mise en bouteille de whisky et de boissons gazeuses ainsi que la production de gaz à usage commercial et médical. La principale entreprise industrielle du territoire est la raffinerie de pétrole de la West Indies Oil Company, filiale entièrement contrôlée par la Natomas Company des Etats-Unis, qui a été créée en 1961 avec un capital initial d'environ 40 millions de dollars des Antilles orientales. En 1971, la société avait investi au total des sommes bien supérieures à 50 millions de dollars des Antilles orientales, sa production avait atteint 18 000 barils par jour et elle employait 300 travailleurs dont plus de 80 p. 100 étaient Antiguais. Les redevances versées au gouvernement ainsi que les autres dépenses (salaires, etc.) ont excédé deux millions de dollars des Antilles orientales par an. Dans le cadre de son programme d'expansion régionale, la société a étendu le champ de ses opérations à la Dominique, à la Guyane et à Surinam après avoir fait l'acquisition d'un navire-citerne.

37. Un autre fait important a été l'expansion rapide de l'Antigua Distillery Ltd., société dont les capitaux et le personnel sont uniquement antiguais. Celle-ci a augmenté sa production de 49 000 gallons d'alcool au degré légal en 1968 à 250 000 gallons en 1971.

Transports et communications

38. En novembre 1971, le Court Line Ltd. (CLL), groupe britannique ayant des intérêts dans les transports maritimes et aériens et dans le tourisme, a annoncé qu'il avait conclu un accord pour l'acquisition de la Leeward Islands Air Transport (LIAT), qui est établie à Antigua et dont les capitaux sont détenus en association par son fondateur, M. Frank Delisle, et la British West Indies Airways (BWIA). Aux termes de cet accord, la CLL fera un apport initial de 600 000 livres sterling qui sera suivi d'un autre versement d'un million de livres sterling étalé sur les dix prochaines années, et elle augmentera la capacité en sièges de la LIAT. Selon certaines indications, le Gouvernement antiguais aurait exprimé le voeu d'être associé à la CLL.

39. Les communications aériennes du territoire ont été encore renforcées par la création de l'Air Antigua International Ltd. (AAIL), nouvelle société immatriculée en février 1972. Celle-ci a annoncé qu'elle envisageait de commencer des vols entre l'Europe et les Antilles vers le milieu de 1972.

Finances publiques

40. Depuis 1963, année où le projet de budget du territoire a fait apparaître pour la première fois un excédent provenant de l'augmentation des recettes locales alimentées principalement par les droits de douane, les contributions indirectes, l'impôt sur le revenu et les licences, Antigua n'a pas reçu de subvention du Royaume-Uni. Le budget de 1971 prévoyait des dépenses de 30,5 millions de dollars des Antilles orientales, (contre 21 millions en 1970), dont 27,6 millions au titre des dépenses renouvelables et 2,7 millions pour les dépenses en capital. Sur le total des dépenses renouvelables, le financement et la planification représentaient 10,7 millions de dollars des Antilles orientales; l'enseignement, la santé et la culture, 5,6 millions de dollars; les services publics et les communications, 4,5 millions de dollars; l'intérieur et le travail, 2,1 millions de dollars; et les travaux publics et le logement, 2 millions de dollars. Les postes principaux des dépenses en capital ont été : travaux publics et logement, 1,3 million de dollars, et services publics et communications, un million de dollars. Selon certaines indications, la dette publique d'Antigua aurait été en 1971 de 6,8 millions de dollars, soit presque le double des recettes renouvelables, et le service de la dette aurait représenté le tiers des dépenses totales. La dette tenait surtout au fait que l'ancien gouvernement avait pour politique de développer les services d'eau, de gaz et d'électricité à l'aide de fonds publics et de contracter des prêts qui dans la plupart des cas devaient être remboursés dans les cinq années suivantes. Convenant avec le premier ministre, M. Walter, qu'il était absolument nécessaire d'emprunter des fonds pour "sortir l'Etat de cette situation financière chaotique", la Chambre des représentants a adopté en juillet 1971 l'Antigua and Barbuda Development Loan Act, qui autorisait le gouvernement à emprunter aux Etats-Unis 30 millions de dollars des Antilles orientales.

41. Vers la même époque, le Gouvernement du Royaume-Uni a accordé à Antigua un prêt à des fins de développement pour une somme de 3,25 millions de dollars des Antilles orientales, dont 900 000 pour des projets déjà commencés. En mars 1972, le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé qu'il accorderait au territoire une aide complémentaire pour un total de 17 millions de dollars des Antilles orientales sur une période de 10 ans. Depuis 1965, Antigua reçoit l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies. Pour la période allant de 1969 à 1972, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a approuvé au titre de l'assistance au territoire une somme annuelle équavalant à 45 000 dollars des Etats-Unis.

Situation sociale

42. Le taux de chômage dans le territoire est l'un des plus élevé des Antilles, et en juillet 1971 on estimait officiellement qu'il était de 40 p. 100 (la main-d'oeuvre compte 22 000 personnes). En septembre, 200 membres environ de l'Antigua Trades and Labour Union (ATLU), qui appuyait l'Antigua Labour Party de l'opposition (ALP), ont organisé une manifestation à St John's, la capitale, en demandant au gouvernement de leur trouver du travail. En octobre, la Chambre des représentants a adopté une loi intitulée "The Work Permit Act", aux termes de laquelle les étrangers seraient astreints à verser 10 dollars des Antilles orientales pour toute demande de permis

de travail. En février 1972, l'ALP a organisé une manifestation de trois heures à St John's et a demandé au gouvernement de créer davantage d'emplois pour les Antiguais. Comme par le passé, les deux principaux syndicats du territoire, à savoir l'ATLU et l'Antigua Workers' Union (AWU), aide syndicale du Progressive Labour Movement, qui est au pouvoir (PLM), ont organisé des rassemblements et des défilés distincts dans la capitale le jour de la fête du travail. M. D. A. S. Halstead, ministre de l'intérieur et du travail, a déclaré à cette occasion que le chômage était pour lui un sujet constant de préoccupation, mais que les travailleurs devraient être "optimistes" car le gouvernement faisait tout son possible pour remédier à la situation de l'emploi.

Situation de l'enseignement

43. L'enseignement est obligatoire pour tous les enfants âgés de 5 à 14 ans. Il est gratuit dans les écoles publiques primaires et secondaires. En janvier 1972, un spécialiste de l'enseignement technique du Royaume-Uni a été envoyé dans le territoire pour être le premier directeur du nouveau collège technique d'Antigua. Celui-ci, construit et équipé grâce à des fonds accordés par le Royaume-Uni aux fins du développement, doit commencer officiellement ses cours en septembre. Le Département local de l'Université des Indes occidentales continue à dispenser divers cours de deux ans, avec la coopération du Département de l'enseignement. Les étudiants qualifiés peuvent faire gratuitement leurs études à cette université ainsi que dans des universités au Canada et au Royaume-Uni.

Best Hard Copy Available

3. DOMINIQUE

Généralités

44. Selon le dernier recensement, effectué en avril 1970, le territoire comptait 70 302 habitants, dont 16 800 vivaient dans la capitale, Roseau.

Evolution politique

45. Il y a trois partis politiques actifs dans le territoire : le Dominican Labour Party (DLP), le Dominican United People's Party (DUPP) et le Dominican Freedom Party (DFP); ce dernier est un parti relativement récent, qui s'est constitué en 1968 pour protester contre certaines politiques du gouvernement. Aux dernières élections générales, qui ont eu lieu le 26 octobre 1970, le DLP, dont le chef est le premier ministre, M. Edward Le Blanc, a obtenu neuf sièges sur onze à la Chambre d'assemblée. Le DFP, dirigé par une avocate, Mlle Eugenia Charles, a obtenu les deux autres sièges et est ainsi devenu le parti officiel de l'opposition. La campagne électorale qui a précédé les élections a été l'une des plus acharnées qui se soient déroulées dans le territoire.

46. Un an plus tard, le 26 octobre 1971, le DFP a remporté une victoire écrasante aux élections au Conseil municipal de Roseau, obtenant les cinq sièges à pourvoir. Après la victoire, des frictions se sont produites entre le Conseil dominé par l'opposition et le gouvernement au sujet de questions de juridiction, au point que le gouvernement a menacé de dissoudre le Conseil municipal, et que des manifestations de protestation se sont produites à la Chambre d'assemblée. A la suite de ces troubles, plusieurs personnes ont été arrêtées, y compris des membres du DFP et de l'Allied and Waterfront Workers's Union qui soutient le DFP. Le différend a été résolu par la suite lorsque le gouvernement a renoncé à dissoudre le Conseil municipal et que les accusations pour voies de faits ont été retirées.

Situation économique

Généralités

47. L'économie du territoire repose essentiellement sur la production agricole, la principale exportation étant celle des bananes, qui représente, en valeur, 70 p. 100 environ des exportations et 20 p. 100 environ du revenu national du territoire. Les autres activités économiques importantes sont la production de bois provenant des vastes forêts qui, d'après les renseignements disponibles, couvrent plus de 36 000 hectares, soit près de la moitié de la superficie totale de l'île, ainsi que la production de fruits et de jus de fruit en boîte, de savon, de pierre ponce, de cacao, de coprah et de rhum. Le tourisme est encore une industrie naissante, bien que le nombre de touristes ait augmenté considérablement au cours des dix dernières années et s'élève actuellement en moyenne à plus de 10 000 par an.

48. Un programme quinquennal de développement, entrepris en 1972, a pour principal objectif le développement de l'infrastructure économique du territoire, notamment la construction d'installations portuaires, de routes, de ponts et de systèmes d'adduction d'eau. Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la Chambre d'assemblée en décembre 1971, le Gouverneur a également cité, parmi les autres objectifs prioritaires, le développement du tourisme, la promotion des industries légères ainsi que l'expansion et la diversification de l'agriculture, qui doit permettre notamment au pays de suffire à ses besoins alimentaires. A présent, le territoire a un déficit commercial annuel d'environ 7 millions de dollars des Antilles orientales, car il dépend étroitement des importations de produits alimentaires et autres biens de consommation, mais ce déficit est en partie compensé par des subventions, des prêts, des envois de fonds effectués par des Dominicains travaillant à l'étranger, par les revenus provenant du tourisme et par les investissements privés.

49. Les renseignements reçus indiquent que la majeure partie de l'économie du territoire se trouve sous le contrôle de quatre sociétés, Geest Industries, L. Rose Company, Dom-Can Timberts et Dominica Mining, toutes dirigées depuis l'extérieur du territoire.

Ressources hydrauliques

50. Bien que les chutes de pluie soient importantes et qu'il y ait de nombreuses rivières et cours d'eau, le territoire manque encore d'eau potable. Les dépenses d'équipement engagées par le gouvernement pour développer l'alimentation en eau se sont élevées à 286 000 dollars des Antilles orientales en 1970. En outre, deux projets hydrauliques importants, dont le coût s'élève à environ 300 000 dollars canadiens, sont en cours d'exécution dans le cadre du programme d'assistance canadien, et le FISE fournit une aide pour l'alimentation en eau des campagnes. En septembre 1971, le FISE a approuvé une allocation de 16 000 dollars des Etats-Unis pour l'installation de conduites d'eau servant à alimenter 13 communautés rurales.

Agriculture et élevage

51. On estime que les terres cultivées occupent environ 30 000 hectares, dont 8 000 environ sont consacrés à la culture des bananes. Les autres produits agricoles comprennent la noix de coco, le cacao, les limettes, les pamplemousses, la vanille, les mangues et les avocats. La majorité des agriculteurs sont des paysans dont les propriétés représentent en moyenne moins de deux hectares et qui, pour la plupart, n'ont pas plus de 0,6 hectare environ planté en bananiers.

52. La production de bananes représente en moyenne plus de 50 000 tonnes par an, qui sont exportées essentiellement vers le Royaume-Uni par la Geest Industries Limited, qui a un contrat d'exclusivité avec la Dominica Banana Growers' Association. En raison de la chute des prix, le gouvernement a décidé, le 14 janvier 1972, de verser aux agriculteurs une subvention de 1 p. 100 par livre.

53. La politique du gouvernement consiste à renforcer le secteur agricole a) en encourageant la culture locale de produits alimentaires et l'élevage; b) en améliorant les modes de commercialisation; c) en augmentant la superficie consacrée à la culture de produits d'exportation; d) en encourageant le développement de coopératives agricoles; et e) en offrant des facilités de crédit agricole à des taux raisonnables. Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la législature, le Gouverneur a dit qu'un accord avait été conclu avec la Caribbean Development Bank, qui fournirait des fonds pour la création d'une banque territoriale pour le développement agricole et industriel qui commencerait à fonctionner en 1972.

54. En octobre 1971, le Conseiller agricole auprès de la Division britannique du développement dans les Antilles, a effectué une visite de trois jours dans le territoire. Selon les renseignements reçus, les projets examinés comprendraient : la prolongation du Plant Propagation Scheme commencé en 1968; la création d'une coopérative de machines agricoles et l'établissement d'un plan d'aménagement du territoire.

Sylviculture et pêche

55. En vertu d'un accord conclu par le gouvernement en 1968, les ressources forestières du territoire, qui sont considérables, sont exploitées par la société Dom-Can Timbers, qui possède une scierie sur le domaine de Chekhall, près de Roseau. Selon les renseignements reçus, les exportations de bois - en direction essentiellement des Etats-Unis - auraient dépassé 4 740 stères de bois scié ou en planches en 1970. En 1971, on a annoncé que l'ancienne société canadienne avait été absorbée par la Roywest Banking Corporation et qu'en conséquence le gouvernement envisageait de prendre éventuellement une participation dans la société.

56. Un expert de l'Administration du Royaume-Uni chargée du développement des territoires d'outre-mer a été envoyé pour deux ans dans le territoire afin d'étudier les questions relatives au développement de la sylviculture et de conseiller le gouvernement à ce sujet.

57. La pêche commerciale est effectuée par la Dominica Fisheries Corporation, qui compte environ 250 membres et un capital social de 12 317 dollars des Antilles orientales.

Tourisme

58. A l'ouverture de la Chambre d'assemblée en décembre, il a été annoncé que le gouvernement s'efforcerait d'appliquer progressivement une stratégie de développement du tourisme en 1972, et qu'une société de développement et de planification avait déjà été créée à cette fin.

59. Bien que le tourisme se soit développé lentement au cours des dix dernières années, l'équipement hôtelier est actuellement limité et ne comprend que 186 lits. En 1971, le principal hôtel du territoire a annoncé son intention de développer ses installations, qui comprendraient 96 lits au total. L'hôtel appartient entièrement à des résidents de la Dominique, qui en assurent la gestion.

Industries

60. Les industries du territoire sont essentiellement des industries de transformation des produits locaux et comprennent la fabrication de jus d'agrumes et la conservation des fruits en boîte, la fabrication d'huiles et de graisses, de savon, de coprah et de produits en fibres de coco, de produits artisanaux et de rhum. Les cigarettes sont manufacturées pour le marché local à partir de tabac importé.

61. Les deux entreprises industrielles les plus importantes sont la L. Rose Company, qui produit du jus de limette, et la Dominica Mining Company Limited, qui extrait et transforme la pierre ponce. Le 30 septembre 1971, une nouvelle distillerie a été ouverte près de Roseau. La société la Dominica Distillers Ltd., fabriquera du whisky, du brandy et du gin à partir d'alcool importé et produira également du rhum, principalement pour l'exportation.

62. Le Gouvernement encourage activement la création de nouvelles industries et celles-ci peuvent bénéficier d'une aide gouvernementale en vertu du décret d'aide aux industries de pointe.

Transports et communications

63. Le projet de construction d'un port en eau profonde à Roseau - le plus important des projets à entreprendre dans le cadre du programme actuel de développement - est en bonne voie. Selon les renseignements reçus, l'étude technique a été achevée au début de 1972 et est actuellement examinée par un comité consultatif portuaire nommé par le gouvernement. Le port sera construit en deux temps et son coût est estimé à 6,5 millions de dollars des Antilles orientales.

64. En janvier 1972, il a été annoncé que le Gouvernement du Royaume-Uni avait autorisé l'octroi d'une subvention supplémentaire de 58 000 dollars des Antilles orientales pour poursuivre les travaux de construction du pont de Hutton Garden. Une autre subvention de 45 000 dollars des Antilles orientales, prélevée sur les fonds destinés au développement et au bien-être des territoires coloniaux, a été accordée pour la construction de ponts dans des régions isolées.

Situation de l'enseignement

65. La Division britannique pour le développement dans les Antilles a annoncé, en novembre 1971, qu'un expert britannique en matière d'enseignement technique, M. Hugh Gray, avait pris ses fonctions de Directeur du nouveau Collège technique de la Dominique.

66. En mars 1972, il a été annoncé que le Gouvernement du Royaume-Uni avait autorisé l'octroi d'une subvention de 71 323 dollars des Antilles orientales pour la construction d'une école normale.

4. GRENADE

Généralités

67. Au dernier recensement, en 1970, la population du territoire était de 94 821 habitants.

Evolution politique

68. Il y a deux partis politiques dans le territoire : le Grenada United Labour Party (GULP), ayant à sa tête le premier ministre, M. Eric Gairy; et le Grenada National Party (GNP) ayant à sa tête M. Herbert Blaize.

69. Le nombre des sièges à pourvoir à la Chambre des représentants avait été porté de 10 à 15 avant les dernières élections, qui ont eu lieu le 28 février 1972.

70. Au cours de la campagne électorale qui a précédé les élections, la question cruciale a été celle du statut futur du territoire. M. Gairy a déclaré sans équivoque que si le GULP sortait vainqueur des élections, il demanderait la pleine indépendance pour Grenade. Pour le GNP, par contre, l'indépendance politique n'aurait pas de sens si elle n'était assortie de l'indépendance économique; le GNP a souligné la nécessité de renforcer l'économie et d'améliorer les services publics.

71. Aux dernières élections, le GULP a remporté 13 sièges et le GNP deux. Après la proclamation des résultats, M. Gairy a déclaré "l'accession à la pleine indépendance dans le cadre du Commonwealth britannique, qui constituait le point essentiel de notre programme électoral, sera demandée le plus tôt possible".

Situation économique

Généralités

72. L'économie de Grenade repose sur un secteur agricole bien diversifié, une industrie touristique en expansion et un petit secteur d'industries légères. Grenade exporte essentiellement des noix de muscade, du cacao et des bananes. Le déficit de la balance commerciale du territoire est compensé par l'aide fournie par le Royaume-Uni, les recettes provenant du tourisme, et les envois de fonds des travailleurs à l'étranger. Le budget du gouvernement est en équilibre, et, au cours de l'année dernière, on a enregistré une croissance globale rapide dans presque tous les secteurs de l'économie.

Eaux et énergie électrique

73. Le gouvernement a entrepris l'exécution d'un programme d'ensemble pour l'amélioration de l'alimentation en eau. En août 1971, l'Agence canadienne de développement international a passé un contrat avec une société canadienne en vue de la construction d'une usine de traitement de l'eau destinée à alimenter la capitale, St George's, et les districts environnants.

74. Le gouvernement a poursuivi l'exécution du programme d'électrification de tous les districts. Au cours de 1971, deux nouvelles agglomérations ont bénéficié du programme d'électrification.

Ressources minérales

75. En août 1971, la société Westrans Industries Inc., qui effectue des travaux de prospection de pétrole et de gaz au large de la côte du territoire, a déclaré que les études sismiques entreprises avaient révélé l'existence, au large de la côte sud, de roches sédimentaires où se trouvent souvent des gisements de pétrole.

Agriculture et pêche

76. Dans le domaine de l'agriculture, le programme du gouvernement prévoit une production accrue, des méthodes de culture améliorées et un effort intensif pour que le territoire parvienne à se suffire à lui-même du point de vue alimentaire. Pour contrebalancer les faiblesses d'une production agricole assurée essentiellement par de petits exploitants, le gouvernement a annoncé en septembre 1971 sa décision de créer un système de coopératives d'exploitation grâce auquel de vastes superficies seraient confiées aux jeunes. En décembre, le gouvernement a pris une première mesure en ce sens en allouant 60 acres (24 hectares) à une coopérative d'exploitation gérée par des jeunes. Selon les renseignements reçus, le gouvernement serait également en train d'étudier la possibilité de créer un seul centre de commercialisation pour l'exportation des noix de muscade, du cacao et des bananes.

a) Noix de muscade et macis

77. Grenade, qui est l'un des plus grands producteurs mondiaux, produit en moyenne 4,6 millions de livres de noix de muscade et 600 000 livres de macis par an. Le gouvernement se propose d'augmenter cette production de 2 millions de livres et de 850 000 livres respectivement au cours des prochaines années. En mars 1971, il a promulgué une loi prévoyant, notamment, que tous les producteurs de noix de muscade, grands et petits, deviendront automatiquement membres de la Grenada Cooperative Nutmeg Association qui est chargée du traitement et de la commercialisation des noix de muscade et des macis pour ses membres.

78. Cette loi interdisait également à l'Association d'investir ses fonds hors du territoire, sans que leur transfert ait été approuvé par les trois quarts des producteurs. Cette mesure a été prise à la suite des critiques sévères dont l'Association avait fait l'objet pour avoir viré en 1970 un montant de plus d'un million de dollars des Antilles orientales de ses fonds dans des comptes de dépôts à terme aux Barbades. En 1971, après avoir consenti des avances plus importantes aux producteurs et par suite de l'effondrement des prix du marché, l'Association s'est trouvée à court de fonds et s'est vue contrainte de réduire sensiblement les primes de fin d'année versées aux producteurs. Devant les protestations de ces derniers, le Premier Ministre a annoncé au mois de décembre que le gouvernement avait autorisé l'Association à effectuer un emprunt bancaire d'un montant de 480 000 dollars des Antilles orientales afin d'être en mesure de verser les primes.

b) Autres produits agricoles

79. Les exportations de cacao et de bananes ont diminué sensiblement en 1971, la diminution de la production de cacao ayant été causée par un ouragan qui a endommagé les deux tiers des 3 000 tonnes de la récolte annuelle. En conséquence, le Président du Grenada Cocoa Board a annoncé que le Board verserait aux producteurs des primes d'un montant total de 550 000 dollars des Antilles orientales imputés sur les fonds excédentaires provenant de l'année précédente.

80. Le 13 avril 1972, le gouvernement a interdit l'importation des choux, tomates et patates afin de stimuler la production locale des légumes.

c) Pêche

81. D'après les renseignements reçus en 1971, le gouvernement a entamé des négociations avec une société américaine, la Poseidon International, en vue de l'implantation dans le territoire d'un vaste complexe pour la pêche des poissons et crevettes essentiellement en vue de l'exportation.

Tourisme

82. Le gouvernement fait de gros efforts en faveur de l'industrie touristique, qui s'est développée considérablement au cours des dernières années. En 1971, 84 278 touristes au total sont arrivés dans le territoire, soit une augmentation de près de 12 p. 100 par rapport à l'année précédente. Au cours de la période allant de janvier à mars 1972, 87 navires en croisière et transportant 38 240 passagers ont fait escale à St George's. En 1971 les dépenses des touristes ont été estimées à 25,7 millions de dollars des Antilles orientales, contre 21,3 millions de dollars des Antilles orientales en 1970.

83. Vers le milieu de 1971, le territoire disposait dans ses hôtels et pensions de 800 chambres auxquelles sont venues s'ajouter 38 chambres au cours de l'année. On s'efforce, par des dispositions législatives prévoyant des encouragements à l'investissement, notamment l'importation sans droit de douane de matériaux de construction, d'attirer les investissements dans l'infrastructure touristique. A la fin de 1971, on a annoncé que le gouvernement ouvrirait un office de tourisme à Caracas, au Venezuela, pour attirer des visiteurs d'Amérique du Sud.

Industries

84. En vertu de la Development Incentives Ordinance, des concessions et autres privilèges ont été accordés à des sociétés en vue d'attirer de nouvelles industries. Les industries existantes comprennent une sucrerie, sept distilleries de rhum, des savonneries, des manufactures de cigarettes, d'huiles comestibles et d'aliments minéraux pour les animaux, de tuiles en ciment, des laiteries, des fabriques d'insecticides, de boissons gazeuses, de papier hygiénique et de meubles. On compte également une filature de coton gérée par le gouvernement et une brasserie. En 1971 un établissement de torréfaction de café a été créé pour approvisionner le marché local qui, jusqu'alors, était alimenté par les importations.

Transports et communications

85. On a entrepris l'exécution d'un programme de construction routière grâce à des fonds fournis par le Royaume-Uni (500 000 dollars des Antilles orientales) et du gouvernement du territoire (800 000 dollars des Antilles orientales). A la suite

d'une étude effectuée par une équipe d'experts britanniques, la première phase du programme quadriennal de réfection des routes a commencé au début de 1972 avec la réfection des 5 km de route avoisinant la capitale.

86. Au début de 1971, le gouvernement a conclu un accord avec un groupe d'investisseurs des Etats-Unis en vue de créer conjointement une compagnie aérienne nationale qui s'appellera Air Grenada. La compagnie, qui entrera en service en 1972, disposera de six aéronefs de type "Convair" et assurera le transport des passagers et des marchandises dans toute la région des Antilles.

Situation sociale

87. On estime que 20 à 30 p. 100 de la main-d'oeuvre est actuellement en chômage. Au début de 1972, il a été annoncé que des mesures rigoureuses seraient prises contre des étrangers travaillant dans le territoire sans permis de travail.

88. En mai 1972, le Premier Ministre a inauguré officiellement un nouveau centre de formation des sages-femmes et une maternité à Gouyave, dans le district de St. John's.

Situation de l'enseignement

89. Selon les renseignements fournis en 1971, le Gouvernement du Royaume-Uni a alloué une somme d'un montant de 1,1 million de dollars des Antilles orientales au titre de l'aide au développement de l'infrastructure scolaire. Le programme du gouvernement prévoit la construction d'un collège technique, d'une école normale et l'augmentation des moyens et matériels destinés aux écoles secondaires.

90. En mars 1972, les travaux de construction d'un nouveau bâtiment de deux étages pour l'école secondaire de garçon de St. George's ont démarré. Le coût du nouveau bâtiment, qui est destiné à fournir des salles de classe supplémentaires, se montera à 320 803 dollars des Antilles orientales, et son financement sera assuré au titre de l'aide fournie par le Royaume-Uni.

5. SAINT-CHRISTOPHE-ET-NIEVES ET ANGUILLA

Généralités

91. D'après le recensement de 1970, Saint-Christophe-et-Nièves comptait 45 457 habitants, dont environ 16 000 résidaient à Basseterre, la capitale, qui se trouve à Saint-Christophe. Anguilla, qui n'était pas comprise dans le recensement, compte approximativement 5 500 habitants. Dans les trois îles, la population a diminué d'environ 10 p. 100 au cours des dix dernières années, essentiellement du fait de l'émigration.

Evolution constitutionnelle et politique

Partis politiques et élections

92. Il y a deux partis politiques principaux dans le territoire, le Labour Party (LP) qui est au pouvoir, avec à sa tête le premier ministre, M. Bradshaw, et le People's Action Movement (PAM), parti d'opposition dirigé par M. William Herbert. Il existe également le United National Movement (UNM), affilié au LP, et le Nevis Reformation Party (NRP).

93. Les dispositions constitutionnelles en vigueur prévoient l'existence d'une chambre d'assemblée dont 10 membres sont élus au suffrage universel des adultes, à raison d'un par circonscription électorale, soit 7 à Saint-Christophe, 2 à Nièves et 1 à Anguilla. Lors des dernières élections générales qui ont eu lieu le 10 mai 1971, le Labour Party a obtenu la totalité des 7 sièges de Saint-Christophe et est revenu au pouvoir. Le People's Action Movement (PAM) a obtenu un siège à Nièves où l'autre siège a été attribué au Nevis Reformation Party (NRP). Il n'y a pas eu d'élection à Anguilla du fait de la situation particulière dans l'île, qui est exposée ci-après. A la suite des élections, M. Bradshaw a été à nouveau nommé premier ministre du territoire.

Situation particulière d'Anguilla

94. On se souviendra que quelques mois après que le territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla ait été doté de sa nouvelle constitution, en février 1967, des manifestations ont été organisées à Anguilla pour appuyer des demandes de sécession. Les événements qui ont suivi ces manifestations et qui ont abouti à une intervention du Royaume-Uni ainsi qu'à des négociations prolongées concernant le statut de l'île ont été décrits de façon détaillée dans des rapports antérieurs e/. Ces négociations ont abouti, avec l'accord des Anguillais, à la

---

e/ Pour des renseignements détaillés, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXIII, Annexe I, par. 181-213; ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XVII, Annexe I.E, par. 14-23; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXII, Annexe, par. 126-167.

promulgation de l'Anguilla Act de 1971, en vertu duquel le Royaume-Uni a été à nouveau chargé de l'administration de l'île en attendant que les Anguillais se soient prononcés de manière définitive sur leur statut futur.

95. Aux termes de l'Anguilla Act de 1971, le maintien de la paix, de l'ordre et d'une bonne administration dans l'île est devenu directement la responsabilité du Gouvernement du Royaume-Uni. L'Anguilla (Administration) Order de 1971, qui a été adopté sur la base de la loi du 28 juillet et qui a pris effet le 4 août 1971, prévoit la nomination d'un commissaire par la reine et la constitution d'un conseil d'Anguilla. Le commissaire est responsable directement auprès du Gouvernement du Royaume-Uni et il est habilité à promulguer, en consultation avec le Conseil, toutes les ordonnances qu'il juge nécessaires pour assurer la sécurité et l'ordre public et, d'une manière générale, pour assurer et maintenir une administration efficace dans l'île. Le Conseil d'Anguilla se compose de membres élus qui doivent être au moins au nombre de 7 et d'autres membres que le commissaire peut nommer (6 au maximum). Le 6 août, M. Ronald Webster a été élu "leader" du Conseil. Des dispositions prévoient également la création de tribunaux et la mise sur pied d'une force de police locale.

96. Le 17 septembre, le contingent restant des Royal Engineers qui étaient à Anguilla depuis le mois de mars 1969 a regagné Londres. Le 29 janvier 1972, après la mise sur pied d'une force de police locale, les membres de la police métropolitaine qui avaient été envoyés à Anguilla en mars 1969, se sont également retirés. Le 8 février, une haute cour de Justice a été créée dans l'île.

97. Les deux lois dont il est question plus haut ont été promulguées sur la base des propositions présentées par M. Joseph Godber, ministre d'Etat du Royaume-Uni pour les affaires étrangères et les affaires du Commonwealth, après sa visite dans le territoire en juin 1971. Ses propositons tendaient à maintenir les dispositions constitutionnelles en vertu desquelles Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla constituait une entité politique, mais à placer Anguilla sous l'administration directe du Commissaire du Royaume-Uni pendant une période de trois ans. A la fin de cette période de trois ans, on s'assurerait des voeux du peuple anguillais en ce qui concerne son statut futur, éventuellement par voie de référendum. Au cours d'une entrevue qui a eu lieu en mai 1972, M. Ronald Webster, leader du Conseil d'Anguilla, aurait dit qu'il n'était "absolument pas question" de jamais regrouper le territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, même si Anguilla en faisait toujours partie sur le plan constitutionnel. Il a déclaré qu'il était inutile de tenir un référendum en 1974 et formulé l'espoir qu'Anguilla serait bientôt dotée de sa propre constitution, encore que cela ne serait possible que si le territoire décidait de mettre fin à son statut d'association avec le Royaume-Uni, comme il était prévu dans l'Anguilla Act de 1971. Il a également déclaré qu'Anguilla ne voulait pas être unie politiquement avec aucune autre île du Commonwealth de la région des Antilles. On a signalé par ailleurs que, d'après certains Anguillais, l'île aurait besoin d'investissements étrangers plus importants que ne l'admet le groupe dirigé par M. Webster, et qu'ils espéraient obtenir des sièges au Conseil d'Anguilla lors des prochaines élections, qui devaient avoir lieu sous peu.

Statut de Nièves

98. En décembre 1971, les deux partis d'opposition, le PAM et le NRP, qui représentent Nièves à la Chambre d'assemblée, ont demandé un changement des relations politiques entre Nièves et Saint-Christophe. Ils ont émis l'avis que le Conseil de l'île de Nièves devait assumer des responsabilités plus importantes en ce qui concerne les affaires de l'île. Précédemment, à la suite des élections au Conseil de l'île de Nièves, au cours desquelles le NRP a obtenu sept sièges sur neuf, le leader du NRP, M. S. Daniels, aurait dit, d'après la presse, que la population de Nièves était mécontente du "mépris total" dont le gouvernement territorial faisait preuve à son égard et que le parti souhaitait qu'un référendum soit organisé à Nièves sur la question de la sécession.

99. Commentant cette déclaration de M. Daniels, le Labor Spokesman, organe du St. Kitts-Nevis Trades and Labour Union, dont le Président est le premier ministre M. Bradshaw, a déclaré que toute tentative de la part de Nièves de rompre avec le gouvernement territorial aurait des répercussions sérieuses. Le journal s'est référé à une déclaration de M. C. A. P. Southwell, premier ministre adjoint, qui aurait dit que ni le gouvernement du territoire ni le Gouvernement du Royaume-Uni ne permettraient le développement à Nièves d'une situation analogue à celle d'Anguilla.

Liberté de la presse

100. Le 23 novembre 1971, la Chambre d'assemblée a promulgué le Press and Publications Board Bill, prévoyant l'établissement d'un conseil statutaire chargé de veiller à ce que "la presse fasse preuve, dans ses reportages et commentaires, des plus hautes qualités d'équité, d'honnêteté et d'intégrité". D'après le projet de loi, il est interdit d'écrire, d'imprimer, de publier, de diffuser, de vendre, de distribuer ou d'inciter à écrire : a) les textes "jugés préjudiciables à la défense de l'Etat ou à la sécurité, à l'ordre, à la moralité ou à la santé publics"; b) les textes jugés "injurieux, séditieux ou blasphématoires et ceux qui déforment l'information de telle sorte qu'ils risquent de tromper le public sur des questions d'intérêt public"; et c) tous textes "insultants à l'égard du gouvernement dans son ensemble ou de ministres en particulier" ou qui risquent de porter atteinte ou préjudice à la réputation de l'Etat, ou de l'exposer au mépris, à la haine ou au ridicule. Le Conseil a le pouvoir d'interdire à quiconque a été condamné pour un certain nombre de délits de presse (allant plus loin que la diffamation écrite) d'exercer des activités dans le domaine de la publication ou de l'imprimerie. Il est possible d'obtenir un sursis moyennant une caution de 5 000 dollars des Antilles orientales.

Situation économique

Généralités

101. L'économie du territoire repose essentiellement sur l'agriculture et sur les envois de fonds des travailleurs employés à l'étranger. En outre, l'industrie du tourisme est en expansion. Bien que le territoire exporte des produits agricoles, essentiellement du sucre et du coton, il dépend des importations de certains produits alimentaires et d'autres biens de consommation. Outre l'accroissement du déficit commercial, le territoire doit faire face à un problème de chômage croissant ainsi qu'à une hausse du coût de la vie.

102. A la fin du mois de janvier 1972, lorsqu'il a représenté le gouvernement du territoire à une Conférence des ministres des finances et du commerce du Commonwealth qui a eu lieu à la Barbade, M. C. A. P. Southwell, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce, du développement et du tourisme, a déclaré que son gouvernement était en train d'élaborer une nouvelle stratégie économique, visant à restaurer la prospérité à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. On s'attacherait en premier lieu à redresser et à renforcer l'industrie sucrière, qui est en déclin depuis quelques années. On développerait le tourisme, en tant que deuxième industrie du territoire. On accélérerait le développement agricole de manière que le territoire puisse remplacer les importations par des produits locaux et qu'il parvienne à se suffire à lui-même. Enfin, on encouragerait la création de petites industries manufacturières consistant essentiellement en usines de montage.

Agriculture

103. A Saint-Christophe, 12 000 acres environ, soit 80 p. 100 des terres arables, sont répartis entre de grandes plantations de canne à sucre, principale culture d'exportation du territoire. La majeure partie des autres terres cultivées est occupée par des cultures vivrières (patates douces et ignames surtout et, en plus petites quantités, choux, carottes et tomates) destinées surtout à la consommation locale. A Nièves, à l'exception de plusieurs grandes plantations de cocotiers, l'agriculture est exclusivement aux mains de petits propriétaires exploitants et plus de la moitié des petites exploitations du territoire se trouvent dans cette île. Les cultures actuellement pratiquées sont celles du coton, de la noix de coco, de la canne à sucre et des légumes. Le coton, principale source de revenus des agriculteurs, est la culture d'exportation la plus importante de Nièves, mais sa production n'a cessé de décliner en raison de divers facteurs économiques, agronomiques et climatiques. Entre 1968/1969 et 1969/1970, la totalité des surfaces plantées en coton est tombée de 150 à 50 acres et la récolte de 17 000 livres de fibres propres à 5 422 livres. La plupart des habitants d'Anguilla sont également de petits propriétaires exploitants. L'île produit en petite quantité des récoltes vivrières et on y élève un nombre important de moutons et de chèvres qui font l'objet d'un commerce avec les îles voisines.

104. Sucre. La presque totalité de la canne à sucre est produite dans 35 plantations situées à Saint-Christophe et dont la superficie va de 5 à 1 200 acres. Il n'existe qu'une sucrerie, la St. Kitts (Basseterre) Sugar Factory Ltd., qui traite également la petite production de canne à sucre de Nièves. Le sucre représente environ 80 p. 100 des exportations du territoire, mais la récolte n'a cessé de diminuer au cours des 13 dernières années. La production n'a atteint que 27 000 tonnes en 1970 et 25 000 tonnes en 1971. Les deux années en question la sucrerie a subi des pertes.

105. En mai 1972, le premier ministre, M. Bradshaw, a annoncé que le gouvernement avait décidé de suivre les recommandations faites par une société de consultants du Royaume-Uni en vue d'augmenter la rentabilité de cette industrie. Ces recommandations tendent notamment à la création d'une seule société intégrée, dont le gouvernement serait actionnaire, qui achèterait les plantations existantes et qui se fixerait pour objectif une production annuelle de 40 000 tonnes. Les perspectives d'un redressement de cette industrie ont encore été améliorées du fait d'une hausse du cours mondial du sucre et d'un relèvement du prix garanti en vertu du Commonwealth Sugar Agreement pour la période 1972-1975.

Tourisme

106. On attache beaucoup d'importance au développement de l'industrie du tourisme, qui a connu un essor progressif depuis 1967. En 1971, on comptait 111 chambres d'hôtel à Saint-Christophe, 155 à Nièves et 56 à Anguilla. Au début de 1972, un nouvel hôtel de 66 chambres, qui sera exploité par la Holiday Inns Inc. des Etats-Unis, devait être ouvert dans la banlieue de Basseterre, la capitale.

107. On s'attend à ce que le tourisme joue un rôle plus important dans la vie économique du territoire après l'achèvement des deux projets suivants : le premier concerne l'aménagement d'un centre touristique à Frigate Bay, à Saint-Christophe (ce projet coûte environ 29 millions de livres et prévoit l'aménagement de 850 acres). Une première phase du projet a été achevée en 1971 et l'on a créé la Development and Finance Corporation pour en assurer le contrôle et l'exploitation. Au cours de l'année, cet organisme a loué deux des principaux terrains destinés à la construction d'hôtels et a commencé à vendre des terrains à bâtir et d'autres terrains. Des négociations étaient en cours avec un groupe canadien en vue de la construction d'un complexe balnéaire qui comprendrait un hôtel de 400 chambres, 200 appartements, un cinéma et un certain nombre de magasins. Le deuxième projet prévoit l'agrandissement de l'aéroport de Golden Rock, qui est situé à 1,5 mile environ de Basseterre et qui est le plus grand du territoire. Au début de 1973, date prévue pour l'achèvement des travaux, l'aéroport pourra accueillir des avions à réaction de dimensions moyennes.

Industrie

108. Dans le cadre de son programme de diversification, le gouvernement a favorisé le développement industriel. En 1971, plusieurs nouvelles usines ont commencé à fonctionner, y compris des usines fabriquant des pièces détachées de télévision, des parpaings de ciment et des vêtements. Une rhumerie était en construction et devait commencer à produire au début de 1972.

Communications et autres éléments d'infrastructure

109. Le gouvernement est conscient de la nécessité d'accélérer le développement de l'infrastructure économique. Au cours d'une allocution radiodiffusée, le 24 mai 1972, le Premier Ministre, M. Bradshaw, a appelé l'attention en particulier sur les mesures suivantes, prises pour faire face à ce problème : a) l'agrandissement de l'aéroport de Golden Rock, projet financé en partie grâce à une aide au développement fournie par le Royaume-Uni, représentant au total un million de livres, et en partie grâce à des prêts à long terme sans intérêt, s'élevant au total à 1,7 million de livres; b) l'aménagement d'une infrastructure pour la zone de Frigate Bay; et c) la construction d'une station de télévision appartenant au gouvernement. On a signalé à peu près à la même époque que grâce à l'assistance financière et technique du Gouvernement du Royaume-Uni, Anguilla avait pu construire ses premières routes goudronnées, une jetée, une station de radio, un réseau téléphonique, un système d'éclairage de la voie publique et un système d'adduction d'eau, et qu'on procédait à l'agrandissement de l'aérodrome de Wall Blake. Cependant, l'approvisionnement en électricité et en eau à Anguilla étaient encore inférieur aux besoins actuels de l'île.

Durant la période considérée, des efforts ont également été faits à Nièves en vue de continuer à développer l'infrastructure de base, en particulier le réseau routier et le réseau électrique.

Finances publiques

110. En avril 1972, M. C. A. P. Southwell, premier ministre adjoint et ministre des finances, du commerce, du développement et du tourisme, a déclaré en présentant le nouveau budget à la Chambre d'assemblée que pour l'exercice 1971 les recettes ordinaires du territoire s'élèveraient probablement à 12,7 millions de dollars des Antilles orientales et les dépenses renouvelables à 13,2 millions de dollars des Antilles orientales. Le montant des recettes et des dépenses d'équipement était estimé respectivement à 8 millions et à 10 millions de dollars des Antilles orientales. On s'attendait à ce qu'en fin d'exercice le budget se solde par un déficit de 2,5 millions de dollars des Antilles orientales (le plus élevé depuis 1967). M. Southwell a également déclaré que malgré l'affaiblissement de sa situation financière, le gouvernement comptait équilibrer le budget de 1972 à 28 millions de dollars des Antilles orientales. A cette fin, le gouvernement se proposait de modifier l'Income Tax Ordinance de 1966 en vue d'améliorer le recouvrement des impôts. Mais le Ministre a ajouté qu'on procéderait en même temps à un relèvement des prestations sociales et des dégrèvements fiscaux consentis aux femmes mariées lorsque les deux conjoints touchent chacun un revenu. Il a par ailleurs annoncé la promulgation prochaine d'une loi intitulée "The Turn-over Tax Act, 1972" qui permettrait d'imposer les personnes exerçant des activités commerciales ou autres dans le territoire, et d'exiger qu'elles paient une patente. Selon M. Southwell, cet impôt sur le chiffre d'affaires devrait procurer des recettes s'élevant à un million de dollars des Antilles orientales. Il a enfin déclaré qu'une House and Land Tax Ordinance (Amendment) Act serait bientôt présentée à la Chambre d'assemblée et que cette loi porterait le montant annuel de l'impôt sur les terres arables non cultivées de 1 à 3 dollars des Antilles orientales par acre mais qu'on continuerait à accorder des dégrèvements importants aux propriétaires de terres situées à Nièves.

111. Selon le projet de budget pour l'exercice 1972 approuvé par le Conseil d'Anguilla, les recettes de l'île s'élèveront à 1 661 720 dollars des Antilles orientales (y compris une subvention du Royaume-Uni représentant 539 420 dollars des Antilles orientales) et les dépenses à 1 177 700 dollars des Antilles orientales (soit une augmentation de 250 673 dollars des Antilles orientales par rapport à 1971).

112. L'ONU fournit une assistance technique au territoire depuis 1965. Pour la période 1969-1972, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé pour l'assistance au territoire un objectif annuel équivalant à 35 000 dollars des Etats-Unis.

Situation sociale

Main-d'oeuvre

113. En 1970, 8 935 travailleurs étaient employés dans le secteur privé, dont 4 600 dans l'industrie sucrière, principale source d'emploi. Les autres

travaillaient pour la plupart dans des entreprises commerciales et industrielles, ainsi que dans des entreprises de construction et de transport. En outre, le gouvernement, qui vient au deuxième rang des employeurs du territoire, occupait 3 421 personnes. Il a été signalé que les travailleurs de l'industrie minière se ressentaient de la hausse continue du coût de la vie et que pour cette raison, et à cause du déclin de cette industrie, beaucoup d'entre eux cherchaient un emploi à Basseterre, la capitale, et en dehors du territoire, en particulier aux îles Vierges américaines. (On a rapporté de source sûre qu'environ 3 800 émigrants ont travaillé dans ces îles entre mai 1970 et octobre 1971.) Au cours de cette période, le nombre total des chômeurs n'a pas été annoncé, mais le gouvernement estimait qu'il atteindrait 3 000 en 1973. Comme il a été noté dans la section précédente, le gouvernement s'est efforcé d'augmenter les possibilités d'emploi en adoptant une série de mesures visant à accélérer le développement économique.

Situation de l'enseignement

114. En 1971, le fait le plus important dans le domaine de l'enseignement a été l'ouverture du St. Kitts Technical College, premier établissement de son genre dans le territoire. En janvier 1972, ce collège comptait 134 étudiants à plein temps. Son programme comportait neuf cours à plein temps de formation industrielle et technique et des cours à temps partiel de mécanique générale, de mécanique automobile et de soudure. Il était également prévu que des cours de sécurité dans l'industrie seraient organisés dans le courant de l'année. Le gouvernement a déclaré que ce collège serait le "pivot de l'innovation dans les domaines de la technique et du commerce" dans l'île.

Best Hard Copy Available

6. SAINTE-LUCIE

Généralités

115. Au moment du dernier recensement effectué en 1970, la population était de 101 100 habitants, dont 45 000 vivaient à Castries, la capitale.

Evolution politique

116. Comme on l'a signalé ci-dessus (par. 18), les Gouvernements de Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, lors d'une réunion qui a eu lieu le 17 juin 1972, sont convenus de certaines mesures en vue de réaliser l'unification des trois territoires. Les trois premiers ministres sont convenus de se réunir une nouvelle fois au mois de septembre afin d'examiner, notamment, les mesures supplémentaires à prendre afin d'atteindre cet objectif.

117. Il y a trois partis politiques dans le territoire : le United Workers' Party (UWP), dirigé par le premier ministre, M. John Compton, qui est le parti au pouvoir; le parti de l'opposition, le Labour Party (LP), dirigé par M. Martin J. Baptiste; et le United Front (UF), dirigé par M. George Charles. Lors des dernières élections qui ont eu lieu en 1969, le UWP a remporté six sièges à la Chambre d'assemblée, le LP remportant trois sièges et le UF un.

Situation économique

Généralités

118. Sainte-Lucie est essentiellement un pays agricole mais d'autres secteurs économiques, en particulier le tourisme et la construction, sont en voie d'expansion. La principale culture est celle des bananes, qui représente plus de 80 p. 100 de l'ensemble des exportations. La production de bananes a atteint le chiffre record de 84 800 tonnes en 1969 et a ensuite enregistré une diminution, tombant à 44 500 tonnes en 1971. Au cours de la même période, la valeur des exportations est tombée de 10,9 millions de dollars des Antilles orientales à 5,5 millions de dollars des Antilles orientales. Toutefois, le déclin de l'industrie de la banane a été plus que compensé par l'expansion spectaculaire enregistrée dans les secteurs du tourisme et de la construction.

119. Au cours des années récentes, le territoire a dû faire face à deux problèmes économiques. En premier lieu, la remarquable expansion du tourisme et de la construction qui a été amorcée en 1969 a eu pour résultat d'intensifier les pressions inflationnistes. Le taux annuel d'inflation a depuis lors été de 10 p. 100, soit une augmentation de 7,5 p. 100 par rapport à celui qui avait été enregistré au début des années 60. En deuxième lieu, le nombre de travailleurs en quête d'emploi a augmenté. Beaucoup d'entre eux ont trouvé à s'employer à l'étranger, principalement dans les îles Vierges américaines. Entre mai 1970 et février 1971, d'après les statistiques officielles, 1 369 personnes originaires de Sainte-Lucie y exerçaient un emploi. Huit mois plus tard, ce total était porté à environ 1 900. Afin de faire face à ces problèmes, le gouvernement a établi une réglementation générale en matière de salaires et a poursuivi ses efforts en vue d'encourager l'expansion économique et d'augmenter les offres d'emplois.

Agriculture, sylviculture et pêcheries

120. L'agriculture est l'activité essentielle et constitue la principale source de revenus pour la plupart des habitants, qui sont de petits fermiers. En dehors de la banane, qui représente la principale culture, les autres produits essentiels sont les noix de coco, le cacao, les limes, les oranges, les pamplemousses et le paprika. La production de noix de coco, dont on tire du coprah, de l'huile et des matières grasses, du savon et des détergents, est en voie d'augmentation. Il existe une petite industrie du bois et de la pêche.

121. Malgré les efforts déployés par le gouvernement en vue d'encourager la diversification des cultures, on prévoit que la banane continuera de dominer l'économie agricole durant un certain temps. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant la Législature le 30 décembre 1971 à l'occasion de la présentation du budget, le premier ministre, M. Compton, a annoncé un programme de 1,6 million de dollars des Antilles orientales destiné à imprimer un nouvel élan à l'industrie. Par la suite, le territoire a reçu du Gouvernement du Royaume-Uni une subvention de 530 000 dollars des Antilles orientales au titre de contribution de 786 000 dollars des Antilles orientales au programme. Les 824 000 dollars des Antilles orientales restants seront fournis par le Gouvernement de Sainte-Lucie. La première partie du programme, qui a été mise en route au début du mois de mars 1972, comporte la distribution d'engrais et de nématicides aux fermiers qui consacrent à la production de bananes une superficie inférieure à 50 acres. La subvention du Royaume-Uni sert à financer un plan de lutte contre les nématodes. Par ailleurs, au début du mois de mars 1972, l'Association des planteurs de bananes des îles du Vent, qui compte des planteurs originaires de Sainte-Lucie, a conclu un accord provisoire avec Geest Industries Ltd., aux termes duquel une somme forfaitaire de 369,6 dollars des Antilles orientales sera versée par tonne de bananes au cours des six mois à venir.

122. Au cours de l'exercice financier 1970/71, le Gouvernement du Royaume-Uni a accordé à Sainte-Lucie des subventions s'élevant au total à 377 000 dollars des Antilles orientales pour la mise en valeur de l'agriculture. On a également signalé en avril 1971 que la Caribbean Development Bank avait approuvé la demande de prêt pour un montant de 500 000 dollars des Antilles orientales que le territoire lui avait adressée à cette même fin.

123. Le 21 mars 1972, le gouvernement et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont signé un accord intéressant un projet de mise en valeur des pêcheries de Sainte-Lucie. Le projet, dont le coût s'élèvera à 503 840 dollars des Antilles orientales, doit être financé conjointement par le gouvernement et par certaines organisations situées dans la République fédérale d'Allemagne. Le projet, dont la durée d'exécution est de trois ans, comporte la création à Vieux Fort d'un centre d'expérimentation et de formation en matière de pêcheries, centre dans lequel les pêcheurs originaires de Sainte-Lucie et d'autres îles voisines apprendront à faire fonctionner des bateaux à moteur, à construire des engins de pêche et à appliquer diverses techniques aux conditions locales.

Tourisme

124. Le tourisme est devenu la deuxième industrie du territoire par ordre d'importance. En 1970, un total de 70 400 touristes ont visité l'île et ont dépensé 6 millions de dollars des Antilles orientales.

125. On construit actuellement dans la région de Rodney Bay un complexe hôtelier couvrant plus de 500 acres et qui coûtera plus de 1,9 million de livres sterling. La Commonwealth Development Corporation aurait l'intention d'investir 1,5 million de livres sterling dans ce projet. Le gouvernement territorial fournit les terrains, d'une valeur de 375 000 livres et St. Lucia Marine Enterprises le capital supplémentaire. On construit aussi plusieurs autres grands hôtels destinés au tourisme en groupes.

126. Actuellement, le territoire dispose de 15 hôtels (dont 5 ouverts en 1971). Deux d'entre eux seulement appartiennent à des Saint-Lucians et sont gérés par eux; dans les 13 autres, les Saint-Lucians occupent des postes administratifs de moyenne importance. On a signalé en janvier 1972 que les directeurs locaux des hôtels et M. Joseph M. D. Bousquet, ministre du développement communautaire, du logement, des affaires sociales et de la main-d'oeuvre étaient parvenus à un accord prévoyant que, dans les cinq années à venir, tous les hôtels du territoire seraient gérés par des Saint-Lucians. A cette fin, le gouvernement avait prévu un crédit de 600 000 dollars des Antilles orientales dans son budget de 1972 pour la construction d'une école hôtelière à Mourne Fortune. Un autre événement important a été la décision prise récemment par le gouvernement et le Conseil du tourisme de conserver dans le territoire un pourcentage plus élevé des sommes dépensées par les touristes (ce pourcentage n'était que de 10 p. 100 en 1971).

Industrie

127. Le secteur industriel de l'économie est encore très limité et consiste principalement en industries secondaires de transformation ou en industries légères qui approvisionnent le marché local. De nouvelles usines destinées à fabriquer des éléments électroniques, des gaz industriels, des cartons et de la farine de banane ou de fruit d'arbre à pain sont en construction ou en projet.

128. Dans le cadre de son programme de diversification, le gouvernement s'emploie à promouvoir le développement industriel. Il existe un projet tendant à créer une zone industrielle exempte d'impôts et des préparatifs sont en cours en vue de la création de deux domaines industriels qui coûteront 30 millions de dollars des Antilles orientales. En 1971, le gouvernement a créé la National Development Corporation à laquelle la Caribbean Development Bank a accordé deux prêts d'une valeur totale de 580 000 dollars des Antilles orientales. Sur cette somme, 400 000 dollars serviront à satisfaire les demandes de crédits des petites sociétés industrielles. En avril 1972, le Ministère du commerce, de l'industrie, de l'agriculture et du tourisme, a décidé de créer un comité chargé d'assurer des services de consultations aux entreprises locales. Il a également été annoncé que le gouvernement réviserait la législation existante en matière de stimulants au développement, de façon qu'ils ne soient consentis qu'à des Saint-Lucians en vue de la création de certains types d'industries.

Communications et autres éléments d'infrastructure

129. Pendant l'exercice financier 1970/1971, le gouvernement a reçu du Royaume-Uni une aide au développement destinée à la construction de routes, d'un montant de 2 millions de dollars des Antilles orientales. Une somme du même ordre a été affectée, dans le budget du territoire pour 1972, aux dépenses d'amélioration des routes. On étudie actuellement les plans en vue de la construction d'un port en eau profonde à Castries.

Finances publiques

130. Le 30 décembre 1971, le premier ministre, M. Compton, a présenté à la législature, pour l'année 1972, un budget record de 29,4 millions de dollars des Antilles orientales (ce qui représente une augmentation de plus de 4 millions de dollars des Antilles orientales par rapport au budget de 1971). Il a indiqué que, sur cette somme, 19,6 millions seraients consacrés aux dépenses renouvelables et 9,7 millions aux dépenses d'équipement. Les recettes pour 1972 étaient estimées à 22,6 millions de dollars des Antilles orientales (soit 4,3 millions de plus qu'en 1971), et provenaient principalement des droits de douane et des contributions indirectes. Sur l'ensemble des crédits disponibles pour l'année, 7,4 millions seraient consacrés aux communications et aux travaux publics, 6,5 millions à l'éducation et 1,6 million au redressement de l'industrie de la banane.

131. Les programmes de mise en valeur du territoire ont été financés principalement par les Colonial Development and Welfare Funds. Entre 1966 et 1969, cette aide s'est élevée à 5,3 millions de dollars des Antilles orientales au total. Depuis, elle a été portée à plus de 4,7 millions en 1970/1971, soit une augmentation de 80 p. 100 environ par rapport au chiffre de 1969/1970. Les crédits ont été répartis comme suit : projets d'infrastructure (tendant à poursuivre le développement des routes, des aéroports, des régions urbaines et des systèmes d'approvisionnement en eau), 3,2 millions de dollars des Antilles orientales; amélioration de l'enseignement, 960 000 dollars, développement de l'agriculture, plus de 377 000 dollars; police royale de Sainte-Lucie, 206 500 dollars. En outre, le Gouvernement du Royaume-Uni a continué de fournir au territoire une assistance technique élargie, afin d'améliorer le niveau de vie et le bien-être économique de sa population.

132. L'ONU fournit de l'assistance technique à Sainte-Lucie depuis 1964. Pour la période 1969-1972, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a approuvé, comme objectif annuel de l'assistance du territoire, l'équivalent de 35 000 dollars des Etats-Unis.

Situation sociale

133. Dans le territoire, les principales possibilités d'emploi sont offertes par l'industrie de la banane et de la construction et par le gouvernement. En 1971, l'industrie de la banane a fait subsister directement 12 000 planteurs et indirectement une vingtaine de milliers de personnes qui exerçaient des activités connexes. L'industrie du bâtiment et les industries connexes employaient environ 5 600 ouvriers. De nombreux habitants de Sainte-Lucie ont trouvé un emploi outremer, notamment dans les îles Vierges américaines, où 1 900 Saint-Lucians environ ont trouvé du travail entre mai 1970 et octobre 1971. Récemment, le renouveau d'activité dans l'industrie du bâtiment a beaucoup contribué à améliorer la situation de l'emploi.

134. Pour résoudre la crise aiguë du logement, on a annoncé le 20 septembre 1971 que la Commonwealth Development Corporation (CDC) prêterait 2,4 millions de dollars des Antilles orientales à la St. Lucia Mortgage Finance Company Ltd. (SMFC), une filiale dont la CDC possède toutes les actions. Ce nouvel engagement a porté les investissements de la CDC dans la SMFC à 6,32 millions de dollars des Antilles orientales. Depuis sa création au début de 1968, la SMFC a consenti des prêts, s'élevant à 4,3 millions de dollars des Antilles orientales au total, à des acheteurs de logements bâtis par les autorités gouvernementales, les sociétés associées à la CDC et des particuliers. A la suite des concessions consenties par le gouvernement, la SMFC a été autorisée à accorder des prêts au taux annuel de 8 p. 100 pour une durée allant jusqu'à vingt ans et, dans certaines circonstances, couvrant jusqu'à 90 p. 100 du coût ou de la valeur estimative du bien. Dans son discours à la Chambre d'assemblée, le Gouverneur par intérim a déclaré que le gouvernement avait l'intention de déposer un projet de loi tendant à créer une banque qui accorderait des prêts au logement.

Situation de l'enseignement

135. On construit actuellement à Mourne Fortune une école hôtelière dans le cadre d'un ensemble scolaire et universitaire financé principalement par les Colonial Development and Welfare Funds. Actuellement, cet ensemble comprend une école normale, un collège technique, une école secondaire, un centre d'enseignement ménager et un centre de l'Université des Indes occidentales.

7. SAINT-VINCENT

Généralités

136. D'après le dernier recensement, qui a eu lieu en 1970, l'île comptait 89 632 habitants, dont 23 645 vivaient dans la capitale, Kingstown. Toutefois, la population augmente rapidement et, le 12 juin 1972, le Gouverneur l'estimait à 100 000 habitants.

137. Dans l'île principale, Saint-Vincent, il y a un volcan, le mont Soufrière. En 1971, le volcan a manifesté des signes d'activité et il a fallu évacuer quelque 3 500 personnes vivant dans le voisinage. D'après des informations datant de mai 1972, la moitié environ des évacués auraient déjà regagné leurs foyers.

Evolution politique

Changement de gouvernement

138. A la suite de la démission de M. J. F. Mitchell, ministre de l'agriculture, du commerce et du tourisme, des élections générales ont eu lieu le 9 mars 1972. Le St. Vincent Labour Party (SVLP), dirigé par M. R. Milton Cato, premier ministre du gouvernement précédent, et le People's Political Party (PPP), dirigé par M. Ebenezer Joshua, ont remporté chacun six sièges au Conseil législatif. Le treizième siège est revenu à M. Mitchell, qui se présentait comme candidat indépendant. Le 11 avril, le Gouverneur a annoncé, dans une allocution radiodiffusée, qu'il avait été informé que les résultats des élections ne justifiaient pas, du point de vue juridique, un changement de chef de gouvernement et que M. Cato, ayant été désigné à nouveau comme chef de gouvernement, avait formé un cabinet. Par la suite, M. Cato a déclaré que, sur 42 407 électeurs inscrits, 32 257 avaient voté et que le St. Vincent Labour Party avait obtenu 57,4 p. 100 des suffrages valables, le PPP 45,4 p. 100 et le candidat indépendant 4,2 p. 100. Soulignant la nécessité d'améliorer la situation politique dans le territoire, M. Cato a déclaré que son gouvernement avait l'intention de procéder à de nouvelles élections générales dès que possible.

139. La déclaration du Gouverneur et la désignation de M. Cato ont suscité l'opposition du PPP pour des raisons constitutionnelles. Par la suite, ce parti a conclu une alliance avec M. Mitchell, réclamant la désignation de celui-ci comme premier ministre en lieu et place de M. Cato. Ce dernier, conscient du fait qu'il n'avait plus la majorité à la Chambre d'assemblée, a démissionné. A la suite de la démission de M. Cato et de l'accord susmentionné qui lui avait été présenté, le Gouverneur a invité le 13 avril M. Mitchell à former un nouveau gouvernement.

140. Outre ses fonctions de premier ministre, M. Mitchell détient les portefeuilles du commerce, de l'agriculture et des affaires des îles Grenadines. Cinq autres membres du Cabinet ont été choisis parmi les membres du PPP. Ce sont : M. Joshua, ministre des finances et de l'information (qui assume également les

fonctions de vice-premier ministre); M. Clive Tannis, ministre de l'intérieur, du travail et du tourisme; M. Sylvester, ministre des communications et des travaux publics; M. Victor Cuffy, ministre de la santé, du logement et de l'administration locale; M. Alphonso Dennie, ministre de l'éducation, du développement communautaire et de la jeunesse. On a également annoncé la nomination d'un secrétaire parlementaire.

141. Le premier ministre, M. Mitchell, a déclaré dans un discours qu'il a prononcé à la radio le 16 avril, qu'au cours de la période d'incertitude qui avait suivi les élections il avait essayé de prendre une décision qui soit de nature à apporter la paix et la stabilité dans le territoire. Pour ce faire, il avait eu des entretiens avec les deux partis en vue de formuler un programme politique commun et de constituer un gouvernement. Il avait envisagé de former une large coalition composée de membres des deux partis, dont il aurait lui-même pris la tête. Mais il n'avait pas pu y parvenir en raison de la constitution précipitée d'un gouvernement minoritaire en vue de nouvelles élections. A ce propos, M. Mitchell a félicité M. Joshua d'avoir décidé de collaborer avec lui, plutôt que de semer encore plus de dissension et de confusion dans le territoire.

142. M. Mitchell a également souligné qu'il était nécessaire de créer un gouvernement juste et efficace dans l'intérêt de la population tout entière du territoire, et il a déclaré que Saint-Vincent était "trop jeune, trop pauvre, trop petite pour qu'aucun de nous puisse se permettre de perdre du temps".

Unification régionale

143. A la suite de sa désignation comme premier ministre, M. Mitchell a déclaré dans une allocution radiodiffusée qu'il attachait la plus grande importance à la création d'un nouvel Etat s'étendant au-delà de Saint-Vincent. Ce thème, ainsi que celui de la nécessité d'une coopération économique étroite avec les Etats antillais voisins, ont été repris par le Gouverneur dans le discours qu'il a prononcé à la séance inaugurale de la Chambre d'assemblée et par M. Mitchell dans une allocution prononcée en mai 1972 au Congrès de l'United Workers' Party, qui est au pouvoir à Sainte-Lucie.

144. Par la suite, comme on vient de l'indiquer, les Gouvernements de la Grenade, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, lors d'une réunion tenue en juin 1972, se sont mis d'accord sur certaines mesures à prendre en vue de l'unification des trois territoires.

Situation économique

Généralités

145. L'économie est essentiellement agricole, le tourisme jouant un rôle moins important. Le secteur agricole fournit deux tiers de l'emploi du territoire, la totalité de ses exportations et l'essentiel de ses denrées alimentaires de base. Les principaux produits agricoles sont les bananes, qui représentent de 50 à 60 p. 100 de la valeur totale des exportations du territoire, la noix de coco et

l'arrow-root. Les produits secondaires comprennent le cacao, le macis, la noix de muscade et d'autres denrées alimentaires. Les exportations de bananes ont atteint en 1969 le chiffre record de 75,7 millions de livres (d'une valeur de 4,5 millions de dollars des Antilles orientales), pour retomber à 63,3 millions de livres (3,4 millions de dollars des Antilles orientales) en 1970, en raison surtout de conditions atmosphériques défavorables. La croissance du tourisme s'est aussi ralentie en 1970 et le nombre de touristes a diminué quelque peu en 1971 à la suite de l'éruption volcanique à Saint-Vincent.

146. Dans une allocution prononcée à la radio le 16 avril 1972, le premier ministre M. Mitchell, a dit qu'il n'avait aucune illusion sur l'énormité des problèmes que Saint-Vincent doit affronter et il a mentionné en particulier le problème du chômage, les difficultés que connaît la culture de la banane et les entraves à la croissance économique. Par la suite, dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session de la Chambre d'assemblée, le Gouverneur a déclaré que le gouvernement prendrait les mesures ci-après pour faire face à ces problèmes : a) établissement de plans tendant à accroître la production agricole, améliorer les conditions de vie et lutter contre le chômage; b) création d'un département du tourisme, en mettant l'accent tout particulièrement sur l'accroissement du tourisme hors-saison; c) achèvement d'un projet d'agrandissement du port et d'assèchement à Kingstown, capitale et port principal de l'île. Dans une autre allocution prononcée à la radio le 24 mai, M. Mitchell a déclaré que le territoire avait besoin d'une infusion massive de capital extérieur pour son développement. Il a ajouté qu'il avait discuté cette question avec les représentants de la Caribbean Development Bank au cours de la visite que ceux-ci ont faite récemment dans le territoire. Le Premier Ministre a déclaré qu'à l'issue des discussions, il avait été décidé que la banque devrait consentir des prêts d'un total de 16,4 millions de dollars des Antilles orientales pour l'exécution d'un certain nombre de projets d'investissement au cours de la période 1972-1975.

Agriculture et pêche

147. Toutes les terres cultivables se trouvent dans les mains des autochtones et sont plus ou moins également réparties entre grands domaines et petites propriétés. Quatre-vingt-dix-sept pour cent environ des exportations agricoles du territoire sont effectués par des sociétés. Les plantations de bananes, appartenant principalement à de petits propriétaires, s'étendent sur environ 3 000 hectares et leur production est écoulée exclusivement par la Saint-Vincent Banana Growers' Association. Les cocotiers, dont la culture se fait surtout dans les grands domaines, occupent environ 2 500 hectares, et le coprah qui n'est pas exporté est travaillé par deux entreprises qui fabriquent de l'huile comestible, du savon, de la margarine et des aliments pour le bétail. Trois cents hectares environ sont plantés d'arrow-root. Les exportations d'amidon, tiré de cette plante, se sont élevées en 1972 à 10 000 tonneaux. La pêche est relativement peu développée, 632 700 livres de poisson, d'une valeur de 218 900 dollars des Antilles orientales, ont été écoulées sur le marché en 1970.

Tourisme

148. Le tourisme s'est développé rapidement de 1967 à 1969 mais le nombre de touristes a décru en 1970 et a encore diminué légèrement l'année suivante à la suite des éruptions volcaniques. En 1971, les touristes ont été au nombre d'un peu plus de 17 000 et ils ont dépensé quelque 5 millions de dollars des Antilles orientales dans le territoire où se trouvent 25 hôtels (avec un total de 700 lits).

149. En 1972, il a été annoncé qu'après un arrêt temporaire, on avait repris les travaux relatifs au projet d'agrandissement du port et d'assèchement entrepris en 1970 et dont le coût total sera de 2,2 millions de dollars des Antilles orientales. Il a été annoncé en même temps que la Banque de développement des Caraïbes fournirait des fonds pour le développement du tourisme, fonds qui seront surtout consacrés à l'amélioration des communications aériennes et à la construction d'installations pour touristes, y compris celle d'un nouvel hôtel à Conouan.

Finances publiques

150. En 1970, les recettes du territoire se sont élevées à 12,2 millions de dollars des Antilles orientales, y compris une subvention du Royaume-Uni de 1,9 million et les dépenses ont été de 18,2 millions contre 9,9 millions et 9,8 millions, respectivement, l'année précédente. Les droits de douane et les impôts constituent la source principale de revenus, lesquels ont représenté au total 6,6 millions de dollars des Antilles orientales. Sur le total des dépenses pour 1970, l'enseignement a représenté 2,6 millions, les services médicaux 1,9 million, les travaux publics 1,5 million et l'agriculture 467 000 dollars des Antilles orientales.

151. Le 31 janvier 1972, M. R. M. Cato, ancien premier ministre et ministre des finances, a présenté à la législature un budget sans précédent de 26,5 millions de dollars des Antilles orientales, ce qui représentait une augmentation de 1,4 million par rapport au budget de 1971. M. Cato a dit qu'en 1972 le Royaume-Uni accorderait à Saint-Vincent des subventions de 1,2 million de dollars des Antilles orientales, soit 120 000 dollars de moins que l'année précédente et qu'il avait annoncé qu'il ne fournirait vraisemblablement plus de subvention au territoire après 1972, mais que l'aide au développement se poursuivrait pendant un certain temps. M. Cato a souligné que : "Nous sommes forcés de nous défendre par nous-mêmes avant que nous ne soyons prêts à le faire, mais je suis certain que nous en serons capables et bien que le chemin puisse être épineux pendant quelque temps, nous réussirons en fin de compte dans notre entreprise".

152. M. Cato a également annoncé la libéralisation d'un certain nombre de dégrèvements fiscaux, y compris l'exemption d'impôt pour les propriétés occupées par leurs propriétaires, mesure dont bénéficieront quelque 3 000 contribuables. De plus, il a proposé d'abolir tous les droits d'exportation sur les bananes et les autres produits agricoles exportés.

153. Dans le plan de développement pour la période 1966-1970, qui a été principalement financé par le Royaume-Uni, ont avait prévu des dépenses d'investissement se montant à 41,2 millions de dollars des Antilles orientales et des dépenses

renouvelables de 6,3 millions. Ce plan était essentiellement fondé sur le tourisme, étant donné que l'on avait estimé que c'était le secteur qui offrait les meilleures possibilités de croissance et en conséquence, on a consacré une grande partie des investissements au développement de l'infrastructure, notamment dans les îles Grenadines. Un des autres objectifs fondamentaux du plan était de diversifier et d'accroître la production agricole. La Banque pour l'agriculture et les coopératives a été créée au début de 1969 afin d'accorder des prêts aux cultivateurs et aux pêcheurs. Bien que l'on ait reconnu que l'économie serait encore largement tributaire de l'agriculture pendant un certain temps, on a prévu de créer des industries légères afin d'utiliser les produits locaux en formant une société pour le développement. L'assistance du Royaume-Uni pour l'exercice financier 1970/71 a représenté 4,6 millions de dollars des Antilles orientales, dont 3,4 millions ont été consacrés aux investissements et 1,2 million aux dépenses renouvelables.

154. Le Gouvernement canadien a fourni 425 000 dollars canadiens pour financer un programme quinquennal d'amélioration du réseau d'alimentation en eau, dont l'exécution doit se terminer à la fin de 1973. De plus, la Banque de développement des Caraïbes a décidé de consentir des prêts se montant au total à 16,4 millions de dollars des Antilles orientales afin d'accélérer le développement économique du territoire pendant la période 1972-1975.

155. Depuis 1965, Saint-Vincent reçoit une assistance technique des Nations Unies. Pour la période 1969-1972, le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a approuvé, en tant qu'objectif pour l'assistance accordée au territoire, un montant annuel équivalant à 35 000 dollars des Etats-Unis.

Situation sociale

156. Les principaux problèmes du territoire dans le domaine social sont l'explosion démographique, l'accroissement du chômage et une pénurie aiguë de logements. La situation de la main-d'oeuvre a été aggravée par le ralentissement des activités économiques en 1970 et 1971. Pour le moment, le nombre de personnes occupant un emploi est estimé à 32 000, la moitié de ces dernières travaillant dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

157. En 1971, il existait cinq syndicats enregistrés dans le territoire. Au début de juin 1972, deux d'entre eux (le Commercial, Technical and Allied Workers' Union et le St. Vincent's Workers' Union) auraient formé, signale-t-on, un conseil industriel commun afin de représenter quelque 200 dockers de Kingstown.

158. L'Office central du logement et de l'aménagement, organe de l'Administration, est chargé d'établir et d'approuver les plans en matière de logement ainsi que de l'exécution des projets de relogement des familles qui vivent dans des logements vétustes et de répondre aux besoins créés dans ce domaine par l'accroissement de la population. On a accordé la priorité aux zones rurales. L'Office a deux objectifs : fournir aux travailleurs des matériaux de construction et les aider à bâtir leurs propres logements et construire des logements qu'elle loue à bas prix. Dans le cadre d'un nouveau programme, dont l'exécution commencera à la fin de 1972, le gouvernement construira des maisons, qui coûteront environ 5 000 dollars des Antilles orientales chacune, pour ceux qui gagnent entre 40 et 60 dollars par mois.

159. La société de financement du logement de Saint-Vincent, qui est une filiale de la Commonwealth Development Corporation, a autorisé le public à visiter son premier projet d'HLM à Arnos Vale à la fin de novembre 1971. Ce groupe d'habitations occupe une superficie de 106 hectares et comprend 42 maisons destinées aux personnes à revenu moyen, chacune de ces maisons étant mise en vente au prix de 3 450 dollars des Antilles orientales, plus le coût du terrain, à raison de un dollar par pied carré.

Situation de l'enseignement

160. Le collège technique d'Arnos Vale, dont la construction, qui a coûté 552 000 dollars des Antilles orientales, a été financée par le Royaume-Uni, devait ouvrir ses portes en septembre 1971. Son directeur, M. S. R. Caffray a dit qu'au début le collège disposerait de 16 à 18 professeurs et pourrait accueillir 200 élèves et il estimait qu'en deux ans il disposerait de 35 professeurs et pourrait accueillir 350 élèves. M. Caffray a également dit que les professeurs seraient tous des expatriés mais que des citoyens de Saint-Vincent seraient formés pour occuper des postes au collège.

161. On est en train de construire une nouvelle école normale à proximité du collège technique, grâce à un prêt du Royaume-Uni d'un montant d'environ 500 000 dollars des Antilles orientales. Les deux institutions et l'école primaire adjacente, constituent un ensemble universitaire. A pleine capacité, la nouvelle école normale accueillera 200 élèves et formera tous les ans, après un programme d'études de deux ans, 100 professeurs pour les écoles primaires et les écoles secondaires du premier cycle de Saint-Vincent.

162. Le centre de l'Université des Antilles orientales à Kingstown, qui a ouvert ses portes au début de décembre 1971, est chargé de la programmation des études extra-scolaires, les étudiants qui suivent ces cours pouvant acquérir un diplôme en suivant des cours de correspondace, des conférences enregistrés sur bandes magnétiques et des cours donnés pendant les vacances scolaires.

CHAPITRE XXV

ILES FALKLAND (MALVINAS)

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 841ème séance, le 16 mars 1972, le Comité spécial, en approuvant le soixante-cinquième rapport du Groupe de travail (A/AC.109/L.763), a décidé, notamment, d'examiner la question des îles Falkland (Malvinas) en tant que question distincte au cours de ses séances plénières.

2. Le Comité spécial a examiné la question à sa 887ème séance, le 25 août.

3. Lors de cet examen, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, en particulier de la résolution 2878 (XXVI) du 20 décembre 1971 relative à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 10 de cette résolution, l'Assemblée générale priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-septième session". Le Comité spécial a également tenu compte des dispositions du consensus relatif à la question des îles Falkland (Malvinas) adopté par l'Assemblée générale le 20 décembre 1971.

4. Pour cet examen, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) qui contenait des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial ainsi que par l'Assemblée générale, ainsi que sur les faits nouveaux concernant le territoire.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

5. A sa 887ème séance, le 25 août 1972, après avoir entendu des déclarations du représentant de la Trinité-et-Tobago et de son président (A/AC.109/PV.887), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait lui donner à cet égard lors de sa vingt-septième session, d'examiner la question à sa session suivante.

ANNEXE

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE	1
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	2 - 23
	1. GENERALITES	3
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	4 - 13
	3. SITUATION ECONOMIQUE	14 - 18
	4. SITUATION SOCIALE	19 - 20
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	21 - 23

A. MESURES PRISES ANTERIEUREMENT PAR LE COMITE SPECIAL ET PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Le Comité spécial examine la question du territoire des îles Falkland (Malvinas) depuis 1964 et l'Assemblée générale depuis 1965. Les conclusions et recommandations du Comité spécial ainsi que les textes d'accords et les décisions concernant le territoire figurent dans les rapports du Comité spécial à l'Assemblée générale à ses dix-neuvième et vingt et unième à vingt-sixième sessions a/. Le texte du consensus adopté par l'Assemblée générale le 20 décembre 1971 sur la question des îles Falkland (Malvinas) a été mis à la disposition du Comité spécial.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE b/

2. Les renseignements de base sur les territoires figurent dans le rapport dont le Comité spécial a saisi l'Assemblée générale lors de sa vingt-sixième session c/. Des renseignements supplémentaires sont fournis ci-après.

1. GENERALITES

3. La population des îles Falkland (Malvinas), dépendances non comprises, était estimée, en décembre 1970, à 2 117 habitants, presque tous de souche européenne, et, pour la plupart, d'origine britannique. Plus de la moitié de la population vivait dans la capitale, Port Stanley.

---

a/ Pour les plus récents, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Supplément No 23 (A/7623/Rev.1), chap. XXXI, par. 6, ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XIX, par. 6; ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXV, par. 8.

b/ Les renseignements donnés dans le présent document sont extraits de rapports déjà publiés et des renseignements pour l'année terminée le 31 décembre 1970, communiqués au Secrétaire général le 23 juin 1971 par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte.

c/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXV, annexe.

2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE

Constitution

4. Aucune modification n'a été apportée aux dispositions constitutionnelles concernant le territoire, qui sont décrites dans le rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session d/.

Entretiens entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement britannique

5. On se rappellera que des entretiens particuliers relatifs aux communications et à la circulation des personnes dans les deux sens entre l'Argentine continentale et les îles Falkland (Malvinas) ont eu lieu à Londres au début de 1970 dans le cadre général des négociations ouvertes en vue de régler le différend concernant la souveraineté du territoire. Au cours de ces entretiens, le Gouvernement de la République Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni ont étudié des propositions et des idées sur les mesures pratiques à prendre en vue d'établir des communications maritimes et aériennes, de faciliter la circulation des personnes dans les deux sens et de nouer des liens économiques, commerciaux et culturels entre le continent et les îles.

6. On se rappellera également que dans des lettres identiques datées du 12 août et adressées au Secrétaire général, les représentants permanents de l'Argentine et du Royaume-Uni ont signalé d'autres entretiens spéciaux qui avaient eu lieu à Buenos Aires en juin 1971. Le texte des notes échangées entre les deux gouvernements le 5 août et d'une déclaration commune sur les communications et la circulation des personnes, qui avait été approuvée par eux le même jour et qui établissait les mesures dont ils étaient convenus, était joint en annexe aux lettres. Dans les notes, les deux parties déclaraient notamment qu'aucun terme contenu dans la déclaration commune ne devait être interprété comme signifiant que l'un ou l'autre gouvernement renonçait à un droit quelconque de souveraineté territoriale sur les îles ou qu'il reconnaissait ou appuyait la position de l'autre gouvernement en ce qui concerne cette souveraineté territoriale e/.

7. A la 1948ème séance plénière de l'Assemblée générale, le 1er octobre 1971 f/, le Ministre des affaires étrangères de la République Argentine s'est référé aux resultats des entretiens susmentionnés et a déclaré :

---

d/ **Ibid.**, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XIX, annexe, par. 4 à 8.

e/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXV, annexe, par. 9 à 13.

f/ A/PV.1948.

"Cela ne met cependant nullement fin aux négociations, qui devront être poursuivies jusqu'à ce que les dispositions de la résolution 2065 (XX) soient pleinement mises en oeuvre et que les objectifs du processus de décolonisation entrepris par les Nations Unies soient atteints. Nous sommes unis au Royaume-Uni par des liens d'amitié traditionnels et étroits. L'Argentine continuera de déployer des efforts dans l'esprit qui a guidé ces relations, elle est certaine que le Royaume-Uni partage la même façon de voir et que, dans une atmosphère de compréhension mutuelle, le problème sera bientôt réglé de façon définitive avec le retour des îles Malvinas au territoire national de la République Argentine."

8. Dans une lettre datée du 17 novembre 1971 g/, adressée au Secrétaire général, le représentant permanent du Royaume-Uni s'est référé à la déclaration ci-dessus du Ministre des affaires étrangères argentin et a dit que son gouvernement partageait le désir du Gouvernement argentin "de voir les efforts faits par nos deux gouvernements pour régler nos désaccords se poursuivre dans un climat de compréhension mutuelle, fondé sur les liens d'amitié traditionnels et étroits qui nous unissent".

9. Le représentant permanent du Royaume-Uni a ajouté que cet esprit s'était manifesté de façon évidente dans la déclaration commune susmentionnée sur les communications et la circulation des personnes. En même temps, il a répété que la position du Gouvernement du Royaume-Uni sur la souveraineté territoriale sur les îles demeurait celle qui était exposée dans la lettre adressée au Secrétaire général le 26 septembre 1969 h/.

10. Le 27 mars 1972, répondant à des questions posées devant la Chambre des communes britanniques, M. Joseph Godber, ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a confirmé qu'"aucun changement ne serait apporté à la souveraineté ou au statut des îles sans le libre consentement des habitants". Il a déclaré que des progrès satisfaisants avaient été enregistrés dans l'application de la déclaration commune de 1971 sur les communications et la circulation des personnes. Des dispositions étaient prises avec le Gouvernement argentin pour construire une piste d'atterrissage temporaire dans le territoire. Il espérait que cette piste, qui pourrait recevoir de petits avions, serait construite au cours de l'été. Le Ministre a également déclaré que le Gouvernement du Royaume-Uni avait chargé une société d'ingénieurs-conseils de faire un levé topographique détaillé des sites pouvant se prêter à la construction d'un terrain d'atterrissage permanent dans les îles. Le gouvernement pensait recevoir leur rapport sous peu et espérait pouvoir construire une piste assez longue pour pouvoir recevoir des aéronefs d'une taille raisonnable.

11. D'après le communiqué commun précité, le Gouvernement argentin doit assurer un service aérien régulier entre l'Argentine continentale et les îles. En janvier, Lade, compagnie aérienne appartenant au Gouvernement argentin, a commencé des vols bimensuels sur de petits aéronefs amphibies entre Comodoro Rivadavia en Argentine et Port Stanley. En vertu d'un accord signé à Buenos Aires le 2 mai, le Gouvernement argentin devait consacrer environ 60 000 livres sterling à la construction d'une

---

g/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/8527.

h/ Ibid., vingt-quatrième session, annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/7691.

piste d'atterrissage temporaire d'environ 750 m dans le territoire. Les travaux ont commencé peu après qu'un navire argentin eut débarqué à Port Stanley le 14 mai, les 40 travailleurs et techniciens et les 900 tonnes de matériel nécessaires. Lorsque la piste sera terminée, la compagnie Lade pense utiliser des aéronefs plus grands.

12. Dans des déclarations faites devant la Chambre des communes britannique, le 10 mai et le ler août, M. Anthony Kershaw, sous-secrétaire parlementaire aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth, a déclaré que le rapport des ingénieurs-conseils sur l'emplacement du terrain d'atterrissage permanent était à l'étude. A son achèvement, le terrain d'atterrissage serait placé sous l'autorité du gouvernement du territoire. M. Kershaw a demandé au Gouverneur son avis sur le rapport et espérait qu'une décision serait annoncée sous peu.

13. Au cours du premier semestre, d'autres mesures ont été prises pour encourager les liaisons maritimes et l'établissement de liens économiques et culturels entre l'Argentine continentale et les îles, ainsi que pour faciliter la libre circulation des personnes dans les deux sens. On peut citer parmi ces mesures a) l'inauguration par le Royaume-Uni d'un service de transport maritime bimensuel; b) l'acheminement par les services postaux argentins du courrier affranchi avec des timbres-poste émis dans les îles; c) l'organisation de croisières aux îles par une compagnie maritime argentine; d) l'envoi d'un représentant de la compagnie Lade à Port Stanley; e) l'octroi de bourses, par le Gouvernement argentin, à huit élèves du territoire qui font leurs études secondaires à Buenos Aires et f) les exemptions d'impôts et de service militaire en faveur des personnes qui se rendent des îles en Argentine et vice-versa.

3. SITUATION ECONOMIQUE

14. L'économie du territoire repose presque entièrement sur la production de laine de haute qualité, qui est exportée au Royaume-Uni et est vendue à la Bourse de la laine de Londres. La superficie totale consacrée à l'élevage des moutons est d'environ 2,9 millions d'acres, dont 1,3 million appartiennent à la Falkland Islands Company, société enregistrée au Royaume-Uni. Cette société contrôle également la banque, le commerce et les transports maritimes du territoire.

15. En juillet 1972, on a annoncé que la Dundee Perth and London Securities (DPLS) cherchait à racheter la Falkland Islands Company, après avoir donné l'assurance que, si elle le faisait, elle maintiendrait le niveau actuel d'activité économique dans le territoire. Un porte-parole du DPLS a fait savoir que la société étudiait la possibilité de donner aux insulaires une occasion de participer directement aux opérations locales de la société.

16. On explore actuelmement trois autres possibilités de développement économique. L'Algimate Industries Ltd., société enregistrée au Royaume-Uni, a monté à Port Stanley un laboratoire d'essai en vue de déterminer le potentiel commercial que pourrait offrir la transformation des algues marines en produits chimiques utilisables dans les textiles, les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment i/, on estimait que la société

---

i/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XIX, annexe, par. 22-23.

pourrait récolter des algues d'une valeur de 12 millions de livres sterling par an qui, après avoir été traitées au Royaume-Uni, vaudraient 100 millions de livres sterling. On pense également que l'industrie touristique a de bonnes perspectives de développement. En janvier 1972, le navire argentin Libertad a jeté l'ancre à Port Stanley avec 350 touristes à bord. Le pétrole représente une autre possibilité. Après la découverte de pétrole en Patagonie, un certain nombre de sociétés canadiennes et américaines ont demandé des concessions pour l'exploration pétrolière en mer, autour des îles. Enfin, il y a des possibilités de développement d'une industrie de pêche hauturière.

17. Les exportations consistent presque exclusivement en laine et en peaux. Presque tous les biens de consommation, y compris beaucoup de produits alimentaires, sont importés.

18. Pratiquement, toutes les recettes du territoire proviennent indirectement de l'élevage de moutons. Les principales rubriques de dépenses sont l'éducation, la santé publique et les postes et télécommunications. En 1970/71, les recettes territoriales se sont élevées à un montant estimatif de 508 000 livres sterling (y compris 50 000 livres sterling provenant des Colonial Development and Welfare Funds) et les dépenses à 533 000 livres sterling, contre respectivement 417 000 livres sterling (y compris 21 000 livres sterling provenant des Colonial Development and Welfare Funds) et 530 000 livres sterling pendant l'exercice précédent.

4. SITUATION SOCIALE

19. Le gouvernement et la Falkland Islands Company sont les deux employeurs les plus importants du territoire. La Dundee Perth and London Securities (DPLS), qui procéderait actuellement au rachat de la Falkland Islands Company, a donné l'assurance qu'elle ne réduirait pas le nombre d'employés et ne modifierait pas les conditions d'emploi.

Santé publique

20. Au cours de la période à l'étude, le gouvernement a subvenu aux dépenses de l'hôpital général de Port Stanley qui compte 27 lits et qui dispense des soins médicaux, chirurgicaux, obstétriques et gériatriques. Le Département de la santé publique employait un médecin-chef, trois médecins, deux chirurgiens-dentistes, un mécanicien-dentiste, une infirmière-chef et neuf infirmières. Les dépenses gouvernementales relatives à la santé publique ont été estimées en 1970-1971 à 53 330 livres, contre 54 102 livres l'exercice précédent.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

21. En 1970, il y avait 383 élèves (372 en 1969) fréquentant les écoles du territoire, qui sont toutes en principe des écoles primaires ouvertes aux enfants âgés de 5 à 15 ans bien qu'un certain nombre d'élèves restent jusqu'à 16 ans. Certains atteignent le niveau du General Certificate of Education. L'école est

obligatoire. L'enseignement est gratuit, sauf à la Darwin Boarding School sur East Falkland, qui peut accueillir 42 pensionnaires (qui doivent payer une pension) et qui accepte également comme externes les enfants dans les deux agglomérations avoisinantes.

22. Il n'existe pas de possibilités de faire des études secondaires ou supérieures dans le territoire, mais des dispositions ont été prises pour permettre aux élèves de poursuivre leurs études hors du territoire. Un concours en vue de l'octroi de bourses outre-mer est organisé tous les ans et les lauréats vont faire leurs études dans des écoles secondaires du Royaume-Uni et de l'Uruguay. Récemment, le Gouvernement argentin a octroyé des bourses d'études secondaires à huit élèves du territoire.

23. Les dépenses gouvernementales au titre de l'enseignement en 1970-1971 sont estimées à 67 194 livres sterling (contre 60 738 livres sterling l'exercice précédent).

CHAPITRE XXVI

HONDURAS BRITANNIQUE

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. A sa 841ème séance, le 16 mars 1972, le Comité spécial, en approuvant le soixante-cinquième rapport de son groupe de travail (A/AC.109/L.763), a décidé, notamment, d'examiner la question du Honduras britannique en tant que point distinct de son ordre du jour et de procéder à cet examen au cours de ses séances plénières.

2. Le Comité spécial a examiné la question à sa 887ème séance, le 25 août.

3. Lors de cet examen, le Comité spécial a tenu compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et en particulier de la résolution 2878 (XXVI) du 20 décembre 1971 relative à la question de l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Au paragraphe 10 de cette résolution, l'Assemblée générale priait le Comité spécial "de continuer à rechercher des moyens appropriés d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1514 (XV) et 2621 (XXV) de l'Assemblée générale dans tous les territoires qui n'ont pas encore accédé à l'indépendance et, en particulier, de formuler des propositions précises pour l'élimination des manifestations persistantes du colonialisme et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale lors de sa vingt-septième session".

4. Pour cet examen, le Comité spécial était saisi d'un document de travail établi par le Secrétariat (voir l'annexe au présent chapitre) et contenant des renseignements sur les mesures prises antérieurement par le Comité spécial et sur les faits nouveaux concernant le territoire.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

5. A sa 887ème séance, le 25 août 1972, après avoir entendu des déclarations du représentant de la Trinité-et-Tobago et de son président (A/AC.109/PV.887), le Comité spécial a décidé, sans opposition, de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission et, sous réserve des directives que l'Assemblée générale pourrait donner à cet égard lors de sa vingt-septième session, d'examiner la question à sa session suivante.

ANNEXE*

DOCUMENT DE TRAVAIL ETABLI PAR LE SECRETARIAT

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes
A.	EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE ...	1
B.	RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE	2 - 51
	1. GENERALITES	3 - 5
	2. EVOLUTION CONSTITUTIONNELLE ET POLITIQUE	6 - 23
	3. SITUATION ECONOMIQUE	24 - 43
	4. SITUATION SOCIALE	44 - 49
	5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT	50 - 51

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/L.824.

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL ET L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Le 6 octobre 1971, le Comité spécial a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le document de travail établi par le Secrétariat a/, afin de faciliter l'examen de la question par la Quatrième Commission, et, sous réserve des directives que pourrait lui donner l'Assemblée générale, d'examiner la question à sa session suivante. Le 20 décembre 1971, l'Assemblée générale, sur la recommandation de la Quatrième Commission b/, a décidé de remettre à sa vingt-septième session l'examen de la question du Honduras britannique.

B. RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRITOIRE c/

2. Des renseignements de base sur le territoire figurent dans le rapport que le Comité spécial a adressé à l'Assemblée générale à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions d/. On trouvera ci-après des renseignements complémentaires.

1. GENERALITES

3. Le Honduras britannique est situé en Amérique centrale, en bordure de la mer des Antilles. Il est borné au nord et nord-ouest par le Mexique et au sud et sud-ouest par le Guatemala. La superficie terrestre est d'environ 8 866 miles carrés (22 500 km^2), y compris un certain nombre d'îlots (cays) situés le long de la côte.

4. D'après les résultats du dernier recensement, organisé en 1970, la population était de 119 863 habitants, dont 39 332, soit plus de 30 p. 100, vivaient à Belize City. Belmopan avait approximativement 3 000 habitants en février 1972.

5. Comme il a déjà été signalé e/, le siège du gouvernement a été officiellement transféré de Belize City à Belmopan, le 1er août 1970. Le Gouvernement du Royaume-Uni

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXVI, par. 5.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes, point 23 de l'ordre du jour, document A/8616, par. 26.

c/ Les renseignements de la présente section sont tirés de rapports publiés ainsi que de renseignements que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a communiqués au Secrétariat, en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, le 11 août 1971, pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 1970.

d/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XX, Annexe; Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXVI, Annexe.

e/ Ibid., vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXVI, Annexe, par. 4.

a fourni 5,63 millions de livres sterling sous forme de dons et de prêts pour la première phase de construction de la nouvelle capitale. Cette phase est maintenant presque terminée.

2. EVOLUTION POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE

Constitution

6. Les arrangements constitutionnels décrits dans le rapport que le Comité spécial a adressé à l'Assemblée générale à ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions demeurent en vigueur f/. On peut rappeler brièvement ce qui suit : les institutions prévues dans le cadre de la Constitution entrée en vigueur en janvier 1964 sont notamment un Gouverneur nommé par la Reine, un Cabinet et une législature bicamérale composée d'un sénat et d'une chambre des représentants. Le Gouverneur a des responsabilités particulières en ce qui concerne la défense, les affaires extérieures, la sécurité intérieure et la fonction publique.

7. Le Cabinet comprend le Premier Ministre et d'autres ministres. Le Gouverneur désigne comme Premier Ministre le membre de la Chambre des représentants qui semble le mieux en mesure d'obtenir l'appui de la majorité. Les autres ministres sont nommés sur avis du Premier Ministre.

8. Le Sénat est composé de huit membres nommés par le Gouverneur - cinq sur avis du Premier Ministre, deux sur avis du chef de l'opposition et un après toutes consultations que le Gouverneur juge appropriées. La Chambre des représentants comprend 18 membres élus au suffrage universel des adultes.

Partis politiques et élections

9. Il existe dans le territoire deux principaux partis politiques : le Peoples United Party (PUP), formé à la fin des années 40, qui a pour chef M. George Price, le Premier Ministre; et le National Independence Party (NIP), établi en 1958. Il faut citer aussi le Peoples Development Movement (PDM), constitué en 1969 par d'anciens membres du NIP et le United Black Association for Development (UBAD), constitué en parti politique en 1970.

10. Les dernières élections générales ont eu lieu en décembre 1969. Le parti au pouvoir, le PUP, a obtenu 17 des 18 sièges à la Chambre des représentants et le NIP a remporté un siège qui est allé au chef du parti, M. Philip S. W. Goldson. Lors des élections, la principale divergence de vues entre les deux partis concernait la date de l'indépendance. Selon les renseignements recueillis, le PUP préconisait l'indépendance immédiate associée à une garantie de sécurité de la part du Royaume-Uni et "d'autres pays du Commonwealth". Le NIP, pour sa part, préconisait une indépendance différée car il ne pensait pas que le Royaume-Uni donnerait les garanties voulues dans les conditions actuelles.

---

f/ Ibid., vingt-cinquième session, Supplément No 23 (A/8023/Rev.1), chap. XX, Annexe, par. 4 à 10; vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXVI, Annexe, par. 5 et 6.

Statut futur du territoire

11. Le 10 septembre 1971, M. George C. Price, premier ministre du territoire, a déclaré à la Chambre des représentants que l'année de l'indépendance serait très probablement 1972. Il a ajouté que le processus d'indépendance, assorti d'une garantie appropriée d'indépendance, prenait plus longtemps qu'on ne l'avait pensé tout d'abord, mais qu'"en voulant aller trop vite, on risquait de réduire à néant les plans et les aspirations du territoire". Il a demandé au Royaume-Uni "d'aider le territoire à mettre au point des arrangements définitifs conformes aux buts recherchés" et il a souligné la nécessité de "parvenir à une solution honorable préservant et garantissant le statut de souveraineté du territoire".

12. Le 30 septembre 1971, à la 1947ème séance de l'Assemblée générale (vingt-sixième session) g/, le représentant du Guatemala a notamment déclaré :

> "Le Guatemala a, en ce qui concerne le territoire, un différend très ancien à régler avec le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et il s'est pour sa part efforcé de parvenir à un accord qui permettrait un règlement pacifique tenant compte du bien-fondé indéniable des revendications guatémaltèques, ainsi que des intérêts primordiaux du peuple de Bélize, peuple d'Amérique.
>
> Mon gouvernement tient à affirmer qu'il continuera à rechercher une solution adéquate et juste qui donnera satisfaction à toutes les parties à ce différend; il voudrait toutefois souligner aussi que, bien qu'il soit résolu à aider le peuple de Belize dans la lutte qu'il mène pour se libérer de la domination coloniale, il s'opposera à toute modification du statut juridique ou politique du territoire tant que l'on n'aura pas résolu tout d'abord complètement la question des droits du Guatemala à l'égard de celui-ci."

13. Dans une lettre en date du 4 octobre 1971 adressée au Secrétaire général le représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que son gouvernement n'acceptait pas la déclaration susmentionnée du représentant du Guatemala, "dans la mesure où elle /contestait/ la souveraineté du Royaume-Uni sur le Honduras britannique". Il a par ailleurs déclaré : "Le Gouvernement du Royaume-Uni n'a aucun doute quant à sa souveraineté sur le territoire du Honduras britannique; je tiens donc à réserver formellement les droits du Gouvernement du Royaume-Uni sur cette question. En attendant, mon gouvernement continuera à étudier les moyens permettant de résoudre son différend avec le Guatemala au sujet du Honduras britannique".

14. Le 28 janvier 1972, M. Price, le Premier Ministre, a déclaré ce qui suit : "Le Royaume-Uni devrait se rendre compte que le moment est venu pour lui de faire son devoir et de s'acquitter de ses obligations à l'égard des Nations Unies et de Bélize (Honduras britannique) conformément à la Charte des Nations Unies, qui reconnaît aux territoires dépendants le droit de disposer d'eux-mêmes. Etant donné les réalités politiques du monde d'aujourd'hui, il ne peut agir dans ce sens qu'en donnant à Bélize une garantie effective d'indépendance...". Le 2 février, le Premier Ministre a déclaré qu'il souhaitait que le Canada, les Etats-Unis et le Mexique s'associent au Royaume-Uni pour conclure un accord multilatéral destiné à garantir la défense du Honduras britannique après son accession à l'indépendance.

---

g/ A/PV.1947.

h/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour, document A/8453.

15. Le 3 avril 1972, le Premier Ministre a déclaré : "l'indépendance de Belize demeure notre objectif final tandis que nous avançons sur la voie du développement économique et du progrès social... Lorsque l'indépendance sera effective, il faudra qu'elle soit assortie de garanties suffisamment sûres pour que notre existence distincte en tant qu'Etat indépendant de l'Amérique soit maintenue et renforcée".

16. Le 5 mai 1972, M. Joseph Godber, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, a déclaré, en réponse à des questions qui avaient été posées à la Chambre des Communes : "aucune date n'a été fixée pour l'indépendance du Honduras britannique", et "avant d'accorder l'indépendance, on convoquera une conférence constitutionnelle à laquelle seront invités les représentants à la fois du gouvernement et des partis d'opposition", il a ajouté : "il n'est pas envisagé d'organiser une telle conférence dans l'immédiat". Selon M. Godber, "la question de la défense du Honduras britannique après l'indépendance serait une des questions à examiner lors d'une conférence sur l'indépendance".

Manoeuvres militaires organisées par le Royaume-Uni

17. Le 27 janvier 1960, le Ministère de la défense du Royaume-Uni a annoncé que 3 000 hommes participeraient à des manoeuvres amphibies dans la zone des Antilles (y compris le Honduras britannique), manoeuvres auxquelles participeraient cinq grandes unités navales (à savoir le porte-avions de 43 000 tonnes Ark Royal, le navire d'assaut Fearless, deux frégates et un destroyer porte-missiles) et des unités auxiliaires. Le deuxième bataillon des Grenadier Guards devait être envoyé par avion au Honduras britannique pour renforcer une compagnie du même régiment qui y était déjà stationnée. A l'origine, les manoeuvres devaient se dérouler du 31 janvier au 31 mars 1972, mais elles ont commencé en fait avant la fin de janvier.

18. Le 27 janvier, le Gouvernement guatémaltèque aurait protesté auprès du Gouvernement britannique contre ces manoeuvres. Dans une déclaration publiée le 31 janvier, M. Roberto Herrera Ibarguen, ministre des affaires étrangères du Guatemala, on pouvait lire, entre autres, ce qui suit :

> "La présence de forces de terre et de mer dans les eaux et sur le territoire de l'Amérique centrale et leur participation à des manoeuvres constituent une regrettable exhumation, par le Gouvernement britannique, de la diplomatie de la canonnière à laquelle il recourait au siècle dernier pour terroriser et intimider injustement et honteusement les jeunes nations qui venaient d'affirmer leur souveraineté... Cette attitude contraste avec celle du Guatemala, qui a continué à mener de façon pacifique de longues négociations sur le problème de Belize..."

19. Le 31 janvier, le Comité juridique interaméricain de l'Organisation des Etats américains, à sa session de Rio de Janeiro, a adopté une motion présentée par le représentant du Guatemala par laquelle il a condamné les manoeuvres effectuées par le Royaume-Uni comme constituant une menace pour la paix et la sécurité du continent.

20. Le 14 février, M. Joseph Godber, ministre d'Etat aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni, a déclaré en réponse à des questions posées à la Chambre des communes :

"Les autorités guatémaltèques ont fait au Consul de Sa Majesté au Guatemala des représentations au sujet de ces manoeuvres. Etant donné que le Honduras britannique est une dépendance britannique, le Consul de Sa Majesté a reçu pour instructions de préciser au Gouvernement guatémaltèque que les mouvements de troupes en territoire britannique sont une question qui relève entièrement du gouvernement de Sa Majesté. Les mouvements en question faisaient partie de manoeuvres prévues depuis longtemps dans la région des Antilles."

M. Godber a également déclaré : "Notre engagement concernant le Honduras britannique existe toujours. Nous conservons des troupes au Honduras britannique et nous avons l'intention de continuer à le faire aussi longtemps que nous y aurons des responsabilités."

21. Fin mars, le Royaume-Uni a annoncé que sa garnison dans le territoire avait été portée de 250 à environ 600 hommes.

22. L'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains a été saisie de la question des troupes britanniques dans le territoire à sa session tenue à Washington en avril 1972. Le représentant du Guatemala a déclaré que le Royaume-Uni avait considérablement renforcé ses troupes au Honduras britannique et qu'il "se préparait à lancer des opérations d'agression contre son pays". Dans cette même intervention, il a déclaré que, pour des raisons d'opportunité, il retirait son projet de résolution demandant le retrait de ces troupes et l'imposition de sanctions, à la suite de quoi le Royaume-Uni a offert d'inviter un observateur de l'OEA à venir vérifier l'importance des effectifs stationnés au Honduras britannique. L'Assemblée générale a ensuite adopté une résolution présentée par le représentant de l'Uruguay dans laquelle elle a pris note de la déclaration du Guatemala et de l'offre du Royaume-Uni et décidé d'envoyer au Honduras britannique un observateur chargé de déterminer l'importance et la nature des forces britanniques qui s'y trouvaient ainsi que de faire rapport sur cette question. (Le Premier Ministre, M. Price - en désaccord sur ce point avec M. Philip Goldson, chef de l'opposition - a déclaré que cette décision ne représentait en aucune façon une intervention forcée de l'OEA dans les affaires intérieures du Honduras britannique et que l'Observateur accomplirait sa mission sous la réserve expresse que celle-ci ne saurait être invoquée comme précédent pour des mesures que l'OEA déciderait de prendre par la suite au sujet du différend entre le Guatemala et le Royaume-Uni.)

23. M. Galo Plazo, secrétaire général de l'OEA, a désigné comme observateur le général Alvaro Valencia Tovar, de l'armée colombienne, et celui-ci s'est rendu au Honduras britannique au milieu de mai pour déterminer l'importance des troupes britanniques. Dans un rapport adressé au Conseil permanent de l'OEA, publié en juin, l'Observateur a précisé l'effectif des forces britanniques, de la British Honduras Volunteer Guard et des forces paramilitaires. Il a déclaré que les troupes britanniques représentaient moins d'un bataillon, que la Volunteer Guard était capable de mener des opérations de défense civile et de sécurité sur le plan local mais non des opérations de combat proprement dites, et que les forces stationnées dans le territoire étaient des forces terrestres composées essentiellement d'éléments d'infanterie que l'on avait dotés de services d'appui afin de leur assurer une autonomie suffisante. L'Observateur a conclu que "les forces britanniques au Honduras britannique ont un caractère essentiellement défensif".

3. SITUATION ECONOMIQUE

Généralités

24. A une certaine époque, l'économie du territoire était presque entièrement tributaire de l'exportation des produits forestiers. Toutefois, depuis le milieu des années 50, l'agriculture est passée au premier plan à la suite de l'épuisement rapide des ressources forestières. Les efforts visant à stimuler la croissance economique ont surtout tendu à développer la production agricole pour l'exportation et pour la consommation locale, développer la pêche commerciale et le tourisme et à encourager les investisseurs étrangers à se lancer dans des activités industrielles et d'autres activités commerciales.

25. En étudiant les résultats obtenus dans le domaine économique, le Premier Ministre, M. Price (qui est également responsable des finances et du développement économique), a déclaré dans un discours sur le budget prononcé devant la Législature le 19 novembre 1971, qu'en 1970, le produit intérieur brut avait augmenté de 14 p. 100, pour atteindre 105 millions de dollars du Honduras britannique i/ aux prix actuels du marché. M. Price pense que cette augmentation est due principalement à l'essor des activités dans les secteurs de la construction, de la distribution et de l'industrie manufacturière. Il a également appelé l'attention sur l'expansion de l'industrie touristique et sur le volume des exportations de produits agricoles.

26. Le ler mai 1971, le Honduras britannique s'est joint à la Carribean Free Trade Association (CARIFTA), dont il est devenu le douzième membre.

27. Le territoire doit actuellement faire face à un grave problème : l'ampleur du chômage et du sous-emploi; en janvier 1972, selon les indications, 14 p. 100 de la population activ étaient sans emploi et 8 à 10 p. 100 étaient constamment sous-employés.

Agriculture, industrie forestière et pêcheries

28. La superficie totale du territoire est estimée à 5 675 000 acres, dont 3 348 000 appartiennent à la Couronne et sont surtout couvertes de forêts, et 2 327 000 appartiennent à des particuliers. Parmi les terres appartenant à des particuliers considérées comme cultivables, 110 000 acres seulement sont en culture.

29. Le sucre, sous forme de sucre non raffiné et de mélasse, est le produit agricole le plus important et grâce à l'expansion envisagée, on pense que la production atteindra environ 150 000 tonnes par an. En 1970, 66 785 tonnes (52 138 tonnes en 1969) de sucre et 26 397 tonnes (18 686 tonnes en 1969) de mélasse ont été produites. La superficie totale des plantations de canne à sucre est passée de 38 900 à 42 300 acres au cours de cette période. En 1970, les exportations de sucre se sont élevees à 12 millions de dollars du Honduras britannique, soit plus de 50 p. 100 de toutes les exportations du pays.

---

i/ Une livre sterling équivaut à 4 dollars du Honduras britannique.

30. En 1969 et 1970, 9 000 acres environ étaient plantées d'agrumes, dont 6 600 en orangers et le reste en pamplemoussiers. Les parasites et les maladies continuent à handicaper cette industrie. En conséquence, la production totale est tombée de 988 000 caisses à 815 201 caisses. D'autres cultures d'exportation ont enregistré des progrès en 1970 : le cacao, le concombre et la papaye. Sur le marché intérieur, la production de riz, de blé et de haricots d'Espagne a augmenté sensiblement, tandis que la production de boeuf et de porc a enregistré une modeste expansion.

31. La production de bois de construction en 1970 a été estimée à 11 millions de board feet (10 millions en 1969), dont environ 4 millions (3,5 millions en 1969) ont été exportés. La valeur totale des exportations de produits forestiers est passée de 0,44 million de dollars du Honduras britannique à 1,6 million.

32. Les principaux produits de la pêche sont les queues de homard, la conque, les crevettes et le poisson. Les exportations de ces produits se sont élevées à environ 2 millions de dollars du Honduras britannique en 1970 (soit une augmentation de 0,3 million par rapport à 1969).

Industries manufacturières, industrie minière et construction

33. C'est surtout au moyen d'exemptions fiscales, qui peuvent s'étendre sur une période de 12 ans et d'exemptions de droits à l'importation sur les biens d'équipement et les matières premières que le gouvernement a facilité le développement industriel. Les principales industries de transformation sont celles qui traitent les produits primaires du territoire en vue de l'exportation : industrie sucrière, conserveries d'agrumes et scieries. Il existe également un petit nombre d'entreprises industrielles moins importantes dans le domaine de l'ameublement et de la confection de vêtements, le traitement des viandes, la mise en bouteille de la bière, l'eau minérale, le raffinage du pétrole, etc. Au début de 1972, trois entreprises autochtones ont été installées, la plus importante étant une brasserie au capital de 1,6 million de dollars du Honduras britannique.

34. Comme cela a déjà été indiqué précédemment j/, trois sociétés détiennent des permis de prospection du pétrole valables sur l'ensemble des eaux du territoire, à savoir 2,8 millions d'acres, tandis que deux autres sociétés ont demandé des concessions leur permettant de prospecter sur une superficie de 4,1 millions d'acres dans la région côtière. Au début de 1972, des licences de prospection concernant la partie nord du territoire auraient été accordées à l'une des compagnies qui en ont fait la demande, l'Anschutz Overseas Corporation. Il a été annoncé ultérieurement que la Corporation et la Peoples Gas Company des Etats-Unis investiraient des sommes importantes dans un programme de forage qui devait commencer sous peu.

35. En 1970, dans le domaine de la construction, les activités ont continué à se déployer surtout autour de Belmopan, la nouvelle capitale, encore que des projets de construction gouvernementaux et privés se soient également développés. En outre, pour satisfaire à la demande croissante du tourisme, plusieurs hôtels ont été construits ou agrandis.

---

j/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément no 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXVI, Annexe, par. 21.

Transports et communications

36. Il existe 390 miles de routes praticables en toutes saisons, de routes principales et de routes secondaires, 177 miles de voies carossables et de pistes de brousse et 890 miles de routes praticables en saison sèche, notamment les routes forestières, entretenues par le gouvernement. La longueur du réseau routier du territoire augmente, en particulier le réseau de routes secondaires qui desservent l'industrie sucrière. Il n'existe pas de chemins de fer.

37. Belize City, principal port de mer, et Stann Creek, autre port de mer, voient passer à eux deux environ 1,3 million de tonnes de fret par an. Le Département du développement d'outre-mer du Royaume-Uni a terminé une étude préliminaire à la construction d'un port en eau profonde pour lequel on recherche des moyens de financement.

38. L'aéroport international de Belize City est situé à 10 miles au nord-ouest de la ville. En 1968, la piste a été améliorée (réfection du revêtement et prolongement de 6 300 pieds) pour pouvoir accueillir toutes sortes d'avions à réaction petits courriers et quelques moyens courriers. En outre, cinq des principales municipalités possèdent des pistes d'atterrissage.

39. Le réseau téléphonique comprend un système automatique qui dessert Belize City, dont le fonctionnement est assuré par Cable and Wireless Ltd. au nom du gouvernement, et on prévoit d'améliorer les liaisons téléphoniques entre toutes les capitales de district. La compagnie assure également le fonctionnement des services de télécommunications extérieurs.

Commerce extérieur

40. Le Honduras britannique importe tous ses biens d'équipement et la plupart de ses produits de consommation (y compris certains produits alimentaires). La valeur des importations a été estimée à 49,35 millions de dollars du Honduras britannique en 1969 et à 56,7 millions en 1970; les exportations ont atteint un total de 28,1 millions et 30,9 millions de dollars du Honduras britannique respectivement. En 1970, le déficit commercial du territoire a donc augmenté, mais, comme par le passé, il a été résorbé surtout par des prêts et des investissements du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Ces deux pays ont continué à représenter les principaux marchés et sources d'importation.

Finances publiques

41. Selon les prévisions budgétaires pour 1971, les recettes ordinaires devaient s'élever à 17,5 millions de dollars du Honduras britannique et les dépenses renouvelables à 16,1 millions de dollars du Honduras britannique. Les principales sources des recettes sont les droits de douane et les impôts intérieurs qui, en 1971, étaient estimés à 14,3 millions de dollars du Honduras britannique. Sur le montant total des dépenses prévues pour l'année, 2,91 millions de dollars du Honduras britannique étaient consacrés à l'enseignement, 1,64 million aux services médicaux, 1,63 million aux travaux publics, 1,52 million à l'agriculture,

à la sylviculture et à la mise en valeur des terres et 1,29 million à la police. Pour la même année, les dépenses en compte capital étaient estimées à 13 millions de dollars du Honduras britannique. L'aide au développement accordée par le Royaume-Uni, soit au total 11,2 millions de dollars du Honduras britannique et les prêts locaux, soit 0,3 million de dollars du Honduras britannique au total, permettent d'équilibrer le budget. La plus grande partie des dépenses d'équipement ont été consacrées à la construction de la nouvelle capitale de Belmopan.

42. Le 19 novembre 1971, le Premier Ministre, M. Price, a présenté le budget de 1972 à la Chambre pour approbation. On prévoyait que les dépenses s'élèveraient au total à 29,8 millions de dollars du Honduras britannique, dont 17 millions de dépenses renouvelables et 2,8 millions de dépenses en compte capital. Ces dépenses devaient être financées de la façon suivante : recettes territoriales : 18,3 millions de dollars du Honduras britannique; prêts, 1,7 million; aide au développement, 9,8 millions.

43. A la fin d'avril 1972, le gouvernement a annoncé que la Caribbean Development Bank dont le Honduras britannique est membre fondateur accorderait au territoire un prêt à concurrence d'un million de dollars du Honduras britannique, à répartir sous forme de crédits à des conditions de faveur entre des petits exploitants agricoles et des entreprises commerciales.

4. SITUATION SOCIALE

Main-d'oeuvre

44. Environ 42 p. 100 de la population active est occupée dans l'agriculture, et sur ce nombre un tiers travaille pour son propre compte. Comme on l'a signalé au paragraphe 27 ci-dessus, il y a beaucoup de chômage et de sous-emploi dans le territoire.

45. En 1970, il y avait neuf syndicats enregistrés groupant 7 000 membres.

Santé publique

46. En 1970 les principaux établissements médicaux publics et privés comprenaient trois hôpitaux généraux (266 lits) cinq hôpitaux ruraux (75 lits) et 22 dispensaires (16 lits) dont tous à l'exception de deux étaient réservés à l'usage exclusif des malades des consultations externes. En outre le territoire comptait 24 maternités et centres de protection de l'enfance, un hôpital psychiatrique, un sanstorium et une infirmerie. On comptait 25 médecins diplômés employés par le gouvernement et 13 médecins diplômés ayant une clientèle privée. Il y avait d'autre part 170 infirmières, dont 78 (y compris 67 employées par le gouvernement) étaient diplômées et 92 (y compris 77 employées par le gouvernement) n'avaient reçu qu'une formation partielle.

47. Selon la Puissance administrante, les maladies endémiques étaient pour ainsi dire inexistantes au Honduras britannique. Grâce à un programme intensif d'éradication du paludisme, cette maladie dont la prévalence était élevée, ne constituait plus un problème.

48. En février 1972, le Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) a fait les observations suivantes sur un projet proposé par le Gouvernement du Honduras britannique concernant la fourniture de services aux enfants d'âge préscolaire (E/ICEF/P/L.1508) : les carences nutritionnelles et les maladies diarrhéiques et respiratoires figurent parmi les principaux problèmes de santé des enfants; les programmes du Département de la santé et du Département de l'éducation touchent chacun certains aspects voisins de ces problèmes, mais aucune autorité nationale n'assume pleinement la responsabilité de dispenser des soins aux enfants d'âge préscolaire et de les former. Le résultat global est le suivant : on dispense à la majorité des enfants de ce groupe d'âge des soins insuffisants et médiocres; de plus, ils ne reçoivent pas une formation destinée à les maintenir en bonne santé et à assurer leur croissance et leur équilibre nutritionnel.

49. Le FISE a décidé d'aider le gouvernement à entreprendre un projet de quatre ans devant être mis en train en 1972 qui vise à améliorer la condition des enfants d'âge préscolaire dans le domaine de la santé et de la nutrition, de l'enseignement, des soins à domicile et à l'hôpital. Le gouvernement et le FISE fourniraient pour ce projet 215 000 et 82 000 dollars des Etats-Unis, respectivement.

5. SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

50. L'enseignement est obligatoire pour les enfants de 6 à 14 ans. Environ 5 p. 100 des personnes âgées de plus de 10 ans sont analphabètes.

51. En 1970, 30 350 élèves fréquentaient gratuitement les deux écoles primaires publiques et les 164 écoles primaires bénéficiant d'une aide du gouvernement, tandis que quelque 450 élèves étaient inscrits dans des écoles primaires privées. L'enseignement secondaire était dispensé dans 19 écoles comptant au total 3 620 élèves. Toutes ces écoles, à l'exception de deux établissements gérés par le gouvernement (le Belize Technical College et le Belize Junior Secondary School Nol) étaient des écoles de mission payantes; le gouvernement avait accordé des bourses à 299 élèves. Il y avait aussi une école secondaire de mission, un centre de formation professionnelle de mission et une école normale publique (le Belize Teachers' College). Au cours de l'année, il y avait 1 864 instituteurs (dont 510 non diplômés) qui enseignaient dans les écoles primaires ou qui suivaient les cours de formation du Belize Teachers' College.

CHAPITRE XXVII

(A/8723/Add.7)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES, COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes	Pages
A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL	1 - 6	194
B. DECISION DU COMITE SPECIAL	7	195
ANNEXE		
RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL		198

CHAPITRE XXVII

RENSEIGNEMENT RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES COMMUNIQUES EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73 DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES

A. EXAMEN PAR LE COMITE SPECIAL

1. Le Comité spécial a examiné la question des renseignements relatifs aux territoires non autonomes, communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies, ainsi que les questions connexes à ses 885ème et 886ème séances, les 21 et 23 août 1972.

2. Pour l'examen de cette question, le Comité spécial a tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 2878 (XXVI) de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1971, concernant l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En outre, le Comité spécial a également tenu compte d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale concernant les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte et les questions connexes, notamment la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963 qui, entre autres décisions, a dissous le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes et transféré certaines de ses fonctions au Comité spécial et le paragraphe 7 de la résolution 2870 (XXVI) du 20 décembre 1971 au terme duquel le Comité spécial était prié d'étudier, conformément aux procédures qu'il avait établies en 1964 1/, les renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte.

3. Pour l'examen de la question, le Comité spécial était saisi du rapport du Secrétaire général (voir l'annexe au présent chapitre) qui indiquait les dates auxquelles les renseignements relatifs aux territoires non autonomes intéressés, demandés en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, avaient été communiqués pour les années 1970 et 1971.

4. Un projet de résolution sur cette question (A/AC.109/L.828) présenté par les représentants de l'Equateur, de l'Inde, de l'Irak, du Mali, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, de la Sierra Leone, de la Trinité-et-Tobago et de la Yougoslavie, a été distribué le 18 août 1972. Le Président a fait une déclaration (A/AC.109/PV.885).

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, Annexe No 8 (première partie) (A/5800/Rev.1), chap. II.

5. A sa 886ème séance, le 23 août, le Comité spécial a examiné puis adopté, sans opposition, le projet de résolution (voir par. 7 ci-après), étant entendu que les réserves exprimées par la représentante de la Suède seraient consignées dans le compte rendu de la séance (A/AC.109/PV.886).

6. Le 6 septembre, le texte de la résolution (A/AC.109/418) a été communiqué aux représentants permanents des Puissances administrantes pour qu'ils le portent à la connaissance de leurs gouvernements.

B. DECISION DU COMITE SPECIAL

7. On trouvera reproduit ci-après le texte de la résolution adoptée par le Comité spécial à sa 886ème séance, le 23 août, et dont il a été question au paragraphe 5 ci-dessus :

Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux,

Rappelant la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1963, par laquelle l'Assemblée priait le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux d'étudier les renseignements communiqués au Secrétaire général en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et d'en tenir pleinement compte lors de l'examen de la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration,

Rappelant également la résolution 2870 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1971, par laquelle l'Assemblée, entre autres, priait le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui avaient été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII), conformément aux procédures établies,

Rappelant en outre les dispositions du paragraphe 5 de la résolution 2870 (XXVI), par lesquelles l'Assemblée invitait instamment les puissances administrantes intéressées à communiquer, ou à continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question.

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur cette question 2/,

1. Déplore profondément que, malgré les recommandations répétées de l'Assemblée générale et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, certains Etats Membres qui ont la responsabilité d'administrer des territoires non autonomes aient cessé de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, aient communiqué des renseignements insuffisants ou aient communiqué des renseignements trop tardivement;

2. Condamne énergiquement le Gouvernement portugais pour avoir persisté à refuser de reconnaître le statut colonial des territoires sous sa domination et de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte au sujet de ces territoires, au mépris total des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Comité spécial;

2/ Voir l'annexe au présent chapitre.

3. Exprime sa préoccupation des retards mis par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à communiquer, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, des renseignements pour 1971 sur plusieurs territoires placés sous son administration;

4. Réaffirme que, en l'absence d'une décision de l'Assemblée générale elle-même établissant qu'un territoire non autonome s'administre complètement lui-même selon les termes du Chapitre XI de la Charte, la puissance administrante intéressée devrait continuer de communiquer des renseignements en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte en ce qui concerne ce territoire;

5. Prie les puissances administrantes intéressées de communiquer, ou de continuer de communiquer, au Secrétaire général les renseignements demandés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte, ainsi que des renseignements aussi complets que possible sur l'évolution politique et constitutionnelle dans les territoires en question;

6. Réitère sa demande par laquelle elle a invité les puissances administrantes intéressées à communiquer ces renseignements aussitôt que possible et, au plus tard, dans un délai maximum de six mois après l'expiration de l'année administrative dans les territoires non autonomes en question;

7. Prie le Comité spécial de continuer à s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées aux termes de la résolution 1970 (XVIII) de l'Assemblée générale, conformément aux procédures établies.

ANNEXE*

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

1. Le précédent rapport du Secrétaire général sur ce sujet a/ donnait les dates auxquelles les renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte avaient été communiqués au Secrétaire général pour la période allant jusqu'au 20 août 1971. Le tableau figurant à la fin du présent rapport indique les dates auxquelles ces renseignements ont été communiqués, pour les années 1970 et 1971 au 17 août 1972.

2. Les renseignements communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte suivent en général le schéma approuvé par l'Assemblée générale et portent sur la géographie, l'histoire, la population, les conditions économiques et sociales et la situation de l'enseignement. Dans le cas des territoires administrés par l'Australie, l'Espagne, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les rapports annuels sur les territoires, qui contiennent également des renseignements sur des questions constitutionnelles, ont été communiqués. Des renseignements supplémentaires concernant l'évolution politique et constitutionnelle des territoires administrés par l'Australie, les Etats-Unis d'Amérique et la Nouvelle-Zélande sont également communiqués par les représentants de ces pays au cours des séances du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. En outre, des renseignements complémentaires concernant les territoires administrés par le Royaume-Uni sont communiqués par ce pays.

3. Le Secrétaire général n'a reçu aucun renseignement sur les territoires administrés par le Portugal que l'Assemblée générale, dans sa résolution 1542 (XV) du 15 décembre 1960, a déclarés non autonomes au sens du Chapitre XI de la Charte. Le Secrétaire général n'a reçu non plus aucun renseignement sur Antigua, la Dominique, la Grenade, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et

---

* Texte publié précédemment sous la cote A/AC.109/412.

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Supplément No 23 (A/8423/Rev.1), chap. XXVII, annexe.

Saint-Vincent. A propos des cinq premiers territoires, le représentant du Royaume-Uni a déclaré à la 1752ème séance de la Quatrième Commission, le 15 décembre 1967, qu'ayant accédé au statut d'Etats associés, ces territoires étaient devenus "pleinement autonomes" et qu'il ne serait plus communiqué, à l'avenir, de renseignements à leur sujet. Le représentant du Royaume-Uni a fait une déclaration analogue à propos de Saint-Vincent, à la 1867ème séance de la Quatrième Commission, le 10 décembre 1969 b/.

Etude des renseignements communiqués en vertu de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte

4. En application des dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1970 (XVIII) du 16 décembre 1963 et des autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 2870 (XXVI) du 20 décembre 1971, le Secrétariat a continué à utiliser les renseignements qui lui ont été communiqués pour établir, à l'intention du Comité spécial, des documents de travail relatifs à chaque territoire.

---

b/ Voir également les documents A/AC.109/341, A/C.4/725 et A/AC.109/PV.762 et Corr.1 en ce qui concerne la Dominique et Saint-Vincent.

TABLEAU

Dates de communication des renseignements visés à l'alinéa e de l'Article 73 pour 1970 et 1971

Le tableau ci-après comprend tous les territoires énumérés dans la première partie, à l'annexe II du rapport que le Comité des renseignements relatifs aux territoires non autonomes a présenté à la dix-huitième session de l'Assemblée générale a/, à l'exception d'Aden, de la Barbade, du Bassoutoland, du Betchouanaland, du Bornéo du Nord, de la Gambie, de la Guinée équatoriale (Fernando Póo et Rio Muni), de Fidji, de la Guyane britannique, d'Ifni, des îles Cook, de la Jamaïque, du Kenya, de Malte, de Maurice, du Nyassaland, de l'Ouganda, de la Rhodésie du Nord, du Sarawak, de Singapour, du Souaziland, de la Trinité-et-Tobago et de Zanzibar.

	1970	1971
AUSTRALIE (1er juillet-30 juin) b/		
Iles Cocos (Keeling)	30 avril 1971	
Papua-Nouvelle-Guinée	13 juillet 1971	23 mai 1972
ESPAGNE (année civile)		
Sahara espagnol	30 juin 1971	1er juillet 1972
ETATS-UNIS D'AMERIQUE (1er juillet-30 juin) b/		
Guam	15 juin 1971	26 mai 1972
Iles Vierges américaines	23 avril 1971	7 juin 1972
Samoa américaines	23 avril 1971	26 mai 1972
FRANCE (année civile)		
Archipel des Comores c/		
Territoire français des Afars et des Issas c/ d/		
Nouvelles-Hébrides (Condominium avec le Royaume-Uni)	11 janvier 1972	

---

a/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, Supplément No 14 (A/5514), première partie, annexe II.

b/ Période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année indiquée.

c/ Le 27 mars 1959, le Gouvernement français a informé le Secrétaire général que ce territoire avait accédé à l'autonomie interne et que, par conséquent, la communication des renseignements le concernant avait cessé à partir de 1957.

d/ Le nouveau nom du territoire est le Territoire français des Afars et des Issas (Bulletin de terminologie No 240 (ST/CS/SER.F/240) du 15 avril 1968).

	1970	1971
NOUVELLE-ZELANDE (1er avril-31 mars) e/		
Iles Tokélaou	24 septembre 1971	
Nioué	24 septembre 1971	
PORTUGAL		
Angola	-	-
Archipel du Cap-Vert	-	-
Guinée, dite Guinée portugaise	-	-
Macao et dépendances	-	-
Mozambique	-	-
São Tomé, Príncipe et dépendances	-	-
Timor (portugais) et dépendances	-	-
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (année civile)		
Antigua	-	-
Bahamas	10 août 1971	17 juillet 1972
Bermudes	23 novembre 1971	
Brunéi	13 juillet 1971	
Dominique	-	-
Gibraltar	23 juin 1971 f/	
Grenade	-	-
Honduras britannique	11 août 1971	16 août 1972
Hong-kong	23 juin 1971	10 juillet 1972
Iles Caïmanes	24 juin 1971	10 juillet 1972
Iles Falkland (Malvinas)	23 juin 1971	
Iles Gilbert et Ellice	28 septembre 1971	
Iles Salomon	24 juin 1971	19 juillet 1972
Iles Turques et Caïques	23 juillet 1971	17 août 1972
Iles Vierges britanniques	25 juin 1971	10 juillet 1972
Montserrat	2 décembre 1971	10 juillet 1972
Nouvelles-Hébrides (Condominium avec la France)	2 décembre 1971	

e/ Période allant du 1er avril de l'année indiquée au 31 mars de l'année suivante.

f/ Des renseignements complémentaires pour 1970 ont été communiqués les 13 septembre et 9 novembre 1971.

	1970	1971
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD (suite)		
Pitcairn	31 mai 1971	26 juin 1972
Rhodésie du Sud	1er décembre 1971	9 août 1972
Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla	-	-
Sainte-Hélène	6 juillet 1971 g/	
Sainte-Lucie	-	-
Saint-Vincent	-	-
Seychelles	24 juin 1971 h/	10 juillet 1972

g/ Des renseignements complémentaires pour 1970 ont été communiqués les 26 août, 26 octobre et 16 novembre 1971.

h/ Des renseignements complémentaires pour 1970 ont été communiqués le 14 juillet 1971.

كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Litho in United Nations, New York

Price: $U.S. 9.00
(or equivalent in other currencies)

04484 - July 1975 - 900